DEMAIN FESTIVAL D'AVIGNON NUMÉRO SPÉCIAL

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12885 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 3 JUILLET 1986

L'impasse chypriote

Au moment même où M. Spyros Kyprianou, président de la République de Chypre, vient plaider sa cause à Paris auprès de MM. François Mitterrand et Jacques Chirac, le premier ministre turc, M. Turgut Ozal, est à Nicosie, plus précisément dans le secteur nord de la ville rebaptisé Lefkosha, capitale de l'« État turc » créé dans la partie nord de l'île. Cette visite, la première d'un dirigeant d'Ankara depuis la création de la « République turque du nord de Chypre », que la Turquie est seule à ce jour à avoir reconnue, suscite la colère unanime de la communauté grecque. Celle-ci a manifesté, le mardi 1er juillet, son hostilité à la présence de M. Ozal dans les territoires occupés.

Depuis 1974, date de l'opération Attila, où les troupes turques débarquèrent à Chypre et s'emparèrent de 40 % du territoire, la situation a beaucoup évolué sur le terrain mais est restée désespérément bloquée sur le plan diplomatique.

Aujourd'hui, les membres des deux communautés se sont regroupés : les Grecs du nord ont quitté leurs villes et leurs villages pour se réinsérer dans la partie sud de l'île, les Turcs « montant » vers le nord chercher la protection des troupes d'Ankara. Une frontière étanche sépare les deux parties de Chypre, divisant Nicosie plus encore que Berlin.

Au fil des années, le déséquilibre s'est accru entre le nord et le sud. Alors que la partie grecque connaissait une expansion économique remarquable, due notamment au repli sur Nicosie et Larnaca des firmes occidentales installées à Beyrouth, le rattachement de fait du nord à la Turquie provoquait une désorganisation de l'économie, une quasi-disparition des recettes touristiques et une baisse du niveau de vie de la population...

Face à cette situation, la communauté internationale avait confié à M. Javier Perez de Cuellar, secrétaire général des Nations unies, la tâche d'élaborer un compromis acceptable par les deux parties, sauvegardant tout à la fois l'indépendance et l'unité de l'Etat et les droits de chacune des deux communautés.

***Cent fois sur le métier,* il remit son ouvrage. En vain. Le dernier document qu'il a proposé, le 12 juin dernier, à l'approbation des deux dirigeants, M. Kyprianou pour les Chypriotes grecs et M. Denktash pour les Chypriotes turcs, se heurte au refus grec. Il n'est pas question d'engager des négociations sur la mise en place d'un Etat fédéral coiffant les deux parties de l'île avant l'établissement d'un calendrier de retrait des troupes turques, a répondu en substance M. Kyprianou. Ce dernier bénéficie de l'appui sans réserve du premier ministre grec, M. Andréas Papandréou, qui ne semble pas, tant sur le problème de Chypre que sur l'ensemble du contentieux gréco-turc, désireux d'entrer dans la voie du compromis.**

Face à ce blocage, les grandes puissances sont fort embarrassées : les Occidentaux, et notamment la France, voudraient y mettre un terme sur la base des propositions du secrétaire général des Nations unies. L'URSS complique encore l'affaire en demandant le retrait des troupes britanniques des deux « bases souveraines » que Londres a conservées dans l'île. On conçoit que M. Perez de Cuellar se dise actuellement « fatigué » et hésite à solliciter le renouvellement d'un mandat où l'affaire chypriote aura tenu une place sans proportion avec la dimension de l'île de Vénus.

LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DU GOUVERNEMENT

Le plan audiovisuel corrigé

Il y a quelques semaines encore, le ministre de la culture et de la communication, comme le chef du gouvernement, réduisait le paysage audiovisuel français à quatre grandes chaînes nationales : deux publiques (A 2 et FR 3), deux privées (TF 1 et la « 5 ») – sans oublier Canal Plus.

Au moment même où le Sénat examine son projet, M. François Léotard corrige le tir et laisse la porte ouverte à une chaîne musicale (TV 6) pour les jeunes et une chaîne culturelle européenne. Cette ouverture s'ajoute aux concessions que le ministre s'apprête à faire sur la composition de la Commission nationale de la communication et des libertés, ainsi que sur la direction provisoire des sociétés privatisables.

Face aux critiques de sa majorité, M. Léotard lâche du lest mais reste fidèle au cœur de sa réforme : la privatisation de TF 1, la mise en concurrence de Télédiffusion de France et de la direction générale des télécommunications.

(Lire nos informations page 8.)

La carte d'identité contestée



La Commission nationale de l'informatique et des libertés conteste le projet gouvernemental de carte d'identité informatisée et infalsifiable. Dans l'avis qu'elle a rendu mardi 1er juillet, la Commission émet des réserves et suggère au gouvernement plusieurs modifications essentielles.

(Lire nos informations page 24.)

LE CENTENAIRE DE LA STATUE DE LA LIBERTÉ

Un rêve devenu pays

par ANDRÉ FONTAINE

BARTHOLDI n'est pas Michel-Ange : personne ne songerait à inscrire la bonne vieille Miss Liberty, aujourd'hui centenaire, au nombre des chefs-d'œuvre de la statuaire universelle. Peu de monuments dans le monde, pourtant, sont chargés d'une telle valeur affective. C'est que, pour des dizaines de millions d'humains, sa silhouette enfin aperçue dans la brume, au terme d'un voyage épuisant, aura été le signe que la vie nouvelle à laquelle ils avaient tant aspiré allait enfin commencer.

Leurs descendants ont oublié les déboires et les désillusions qui bien souvent ont suivi. Il leur suffit de comparer leur propre bien-être à la poignante misère de ces *« fatigués »*, de ces *« pauvres »*, de ces *« masses entassées brûlant de respirer librement »* auxquels le poème d'Emma Lazarus inscrit sur le socle de la statue promettait le bonheur sur cette terre.

Mais la Liberté de cuivre que les Français ont offerte aux Américains est supposée *« éclairer le monde »*, et pas seulement le Nouveau Monde. Comme si nos ancêtres avaient anticipé, en un temps où l'isolationnisme, le *non-entanglement*, avait valeur de dogme pour tous les enfants de l'oncle Sam, qu'un jour viendrait où les Etats-Unis pèseraient d'un poids décisif dans la bataille sans cesse recommencée entre les totalitarismes et la liberté.

De Napoléon à Marx, en passant par Tocqueville et Thiers, les plus grands esprits du dix-neuvième siècle avaient entrevu le rôle que l'Amérique jouerait au vingtième. Ils avaient mesuré la fantastique puissance que donnerait à son peuple le fait d'avoir une patrie non pas héritée, comme c'est le cas pour la plupart des autres habitants de la planète, mais choisie, et choisie pour ses idées. Mieux : pour le rêve dont elle était porteuse.

Le « rêve américain » : qui n'en a parlé, ces temps-ci, au milieu du déferlement verbal suscité par l'approche de l'anniversaire ? Mais a-t-on remarqué qu'il n'y a qu'à propos de l'Amérique que l'on emploie ce mot ? Personne n'a jamais songé à célébrer un rêve allemand, français, britannique, russe, chinois, japonais ou moldo-valaque. Tout simplement parce que dans tous ces cas on aurait peine à détecter une identification entre la nation et une idéologie.

(Lire la suite page 5.)

L'ÉTAT D'URGENCE ET LES RÉFORMES EN AFRIQUE DU SUD

Les Noirs indifférents et impatients

La principale confédération des syndicats noirs a annoncé, le mardi 1er juillet, un « programme d'action » pour lutter contre le régime de Pretoria au moment même où plusieurs lois, visant à réformer l'apartheid, entraient en vigueur dans une indifférence totale.

De notre correspondant

Johannesburg. – Selon le gouvernement, l'état d'urgence a été instauré le 12 juin afin de *« rétablir la paix publique pour pouvoir poursuivre les réformes »*. Il est encore trop tôt pour savoir si l'ordre sera restauré – il y a déjà eu une centaine de morts en vingt jours, – mais le pouvoir estime, en revanche, qu'un nouveau pas sur la voie du changement a été franchi le 1er juillet, avec la mise en application de plusieurs lois. La première et la plus importante d'entre elles abolit le port obligatoire du *pass* pour les Noirs et supprime les règles de l'*influx control* qui régissaient leurs déplacements. Le *pass* sera désormais remplacé par un livret d'identité commun à tous les Sud-Africains, sur lequel la mention de la race n'apparaîtra pas. Le chef de l'Etat, M. Pieter Botha, a donc tenu parole. *Exit* le fameux *dompas* ou *reference book*, cette « étoile noire » dont le défaut de présentation ou la non-conformité aux règles draconiennes de déplacement ont conduit à l'arrestation de plus de 18 millions de Noirs en soixante-dix ans. Le principe est acquis, reste à savoir maintenant comment, dans la pratique, cette révolution dans la vie quotidienne de la communauté noire sera appliquée. La liberté de mouvement sera-t-elle effective ?

En corollaire à cette mesure, la citoyenneté sud-africaine devait être restituée aux ressortissants des quatre homelands indépendants : Transkei, Ciskei, Bophuthatswana, Venda. Dans ce domaine, toutefois, les promesses faites ne sont pas entièrement tenues. Il y a neuf mois, le président de la République avait annoncé que la citoyenneté sud-africaine serait rendue à ceux qui l'avaient perdue lorsque ces quatre Etats, non reconnus par la communauté internationale, avaient accédé à l'indépendance.

En fait, selon le ministre des affaires intérieures, 1 750 000 « citoyens » de ces bantoustans résidant de façon permanente en Afrique du Sud pourront recouvrer leurs droits, à condition qu'ils en fassent la demande. Ce qui signifie pour eux qu'ils auront à réclamer ce qu'ils estiment n'avoir jamais perdu. Pour les six millions d'habitants des quatre *homelands*, rien n'est changé. Quant aux deux millions et demi qui ont résidé en Afrique du Sud de façon intermittente ou qui sont venus s'y installer après l'indépendance de leur bantoustan, ils devront satisfaire à un certain nombre de conditions et dépendront du bon vouloir des autorités.

Au total, un cinquième des quelque neuf millions de ressortissants rattachés de force à ces homelands sont concernés par les nouvelles mesures. C'est *« l'illustration d'une promesse rompue et la démonstration de la détermination du gouvernement à poursuivre sur la voie de la mise en place de l'apartheid »*, estime Mme Sheena Duncan, ancienne présidente du Black Sash (Echarpe noire), organisation féminine blanche d'aide aux Noirs. Aux termes du Livre blanc sur l'urbanisation, publié le 23 avril (*le Monde* du 25 avril), les citoyens des homelands indépendants seront considérés comme des étrangers et devront satisfaire aux règles de l'immigration internationale de la République sud-africaine.

MICHEL BOLE-RICHARD.

(Lire la suite page 2.)

APRÈS LA MORT DU CARDINAL-PRIMAT LEKAI

Compromis historique à la hongroise

Avec le cardinal Laszlo Lekaï, archevêque d'Esztergom et primat de Hongrie depuis dix ans (le Monde *du 2 juillet*)*, disparaît celui qui, succédant au cardinal Mindszenty, symbole de l'intransigeance, menait une politique de coopération avec le régime socialiste de Janos Kadar. La paix sociale contre l'extension de nos libertés : tel est le pacte passé par les Eglises avec l'Etat en Hongrie, cas unique en Europe de l'Est.*

De notre envoyé spécial

Budapest. – Le gazon a poussé sur les barricades. Trente ans après les émeutes et la répression sanglante de 1956 – des milliers de morts, deux cent mille exilés, – les Hongrois ne rêvent plus d'idéologie mais de vie tranquille. Grâce aux réformes économiques de Janos Kadar, ils sont *« sur le palier »* de la société de consommation. *« La Hongrie de 1986, c'est la France des années 50,* dit un observateur. *L'automobile et l'appartement, le caddie bien rempli, le week-end au lac Balaton et le voyage en Occident sont les nouvelles priorités. »*

Mais les herbes folles croissent avec le gazon. Le taux de suicides – 5 000 en 1984 pour une population de 10 600 000 habitants – est le plus élevé d'Europe. Un couple sur trois divorce et les décès sont plus nombreux que les naissances. La petite délinquance se répand dans les villes et la drogue rejoint l'alcoolisme – qui toucherait un demi-million de personnes – au palmarès des grandes hontes nationales.

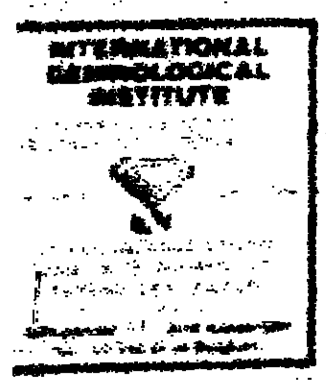
La moralisation de la vie sociale hongroise est devenue le prétexte à une collaboration entre l'Etat communiste et les Eglises plus poussée aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été, et sans équivalent en Europe de l'Est. Ses chantres en parlent même volontiers comme d'un modèle et se félicitent du choix de Budapest, par le secrétariat romain pour les non-croyants, comme siège d'un colloque sans précédent qui aura lieu en octobre prochain avec des académiciens marxistes hongrois et soviétiques (1).

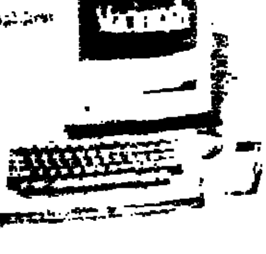
HENRI TINCQ.

(Lire la suite page 3.)

(1) Ce colloque chrétiens-marxistes se tiendra à l'Académie des sciences avec, notamment, Joszef Lucaks, l'idéologue marxiste le plus en vue du régime hongrois, le cardinal Paul Poupard, président du secrétariat romain pour les non-croyants, et le cardinal Koenig, archevêque de Vienne. Le jésuite français Jean-Yves Calvez, spécialiste du marxisme, a été également invité.

Mort du cardinal Laszlo Lekaï primat de Hongrie





étranger



DIPLOMATIE

L'URSS donne son accord à une rencontre entre MM. Shultz et Chevardnadze

L'URSS a levé l'interdit qu'elle avait imposé en avril dernier à une rencontre entre son ministre des affaires étrangères, M. Chevardnadze, et son collègue américain M. Shultz. Parlant au cours d'une conférence de presse organisée à Moscou, le mardi 1er juillet, M. Vladimir Pokrovski, nouveau vice-ministre des affaires étrangères, a annoncé, en effet, que *« la partie soviétique a officiellement proposé à la partie américaine de mettre en action le mécanisme de préparation de la rencontre entre le ministre des affaires étrangères de l'URSS et le secrétaire d'Etat américain »*. Une telle réunion avait été prévue pour la mi-mai, mais elle avait été annulée par Moscou après le raid américain contre la Libye.

A Washington, M. Speakes, le porte-parole de la Maison Blanche, a noté le même jour que cette déclaration *« témoigne de la volonté des Soviétiques d'aller de l'avant pour la préparation d'un sommet »*, tout en ajoutant qu'aucune date n'a été fixée pour une rencontre Shultz-Chevardnadze. Selon le *Boston Globe*, M. Gorbatchev, dans sa dernière lettre à M. Reagan, aurait parlé à ce sujet du mois de septembre, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'ONU à New-York. Certains observateurs n'excluent pas toutefois que les deux ministres se rencontrent dès juillet, par exemple à Londres après la visite que M. Chevardnadze doit faire en Grande-Bretagne.

Pour sa part, M. Gorbatchev a fait écho, pour la première, fois en public au discours plus conciliant prononcé par M. Reagan à Glassboro (*le Monde* du 21 juin).

Dans un discours prononcé mardi dans une usine de Varsovie, le secrétaire général du PC soviétique a relevé que le président américain a *« reconnu, non sans réserves, l'importance des nouvelles propositions des pays socialistes »*, et poursuivi : *« Nous nous réjouirons si la position de Washington sur les problèmes du désarmement devient plus sérieuse et plus responsable. M. Reagan a remarqué à juste titre qu'aujourd'hui les déclarations ne suffisent plus. C'est justement ce que nous répétons presque tout le temps depuis Genève. »*

« Propositions concrètes »

M. Gorbatchev a confirmé également qu'il a adressé récemment au président américain une lettre assortie de *« propositions concrètes »*. *« Nous espérons*, a-t-il conclu, *que l'administration américaine se joindra à nos initiatives, rendra possibles la rencontre (au sommet) et l'élaboration d'accords que les peuples d'Europe et du monde entier attendent avec espoir. »*

Aux Etats-Unis cependant, les techniciens chargés des recherches sur l'Initiative de défense stratégique (IDS) ont franchi une nouvelle étape, en interceptant une cible à 4 000 m d'altitude à l'aide d'un engin supersonique dit Agile, lancé du sol. L'essai, qui a eu lieu le 27 juin et a été révélé, mardi, par M. Weinberger, chef du Pentagone, était le premier du genre conduit contre une cible en mouvement. — *(AFP, Tass.)*

● *Les relations gréco-albanaises.* — Le secrétaire général du ministère grec des Affaires étrangères, M. Costas Georgiou, est arrivé le mardi 1er juillet à Tirana où il a des entretiens avec les dirigeants albanais portant sur des problèmes bilatéraux. Ces discussions portent, en particulier, sur la décision de la Grèce, annoncée en avril, de mettre prochainement fin à l'état de guerre entre les deux pays. *(AFP.)*

LE CALENDRIER DU CHEF DE L'ÉTAT

M. Mitterrand à New-York à Moscou et en Indonésie

M. Mitterrand, qui s'était rendu à Florence le mardi 1er juillet pour assister à l'inauguration d'une exposition consacrant la cité toscane comme *« capitale européenne de la culture »* (*le Monde* daté 29-30 juin), a eu, à cette occasion, un entretien avec le président du conseil italien, M. Craxi. La conversation a principalement porté sur les relations Est-Ouest et la réduction des armements. Le président a également informé son hôte des sujets qu'il souhaite aborder lors de ses deux prochains déplacements, à New-York puis à Moscou.

Les 3 et 4 juillet, M. Mitterrand se rend en effet aux cérémonies marquant le centenaire de l'inauguration de la statue de la Liberté. Ce déplacement à New-York lui permettra de rencontrer le président Reagan, plus longuement que prévu puisque le petit déjeuner initialement organisé avec le chef de la Maison Blanche s'est transformé en un déjeuner de travail *« de caractère plus intime et plus long »*. *« On peut penser que le souhait de M. Reagan est d'interroger M. Mitterrand sur l'opinion qu'il se fait de la situation dans le monde, et aussi en URSS, ainsi que dans les négociations sur le désarmement, à Genève »*, a déclaré, à ce propos, Mme Gendreau-Massaloux, porte-parole de l'Elysée. *« L'intérêt de M. Reagan est très clairement fondé sur l'expérience qu'a M. Mitterrand de M. Gorbatchev. »*

Du 7 au 10 juillet, le chef de l'Etat se rendra justement à Moscou, répondant ainsi à l'invitation qui lui avait été adressée par M. Gorbatchev lors de la visite de ce dernier à Paris, en octobre 1985. Il aura trois longs entretiens avec le numéro un soviétique.

« Mesures de confiance »

Les conversations devraient porter sur les dernières propositions de M. Gorbatchev en matière de désarmement, et M. Mitterrand pourrait lui demander à cette occasion, indique-t-on à l'Elysée, de les concrétiser par quelques *« mesures de confiance »*, en particulier dans le cadre de la conférence de Stockholm sur le désarmement en Europe (CDE).

Le président français devrait par ailleurs rappeler à son hôte la position traditionnelle de Paris au sujet de la force de dissuasion qui ne saurait, à ses yeux, être prise en compte dans les négociations américano-soviétiques, du moins à ce stade, et à propos du maintien de l'équilibre des forces nucléaires en Europe, notamment grâce au respect du traité ABM.

Certains cas humanitaires seront aussi évoqués, en particulier ceux de familles franco-soviétiques actuellement séparées et ceux de juifs candidats à l'émigration. De même pour le problème des échanges économiques bilatéraux (plusieurs dirigeants de grandes entreprises font d'ailleurs partie de la délégation française), qui traversent de nouveau une phase très décevante pour la France.

Enfin, M. Mitterrand se rendra en visite officielle en Indonésie en septembre prochain. La date précise de ce voyage n'a pas encore été fixée.

Au Quai d'Orsay

M. CHIRAC FAIT L'ÉLOGE DU « PROFESSIONNALISME »

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, a offert au personnel du Quai d'Orsay, le mardi 1er juillet, une réception à laquelle il avait également convié M. Jacques Chirac. Le premier ministre, faisant allusion aux nominations d'ambassadeurs « politiques » qui avaient eu tendance à se multiplier, et à leur titularisation par le biais d'une loi qui vient d'être abrogée (*le Monde* du 2 juillet), a vanté les mérites du *« professionnalisme »* des diplomates de carrière. *« Seul le professionnalisme, et rien que le professionnalisme »*, présidera désormais au choix des ambassadeurs de France affectés à l'étranger, a-t-il assuré, car *« il n'y a pas de succès sans professionnalisme »*.

M. Chirac a également insisté, en s'adressant aux agents du Quai d'Orsay, sur la nécessité de respecter *« les voies de la diplomatie, fût-elle secrète »*, car celle-ci *« demeure le meilleur garant de la réussite »*.

M. Raimond a, par ailleurs, annoncé qu'un groupe de travail allait être chargé de lui faire des propositions pour améliorer le fonctionnement des affaires étrangères, tant à l'administration centrale que dans les postes, et qu'un médiateur, prochainement nommé, recueillerait les doléances du personnel.

PROCHE-ORIENT

La guerre du Golfe

NOUVELLE OFFENSIVE DE L'IRAN AUTOUR DE MEHRAN

Téhéran et Bagdad ont fait état de violents combats, le mardi 1er juillet, autour de Mehran, ville iranienne conquise par l'armée irakienne il y a six semaines. Bagdad assure avoir repoussé l'offensive, tout en reconnaissant que des combats se poursuivaient. Les Iraniens affirment, en revanche, que leurs forces *« ont libéré une grande partie du territoire dans le secteur de Mehran »*. L'agence de presse iranienne IRNA indique que quelque sept cent cinquante soldats irakiens ont été tués, des centaines d'autres blessés et deux brigades d'infanterie ennemies *« anéanties à 100 % »*.

Située à 7 kilomètres de la frontière, Mehran — que tous ses habitants ont désertée il y a six ans, au début de la guerre — avait été occupée par des unités du deuxième corps d'armée irakien en mai dernier. Cette opération correspondait à une nouvelle stratégie de la part de Bagdad : passer à l'offensive en territoire iranien, pour la première fois depuis 1982, afin de riposter à l'humiliante occupation par l'Iran, depuis février dernier, de la région de Fao, péninsule du sud-est de l'Irak qui constitue le seul débouché du pays sur le Golfe. — *(AFP, Reuter.)*

Israël

La Cour suprême exige du gouvernement des explications dans l'affaire du Shin Bet

La Cour suprême israélienne a sommé le gouvernement, le mardi 1er juillet, de lui soumettre, dans les quatorze jours, les raisons pour lesquelles il s'oppose à l'ouverture d'une enquête judiciaire sur l'affaire du Shin Bet (services de renseignements intérieurs). D'autre part, la Cour a donné un délai de sept jours à l'ancien patron du Shin Bet (Abraham Shalom) et à trois de ses agents, qui ont bénéficié, le 25 juin dernier, de la grâce présidentielle pour l'affaire dans laquelle ils sont impliqués, pour savoir selon quels critères ils avaient demandé leur grâce au chef de l'Etat d'Israël, M. Haim Herzog.

La Haute Juridiction a arrêté sa décision après deux jours d'audition des plaignants (plusieurs juristes, des avocats du barreau de Jérusalem et le parti Ratz, opposition de gauche), qui ont contesté la légalité de la « grâce » présidentielle en l'absence de toute condamnation et exigent la réouverture du dossier et la constitution d'une commission d'enquête.

De son côté, le quotidien *Jerusalem Post* accuse le premier ministre, M. Shimon Pérès, et son ministre des affaires étrangères, M. Itzhak Shamir, d'avoir proposé, il y a plusieurs mois, un poste important à un responsable du Shin Bet, M. Malka, dans l'espoir de le dissuader de dénoncer son chef, M. Shalom. Ce dernier est soupçonné d'avoir « couvert » le meurtre de deux terroristes palestiniens capturés par les services de sécurité après avoir attaqué un autobus israélien, le 12 avril 1984. M. Malka est un des trois responsables du Shin Bet limogés pour avoir dénoncé leur chef dans cette affaire. *(AFP.)*

● *Des armes israéliennes pour l'Iran, via l'Allemagne de l'Ouest ?* — La police ouest-allemande a découvert à Munich un trafic d'armes entre Israël et l'Iran, affirme l'hebdomadaire. Selon *Stern*, il s'agit d'un contrat passé entre l'ambassade d'Iran à Bonn et un représentant du gouvernement israélien portant sur la livraison par Israël à l'Iran de munitions d'artillerie et d'armes. Le montant de la commande s'élevait à 200 millions de DM (81 millions de dollars) et les livraisons devaient transiter par la Yougoslavie. Le gouvernement israélien voulait également vendre des chars à l'Iran, toujours selon *Stern*. *(AFP.)*

Pour la première fois depuis la guerre civile du Sud

LES PRÉSIDENTS DES DEUX YÉMENS SE RENCONTRENT A TRIPOLI

Les présidents des deux Yémens sont arrivés le mardi 1er juillet à Tripoli, où ils sont les hôtes du colonel Kadhafi. Cette visite devrait leur permettre de se rencontrer pour la première fois depuis la guerre civile qui ravage Aden, la capitale sud-yéménite, en janvier dernier. M. Haidar Abou Bakr el-Attas avait accédé à la présidence de la République du Yémen du Sud après douze jours de combats qui entraînèrent la défaite et la fuite de son prédécesseur, M. Ali Nasser Mohamed. Cette issue avait été accueillie avec amertume et inquiétude au Yémen du Nord, M. Ali Nasser étant l'homme qui avait rapproché le Yémen du Sud — marxiste — de son voisin du Nord — pro-occidental — et des autres pays modérés de la région.

Depuis la guerre civile de janvier, les relations entre Aden et Sanaa étaient très distendues. Le rendez-vous de Tripoli indique que MM. Abou Bakr el-Attas et Abdallah Saleh sont décidés à reprendre le dialogue. Il devaient se réunir ce mercredi en présence du colonel Kadhafi — dont ce sera la première rencontre avec des chefs d'Etat arabes depuis le raid américain d'avril dernier.

Koweït

DÉMISSIONS MINISTÉRIELLES SANS EXPLICATIONS

Le vice-premier ministre du Koweït, Cheikh Sabah El Ahmed El Sabah, et plusieurs membres du gouvernement ont remis leur démission au premier ministre, Cheikh Saad El Abdulla El Sabah, a rapporté, le mardi 1er juillet, l'agence koweïtienne KUNA. Le vice-premier ministre, qui est également ministre des affaires étrangères, n'a pas motivé ces démissions. Elles interviennent alors que les ministres du pétrole, des finances et des communications devaient s'expliquer, la semaine prochaine, à l'Assemblée nationale sur la gestion de leurs départements. Le ministre du pétrole, Cheikh Ali El Khalifa El Sabah, avait déjà dû faire face à de vives critiques du Parlement à la suite des attentats qui avaient pris pour cible, le mois dernier, la principale raffinerie de l'émirat.

D'autre part, le ministre de l'intérieur a annoncé *« un certain nombre d'arrestations »* dans le cadre de l'enquête sur la tentative d'assassinat de l'émir, en mai 1985. Des suspects ont également été arrêtés après les attentats perpétrés il y a deux mois contre plusieurs cafés du front de mer, à Koweït. — *(Reuter.)*

AFRIQUE

République sud-africaine

Les syndicats noirs annoncent un programme d'action

De notre correspondant

Johannesburg. — Une semaine après que deux bombes ont explosé au centre de Johannesburg, faisant une vingtaine de blessés, un nouvel attentat s'est produit, le mardi 1er juillet, au cœur même de la ville, à l'heure du déjeuner. L'engin avait été déposé dans une poubelle, à proximité d'un arrêt de bus, à l'angle de deux rues animées. Huit personnes ont été légèrement blessées, dont une fillette de trois ans et un bébé de deux semaines.

D'autre part, à l'issue d'une réunion secrète, la COSATU, principale confédération de syndicats noirs, qui revendique cinq cent mille adhérents, a annoncé qu'un *« programme d'action »* avait été proposé et que celui-ci devait être ratifié au niveau régional, puis communiqué aux employeurs, afin *« qu'ils effectuent des pressions sur l'Etat s'ils veulent mettre un terme à la répression »*.

La COSATU a été particulièrement touchée par les arrestations depuis l'instauration de l'état d'urgence, le 12 juin. Sur les cent quatre-vingt-trois délégués syndicaux appréhendés, cent soixante et un appartiennent à cette confédération. Au total, plus de neuf cents responsables ou affiliés à des syndicats sont actuellement sous les verrous, dont le secrétaire général de la COSATU. Mis à part quelques notables exceptions, les chefs d'entreprise sont restés silencieux, en dépit des rafles massives. Une passivité qui a suscité la colère des organisations syndicales, dont les chefs, passés dans la clandestinité, contiennent difficilement le mécontentement de la base.

M. B.-R.

Indifférents et impatients

(Suite de la première page.)

Parmi les autres mesures entrées en vigueur le 1er juillet, les Noirs se voient reconnaître le droit de devenir propriétaires de leur maison. Auparavant, ils ne pouvaient prétendre qu'à des baux de quatre-vingt-dix-neuf ans. Cette décision ne concerne cependant qu'une minorité, en raison du faible pouvoir d'achat des Noirs et parce que cette possibilité n'est offerte que dans les zones qui leur sont réservées. Le manque de logements est, en effet, dramatique. Un économiste, M. Tobie de Vos, estime à 574 000 le nombre de maisons qu'il faudrait construire pour les Noirs vivant en dehors des homelands.

La nouvelle structure administrative

Enfin, le début du mois de juillet marque le lancement d'un nouveau système administratif. Les conseils provinciaux composés de membres élus ont vécu. Ils seront remplacés par une structure régionale, les Regional Service Councils (RSC), dont les administrateurs et les membres du comité exécutif viennent d'être désignés directement par le chef de l'Etat. La nouveauté réside dans le fait que les comités exécutifs sont maintenant multiraciaux. Pour la province du Transvaal, le comité est composé de trois Blancs, d'un Indien, d'un métis et d'un Noir. Mais la distinction entre les affaires propres à chaque communauté raciale et les affaires générales sera bien marquée.

En fait, le nouveau système supprime des assemblées élues pour les remplacer par des personnalités nommées, le pouvoir résidant entre les mains de l'administrateur régional, qui prendra conseil auprès du comité exécutif. Selon certains experts, c'est une structure non démocratique, impossible à faire fonctionner et inutilement coûteuse, d'autant qu'en ce qui concerne la communauté noire elle repose sur les conseils municipaux des townships tombés en déshérence, car considérés comme les instruments de l'apartheid.

Toutes ces réformes, quelle qu'en soit la portée, sont soit rejetées, soit accueillies dans une indifférence totale, comme des améliorations obtenues sous la pression des événements et laissant de côté ce qui est maintenant au cœur du débat : le partage du pouvoir. Là encore, il y a loin de la coupe aux lèvres. Le conseil statutaire national annoncé par le chef de l'Etat le 31 janvier, qui sera chargé de négocier les changements constitutionnels nécessaires pour faire participer les Noirs à l'exercice du pouvoir, n'a toujours pas vu le jour. Le texte de loi n'a pas encore été adopté. Il le sera sans doute lors de la session parlementaire extraordinaire qui débutera le 18 août. Mais la composition de ce conseil laisse les Noirs sceptiques. En dehors des chefs des homelands autonomes, les autres membres, qui ne sont pas déjà dans l'appareil étatique, seront choisis, là encore, par le chef de l'Etat, qui assurera la présidence du conseil. Aucune date limite n'a été fixée quant aux propositions qui pourront être faites pour donner aux Noirs leur mot à dire *« au plus haut niveau »*, pour reprendre l'expression sans cesse utilisée par les autorités.

Les changements s'opèrent, certes. Mais les progrès s'effectuent à pas comptés. Les Noirs s'impatientent de plus en plus, même s'ils n'ont plus la possibilité de l'exprimer publiquement, en raison de l'état d'urgence. Combien de temps celui-ci devra-t-il être maintenu pour que les véritables aspirations de cette communauté soient satisfaites ? Il y a quelques jours, M. Chris Heunis, ministre du développement constitutionnel et du plan, a déclaré : *« Je ne m'attends pas à voir les réformes achevées en Afrique du Sud de mon vivant. »* M. Heunis a cinquante-neuf ans.

MICHEL BOLE-RICHARD.

● *Dix morts au Bophuthatswana.* — Dix corps ont été découverts, vendredi 27 juin, dans une camionnette, après une série d'explosions qui se sont produites dans la région de Madikwe, dans le bantoustan du Bophuthatswana, a annoncé, mardi 1er juillet, la police sud-africaine. Des engins explosifs transportés dans le véhicule et déclenchés accidentellement pourraient être à l'origine des explosions. — *(AFP, AP.)*

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

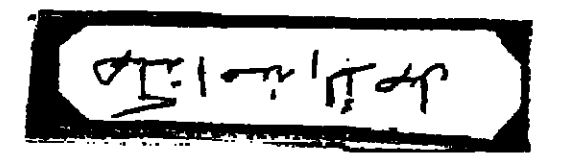
Imprimerie du « Monde », 7, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD 1984

Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.



Compromis historique à la hongroise

(Suite de la première page.)

L'exil volontaire à l'ambassade américaine et à Vienne du cardinal Mindszenty, de 1956 à sa mort en 1975, symbole de la confrontation d'hier entre l'Etat et l'Eglise catholique majoritaire (60 % de la population), est un épisode complètement révolu de la vie nationale hongroise. Après une phase de coexistence plus pacifique, *« nous sommes entrés aujourd'hui dans une ère de coopération créatrice »*, nous dit M. Sarkady-Nagy, vice-président de l'Office gouvernemental des cultes.

Comme les dogmes économiques, les vieux démons athées ont du plomb dans l'aile. *« Nous ne pouvons pas imaginer la Hongrie sans le Danube et la Tisza. » « De même*, ajoute ce ministre communiste, *nous ne pouvons pas l'imaginer sans ses églises et ses croyants. »* Le porte-parole de la hiérarchie catholique, Mgr Jozsef Cserhaty, lui renvoie la balle dans un article remarqué, publié en avril dernier dans la revue théorique du parti, *Villagosag (Lumières)* : *« Le sort du pays est en bonnes mains*, dit l'évêque de Pecs, *grâce aux dirigeants et au service dévoué du gouvernement. Les responsables religieux sont de plus en plus prêts à la coopération avec des personnes d'idéologie marxiste pour créer et approfondir le consensus national. »*

L'alliance contre les « profiteurs »

Coopération ou compromission ? La situation actuelle remonte à la double illusion des années d'après-guerre. Illusion des communistes sûrs de leurs succès rapides et de l'éradication du besoin religieux. Les écoles sont nationalisées, la plupart des ordres religieux dissous. Une partie du clergé est mise au pas ou en prison. Illusion aussi des Eglises convaincues du caractère provisoire du nouveau régime et de la récupération prochaine de leurs droits et de leurs établissements.

Tout le monde s'est trompé. Le pouvoir communiste et les Eglises ont consolidé leur situation. Jusqu'au jour – pour reprendre une formule qui était chère au primat, le cardinal Laszlo Lekaï, artisan principal de cette politique de coopération – *« où ce qui nous rapproche est devenu plus important que ce qui nous divise »*.

Les délices de la société de consommation ont partiellement vidé les églises – qui gardent des taux de pratique de 20 à 30 % – et entamé sérieusement les convictions marxistes. La jeunesse échappe aux institutions et à leurs slogans. *« Avant 1956, nous faisions la guerre aux blue-jeans. Aujourd'hui, c'est nous qui les exportons »*, dit Joszef Palvy, *rédacteur en chef d'un grand* hebdomadaire. Mgr Cserhaty surenchérit en déplorant la montée d'une troisième force entre les croyants et les marxistes, *« celle des indifférents, des cyniques et des exploiteurs »*. Il ne nie pas l'intérêt des réformes de l'économie hongroise, notamment l'accession à la propriété de terres et d'élevages par une couche nouvelle de paysans, mais il dénonce les *« profiteurs »*.

Malgré sa tradition de résistance, l'Eglise réformée – 2 millions de personnes – avait commencé bien avant les catholiques ce dialogue avec l'Etat. A l'est du pays, Debrecen est une sorte de Rome calviniste. Elle règne sur quatre cents congrégations, soit le tiers des paroisses protestantes du pays. Son grand temple est une pièce maîtresse de l'histoire hongroise : c'est là qu'en 1848 s'est réuni le Parlement révolutionnaire hongrois et que siégea en décembre 1945 le premier gouvernement provisoire.

L'évêque réformé de Debrecen, M. Tibor Bartha, est membre de l'actuel Parlement (2). Quant au directeur du collège, le théologien Elemer Kocsis, il se dit convaincu que *« pour les marxistes, l'important aujourd'hui n'est plus de nier Dieu, mais de confirmer l'homme et de le servir »*. Il n'hésite pas, assure-t-il, à évoquer les questions de justice et de droits de l'homme avec ses interlocuteurs marxistes.

Les Eglises hongroises et l'Etat sont donc liés par le même objectif – élaborer une nouvelle éthique sociale – qui d'une certaine manière traduit leur propre échec. Lutter contre l'alcoolisme et la délinquance. Consolider la vie de famille et la morale du travail, redonner aux jeunes un idéal : *« Sur tous ces points*, glisse un journaliste hongrois, *la presse du parti ne dit pas autre chose que le curé. »*

Les petits pas du cardinal

On comprend aisément que les dirigeants hongrois préfèrent traiter avec des Eglises organisées et hiérarchisées plutôt qu'avec des chapelles dissidentes ou des sectes, dont la menace est parfois brandie. Mais la question à l'ordre du jour en Hongrie est de savoir si les Eglises ne sont pas en train de devenir un instrument entre les mains de l'Etat.

La paix sociale contre l'extension de nos libertés : telle est la base du compromis – certains parlent de *« marchandage »* – que des leaders religieux semblent avoir passé avec le régime et que le cardinal Lekaï résumait volontiers par l'expression de *« politique des petits pas »*.

Son bilan est loin d'être négatif. Zugliget est un quartier résidentiel de Budapest. Ses petits immeubles carrés forment des taches blanches sur des hectomètres de pelouse. Le curé de l'église de la Sainte-Famille peut disposer, pour sa paroisse de neuf mille âmes, d'une armée de trente-deux catéchistes laïcs... Tous des hommes. Médecins, ingénieurs, professeurs, chercheurs, il ne sont pas membres du parti et savent qu'ils n'exerceront jamais de fonctions dirigeantes dans la société. Aussi s'investissent-ils totalement dans des responsabilités d'Eglise.

> *Le successeur du cardinal Mindszenty symbolisait depuis dix ans une politique de réconciliation avec l'Etat socialiste. Elle devrait lui survivre.*

Mais cette évolution est récente. Depuis deux ans seulement les laïcs sont autorisés par l'Etat à assister ou à remplacer les prêtres, sans rémunération et à condition qu'ils soient formés, dans l'enseignement religieux des enfants. A la suite du même accord, le catéchisme n'est plus limité aux seules églises et sacristies. Dans une Eglise où diminue le nombre de prêtres (2 600 contre 4 000 il y a dix ans) et des vocations religieuses, le laïcat est une chance de survie. A condition, disent les évêques, que l'Etat lui donne davantage de facilités.

Autre enjeu : les jeunes. Tout mouvement de jeunesse catholique ou protestant reste interdit. La difficulté est tournée : des chorales, des *réunions d'enfants de chœur*, des pèlerinages, des petites communautés sont des moyens pour le clergé d'atteindre la jeunesse. Mais celui-ci supporte de moins en moins ces tours de passe-passe : il y a, dit-il, de la part de l'Etat, une contradiction à demander aux Eglises leur assistance dans la lutte contre la dégradation morale de la jeunesse et en même temps à les priver des moyens de l'encadrer.

La limitation des ordres religieux reste le principal sujet d'irritation. Quatre seulement sont autorisés – des franciscains, des bénédictins, des piaristes, des religieuses enseignantes – pour assurer les cours dans les huit lycées catholiques restés ouverts. L'effectif global de ces ordres est en outre soumis à un numerus clausus.

Soucieuse du renouvellement de ses cadres, l'Eglise entend bien faire sauter ce verrou. Elle compte comme un signe positif la permission qui avait été donnée à un jésuite d'accompagner, il y a quelques années, le cardinal Lekaï à Moscou. De même une maison de retraites spirituelles, récemment ouverte à Leanyfalou, près de Budapest, vient-elle d'être confiée à trois autres jésuites.

Un clergé divisé

Des tracasseries n'en demeurent pas moins, dans l'organisation des pèlerinages ou la liberté d'expression des médias religieux, et la majorité du clergé estime qu'elle a encore beaucoup à gagner d'un élargissement du dialogue avec les autorités. *« Au séminaire, il y a dix ans, on nous formait comme si nous devions être les derniers prêtres d'une Eglise en déclin*, dit le père Joszef Török, jeune professeur de l'académie de théologie. *Aujourd'hui, nous avons la responsabilité de millions de fidèles et pas d'autre choix que l'entente avec l'Etat. On peut préférer l'Eglise des catacombes, mais pour combien de croyants ? »*

Des voix contestataires se font entendre où le désaccord avec la ligne suivie se mêle à la critique d'une élite cléricale, socialement avantagée par l'Etat. *« J'aimerais que les relations entre l'Eglise et l'Etat soient plus nettes et plus honnêtes*, dit un prêtre de Budapest. *Je voudrais être sûr que les responsables des Eglises songent d'abord à l'intérêt de leurs Eglises. »*

Le développement de « communautés de base » qui toucheraient de mille à deux mille personnes, notamment autour du religieux piariste Giorgy Bulanyi *(voir notre encadré)* et des luthériens, crée une certaine nervosité. L'un de leurs objectifs est la reconnaissance légale de l'objection de conscience. Par refus du service militaire, cent cinquante jeunes environ purgent une peine de dix-huit à vingt-six mois de prison. Au ministère des cultes, on estime qu'il n'est pas convenable d'abuser de la couverture des Eglises pour violer les lois de l'Etat : *« Il n'y a quand même pas de loi dans l'Eglise*, dit M. Sarkady-Nagy, *qui permet le refus du service militaire ! »*

Budapest entre Rome et Varsovie

L'attitude de l'Eglise hongroise est-elle réaliste ou naïve ? La question est déterminante pour la stratégie vaticane dans les pays de l'Est. On se souvient qu'au cours du dernier synode extraordinaire à Rome, pour ne pas compromettre l'équilibre actuel dans son pays, le cardinal-primat s'était contenté de parler de saint Etienne et du compositeur Franz Liszt. Poussé par des forces d'opposition au régime, l'épiscopat polonais est jugé en Hongrie *« trop nationaliste »*.

Qui l'emportera de la voie hongroise – la collaboration – ou de la voie polonaise – la résistance ? On murmure à Budapest que le cardinal Casaroli, secrétaire d'Etat du Vatican et père de l'Ostpolitik favorable au rapprochement avec les pays socialistes, n'est pas étranger à la condamnation du Père Bulanyi.

Il reste que l'actuel compromis historique à la hongroise doit encore faire la preuve de sa viabilité, au-delà de ses deux principaux promoteurs. Janos Kadar a soixante-quatorze ans et Laszlo Lekaï vient de disparaître. Y a-t-il en Hongrie une solution de rechange ?

HENRI TINCQ.

(2) Le président de la Fédération luthérienne mondiale, l'évêque Zoltan Kaldy, le président du Conseil des Eglises libres de Hongrie et le grand rabbin de Budapest sont également membres du Parlement. Sollicité en 1985, le cardinal Lekaï avait refusé, sous la pression du Vatican.

L'affaire Bulanyi

Il nous reçoit dans son petit appartement de la *rue* Attila à Budapest. Sur ses étagères garnies, des titres et des noms célèbres : *Esprit, Etudes, Concilium*, les théologiens Congar, Chenu, Schillebeeckx. Religieux piariste *de soixante-huit ans, Georgy* Bulanyi est le principal animateur des communautés de base hongroises, l'un des rares lieux de contestation théologique et politique. Il se définit lui-même comme le *« mouton noir »* de l'Eglise et de l'Etat.

Il a reçu une lettre de condamnation du cardinal Ratzinger en avril dernier, et celle-ci devrait *être bientôt rendue publique*. Il a passé neuf ans en prison (1952-1961) et depuis n'a jamais retrouvé le droit de célébrer en public sa messe.

Le Père Bulanyi s'estime brimé *par la hiérarchie catholique hon*groise plus que par le gouvernement : *« Depuis les accords d'Helsinki*, dit-il, *l'Etat est limité dans ses pressions contre moi. C'est le cardinal Lekaï qui s'est chargé de faire les commissions. »*

Certains de ses écrits auraient été falsifiés, et il a été condamné pour *« hérésie »* en 1982 devant un tribunal ecclésiastique à Budapest. Son dossier a été envoyé à Rome à la Congrégation pour la doctrine de la foi. On lui reproche notamment des thèses contraires au dogme selon lequel le prêtre tient son autorité de l'évêque et non de la communauté à laquelle il appartient.

Mais, selon lui, cette querelle théologique n'est qu'un prétexte à une sanction politique : *« Le cardinal Lekaï a menti. Il a inventé un désaccord dogmatique pour me punir de mon action en faveur de l'objection de conscience. »*

Pour le Père Bulanyi, l'Eglise et l'Etat en Hongrie ont conclu un pacte *« constantinien »*. Il est *épris du modèle des commu*nautés primitives où les animateurs sont choisis en leur sein. *« La vocation du chrétien*, dit-il, *n'est pas de traiter avec les puissants, mais d'être comme le Christ au service des pauvres, des humbles et des persécutés. »*

La liberté d'expression et de déplacement de ces communautés est limitée. *« Au temps du stalinisme*, concède cependant le père Bulanyi, *il y a longtemps qu'on nous aurait envoyé, dans les camps de travail. »*

H. T.

En Italie

Les brigades rouge baiser

De notre correspondant

Rome. – L'Italie, volontiers sentimentale, se passionne ces jours-ci pour une histoire d'amour insolite : celle d'Elisabetta Giove, terroriste repentie, et d'Olindo Ferrone, un magistrat qui recueillit en son temps la confession de la « brigadiste ».

Hormis l'état de ses deux protagonistes, l'affaire est aussi banale que toute autre rencontre : il a trente-sept *ans, il est marié, il* a un enfant ; elle a dix ans de moins que lui, la beauté du diable, et elle s'est séparée d'un mari qui, lui, avait, naguère, fait partager son engouement pour *une forme* de militantisme politique prompt à déboucher sur des délits de droit commun.

Olindo Ferrone menait à Naples une carrière sans histoire, mais plutôt brillante, de juge d'instruction. *A la fin de 1982*, Elisabetta était arrêtée en compagnie de plusieurs dizaines de membres de la « colonne » locale des Brigades rouges. Dans son appartement on trouva des documents prouvant *qu'elle servait de* courrier entre des brigadistes détenus et les clandestins du mouvement.

Les BR étaient déjà, à cette époque, *sur la pente* descendante. Des chefs avaient parlé, donné des noms... Elisabetta, interrogée par Olindo, ne jugea pas indécent d'en faire autant.

A la mi-1983, la terroriste repentie fut libérée. Depuis lors, elle n'a plus quitté « son » juge d'une semelle. C'est un confrère du magistrat, M. Vigna, enquêtant comme lui sur l'attentat à la bombe commis contre le rapide Naples-Milan la veille de Noël 1984, qui a donné l'alerte : il était préoccupé de ne pouvoir échanger d'idées ou d'informations sur ce sujet avec Olindo Ferrone qu'en présence d'une ancienne terroriste.

La « tueria de Naples », *comme on désigne ici* l'attentat commis contre le train 904, est certes attribuée par la justice à l'extrémisme « *noir* » (fasciste) lié à la Camorra (pègre napolitaine), mais la confiance ne régnait plus. M. Vigna s'ouvrit donc de ses scrupules auprès de ses supérieurs hiérarchiques. Et le palais de justice de Naples s'en est ému.

L'affaire s'est évidemment ébruitée. *M. Ferrone a, le jeudi* 26 juin, confié au journal télévisé de 20 heures son « amertume » de voir ce qu'il considère comme sa « vie privée » ainsi livré en pâture au grand public. Il sait cependant ne pas pouvoir se formaliser du fait que ses supérieurs ont ordonné une relecture attentive de toutes les sentences qu'il a prononcées depuis l'illumination de sa rencontre avec Elisabetta : pour être homme, il n'en demeure pas moins juge.

J.-P. CLERC.

RFA

Condamnation de « skinheads » pour le meurtre d'un Turc à Hambourg

De notre correspondant

Bonn. – Les meurtriers du Turc Ramazan Avci, frappé à mort en décembre dernier à Hambourg par une bande de « skinheads », ont été *condamnés, mardi 1er juillet*, à des peines de un à dix ans de réclusion. Cet assassinat, qui faisait suite à une série d'agressions commises ces dernières années contre des immigrés par des groupes proches des néonazis, avait suscité une intense émotion dans la communauté turque et provoqué quelques actions de représailles. Le tribunal n'a pas suivi l'accusation, qui avait réclamé des peines beaucoup plus dures, estimant ne pas avoir la preuve qu'il s'agissait d'une action à motifs politiques.

Présents dans beaucoup de grandes villes, surtout du nord de l'Allemagne fédérale, plus frappées par le chômage, les « skinheads » représentent, avec les groupes de supporteurs de football, des cibles privilégiées pour la propagande xénophobe des mouvements néonazis.

Hormis quelques cas de violences ouvertes comme l'assassinat de M. Avci, le problème des immigrés s'est posé ces dernières années d'une manière moins pressante qu'en France. Il n'empêche qu'après l'enterrement de M. Avci, un député social-démocrate de Hambourg, M. Freimut Duwe, avait reçu des lettres de protestation pour y avoir assisté. Que ce soit dans la communauté juive, après la polémique qui a précédé la visite du président Rea*gan et du chancelier Kohl au cime*tière militaire de Bitburg, ou dans les milieux proches de l'Eglise protestante, on prend très au sérieux cette question, illustrée de façon spectaculaire par le best-seller de *Günter Waraff, Ganz Unten*, relatant les problèmes quotidiens auxquels peut se heurter un Turc en RFA.

Avec la montée du chômage dans les années 70, les gouvernements ouest-allemands ont eux aussi adopté des mesures pour limiter l'immigration en RFA. L'actuel gouvernement a institué un sytème de primes au départ pour encourager les retours d'immigrés turcs dans leur pays. Dans les milieux conservateurs, nombreux sont les dirigeants, à l'instar de l'ex-sénateur de Berlin-Ouest, Heinrich Lummer, qui exigent des mesures beaucoup plus *radicales, notamment pour limiter* le droit d'asile politique. L'ex-maire de Francfort et actuel ministre de l'environnement, M. Wallmann, estimait, il y a quelques mois, qu'il valait mieux prévenir que guérir si on voulait éviter des problèmes. Cependant, les tentatives du ministre de l'intérieur, M. Friedrich Zimmermann, de limiter à six ans l'âge auquel les immigrés turcs peuvent faire venir leurs enfants en RFA se sont toujours heurtées au sein de la coalition au refus du Parti libéral.

HENRI DE BRESSON.

AMÉRIQUES

LA SITUATION EN COLOMBIE

Une cohabitation remise en question...

De notre envoyé spécial

Bogota. – S'il y a une formule politique qu'on connaît en Colombie, c'est bien la cohabitation. Depuis vingt-huit ans, les deux principaux partis – le libéral et le conservateur – occupent ensemble le pouvoir. Mais après le triomphe libéral à l'élection présidentielle du 25 mai, l'expérience semble proche de son terme. On parle de plus en plus, à Bogota, de revenir à des méthodes plus classiques de gouvernement.

La sagesse avait inspiré le pacte de front national signé en 1958 entre les libéraux et les conservateurs. Il s'agissait, en empêchant l'hégémonie d'un seul parti, de mettre fin à la violence qui avait ensanglanté le pays pendant de longues années, en raison de la guerre sans merci que se livraient les deux formations rivales. Partage du gouvernement et de tous les postes dans la fonction publique, monopole bipartite de la presse et de la télévision : la cohabitation a si bien soudé les deux anciens adversaires que le sytème colombien a fini par ressembler à celui du Mexique, où un seul parti domine la vie politique depuis des décennies.

Aujourd'hui, le chef des « Godos » (les Goths), comme on appelle ici les conservateurs, M. Misael Pastrana Borrero, tire la leçon de l'échec du 25 mai en parlant pour son parti d'une *« opposition réfléchie »*. Bien avant son succès électoral, le président élu, M. Virgiglio Barco, avait annoncé qu'il proposerait une réforme de la Constitution pour changer un système coupable, selon lui, de condamner l'État à l'inertie. *« Le manque d'une vraie opposition démocratique conduit à l'opposition armée »*, dit-il. C'est précisément ce que disent les hommes qui ont choisi la lutte armée.

M. Barco prendra ses fonctions le 7 août. En vertu de la Constitution, il devra offrir aux conservateurs *« une participation adéquate et équitable »* dans son gouvernement. Ce qui veut dire : conforme aux résultats électoraux. Or M. Barco a été élu avec 58 % des voix – le meilleur score jamais réalisé. Il peut donc réduire à la portion congrue les conservateurs, qui n'en ont eu que 36 %. Ceux-ci n'auraient pas plus de trois ministères, dit-on à la direction du Parti libéral. Il n'y aurait donc pas, à proprement parler, de co-gouvernement au cours des quatre prochaines années. Ainsi seraient évitées certaines aberrations du passé.

L'hebdomadaire *la Semana* en donnait récemment un exemple. En 1974, les Colombiens ont voté massivement pour le candidat libéral, M. Alfonso Lopez Michelsen, afin d'éviter l'arrivée à la présidence d'un conservateur identifié à la droite la plus dure, M. Alvaro Gomez Hurtado. Le même réflexe a joué le 25 mai dernier, puisque le concurrent des libéraux était de nouveau M. Gomez Hurtado. Mais en 1974, M. Michelsen avait dû partager le pouvoir avec le conservateur et ses amis pour obéir à la règle de la parité alors en vigueur.

Il avait ainsi ruiné dans les faits le sens de sa campagne électorale. Cette cohabitation à la colombienne explique en partie le scepticisme électoral qui règne dans le pays, où l'abstention atteint des records : le taux de 48 %, il y a un mois, a été considéré plutôt bon, comparé à celui de précédents scrutins.

Les relations avec le FMI

Les conservateurs choisiront-ils la réflexion ? Beaucoup en doutent à Bogota. Les appareils des deux partis s'alimentent de la répartition des ministères et des directions d'organismes publics et parapublics. Renoncer à son quota – même réduit – ce serait pour le parti « godo » remettre en cause un système où l'influence électorale dépend du nombre des emplois publics distribués. Et la manne administrative est importante en Colombie comme partout ailleurs en Amérique latine : 1,8 million d'emplois, selon M. Emilio Urrea, sénateur du nouveau libéralisme (une dissidence du Parti libéral). C'est beaucoup, en effet, pour un pays de 28 millions d'habitants.

Quelle que soit la décision des conservateurs - participation ou non – le problème de la cohabitation est posé. Les Colombiens savent qu'ils reviendront tôt ou tard à la formule démocratique traditionnelle d'un gouvernement gouvernant contre une opposition.

Une majorité solide, à la fois au Parlement et dans le pays, un Parti libéral unifié (*« pour la première fois depuis quarante ans »*, dit son directeur adjoint, M. Rafael Rivas Posada), une économie de nouveau en expansion grâce au boom du café et aux efforts d'austérité des deux dernières années : les atouts ne manquent pas au futur président. Mais M. Barco n'est pas de ceux qui chantent victoire prématurément. Plus doué pour la gestion que pour le verbe, il ne s'est pas forcé beaucoup pour adopter un profil bas, au contraire de l'actuel chef de l'État, M. Belisario Betancur, au style flamboyant.

Selon M. Rivas Posada, les Colombiens sont fatigués de la *« rhétorique »* – et il y en a eu beaucoup avec le président sortant. Ce qu'ils veulent désormais, c'est du concret. M. Barco le leur a promis : c'est même l'une des rares promesses qu'il ait faites. Son principal engagement est de lutter contre le chômage, qui atteint dans les villes le taux de 14 %, sans compter le chômage déguisé.

C'est par pragmatisme, et en raison de ses affinités personnelles avec les États-Unis, que le président élu, dit-on, se montrera moins tiers-mondiste, plus fidèle aux alliances traditionnelles, que l'actuel président. Mais là encore, M. Rivas Posada demande de regarder au-delà des mots : *« Betancur, finalement, s'est livré au FMI. »*

Le processus de paix

L'économie colombienne est soumise en effet depuis un an et demi au contrôle de l'organisation de Washington. Et M. Rivas Posada d'ajouter : *« Barco peut très bien avoir de bonnes relations diplomatiques avec les États-Unis et leur mener la vie dure dans les négociations économiques. C'est une attitude que les Américains admettent parfaitement. »* M. Rivas Posada parle sans doute en orfèvre, puisqu'il passe pour le futur ministre des relations extérieures.

L'héritage, pour M. Barco, c'est aussi, et peut-être avant tout, le processus de paix. Le président élu affirme que l'une des erreurs de son prédécesseur a été de confier les négociations avec la guérilla à une commission de paix, au lieu d'y engager son gouvernement.

Il promet, lui, de s'en occuper personnellement, d'y atteler plusieurs de ses ministres, et de ne rien faire sans s'assurer d'abord l'appui de l'armée. Pour les amis de M. Betancur, il s'agit là d'une duperie. *« Betancur a conduit lui-même de bout en bout le processus de paix, et il s'est toujours efforcé d'y impliquer l'armée »*, dit M. Urrea.

Dès le début de son mandat, en effet, le président sortant a cherché à pacifier le pays. Après avoir fait voter par le Parlement une amnistie générale, il a négocié des trêves armées avec chacune des guérillas en activité. Son effort s'est soldé par un demi-succès ou un semi-échec, selon les points de vue.

Les FARC communistes – la guérilla la plus ancienne, la plus puissante et la mieux organisée – ont mis l'arme au pied et choisi de se battre dans les urnes. Leur organisation électorale, l'Union patriotique, a gagné 4 % des suffrages à l'élection présidentielle et huit sièges au Parlement. C'est peu, mais tout de même davantage que les deux parlementaires et les quelque 1 % de voix que le Parti communiste avait gagné précédemment sous une autre étiquette.

En revanche, le M-19 n'a pas désarmé. Les sept cents guérilleros du bataillon Amérique qu'il a formé avec le front indigéniste Quintin-Lame et la guérilla équatorienne donnent du fil à retordre aux quinze mille soldats de l'armée régulière déployés dans le montagnes du Cauca, au sud-ouest du pays. Un deuxième bataillon Amérique est en formation dans le département d'Antioquia, le cœur industriel de la Colombie. Le M-19 a subi de nombreux revers, avec la perte de ses principaux dirigeants : son chef politique, Alvaro Fayad, a été le dernier en date. Il est tombé dans un traquenard à Bogota, en mars dernier. Mais le M-19 a aussi renforcé son potentiel militaire, et comme il n'a plus qu'un seul leader, Carlos Pizarro, il peut se donner une cohérence qui lui manquait. *« Pour le meilleur ou pour le pire »*, disent les connaisseurs.

« Pour le pire », affirment les milieux politiques. Avec Carlos Pizarro.

C'est la ligne *« militariste »* qui prévaut désormais dans l'organisation. Voire *« terroriste »*, à en juger d'après les attentats – manqués – du 17 juin contre le ministre de l'intérieur et de l'automne dernier contre le chef d'état-major de l'armée. La répétition de tels attentats – en réplique à ceux qui sont commis contre la guérilla – est un sérieux obstacle à la politique de dialogue promise par le prochain président, et rend aléatoires les offres de trêve du mouvement.

Le M-19 propose en effet un cessez-le-feu pendant la visite du pape, en juillet, et demande la médiation de Jean-Paul II pour relancer le processus de paix. Il serait prêt aussi à observer une trêve unilatérale de cent jours quand M. Barco aura pris ses fonctions – un geste de bonne volonté dont M. Barco a dit plusieurs fois la nécessité avant une reprise du dialogue.

Les guérilleros avaient demandé pour prix des accords de cessez-le-feu signés il y a deux ans une démocratisation du système politique. Ils ont obtenu en partie satisfaction puisque pour la première fois, lors des dernières élections, des candidats autres que les libéraux et les conservateurs ont pu s'exprimer à la télévision. Autre innovation d'importance : l'élection des maires au suffrage universel. Les deux principaux partis ont accepté de voter le projet de loi envoyé dans ce sens par le président Betancur en sachant que, avec le nouveau système, ils perdront de nombreuses municipalités au profit des FARC et de leurs représentants.

CHARLES VANHECKE.

Polémique officielle sur les « disparus »

De notre envoyé spécial

Bogota. – Parmi les nombreux problèmes que le pape va trouver en Colombie, il y a celui des « disparus ». C'est un mot qui n'est pas vraiment tabou ici comme il l'a été en Argentine du temps des généraux. Le procureur général de la nation, M. Carlos Jimenez Gomez, en a assumé la réalisation en dénonçant, le 10 mai dernier, *« les perquisitions irrégulières, les arrestations injustes, les poursuites illégales, les condamnations gratuites, les tortures physiques et morales, les disparitions mystérieuses et défiant toute enquête »*, dont sont victimes, selon lui, les gens poursuivis pour leurs seules opinions.

Le procureur est même allé plus loin en affirmant qu'il fallait *« dénoncer et arrêter par tous les moyens ces disparitions »*, afin d'éviter que, par peur, apathie ou simple omission, nous ne finissions par les accepter *« comme une technique officielle »*. Parlant des *« tortures perpétrées de sang-froid, parfois jusqu'à la mort »*, il a accusé des *« membres subalternes »* de l'armée et de la police de mener une *« guerre sale »*, susceptible de répéter en Colombie la situation qu'a connue l'Argentine à la fin des années 70.

Le verbe *« disparaître »* est si bien entré dans le vocabulaire politique qu'il est utilisé au mode actif. Désormais, on « disparaît » quelqu'un en Colombie, au lieu de le faire disparaître, ce qui montre bien la volonté de rapt et de meurtre.

Le Comité permanent pour la défense des droits de l'homme, que préside l'ancien ministre des relations extérieures, M. Vasquez Carrizosa, utilise pour sa part une autre notion : celle des détenus-disparus. Il a recensé cinq cent quarante cas de 1970 jusqu'à la fin de l'année dernière et quarante-six de janvier à mai de cette année. Jusqu'en 1978, ne « disparaissaient » en Colombie que quelques individus chaque année. Le rythme s'est accéléré à la fin du gouvernement de M. Cesar Turbay et sous l'actuel gouvernement de M. Belisario Betancur, le record étant atteint en 1984 avec cent vingt-huit « disparitions ».

Les victimes, pour la plupart, sont des paysans, leaders de syndicats agricoles ou de communautés indigènes. Et les coupables, pour la plupart aussi, sont des militaires ou des groupes paramilitaires, nom donné à des organisations clandestines formées de membres de la police ou de l'armée et agissant pour leur compte ou pour celui d'organisations patronales et de grands propriétaires terriens.

Que la « disparition » soit devenue une technique comme une autre, comme le redoute le procureur général, voilà qui ne fait aucun doute pour les organisations humanitaires colombiennes, qui savent que l'armée, dans sa lutte contre la guérilla, ne fait plus de prisonniers. *« C'est le ministre de la défense lui-même, le général Vega Uribe, qui a dit, en décembre dernier, qu'il fallait appliquer avec le M.19 les mêmes méthodes qu'avec les chiens enragés »*, indique M. Leopoldo Munera, du Centre de recherche et d'éducation populaire.

Les déclarations de M. Jimenez Gomez ont soulevé une grande polémique à Bogota. Pour la première fois, une autorité officielle abordait crûment le sujet. Il y a eu, bien sûr, force dénégations dans les états-majors militaires, mais c'est dans l'immeuble-tour qu'occupent les services du procureur général que la controverse a été la plus vive.

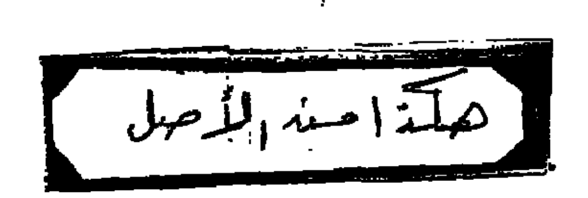
Près d'un mois après la prise de position de M. Jimenez Gomez, le procureur délégué auprès des forces armées, le général Nelson Mejia, lui a apporté la réplique en affirmant que, sur les trois cent treize personnes reconnues comme « disparues » par les services du procureur, quatre-vingt-dix-neuf étaient « réapparues ». Le général Mejia publiait la liste de cinquante-neuf d'entre elles avec diverses précisions.

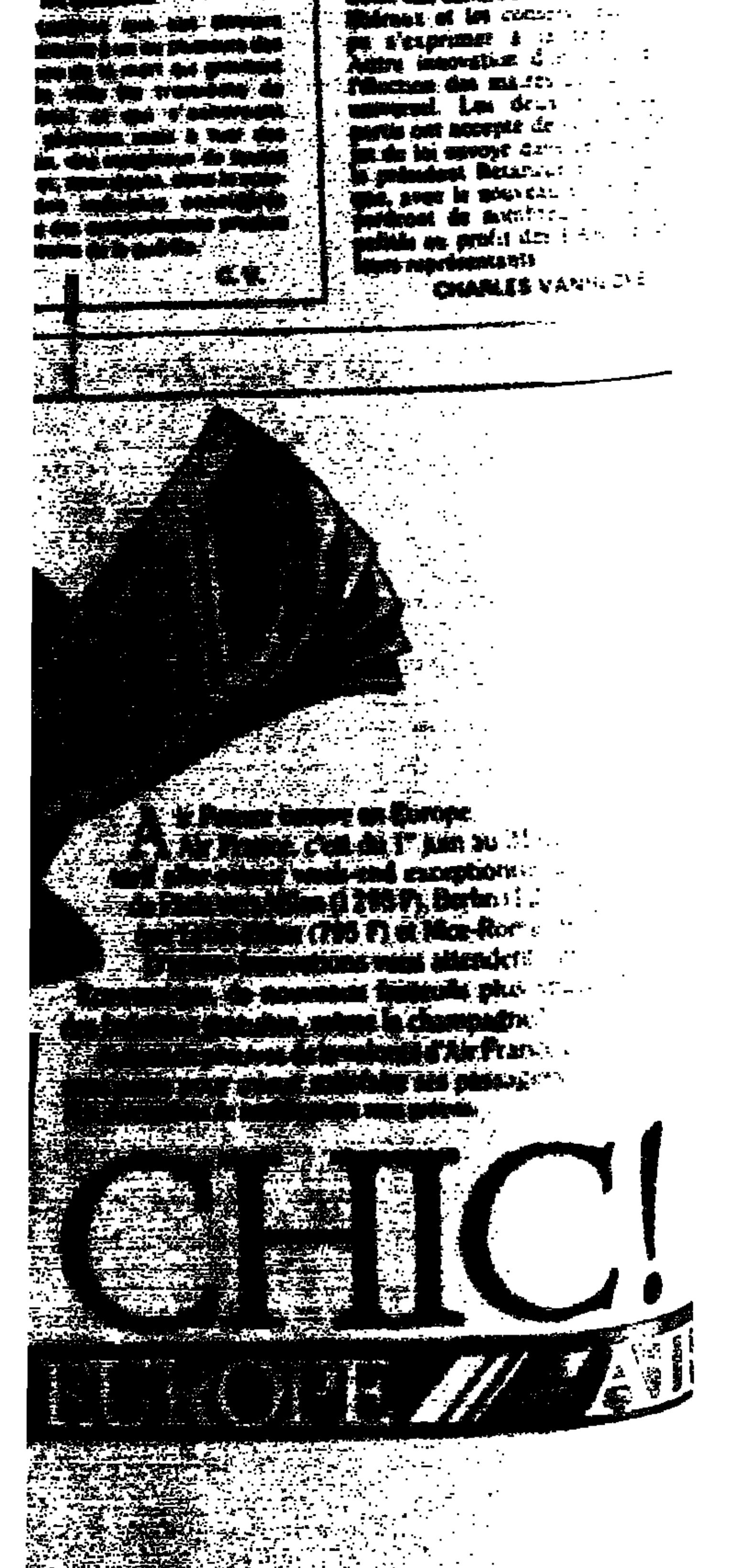
Le Comité permanent pour la défense des droits de l'homme a épluché cette liste : il n'y a trouvé que vingt-huit personnes de sa propre liste, dont huit sont reconnues par le général Mejia comme ayant été assassinées. Dans une vingtaine de cas, aucune précision n'est donnée sur l'endroit où vivent les personnes « réapparues ». Même si le procureur délégué auprès des forces armées a raison, dit-on à Bogota, il reconnaît donc indirectement qu'il y a deux cent quatorze « disparus ».

Dans ses déclarations du 10 mai, M. Jimenez Gomez n'a pas seulement parlé des violences commises contre « les délinquances d'opinion », mais aussi contre les délinquants de droit commun. Tortures, assassinats et « disparitions » affectent autant les uns que les autres. En une seule nuit de juin, à Cali, dix-neuf personnes ont été assassinées dans la rue par des tueurs qui circulaient en voiture et à moto. Officiellement, aucun lien n'a été établi entre les victimes, ni aucune précision donnée sur les assassins.

On suppose que ces derniers appartiennent à un ou plusieurs des escadrons de la mort qui gravitent dans la ville (la troisième de Colombie) et qui s'acharnent depuis plusieurs mois à tuer des travestis, des marginaux de toutes sortes et, sans doute, dans le nombre, des individus considérés comme des sympathisants proches ou lointains de la guérilla.

C. V.





AMÉRIQUES

ET LE VOYAGE DU PAPE

Jean-Paul II n'envisage pas de rencontrer des délégués de la guérilla

Au cours de sa deuxième journée à Bogota, le mercredi 2 juillet, le pape devait présider un grand rassemblement au parc Simon-Bolivar et rencontrer les évêques membres du CELAM (Conseil épiscopal latino-américain) devant lesquels il devait prononcer un discours sur la théologie de la libération.

De notre envoyé spécial

Bogota. – Le mardi 1er juillet, Jean-Paul II a embrassé le sol de la Colombie. C'est en août 1968 que Paul VI était venu inaugurer la deuxième conférence générale de l'épiscopat latino-américain, dont les travaux allaient avoir un retentissement immense, religieux et social. *« Le nouveau nom de la paix est : développement »*, avait déclaré le pape à la suite de son encyclique *Populorum Progressio* publiée l'année précédente. Parce que sans doute, derrière l'agitation de façade, la Colombie n'a guère évolué, Jean-Paul II a pu, dès son arrivée, reprendre le discours à l'endroit où son prédécesseur l'avait laissé.

Au palais présidentiel, devant des dirigeants politiques, économiques et syndicaux de toutes obédiences, mais tous de sensibilité chrétienne, le pape s'est écrié : *« En regardant sans passion le visage de votre patrie, n'avez-vous pas la claire conscience d'une inquiétude morale dans votre société ? – Une inquiétude qui s'alimente aux sources de la violence, du chômage, de la marginalisation. »*

Puis Jean-Paul II a ajouté : *« La question sociale se pose désormais aux dimensions de la planète... Les peuples pauvres ne peuvent pas supporter des coûts sociaux aussi intolérables, qui les excluent de leur droit au développement, tandis que d'autres jouissent de l'opulence. »*

Les remèdes ? Au plan national, enfoncer entre les « violences » de signes opposés – celle du conservatisme et celle de la révolution – le « coin » des valeurs chrétiennes ; ne jamais prendre son parti de *« l'insécurité, de la contrebande, de l'injuste répartition des richesses, des activités économiques illicites du transfert massif des capitaux vers l'extérieur »* ; que les entrepreneurs, enfin, créent et *« multiplient les postes de travail »*. Et au plan international ? La réponse au défi, ce sont des *« accords équitables »* – notamment pour ce qui touche à cette *« dette extérieure qui accable l'Amérique latine et d'autres pays du monde »*.

Les quatre pouvoirs

Jean-Paul II a démarré ce trentième voyage à l'étranger au pas de charge ! Reçu au début de l'après-midi à l'aéroport de la capitale par le chef de l'Etat, M. Belisario Betancur et les plus hautes autorités religieuses de Colombie, le pape a parcouru en voiture panoramique les quinze kilomètres séparant l'aéroport d'El Dorado de la belle place Simon-Bolivar autour de laquelle se trouvent les « quatre pouvoirs » : la présidence de la République, la chambre des députés, le palais de justice et... la cathédrale, siège de l'archevêque primat. La « papamobile » s'est frayé un chemin entre une haie quasi continue de femmes, d'hommes et d'enfants enthousiastes agitant des drapeaux.

Dans l'appareil qui l'avait amené de Rome, le pape a, comme il le fait généralement, très librement conversé avec les journalistes. Répondant à notre question sur les objectifs de son voyage, Jean-Paul II a déclaré qu'il entendait d'abord manifester sa présence dans un pays qui, ces derniers temps, avait *« souffert de grandes catastrophes »* (allusion en particulier au récent ensevelissement, sous une coulée de boue, de plus de vingt mille personnes à Armero, au pied du volcan Nevado del Ruiz) et aussi encourager une Eglise qui s'efforce de résoudre ces graves problèmes que sont *« l'évangélisation des hommes, la présence des chrétiens au milieu du peuple et tant d'autres questions d'ordre social et moral »*.

Le pape a écarté toutes les spéculations qui avaient précédé son voyage sur l'éventualité d'une rencontre avec les représentants d'une guérilla très active en Colombie : *« Ce sont le gouvernement et l'épiscopat colombiens qui sont compétents en cette matière »*, a-t-il répondu. Un peu plus tard, il ajoutait plaisamment : *« Il est difficile d'aller dans la montagne pour traiter avec eux ; d'ailleurs on ne sait pas où ils sont ! »* Puis, plus sévère : *« Si la paix, c'est le terrorisme, alors je ne comprends plus. »*

Sur le prêtre colombien Camilo Torrès, mort il y a tout juste vingt ans les armes à la main dans un maquis révolutionnaire, il dit : *« Je le confie à la miséricorde de Dieu. »* A un message que lui avait fait parvenir, le 19 juin à Rome, un représentant de la guérilla pour précisément organiser une rencontre, *« la secrétairerie d'Etat a répondu »*, a précisé le pape. Sur ce thème, il a conclu : *« Je ferai ce que je pourrai. D'ailleurs le président Bétancur a déjà fait beaucoup dans la bonne direction. »*

Ce mercredi 2 juillet, le pape et les quelque trente personnes de sa suite devaient séjourner à Bogota, rencontrant notamment les institutions épiscopales et religieuses de l'Amérique latine qui ont leur siège dans cette capitale, en particulier celles du CELAM.

JEAN-PIERRE CLERC.

● *Le M.19 colombien affirme que le pape est menacé d'un attentat.* – Le mouvement de guérilla du M.19 (extrême-gauche), a affirmé qu'un attentat pourrait avoir lieu contre le pape Jean-Paul II pendant sa visite en Colombie, dans un communiqué parvenu à l'Agence France-Presse, mardi 1er juillet. *« Des organisations paramilitaires pourraient attenter à la vie du pape »*, affirme M.19, qui a annoncé une trêve de ses activités durant la visite pontificale. Le M.19 a, d'autre part, démenti être à l'origine d'une campagne menée dans certaines régions de Colombie contre Jean-Paul II. *« Le M.19 respecte le pape et les croyances religieuses des Colombiens. »*

Chili

L'opposition lance un appel à une grève générale de quarante-huit heures

La découverte des cadavres de trois militants de l'opposition chilienne tués par balle à Santiago a aggravé mardi 1er juillet la tension qui règne au Chili à la veille d'une grève générale de deux jours. Ce mouvement a été convoqué par l'Assemblée civile, qui regroupe depuis fin avril les syndicats d'opposition et sera un test de ses capacités de mobilisation.

Le mot d'ordre a été approuvé par le Commandement national des travailleurs, les associations professionnelles, les fédérations d'étudiants, les syndicats des camionneurs et les commerçants regroupés au sein de cette assemblée hostile à la politique du général Pinochet.

Depuis six semaines, la capitale et d'autres grandes villes chiliennes sont le théâtre de manifestations de rue, de grèves estudiantines et d'affrontements avec la police et les carabiniers au cours desquels deux étudiants ont été tués et plus de mille cinq cents personnes arrêtées. D'autre part, la capitale est privée d'eau potable et cette pénurie pourrait avoir une influence sur la grève générale.

La capitale privée d'eau

Correspondance

Santiago-du-Chili. – La majorité des habitants de Santiago se trouvent sans eau depuis le 17 juin. Les pluies torrentielles ont provoqué la crue des deux rivières desservant la capitale chilienne, le Mapocho et le Maipo ; et ces crues rapides ont provoqué à leur tour des inondations affectant plusieurs localités et quartiers du Grand Santiago ainsi que la destruction de l'aqueduc de captation de la principale centrale de traitement d'eau potable de la capitale.

C'est donc une agglomération de plus de 4 millions d'habitants qui subit une pénurie dont les conséquences peuvent être dramatiques. Les quartiers sans eau sont dans le meilleur des cas approvisionnés une fois par jour par des camions-citernes de l'armée ou des municipalités, et de nombreuses personnes vont chercher de l'eau chez des parents ou amis vivant dans les secteurs non affectés. S'adressant au pays à la télévision le 20 juin, les ministres de l'intérieur et des travaux publics ont prêché la patience et la mesure dans l'utilisation de l'eau là où elle est disponible. Une chose est certaine : l'installation d'un nouvel aqueduc de captation exigera au moins un mois et la répartition rationnée de la quantité d'eau actuellement disponible demandera encore plusieurs jours.

Les risques d'infection, voire d'épidémies, sont donc réels pour les habitants de Santiago, spécialement pour ceux des *poblaciones* périphériques. Le gouvernement est durement critiqué par l'opposition qui lui reproche la lenteur et le peu d'efficacité de ses réactions et le manque d'information sur la dimension réelle de la catastrophe. L'Assemblée civile, qui rassemble les organisations sociales d'opposition, a décidé d'organiser une journée de solidarité avec les *pobladores* victimes tant des perquisitions massives effectuées le mois dernier que de la pénurie de l'élément liquide.

Par ailleurs, l'agitation politique se poursuit. En grève depuis le 16 juin, étudiants et élèves du secondaire ont réalisé diverses manifestations auxquelles se sont joints les enseignants qui rejettent la politique gouvernementale de privatisation et de transfert aux municipalités des établissements scolaires. Policiers et effectifs militaires sont intervenus violemment sur plusieurs campus, cependant que les étudiants de l'université catholique ont occupé pacifiquement pendant vingt-quatre heures le siège central de leur université.

L'opposition attendait les journées du mercredi 2 et du jeudi 3 juillet pour lesquelles une grève générale a été décidée. La situation chaotique créée par le manque d'eau sera-t-elle un un frein ou un accélérateur du mouvement ? Le centre de Santiago a été pendant une semaine le théâtre de manifestations estudiantines réprimées au moyens des *huascars*, canons à eau très puissants, du même modèle que ceux utilisés en Afrique du Sud. La police, elle, ne manque pas d'eau !

M. MICHEL AURILLAC EN HAITI

La France va accroître sa coopération dans tous les domaines

Port-au-Prince *(AFP)*. – Le ministre français de la coopération, M. Michel Aurillac, effectue depuis le lundi 30 juin une visite officielle en Haïti, le premier voyage d'un ministre français à Port-au-Prince depuis la chute du régime Duvalier, le 7 février.

M. Aurillac, à la tête d'une mission de dix personnes, dont le député RPR Bruno Bourg-Broc, doit être reçu mercredi par le président du Conseil national de gouvernement (CNG), le général Henri Namphy, et par plusieurs membres du cabinet ministériel haïtien.

Le ministre présidera également la délégation française à la session inaugurale de la commission mixte haïtiano-française qui décidera des axes de la coopération entre Port-au-Prince et Paris pour deux ans. M. Aurillac se rendra aussi en visite au Cap-Haïtien, deuxième ville du pays, au nord de la capitale, avant de regagner Paris mercredi après-midi.

La coopération de la France en faveur d'Haïti pour les années 1985-1986 s'est élevée à environ 20 millions de dollars dont douze de prêts, rappelle-t-on de source française. Une soixantaine de projets de développement doivent être examinés, en particulier dans les domaines des communications, du développement rural, de l'énergie, de l'alimentation en eau potable, des télécommunications, de la santé et de la culture.

On a noté la présence de militaires dans la délégation française : le général de brigade Lucien Beal, chef de la mission militaire de coopération française (MMC) et du chef d'escadron Arnaud, membre de ce même organisme. C'est la première fois depuis la signature des accords de coopération haïtiano-français en 1973.

Les deux officiers français doivent être reçus par le ministre haïtien de l'intérieur et de la défense nationale, le colonel Williams Regala, membre du Conseil national de gouvernement.

LE CENTENAIRE DE LA STATUE DE LA LIBERTÉ

Un rêve devenu pays

(Suite de la première page.)

Les Etats-Unis, par contre, sont nés de l'adhésion des pères fondateurs, confirmée par des générations d'immigrants, à un credo commun dont le fondement est précisément la Liberté.

L'image d'Epinal a ses taches d'ombre. L'*« égalité des conditions »* devant laquelle s'extasiait Tocqueville, jusqu'à y voir le *« point central où toutes ses observations venaient aboutir »*, n'est plus qu'un lointain souvenir.

La pauvreté, la violence, l'analphabétisme, ne sont pas des mythes. La fête de la liberté ne mérite pas ce nom pour tous, et surtout pas pour ceux qui peuplaient le pays avant l'arrivée des Blancs. Ni pour les Noirs, qui ne sauraient oublier que leurs ancêtres y ont pour la plupart été amenés de force et vendus comme esclaves, même si aujourd'hui personne ne s'étonne de voir certains d'entre eux présider aux destinées de métropoles comme Washington, Chicago ou Los Angeles.

Il y a aussi que, plus large est l'adhésion populaire au dogme sur lequel repose l'Etat, plus grand est le risque de voir l'Etat en question succomber aux tentations de l'orgueil. Reagan-Rambo n'est pas tout à fait à l'abri de ce péril. *« J'ai toujours cru,* a-t-il pu dire en février 1982, *que ce continent était un lieu exceptionnel dont le destin était exceptionnel. Je crois que notre destin est d'être le phare d'espérance de l'humanité tout entière. »*

O.K. Mieux vaut un chef d'Etat qui se veut un *« phare d'espérance »* qu'un candidat déclaré à la domination. Mais lorsqu'on se croit investi par la Providence d'une mission planétaire et qu'on dispose pour l'accomplir d'une puissance économique, militaire, culturelle et médiatique sans précédent, on est tout naturellement enclin à se montrer peu regardant quant à la moralité et à l'attachement à la démocratie des alliés dociles, et à tenir en revanche pour négligeables, sinon inadmissibles, les réserves ou objections de ceux qui le sont moins : l'incompréhension avec laquelle a été accueilli, en avril dernier, le refus de la France de laisser passer les bombardiers à destination de Tripoli et de Benghazi s'inscrit dans la liste déjà fort longue de ce que Henry Kissinger a appelé, un jour d'indulgence, *« les malentendus transatlantiques* (1) *»*.

La racine des « malentendus »

S'indigner, comme le font certains, de cette prétention, au moins implicite, à l'hégémonie et en tout cas au leadership, en profiter pour dénoncer l'hypocrisie et la rapacité congénitales de la Maison Blanche et, derrière elle, de Wall Street, est peu efficace. Et ce n'est même pas juste, faute de bien saisir la racine de ces *« malentendus »*, qui est, à proprement parler, philosophique. Il n'y aurait pas d'Etats-Unis si ne s'étaient rencontrés sur leur sol des hommes et des femmes qui ont fait passer leur adhésion à des valeurs communes avant tous les particularismes auxquels les peuples d'Europe attachent tant d'importance.

Lorsqu'on est pénétré de cette conviction, il va de soi que ceux qui se refusent à la partager font facilement figure de retardataires ou d'empêcheurs de danser en rond. Aujourd'hui encore, beaucoup d'Américains ont du mal à comprendre que leurs cousins du Vieux Continent préfèrent vivre avec leurs habitudes, leurs langues, leurs bisbilles, en un mot leur histoire, plutôt que de les déposer dans la corbeille de leurs noces atlantiques.

L'histoire de la France, a pu dire récemment Michel Jobert au cours d'un colloque de l'Institut français des relations internationales, c'est le refus de l'empire. François Ier, Louis XIV, Napoléon, les bâtisseurs de l'empire colonial, n'auraient sans doute pas ratifié ce jugement. Reste tout de même, face aux divers avatars de l'impérialisme ou de l'universalisme, l'existence d'une « identité » qui mérite d'autant plus d'être préservée qu'elle implique, à défaut de « rêve » français, une « certaine idée », une idée en fin de compte morale, de notre pays.

Son rayonnement a d'ailleurs été suffisant pour que, sur une échelle certes plus modeste que celle des Etats-Unis, des millions d'étrangers y aient trouvé, au cours des siècles, un refuge et, pour beaucoup, une patrie nouvelle.

Qui peut nier que, dans cette « certaine idée », l'attachement à la Liberté joue un rôle essentiel, au point que de Jean-Marie Le Pen à Georges Marchais toute la classe politique de ce pays se croit obligée de n'avoir que ce mot à la bouche ? C'est parce que cet attachement n'est pas moins fort que celui des Américains que nos deux peuples se trouvent en permanence à la fois concurrents et solidaires. Ce qui signifie que, malgré toutes les chamailleries familières à un très vieux couple, celui-ci n'est pas près de rompre.

ANDRÉ FONTAINE.

(1) Titre d'un livre paru en traduction française en 1965 aux Editions Denoël.

AMÉRIQUES

Nicaragua

Washington dénonce le caractère « militaire » de coopératives agricoles financées par des fonds suisses

Berne *(AFP)*. — L'ambassade des Etats-Unis à Berne a publié le mardi 1er juillet une mise au point sur les « coopératives agricoles militaires » au Nicaragua — dont certaines sont financées par des fonds suisses, — notamment à propos de l'attaque de la coopérative de Yale le 31 mai par des « contras » au cours de laquelle seize personnes ont été tuées.

Pour le diplomate américain Robert Reilly, *« des gens qui tirent au fusil, portent des uniformes et sont dirigés par des officiers de l'armée ne sont pas des civils ». « Le régime sandiniste,* poursuit-il, *construit un réseau de coopératives servant un but à la fois militaire et économique. »*

Cette mise au point fait suite aux vives réactions des organisations suisses d'entraide qui financent des coopératives agricoles au Nicaragua, comme Swissaid, l'OSEO (Œuvre suisse d'entraide ouvrière), Terre des hommes ou la Fédération genevoise de coopération. Un coopérant suisse a été tué en février dans une embuscade tendue par les « contras ».

La plupart des organisations suisses interrogées ont admis la présence d'hommes armés en uniforme dans ces coopératives, mais en précisant qu'il s'agit en fait de paysans, qui sont obligés de se défendre contre les attaques des « contras » soutenus par les Etats-Unis. L'OSEO et Swissaid ont reconnu que des uniformes sont parfois fournis aux paysans par l'armée sandiniste mais que *« ce n'est pas la règle »*.

Le diplomate américain, pour sa part, cite *Segovia*, l'organe de l'armée sandiniste, dans lequel la coopérative de Yale est décrite comme étant une CAD (Cooperativa de auto-defensa), c'est-à-dire *« un élément dans le système de défense du pays »*.

● *Washington dément une aide secrète de 400 millions de dollars aux « contras ».* — Le département d'Etat a démenti mardi 1er juillet que les Etats-Unis se préparent à fournir aux « contras » nicaraguayens une assistance secrète de 400 millions de dollars, comme l'affirme l'hebdomadaire *Newsweek* (*le Monde* du 2 juillet). *« Cette information est fausse »*, a déclaré le porte-parole du département d'Etat, M. Charles Redman. — *(AFP.)*

ASIE

Afghanistan

Un avion militaire a été abattu par les maquisards

Cent morts

Islamabad *(AFP, AP, Reuter)*. — Les maquisards afghans ont abattu un avion militaire transportant une centaine d'hommes dans le sud de l'Afghanistan, a-t-on indiqué, le mardi 1er juillet, de source diplomatique occidentale. On ajoute de même source, en se fondant sur des témoignages afghans, que l'avion a été abattu mercredi dernier, au cours d'un vol entre Kaboul et la ville de Kandahar. Aucun survivant n'est signalé, pas plus que l'arme utilisée pour abattre l'appareil. Selon un diplomate, il s'agirait d'un quadrimoteur servant au transport de troupes, mais *des rapports contradictoires ne permettent* pas de savoir si l'avion transportait des Soviétiques ou des Afghans, bien que cette dernière hypothèse soit la plus probable.

Un hélicoptère soviétique de combat a en outre été abattu près de Ghazni (sud du pays), ont déclaré les diplomates, sans donner d'autres détails. Une intense activité aérienne a été notée la semaine dernière à l'aéroport de Kaboul, *ont ajouté les mêmes sources*, faisant état d'informations en provenance de la capitale afghane. Des avions de combat *soviétiques* IL-76 et d'autres types ont effectué un grand nombre de sorties vers le nord et vers le sud.

Selon des informations en provenance de Kaboul, les Soviétiques auraient lancé une nouvelle offensive contre le bastion de la résistance afghane dans la vallée du Panchir. *Si cette information était* confirmée, il s'agirait de la neuvième tentative pour reprendre *cette vallée contrôlée par la résistance.*

Enfin, Radio-Kaboul a affirmé, mardi, que cent quarante résistants s'étaient rendus récemment dans la province de Fariab, près de la frontière soviétique, et avaient promis de s'enrôler dans les forces gouvernementales en vertu d'un récent programme gouvernemental d'amnistie. La radio d'Etat a également affirmé qu'*« un certain nombre »* de maquisards avaient été tués et huit autres capturés au cours d'un récent affrontement avec les troupes gouvernementales, dans la province septentrionale de Balkh.

Chine

« LA RÉVOLUTION CULTURELLE, CETTE CATASTROPHE »

Pékin *(AFP)*. — Dans un discours prononcé à l'occasion du soixante-cinquième anniversaire de la fondation du PC chinois, *M. Hu Yaobang, son secrétaire* général, a fait, le mardi 1er juillet, un pas supplémentaire dans la critique du Grand Timonier. La confusion entre diverses sortes de contradictions a conduit Mao Zedong, a-t-il dit, *« à lancer la révolution culturelle, une catastrophe pour le parti et l'Etat »*. M. Hu a rattaché le déclenche*ment de cette révolution, dans* les années 60, à des erreurs idéologiques datant des années 50.

La publication de ce discours fait partie des efforts pour fournir *des justifications idéologiques* aux réformes du numéro un chinois, M. Deng Xiaoping, en *même temps qu'il donne à M. Hu* l'image d'un théoricien capable d'hériter de la charge de « Timonier » du PC. M. Hu a également dénoncé le manque actuel de discipline à l'intérieur du parti ainsi que le trafic d'influences dans ses cercles dirigeants. *« Pour le dire tout net, le vie politique n'est pas saine dans quelques-unes des organisations du parti, y compris dans certains comités dirigeants »*, a-t-il dit.

Japon

ACCORD AVEC MOSCOU SUR LES VISITES AUX KOURILES

Tokyo. — Le ministre japonais des affaires étrangères, M. Abe, a annoncé, le mardi 1er juillet, que l'URSS avait mis fin à un différend de onze ans avec Tokyo, en autorisant les Japonais à visiter sans visa les tombes de leurs ancêtres sur les quatre îles Kouriles occupées depuis 1945 par l'armée rouge. Cet accord prévoit également que, de leur côté, des Soviétiques pourront se rendre sans visa sur les tombes de leurs ancêtres morts pendant la guerre russo-japonaise de 1904-1905 *et enterrés au Japon. Les Japonais* refusent la pratique de la délivrance de visas par les Soviétiques pour visiter les Kouriles, car ils considèrent ces îles comme leur propriété. Depuis 1975, date du refroidissement des relations nippo-soviétiques, la pratique de ce visas avait été rétablie. Qu'elle soit abandonnée aujourd'hui ne signifie pas la moindre *concession de Moscou sur* l'occupation des îles. — *(AFP.)*

Macao

● *Les négociations.* — La Chine et le Portugal ont achevé, le mardi 1er juillet à Pékin, leurs premières négociations officielles sur l'avenir de Macao (*le Monde* du 1er juillet). Les deux pays se sont déclarés satisfaits de l'évolution des négociations et prévoient une nouvelle série de discussions en septembre, toujours à Pékin. — *(Reuter.)*

Timor-Oriental

● *Combats.* — Les rebelles nationalistes insurgés ont déclaré, le mardi 1er juillet à Lisbonne, avoir tué 24 *soldats indonésiens dans l'est* et le centre du territoire en avril. Le FRETILIN (Front révolutionnaire pour l'indépendance de Timor-Oriental) a également affirmé avoir récemment capturé trois soldats indonésiens. Le FRETILIN mène une guérilla contre les forces indonésiennes depuis que ces dernières ont envahi ce territoire portugais en 1975, *avant de l'annexer.* — *(Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

AFRIQUE DE L'OUEST

Sombre bilan pour la Communauté économique

Abuja. — Les chefs d'Etat et de gouvernement de quinze pays d'Afrique de l'Ouest ont clos, le mardi 1er juillet, à Abuja, la future capitale du Nigeria, les travaux du neuvième sommet de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en dressant un bilan peu encourageant de l'organisation. Le président nigérian, le général Babangida, élu pour la deuxième année consécutive président de la CEDEAO, a vivement déploré le *« manque de soutien financier » des Etats membres, les cotisations impayées* s'élevant à plus de 9 millions de dollars, alors que le budget annuel de la Communauté est de 5,5 millions de dollars. *« Il y a même un pays qui n'a pas versé un centime depuis 1978 »*, a indiqué le secrétaire exécutif de l'organisation, M. Momodu Munu. Le président Babangida a souligné que les deux tiers des échanges entre les seize membres de la CEDEAO sont dus à la contrebande et a déploré que la plupart des mesures adoptées par l'organisation durant ses onze années d'existence n'aient pas été mises à exécution. Ce sommet a rassemblé les chefs d'Etat du Bénin, du Burkina-Faso, de Gambie, de Mauritanie, du Cap-Vert, de Guinée-Bissau, du Libéria, ainsi que les chefs de gouvernement de Côte-d'Ivoire, du Ghana, du Niger, du Mali et de la Guinée. — *(AFP, Reuter.)*

ETATS-UNIS

Les Américains favorables à une réduction de l'immigration

New-York. — Un nombre croissant d'Américains souhaitent voir diminuer le nombre d'immigrants admis aux Etats-Unis au moment même où ils s'apprêtent à célébrer le centenaire de la statue de la Liberté, symbole du Nouveau Monde pour des millions d'immigrants. Selon un sondage du *New York Times* et de la chaîne de télévision CBS, publié mardi 1er juillet, 49 % des Américains estiment que l'immigration devrait être davantage restreinte. En 1965, ils étaient seulement 33 % à partager ce point de vue. L'hebdomadaire *US News and World Report* a publié un autre sondage donnant des *chiffres encore plus hostiles à l'immigration : 51 % des* personnes interrogées trouvaient que le niveau légal d'immigrants, fixé actuellement à environ cinq cent mille par an, devrait être *réduit*. Peuple d'immigrants, les Américains continuent à avoir des sentiments mélangés à l'égard des étrangers et *US News* soulignait que rien dans les résultats de son sondage ne suggérait une virulence de sentiments semblable à l'agitation anti-étrangères qui avait suivi la première guerre mondiale. L'augmentation du nombre de personnes souhaitant voir réduire le nombre d'étrangers admis légalement aux Etats-Unis s'explique, selon les spécialistes, par le débat croissant sur l'immigration illégale, en provenance surtout des pays d'Amérique centrale, ainsi que par le changement dans l'origine des nouveaux immigrants, maintenant originaires pour la plupart du tiers-monde. — *(AFP, AP.)*

PHILIPPINES

Embuscade meurtrière

Manille. — Huit soldats philippins au moins ont été tués, le lundi 30 juin, par des guérilleros communistes lors d'une embuscade au sud de Manille, ont indiqué mardi des photographes présents sur place. Quatre-vingt-deux hommes de la NPA (Nouvelle armée du peuple, branche armée du PC philippin interdit) ont attaqué un convoi militaire sur une autoroute près de Gumaca, à 150 kilomètres au sud-est de Manille, ont-ils précisé. Cette embuscade survient alors que des discussions pour un cessez-le-feu sont en préparation entre le gouvernement et les chefs des rebelles. *« Nous n'avons pas reçu d'ordre de cessez-le-feu »*, a indiqué aux *photographes le commandant du groupe de la NPA peu avant* l'attaque. Toujours selon les photographes, les guérilleros n'ont pas subi de pertes lors de cette embuscade, au cours de laquelle ils ont *incendié deux jeeps de l'armée sur trois et pris une douzaine* d'armes automatiques. Selon des sources hospitalières, quatre soldats ont été tués et quatre autres blessés, dont deux grièvement. — *(AFP.)*

RDA

L'affaire du métro de Berlin

Berlin-Est. — L'information publiée par la presse ouest-allemande sur une tentative de passage à l'Ouest par le métro de Berlin-Est a été qualifiée, le mardi 1er juillet, par l'agence officielle est-allemande ADN de *« grand-guignol ». « Tout démenti est superflu. Les auteurs de tels mélodrames horrifiants devraient être enfermés dans une maison de fous »*, commente ADN en accusant le secrétaire général du Parti chrétien-démocrate de Berlin-Ouest, M. Klaus Landowski, d'être à l'origine de cette affaire. Selon la presse ouest-allemande, douze à quinze Allemands de l'Est auraient tenté en mai dernier de passer à l'Ouest en utilisant une rame de métro du réseau est-berlinois. Interceptés par les forces de *sécurité de la RDA, les uns auraient été tués au cours d'une fusillade* et les autres exécutés après jugement, affirment certains journaux publiés mardi en RFA et à Berlin-Ouest (*le Monde* du 2 juillet).

TUNISIE

L'ancien président de Tunis Air condamné à cinq ans de prison

La cour d'appel de Tunis a confirmé, le mardi 1er juillet, la condamnation de l'ancien président-directeur général de la compagnie Tunis Air, M. M'hamed Belhadj, à cinq ans de prison et à 25 200 dinars d'amende, pour mauvaise gestion et infraction à la réglementation douanière. Les avocats de M. Belhadj avaient demandé l'acquittement de leur client, considérant que les accusations portées contre lui n'étaient fondées sur aucun article du code pénal et du code de commerce et ne reposaient sur aucune preuve. Le cas de l'ancien responsable de Tunis Air avait été cité récemment en exemple par le président Bourguiba, alors qu'il exprimait sa *détermination à châtier ceux qui « abusent des deniers publics et des acquis de la nation »*. Il s'agit de la deuxième grande affaire à être appelée devant la justice après le procès, le mois dernier, du gendre de Mme Wassila Bourguiba, M. Tawfik Tordjman, ancien président-directeur général de l'Union internationale de banque (*le Monde* du 23 mai). M. M'hamed Belhadj et sa femme, de nationalité française, sont aussi depuis de longues années des proches de Mme Bourguiba, qui vit actuellement aux Etats-Unis. — *(Corresp.)*

politique

Les partis du centre gauche accueillent avec circonspection les propositions du PS

Le comité directeur « élargi » du MRG, qui s'est tenu samedi 28 juin, s'est prononcé en faveur de l'autonomie du parti. La motion adoptée à 81 %, qui donne mandat à M. François Doubin, président du MRG pour toute initiative en vue de rassembler autour de sa formation, les partis, clubs, groupements et personnalités qui se reconnaissent dans les objectifs de justice sociale, de défense des libertés et droits de l'homme et de modernisation des institutions, précise que le MRG doit rester *« un parti spécifique au sein de la gauche pluraliste, attaché au soutien de l'action du président de la République face à l'action rétrograde du gouvernement »*. La direction du MRG étudie la suite à donner à l'initiative annoncée par M. Lionel Jospin de créer un conseil national de la gauche.

De son côté, M. Eric Hintermann, président de l'Alliance social-démocrate, qui, avec le Renouveau radical et républicain (RRR, qui regroupe plusieurs radicaux de gauche exclus ou en congé de parti depuis les élections de mars dernier et dont la réintégration au MRG est en cours) et l'Union centriste et républicaine indépendante (UCRI, dans laquelle se retrouvent ceux qui n'ont pas suivi M. Olivier Stirn, président fondateur de l'UCR au PS), viennent de fonder un collectif pour le rassemblement des démocrates, se montre prudent. Il estime : *« La capacité du PS à faire amende honorable à l'égard de tous ceux, sociaux-démocrates et réformistes, qu'il a exclus de ses rangs en raison de leur opposition au programme commun et à la stratégie du front de classe, sera le test de sa volonté de rénovation et d'ouverture. Le contenu précis des propositions socialistes dira si le conseil national de la gauche est un gadget pour fin de convention nationale sans relief ou le point de départ d'un grand rassemblement des socialistes aux démocrates de progrès. »*

M. Roger Gérard Schwartzenberg, président d'honneur du MRG, explique, ci-dessous, que son parti doit agir comme une *« force d'ouverture »* vers *« l'électorat central »*.

Le « carré de la confiance »

par ROGER-GÉRARD SCHWARTZENBERG (*)

L'alternance s'inscrit à l'horizon 1988. L'une de ses conditions réside dans l'*existence* d'un radicalisme actif et attractif, qui contribue à gagner de nouveaux électeurs à la gauche moderne. Il importe donc *d'affirmer plus fortement l'identité radicale*. En l'articulant sur quatre données, qui peuvent former le « carré de la confiance » : une image claire, une plate-forme spécifique, une expression active, une stratégie précise.

D'abord, *une image claire*. Pierre Mendès France l'a montré : le radicalisme est attractif quand il s'identifie à la clarté des choix, à la rigueur des attitudes, à la fermeté des convictions. Agir avec constance. Tenir le cap. *Rester sur la même ligne, dans* la fidélité à ses options. C'est ce qui a fait l'audience du mendésisme.

La ligne droite est le plus court chemin vers les électeurs. *Rien ne* vaut une stratégie rectiligne. Et rien ne serait plus dommageable qu'une stratégie en zigzag qui semblerait changer de direction de semestre en semestre. Avec pour risque l'image brouillée d'un courant qui paraîtrait incertain, irrésolu.

Deuxième nécessité : un projet spécifique. Au début des années 80, le MRG a incarné quelques grandes idées, largement reprises depuis : le choix de la rigueur économique, l'accent sur *les libertés nouvelles*, l'attention aux thèmes écologiques. Aujourd'hui, il faut redéfinir une plate-forme radicale. Car l'autonomie *ne peut être seulement une procédure*. Elle doit être aussi un contenu qui permette de dire ce en *quoi nous* sommes différents.

Cinq « paris radicaux » pourraient être avancés. Egalité des chances, pour que, sur la ligne de départ de la vie, chacun puisse donner le meilleur de lui-même, quelle que soit son origine. Meilleur accès au savoir, de l'école à l'université, car la place d'une nation dépend désormais de la compétence de ceux qui la composent. *Dimension européenne*, pour faire jeu égal avec les pays-continents. Nouvelle séparation des pouvoirs, pour garantir l'indépendance du « 4e pouvoir » envers le gouvernement et les puissances *d'argent. Nouvelle fraternité, enfin*, pour répondre à l'extrême droite au nom des valeurs républicaines : respect d'autrui, tolérance, solidarité.

La troisième condition, c'est une expression active. Pour conserver et accroître son audience, un parti doit faire entendre ses idées et sa voix. Il doit être « communicateur » et s'exprimer sur tous les grands problèmes de la politique nationale. Il doit le faire à la tribune du Parlement et aussi sur le forum audiovisuel, où se forme l'opinion publique de la démocratie médiatique.

Une stratégie constante

Le quatrième côté de ce « carré de la confiance », c'est une stratégie précise et ferme.

D'abord, *l'engagement à gauche*. Le MRG a été créé pour cela en 1972. Pour refuser une dérive droitière, *qui s'est effectivement produite* et qui a amené les valoisiens là où ils sont aujourd'hui : dans les rangs d'une majorité profondément conservatrice. Envers ceux-ci, notre position doit donc être parfaitement claire. Notre vocation est de les convaincre de se rapprocher de la gauche. Et non l'inverse.

Le MRG doit agir, au sein de la gauche, comme une *force d'ouverture*. Vers l'opinion. Vers l'« électorat central », attaché lui aussi aux valeurs de liberté et de justice et profondément déçu aujourd'hui par le conservatisme flamboyant du gouvernement Chirac. Par ce florilège *des thèmes les plus conservateurs* (privatisation à tout-va, dérégulation sociale, suppression de l'autorisation de licenciement, etc).

Il y a là un nouvel espace pour la gauche moderne qui doit élargir sa zone d'influence jusqu'au centre. Dans cette ouverture, le MRG doit jouer un rôle actif, étant à proximité de cet « électorat central » qui peut contribuer à renforcer la majorité de demain.

Cette majorité devra rassembler, dans le pluralisme, les diverses forces d'alternance. En se dotant d'une structure souple de dialogue qui favorise la concertation entre elles, chacune gardant son identité particulière. Dans ses modalités, une telle structure devait faire valoir deux notions également nécessaires : *solidarité et spécificité. Solidarité des* forces de progrès face à la politique de la droite. Spécifité de chacune d'elles, dans sa culture et sa tradition. La diversité de la gauche, c'est sa force. Plus s'exprimeront ses diverses composantes, plus nombreux seront les Français à se reconnaître en elle.

La reconquête de la majorité en dépend. Et le retour de l'alternance. Il y faut, pour chacun, clarté et conviction. Comme toujours dans la vie publique, qui doit se résumer en un mot : choisir.

(*) Président d'honneur du MRG, député du Val-de-Marne.

● *Villepinte : le PCF fait appel*. – La Fédération communiste de la Seine-Saint-Denis a annoncé, le mardi 1er juillet, son intention de faire appel après la condamnation pour fraude électorale de M. Ange Baraglioli, ancien maire de Villepinte (*le Monde* du 2 juillet). Affirmant que *« les jugements ne sont pas similaires selon qu'il s'agit d'élus communistes ou d'autres »*, la fédération dénonce *« le caractère politique de ce procès »*, qui, selon elle, *« s'inscrit dans la campagne organisée de longue date (...) contre ceux qui défendent les travailleurs »*.

AU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Le procès de M. Briant

Le retour de M. Jean-Marie Le Pen des Etats-Unis n'a pas mis fin au conflit qui oppose ouvertement, depuis la semaine dernière, à l'intérieur de son groupe parlementaire, le secrétaire général du Front national, M. Jean-Pierre Stirbois, député des Hauts-de-Seine, et le secrétaire général adjoint du Centre national des indépendants et paysans, M. Yvon Briant, député du Val-d'Oise (*le Monde* daté 29-30 juin).

M. Le Pen s'est entretenu en tête-à-tête avec M. Briant, mardi en début d'après-midi, mais cette conversation, assez tendue semble-t-il, n'a *pas abouti à un* règlement de la crise. Bien au contraire, un moment plus tard, devant le groupe réuni presque au grand complet – mais en l'absence de son président – le secrétaire général adjoint du CNIP a eu droit à un procès en règle dressé contre lui par M. Stirbois, qui s'était concerté, entre-temps, avec M. Le Pen. C'est d'ailleurs M. Stirbois qui a personnellement ouvert le feu contre le député du Val-d'Oise.

La plupart des députés d'extrême droite sont tour à tour intervenus pour critiquer en termes très vifs l'attitude de leur collègue et surtout les propos tenus la semaine dernière par M. Briant, après qu'il se fut démis de ses fonctions de vice-président et de membre du bureau du groupe en rendant public ses *« désaccords successifs »* avec l'état-major du Front national.

Ce contentieux s'était aggravé le jour-même. M. Stirbois et les autres fidèles de M. Le Pen ont, en effet, reproché à M. Briant les déclarations qu'il a faites mardi matin, 1er juillet, au micro d'Europe 1. Interrogé sur la politique suivie par M. Jacques Chirac, le numéro 2 du CNIP avait déclaré que celle-ci allait *« dans le bon sens »* mais *« sans doute pas assez vite, sans doute pas avec une volonté assez grande »*. Invité à préciser ses divergences avec les dirigeants du Front national, il avait souligné qu'il ne souhaitait *« absolument pas l'éclatement du groupe »* de M. Le Pen, qu'il n'avait pas, au demeurant, l'intention de quitter celui-ci, mais qu'il espérait que *« le courant conservateur et libéral du groupe, incarné par le CNIP »* puisse *« s'y exprimer davantage »*.

Questionné, enfin, sur l'attitude qui serait la sienne, au premier tour de la prochaine élection présidentielle, M. Briant avait répondu qu'il voterait pour *« le candidat soutenu par le CNIP »*, une fois que sa formation se serait prononcée, et il s'était refusé à se déterminer dans l'immédiat.

Ces propos ont, de toute évidence, été accueillis comme un crime de lèse-majesté par les députés du groupe appartenant au Front national. Outre M. Stirbois, les plus virulents, dans leurs interventions contre M. Briant ont été MM. Christian Baeckeroot, député du Nord et Jean-Pierre Schenardi, député du Val-de-Marne. *Au nombre des griefs* formulés contre le contestataire il a même été retenu la réaction de tristesse exprimée par le secrétaire général adjoint du CNIP à l'annonce... de la mort de Coluche, en violation d'une consigne de silence donnée par les « lepénistes » !

M. Le Pen optimiste

Pendant que M. Briant subissait cet assaut en règle dans les couloirs du Palais-Bourbon, le président du Front national affichait la plus grande sérénité : *« Je suis d'un grand optimisme pour ce qui touche à mon groupe parlementaire ; il n'y a aucune menace d'éclatement*, disait M. Le Pen. *Je ne désavoue personne. Le groupe, s'il y a à trancher, aura à connaître de ces problèmes qui sont de discipline intérieure, et qui sont sans importance (...). Je ne sonde pas les reins et les cœurs ; je ne peux vous dire s'il y a des états d'âme. Ce que je vois, c'est que la discipline des groupes est respectée ; quand elle ne l'est pas, l'indiscipline est sanctionnée (...). Dans ce genre d'affaire l'homéopathie et la médecine douce sont supérieures à l'opération chirurgicale. »*

Le chef de file de l'extrême droite ajoutait : *« Ceux qui critiquent* [les méthodes de fonctionnement du groupe] *auraient dû se poser la question avant de signer les engagements qu'il ont pris pour être candidats. »*

A l'inverse de ce qui s'était passé lors de la précédente réunion du groupe, jeudi 26 juin, aucune voix ne s'est élevée, cette fois, pour prendre la défense du député du Val-d'Oise. Ceux qui paraissent partager ses préoccupations et sa sensibilité – une demi-douzaine environ – ont préféré demeurer silencieux. M. Stirbois en a profité pour essayer d'isoler au maximum M. Briant. Le secrétaire général du Front national a d'abord prié chacun des députés présents de dire s'ils jugeaient le comportement et les propos de M. Briant compatibles avec le maintien de celui-ci au groupe. A sa demande, les élus présents se sont prononcés à main levée, et, dans leur très grande majorité, ont répondu à cette question par la négative. Puis M. Stirbois, de la même façon, a demandé à chacun de s'engager à soutenir la candidature de M. Le Pen à la prochaine élection présidentielle et il a obtenu, sur ce point, un vote positif unanime (à l'exception de celui de M. Briant).

Le député du Val-d'Oise, répondant *in fine*, a notamment reproché à M. Stirbois et à ses amis de lui faire un procès « stalinien ». Et il a maintenu son point de vue sur la nécessité d'une expression pluraliste au sein du courant droitiste. Au terme de ces échanges, M. Briant s'est refusé, toutefois, à toute déclaration pour ne pas envenimer davantage les choses.

Toutes les conditions paraissaient réunies, pourtant, pour que M. Stirbois réclame, au nom du groupe, l'exclusion du secrétaire général adjoint du CNIP. La décision était, ce mercredi matin, entre les mains de M. Le Pen.

Le président du Front national, qui s'était ostensiblement donné une marge de manœuvre en ne participant pas directement à ce réquisitoire collectif, semblait néanmoins hésiter. Outre la menace d'hémorragie qu'elle comporterait pour son groupe, l'exclusion de M. Briant risquerait, en effet, d'entraîner une rupture entre le Front national et le CNIP au moment même où le vieux parti de M. Antoine Pinay vient de prendre ses distances avec le RPR et connaît, sous l'impulsion de M. Briant, nouveau bras droit de M. Philippe Malaud, un regain de jeunesse qui le pousse à rivaliser avec M. Le Pen, justement, dans la chasse aux voix des « déçus du chiraquisme »...

ALAIN ROLLAT.

(1) M. Pascal Arrighi, député des Bouches-du-Rhône, nous prie de préciser que contrairement aux indications rapportées dans nos éditions datées 29-30 juin, il n'assistait pas, jeudi dernier, à la réunion du groupe. *« J'ajoute que je n'ai pas approuvé la conférence de presse de M. Briant, ni son intention d'organiser un courant au sein du groupe*, souligne-t-il, *pour la raison très simple que le Front national n'est ni le PSU ni le Parti socialiste pour l'organisation des courants ou des transcourants. »*

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Yvelines : trop-plein à l'UDF

Après l'*« affaire Boutin »*, du nom de cette député barriste qui avait secoué le « microcosme » politique aux dernières élections législatives dans les Yvelines, l'UDF se présente de nouveau en ordre dispersé devant les grands électeurs sénatoriaux. Pas moins de quatre candidats s'en réclamant prétendent s'attribuer l'un *des cinq sièges à pourvoir, dont* deux sont actuellement occupés par M. Edouard Bonnefous (CDS), soixante-dix-neuf ans, ancien ministre, chancelier de l'Institut, président de la commission des finances du Sénat, président de l'Agence des espaces verts, qui briguerait un quatrième mandat, et par M. Louis de Catuélan, soixante-deux ans (CDS), maire d'Adainville, qui manifeste le désir de goûter un peu plus à ses fonctions car il n'est sénateur que depuis le décès, le 1er septembre 1985, de Jacques Toutain, qui avait lui-même succédé à Brigitte Gros, disparue le 11 mars 1985.

Ces présences ne font qu'aviver l'impatience de ceux qui rongent leur frein depuis neuf ans, comme M. Alain Jonemann (PR), soixante-sept ans, maire du Vésinet, vice-président du conseil général, numéro trois sur la liste Bonnefous en 1977, ou le non-inscrit M. Patrice Vieljeux, soixante et un ans, maire de Bougival depuis près de trente ans, président du comité de soutien à Mme Boutin en mars dernier, qui avait retiré au dernier moment la liste qu'il avait constituée en 1977 avec l'ancien maire de Versailles, André Mignot, décédé depuis. M. Jonemann refuse d'être un *« porte-flambeau »*, et M. Vieljeux est bien décidé à partir seul à la bataille.

Les deux candidats UDF sortants gênent aussi l'ambition déclarée d'un Pierre-Alexandre Bourson (PR), cinquante-neuf ans, maire de Carrière-sur-Seine, ancien député, que Paul-Louis Tenaillon (CDS), président du conseil général et de la fédération départementale de l'UDF, a désigné comme mandataire pour mettre un peu d'ordre dans sa formation politique et constituer, le cas échéant, une liste unique avec le RPR. Ils contrarient aussi l'aspiration du maire de Versailles, M. André Damien (CDS), cinquante-six ans, conseiller d'Etat, ancien bâtonnier, à siéger au Palais du Luxembourg.

Devant cette avalanche de candidats à la candidature, sont envisagées des primaires auxquelles personne ne croit vraiment, chacun espérant en son for intérieur que le tout puissant propriétaire de l'hebdomadaire local *Toutes les nouvelles de Versailles*, aura *« la sagesse »*. Mais ce dernier, M. Bonnefous reste muet si ce n'est pour faire savoir qu'il était contre l'organisation de primaires. En conséquence, si MM. Bourson, Damien ou Jonemann parviennent à les organiser sous une forme ou sous une autre – conseil de famille restreint rassemblement des grands électeurs ou vote par correspondance – ils auront gagné la première manche.

Restera ensuite à résoudre la question de la liste unique avec le RPR qui s'impatiente et en revendique la tête pour M. Marc Lauriol, soixante-dix ans, ancien député, et la troisième place pour M. Gérard Larcher, quarante-neuf ans, maire de Rambouillet, conseiller régional d'Ile-de-France.

Propos et débats

M. Gaudin : l'UDF doit occuper le centre-gauche

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a déclaré le mardi 1er juillet, au cours de son point de presse hebdomadaire, qu'une candidature UDF « et une seule », *à l'élection présidentielle, sera la seule parade efficace pour empêcher le Parti socialiste de récupérer des voix au centre et au centre-gauche.*

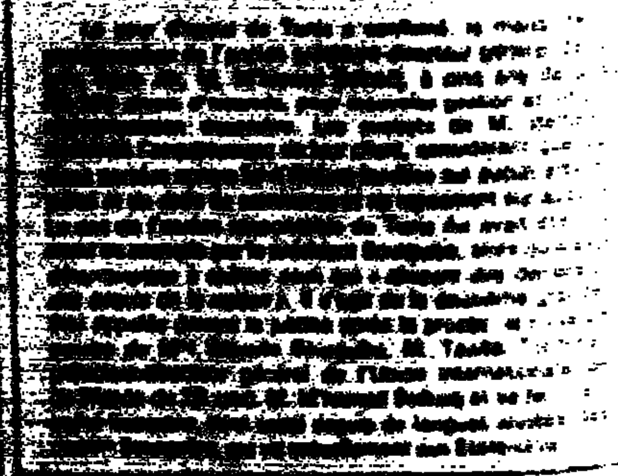
« Il nous faut occuper le centre-gauche pour empêcher M. Jospin de le faire, *a dit M. Gaudin*. Si nous ne présentons pas un candidat UDF à l'élection présidentielle en 1988, ou avant, en cas de démission de M. Mitterrand, notre électorat va partir vers les socialistes. »

Le président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur s'est félicité, d'autre part, des résultats de l'élection cantonale partielle de La Ciotat, qui place M. Gilbert Rastoin (RPR) devant M. Gabriel Domenech (FN). Si M. Domenech était arrivé en tête, j'aurais dû faire campagne pour lui », *a dit M. Gaudin.*

M. Lajoinie : gadget électoral

M. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a déclaré, le mardi 1er juillet, dans les couloirs du Palais-Bourbon, que la proposition du Parti socialiste de créer un conseil national de la gauche est un « gadget électoral ». *Les communistes, a-t-il ajouté, préconisent* « un véritable rassemblement populaire ».

M. Jajoinie a indiqué, d'autre part, que les députés communistes lutteront « d'arrache-pied » contre les projets de loi du gouvernement sur la sécurité et sur les étrangers.



POLITIQUE

Adoption du nouveau régime d'application des peines

EN BONNE LOGIQUE POLITIQUE...

Droite contre gauche : la logique politique a été respectée, le mardi 1er juillet à l'Assemblée nationale, pour l'adoption du projet sur l'application des peines approuvé par les députés du RPR, de l'UDF et du FN alors que ceux du PS et du PC votaient contre. La logique intellectuelle, en revanche, a été plus bousculée : les élus de l'extrême droite ont en effet, émis contre ce texte, des critiques aussi fortes que celles des élus de la gauche. La démarche pénale du garde des sceaux est apparue plus proche de celle des socialistes que de celle des amis de M. Le Pen.

Les orateurs socialistes et communistes sont d'ailleurs convenus qu'il s'en était fallu de peu que le projet de M. Albin Chalandon ne trouvât grâce à leurs yeux ! Il eut suffit qu'il aille jusqu'au bout de sa « logique » de « judiciarisation » des prises de décisions en matière d'application des peines. Le ministre de la justice s'y est refusé. Bien qu'il institue une procédure d'appel devant le tribunal correctionnel des décision du juge d'application des peines, il continue à analyser cette procédure comme *« un acte administratif »* et non comme *« un acte judiciaire »*. C'est pourquoi M. Chalandon a refusé — et la majorité avec lui — que le condamné puisse lui aussi faire appel, cette possibilité étant réservée au parquet.

La position du gouvernement a toutefois évolué. Il a admis que l'avocat du condamné pourrait être entendu — s'il en exprime le désir — par le tribunal correctionnel. Les socialistes avaient émis un tel souhait, mais ils n'avaient pas été suivis en commission des lois par la majorité qui est donc revenue sur sa position en séance publique. Le condamné lui même ne sera entendu que si le tribunal le juge bon, car, a soutenu M. Chalandon, *« il n'est pas nécessaire d'instaurer une procédure contradictoire »*.

En revanche, le ministre a fait décider que l'avocat de la partie civile bénéficierait de la même possibilité que celui du condamné, position jugée *« hérétique »* par M. Jean-Pierre Michel (PS, Haute-Saône) qui estime que celle-ci n'a pas à intervenir dans le suivi de l'application de la peine, et que le gouvernement a simplement voulu satisfaire les positions « sécuritaires » de son électorat.

Le ministre de la justice a retenu, malgré cette divergence, une remarque des socialistes, en fixant un délai précis — huit jours après la requête du parquet — à la prise de décision du tribunal correctionnel, un retard dans l'octroi d'une permission de sortie pouvant rendre celle-ci sans objet.

Th. B.

● *Saint-Quentin veut changer de nom.* — Le conseil municipal de Saint-Quentin (Aisne) souhaite que la ville soit rebaptisée, par décret, « Saint-Quentin-en-Picardie », pour faire face à la *« concurrence »* qu'elle subit de la part de son homonyme Saint-Quentin-en-Yvelines. Dans un texte adopté à l'unanimité le lundi 30 juin, à l'initiative du maire, M. Jacques Braconnier (RPR), sénateur, les élus municipaux ont explicité cette demande : *« Notre ville souffre de cette concurrence, et sa situation géographique n'est pas claire dans la conscience collective française. »* En outre, le conseil municipal estime que Saint-Quentin-en-Yvelines *« s'approprie la valeur symbolique du martyr saint Quentin par son importance démographique et économique ainsi que par sa proximité de la capitale »*.

● *Contentieux électoral.* — La majorité UDF-RPR a renoncé, le lundi 30 juin, au recours qu'elle avait déposé devant le Conseil constitutionnel pour obtenir *« rectification ou à défaut annulation »* des élections législatives et régionales du 16 mars dernier dans le Calvados. Ce recours avait été intenté, le 27 mars dernier, au nom de la liste d'union conduite par M. Michel d'Ornano (UDF-PR), en raison du *« nombre inhabituel de bulletins nuls provenant d'inversions de bulletins des listes régionale et législative »*. L'UDF et le RPR estimaient que le nombre de voix ainsi perdues avait permis à la liste socialiste conduite par M. Louis Mexandeau, d'emporter le sixième siège attribué à M. André Ledran, maire de Ouistreham, face à M. François d'Harcourt (CNIP), député sortant, quatrième sur la liste d'union.

COMMUNICATION

LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI

Le Sénat au ralenti... en attendant les heures supplémentaires

La majorité reproche à la gauche d'appuyer sur le frein dans la discussion des articles du projet de loi sur la communication. La gauche dénonce la *« marche forcée »* que le gouvernement et ceux qui le soutiennent lui imposent. Mais c'est la majorité qui a carrément coupé le moteur, le mardi 1er juillet, en attendant que la commission spéciale chargée d'étudier le texte entende une nouvelle fois M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication.

La raison en est que l'article 4 (qui fixe la composition de la Commission nationale de la communication et des libertés) suscite quelques difficultés. L'affaire semblait réglée : la majorité sénatoriale acceptait le principe d'une commission de neuf membres. Elle ne remettait pas en question la nomination de trois d'entre eux par le président de la République, celui de l'Assemblée et celui du Sénat, ni l'élection par les assemblées des trois grandes juridictions françaises (Conseil d'Etat, Cour des comptes et Cour de cassation). Toutefois, elle remplaçait l'une des trois personnalités qualifiées, dont le texte initial prévoit la désignation par cooptation, par un membre de l'Académie française.

En ne maintenant que deux personnalités qualifiées (l'une dans le secteur des télécommunications, l'autre dans celui de l'audiovisuel), la majorité sénatoriale écartait la presse écrite. D'où l'idée de porter le nombre des membres de la commission à douze en donnant aux trois présidents le droit de nommer deux membres chacun, avec l'espoir qu'au moins un des trois choisira une personnalité de la presse.

Ceux qui plaident pour une commission de douze membres y voient l'avantage d'un *rééquilibrage au* profit des institutions politiques : dans le dispositif proposé par M. Léotard, un tiers de la commission émane du choix des présidents de la République, de l'Assemblée nationale et du Sénat ; dans celui envisagé, ce serait la moitié.

Reste que sur ce sujet — évoqué lors du déjeuner de la majorité à l'Hôtel Matignon — comme sur ceux qui sont encore en discussion deux logiques s'opposent. Pour la commission spéciale du Sénat, mieux vaut que le texte sorte « ficelé » du palais du Luxembourg et que tout soit réglé avant que l'Assemblée nationale s'en saisisse et qu'y soit fait usage du 49-3. En ce cas, M. Léotard ne pourrait qu'être encouragé au recours à cette procédure expéditive dès lors qu'il n'aurait plus guère à « négocier » avec les députés.

Le rythme de la discussion laisse le temps aux ajustements de tactique. Les deux séances de mardi se sont soldées par la seule adoption de l'article 3 qui prévoit l'institution de la CNCL pour veiller au respect des principes de liberté. Socialistes et communistes plaident pour que les missions soient, dès cet article, plus précises. Un amendement de M. Pierre-Christian Taittinger (Paris), cosigné par ses collègues RI, ainsi que par des sénateurs RPR, de l'Union centriste et de la Gauche démocratique, complète en effet la définition du rôle de la CNCL mais pas dans le sens souhaité par la gauche : il donne à la CNCL mission d'*« assurer l'égalité de traitement »* et de *« favoriser la libre concurrence et l'expression pluraliste des courants d'opinion »*.

A ce premier complément s'en ajoute un autre, à l'initiative des socialistes : la commission est également censée garantir *« aux citoyens l'accès à une communication libre »*.

Levée de boucliers

Sont ensuite écartés une série d'amendements socialistes inspirés de la loi de 1982 destinés à fixer les missions du service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision.

A la discussion de fond sur le texte est venue s'ajouter celle de l'ordre du jour. La décision de la conférence des présidents de siéger matin, après-midi et soir jusqu'au dimanche 6 juillet compris a provoqué une levée de boucliers des sénateurs communistes et socialistes. En répondant que le gouvernement a *« beaucoup de travail »* au regard des difficultés de la France qui bat des records de chômage et de déficit budgétaire, M. Léotard donne à l'opposition un argument supplémentaire contre un projet qui n'est pas, à ses yeux, urgent puisqu'il ne concerne pas ces priorités... En outre, les uns et les autres ne manquent pas de rappeler que la majorité sénatoriale, quand elle était dans l'opposition, refusait de siéger au-delà de ce que le règlement prévoit (mardi et jeudi) et arguait que le gouvernement, s'il est maître de l'ordre du jour, ne peut imposer son calendrier des travaux.

ANNE CHAUSSEBOURG.

LE SORT DE TV 6 ET DE LA CHAINE CULTURELLE

M. Léotard joue l'ouverture

M. François Léotard joue l'ouverture. A mesure que le Sénat examine son projet de loi, le ministre de la culture et de la communication se dit prêt à lâcher du lest sur de nombreux points de la réforme de l'audiovisuel. Hier, c'était la composition de la commission nationale de la communication et des libertés ou la collégialité de l'administration provisoire de TF 1 (*le Monde* du 1er juillet). Aujourdhui, c'est le sort de TV 6 et de la chaîne culturelle européenne.

Intervenant le 1er juillet au micro de France Inter, M. Léotard a indiqué qu'il hésitait encore entre le maintien d'une chaîne musicale *« qui a un succès incontestable auprès des jeunes »*, et sa suppression pour accorder ses fréquences à des télévisions locales. De la même façon, le ministre s'est interrogé sur la nécessité d'une chaîne culturelle européenne, posant à la fois le problème de son financement sur fonds publics et celui de la viabilité technico-commerciale du satellite de télévision directe, TDF 1, chargé de la diffuser. Le texte du projet de loi examiné par le Sénat ne prévoit pas de maintenir le réseau national de TV 6 et ne dit rien de la chaîne culturelle. Mais M. Léotard précise que sur ces points, *« un amendement pourrait enrichir le projet »*.

Cette foi dans le travail parlementaire a des explications plus prosaïques. Les derniers articles du projet de loi, annulant les concessions de la « 5 » et de TV 6, donnent quelques soucis au ministre. La commission spéciale du Sénat les a réservés pour un examen ultérieur et de nombreux juristes émettent des doutes sur leur constitutionnalité. Sur la « 5 », M. Léotard n'a pas changé d'avis : considérant l'expérience de MM. Jérôme Seydoux et Silvio Berlusconi comme un échec, il tient à une réattribution du réseau et cherche les moyens juridiques les plus appropriés pour y parvenir.

La chaîne musicale, elle, n'a pas démérité aux yeux du ministre, et son PDG, M. Maurice Lévy, récemment reçu par M. Léotard, a su plaider sa cause avec efficcavité en mettant en avant les retombées positives de TV 6 sur l'industrie du disque et de la production française de clips. Enfin, M. Léotard ne tient pas à affronter l'éventuel mécontentement des jeunes téléspectateurs.

Il est difficile, également, de condamner une chaîne culturelle dont la naissance a été unanimement applaudie. M. Léotard, qui, dans un premier temps, a gelé les crédits de la Société d'édition de programmes de télévision (SEPT), semble aujourd'hui sensible aux plaintes des producteurs privés qui travaillaient avec la future chaîne. Certes, le projet de M. Bernard Faivre d'Arcier nécessite un fort investissement public, peu compatible avec ces temps de rigueur budgétaire. Mais M. Léotard qui affronte durement ces derniers jours le ministre des finances sur la préparation de son budget 1987, ne doit pas être fâché de faire monter un peu les enchères.

Reste que les ouvertures sur le sort de TV 6 et de la chaîne culturelle tranchent avec le refus de discussion sur la « 5 ». Une partie de bras de fer s'engage entre le gouvernement et M. Jérôme Seydoux. Ce dernier multiplie les interventions sur l'antenne de sa chaîne et se livre à un intense travail de relations publiques auprès des sénateurs. Son associé italien, M. Silvio Berlusconi, reste beaucoup plus discret et semble chercher d'autres alliances, en particulier auprès de M. Robert Hersant, pour le rachat de TF 1.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

DU 25 AU 29 AOUT A CARCANS-MAUBUISSON

La rentrée de l'audiovisuel

Carcans-Maubuisson, septième édition : l'Université d'été de la communication s'ouvrira, cette année, le 24 août, sous les pins girondins. Au programme de ces six jours, organisés par la Ligue de l'enseignement, des débats, animations, ateliers, stages, expositions... placés sous le signe de *« la nouvelle donne audiovisuelle »*. L'évolution des programmes et des réseaux nationaux, les réponses des régions et la communication en Aquitaine constitueront l'ossature de cette semaine de réflexion qui devrait permettre d'éclairer la rentrée 1986 des médias.

Comment la communication des Aquitains a-t-elle évolué depuis deux ans ? Un sondage, réalisé par la société SAGA, a pris le pouls de la région en mettant en évidence les pratiques des usagers de la télévision, de la vidéo, de la presse écrite, de la radio, du téléphone et de la télématique. Un sondage identique avait guidé les débats de l'Université de l'été 1984, et la comparaison des deux études soulignera les transformations de la région dans ce secteur. Pour les analyser, un forum « Cartes sur table » réunira plusieurs personnalités de l'Aquitaine, notamment M. Jacques Valade, vice-président du conseil régional, M. Raymond Mansir, délégué régional de la Mission TV câble, et M. Marcel Desvergne, secrétaire général du CREPAC (Centre régional d'éducation permanente et d'action culturelle d'Aquitaine, l'un des initiateurs de l'Université d'été).

Durant cinq jours, sept sessions de formation seront, par ailleurs, mises en place en liaison avec les débats. Les thèmes des stages abordent des domaines très variés : pédagogie et informatique, les images d'Amérique, la production radiophonique, le vidéodisque, les banques d'images, la gestion de la production audiovisuelle et la pratique des services Télétel. Parallèlement, deux tables rondes feront chaque matin un point précis sur divers sujets de l'actualité des médias. Le premier, intitulé « Bordeaux : le port franc de la FM », mettra en scène M. Jean-Noël Jeanneney, PDG de Radio-France, et des responsables de radios privées, dont NRJ, Kiss FM ou Fun, ainsi que des représentants de RMC, RTL et RFM. D'autres rendez-vous concernent le câble avec M. Bernard Schreiner, président de la Mission TV câble, la programmation des nouveaux médias, les rapports entre la région, l'Europe et l'Afrique, la communication et les jeunes, l'informatique ou encore le cinéma.

Deux moments-clés de cette université d'été : le 27 août, une table ronde réunira les principaux acteurs du paysage audiovisuel, les responsables des chaînes publiques, de la « 5 », de TV 6, du groupe Hersant, d'Hachette, de Canal Plus, de RTL, d'Havas, de Bouygues et de la Lyonnaise des eaux. Le lendemain, un débat sur la « guerre des images » réunira M. José Frèches, conseiller de M. Jacques Chirac, M. Jean-François Kahn et M. Louis-Guy Gayan, directeur adjoint de *Sud-Ouest*. *Le Monde*, qui animera les débats, consacrera un dossier spécial à cette manifestation.

★ Université d'été : CREPAC d'Aquitaine, 15, rue Rode, BP 8, 33026 Bordeaux Cedex. Téléphone : 56-81-78-40.

PDG DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUCTION

M. Bertrand Labrusse démissionne

M. Bertrand Labrusse, président de la Société française de production, a remis sa démission, ce mercredi 2 juillet, à la Haute Autorité de la communication audiovisuelle. Son successeur pourrait être désigné le 8 juillet.

Nommé à la présidence de la SFP en juin 1981, M. Labrusse avait été reconduit dans ses fonctions en octobre dernier, battant ainsi le record de longévité à la tête d'une société publique de l'audiovisuel. Lors de son renouvellement, M. Labrusse avait laissé entendre qu'il ne resterait à la tête de la SFP que le temps d'achever le redressement de celle-ci et de présenter des résultats bénéficiaires. Pour justifier la date de sa démission, il invoque aujourd'hui la fin de son détachement de cinq ans de la Cour des comptes, détachement qu'il *« ne souhaite pas renouveller »*.

Au-delà du motif officiel, cette démission a sans doute des raisons plus profondes. M. Labrusse peut quitter la SFP avec l'image d'un gestionnaire avisé : 7,8 millions de bénéfices en 1985 contre 100 millions de pertes en 1980. Une réduction d'effectifs de cent personnes en cinq ans, ce qui n'est pas fréquent dans l'audiovisuel public, et surtout une augmentation de productivité de 14,8 % par an.

Il n'est pas sûr que le nouveau paysage audiovisuel permette à la SFP de poursuivre son redressement. M. Labrusse a toujours plaidé pour une mise en concurrence prudente et très progressive de son entreprise. La suppression par le projet de loi des commandes obligatoires des chaînes risque au contraire de déstabiliser brutalement la SFP. Déjà, les incertitudes législatives paralysent la plupart des commandes des chaînes et mettent dans une situation difficile les studios des Buttes-Chaumont alors que bon nombre de producteurs privés sont déjà au bord du dépôt de bilan. Dans ce contexte, le départ de M. Labrusse peut être considéré comme un signal d'alarme à l'intention des pouvoirs publics.

J.-F. L.

[Né le 7 juin 1931 à Viroflay (Yvelines), M. Bertrand Labrusse est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Ancien élève de l'ENA, il est nommé en 1959 auditeur à la Cour des comptes. Conseiller référendaire à la Cour des comptes depuis 1965 et maintenu en disponibilité, il est, jusqu'en 1969, conseiller technique au cabinet de M. Maurice Couve de Murville, successivement ministre des affaires étrangères, ministre de l'économie et premier ministre. Revenu à la Cour des comptes, il est nommé en 1976 président de la commission interministérielle chargée d'aménager le temps de travail et de loisir par M. Jacques Chirac, alors premier ministre.

Le 13 octobre 1978, M. Labrusse est nommé président-directeur général par intérim de la SFP, en remplacement de M. Jean-Charles Edeline, et chargé de redresser l'entreprise, qui accuse alors 200 millions de francs de pertes. Son plan est jugé *trop doux* » en haut lieu, et M. Labrusse émet, le 5 janvier 1979, le souhait de ne pas voir renouveler son mandat intérimaire. Resté membre du conseil d'administration de la SFP, il en est nommé président le 29 juin 1981, en remplacement de M. Antoine de Clermont-Tonnerre. Il est nommé conseiller-maître à la Cour des comptes en 1984.]

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE « L'UNION » DE REIMS

Le vote du mandataire de justice décidera du sort du quotidien

Le tribunal de commerce de *Reims a choisi, le 1er juillet, pour* mandataire de justice au quotidien *l'Union* de Reims, Me Jean-François Dargent, syndic à Reims. Celui-ci participera à l'assemblée générale des douze associations propriétaire, du quotidien champenois, fixée au 3 juillet. Cette assemblée doit choisir entre deux plans de reprise du journal, celui de M. Philippe Hersant ou celui de M. Alain Thirion (*le Monde* du 22-23 juin). M. Dargent votera, lors de cette assemblée, à la place des quatre mouvements — l'Union des *femmes françaises*, le Front national (mouvement de résistance, proche du PC), l'Union départementale CGT et le PC — qui ont fait part de leur refus de participer à la décision du 3 juillet. Le PC a précisé qu'il assistera à la réunion mais s'abstiendrait de voter pour l'un ou l'autre des deux repreneurs. Le 20 juin, lors d'une première réunion entre les douze propriétaires, ces quatre associés avaient déjà refusé de siéger.

Le tribunal de commerce de *Reims a précisé que* Me Dargent *« devra voter favorablement pour celle des propositions d'augmentation du capital qui lui paraîtra la plus sérieuse et qui permettra la poursuite de l'exploitation dans les meilleurs délais (...) ; il devra tenir compte du plus grand consensus qui se dégagerait »* en faveur d'un repreneur.

Qui, de M. Philippe Hersant ou de M. Alain Thirion, sera choisi pour reprendre *l'Union* de Reims ? Quatre associations de propriétaires penchent en faveur de M. Thirion, et quatre autres en faveur de M. Hersant. Le vote du mandataire sera donc déterminant.

Mais le vote du 3 juillet aura une double importance. Pour *l'Union*, et *pour la nouvelle loi sur la presse*. La commission pour la transparence et le pluralisme de la presse, instituée par la loi du 23 octobre 1984, avait en effet estimé que la reprise de *l'Union* par M. Philippe Hersant portait atteinte au pluralisme. Les propriétaires de *l'Union* et Me Dargent en tiendront-ils compte ?

Y.-M. L.

Temps de parole à la télévision

M. JOSPIN SAISIT LA HAUTE AUTORITÉ

M. Lionel Jospin, secrétaire général du Parti socialiste, a annoncé, le mardi 1er juillet, son intention de saisir la Haute Autorité pour protester contre la répartition des temps d'antenne accordés à l'opposition. M. Jospin estime que la règle « des trois tiers » (un tiers au gouvernement, un tiers à la majorité et un tiers à l'opposition) n'est plus respectée et souhaite que les « neuf sages » veillent à faire rétablir cet équilibre.

Déjà en mai dernier, M. Pierre Joxe avait saisi la Haute Autorité en se plaignant du temps d'antenne accordé à la majorité. Après vérification du service d'observation des programmes, un déséquilibre avait effectivement été constaté au profit du gouvernement, et la Haute Autorité avait demandé aux PDG des chaînes d'y remédier.

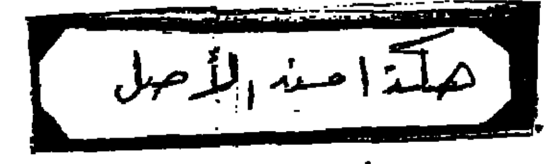
MICHEL LELEU QUITTE L'AFP

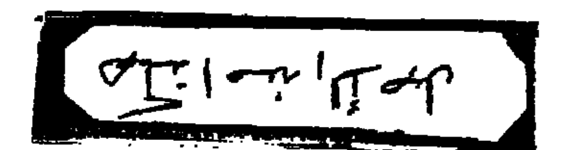
En désaccord avec la direction de l'Agence France-Presse sur les conditions de son rôle dans l'entreprise, Michel Leleu, rédacteur en chef, chargé de mission auprès de la direction de l'information et conseiller auprès de la direction, a quitté l'AFP le 30 juin. Un protocole intérimaire de licenciement a été signé.

[Entré à l'AFP en 1948, Michel Leleu a notamment été correspondant à Washington, grand reporter, chargé des affaires du Maghreb puis directeur du bureau de Genève avant de diriger le service diplomatique de l'AFP pendant douze ans, de 1969 à 1981.

Chargé de mission auprès du directeur de l'information depuis 1981, il était en outre, depuis 1982, chargé de suivre les problèmes d'information et de coopération dans le tiers-monde. Né en 1923, Michel Leleu est officier de la Légion d'honneur et officier de l'ordre de l'Empire britannique (OBE).]







Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Dites 36... 36

Tout film engrange sa part de vérité. C'est particulièrement vrai du cinéma du Front populaire et de la guerre d'Espagne. Combats et nostalgie, Gabin et Malraux, une civilisation en danger danse au son de l'accordéon. Trois livres en témoignent, tandis que les crépitements des feux d'artifice du 14 juillet 1936 couvrent la musique de circonstance de Milhaud, Ibert, Honegger.



Il y a cinquante ans, le Front populaire

Les célébrations de cet anniversaire tendent, pour la plupart, vers le mythe et la nostalgie. Comme si le recul historique, au lieu de décanter l'un et l'autre, les avait renforcés.

Dans son livre *le Cinéma du Front populaire* (1), Geneviève Guillaume-Grimaud n'a pu se déprendre de cette attitude. Elle a écrit à partir d'une thèse de doctorat de troisième cycle, *Cinéma français à l'époque du Front populaire. Essai d'analyse d'une conjoncture économique et d'une sensibilité populaire à travers le cinéma.* L'ouvrage a toutes les qualités d'un travail universitaire : le sérieux de la documentation, le rappel indispensable et précis du contexte historique, le recours à la presse de l'époque, les témoignages, les chiffres, les tableaux. Et, si l'on peut dire, le défaut de ces qualités : la volonté de démontrer, à partir des rares films – de Renoir surtout – qui prirent un engagement (tels *La vie est à nous* et *la Marseillaise*), que le cinéma français, de 1935 à 1939 (c'est bien d'avoir élargi l'éventail), porte *« les traces du bouleversement des mentalités qui s'exprima à travers le Front populaire »*, même si le gouvernement de Front populaire, qui avait préparé un statut du cinéma français destiné à assainir et réglementer une industrie vouée à un libéralisme anarchique, n'a rien pu faire au plan institutionnel.



Gabin et Arletty dans *Le jour se lève.*

Trop honnête pour contourner les faits et scrupuleusement attachée à sa méthode, Geneviève Guillaume-Grimaud tombe vite sur les erreurs d'aiguillage. Idéologiquement, l'influence des événements politiques est à peu près nulle, du moins en ce qui concerne le social, évoqué par le biais de l'anecdote dans des films comme *Vacances payées* ou *les Gaietés de l'exposition*. Les chômeurs de *la Belle Equipe*, de Julien Duvivier, tentent un essai d'association (la guinguette au bord de la Marne) qui finit tragiquement.

En 1936, l'air du temps impose une fin optimiste qui n'est pas du tout dans la logique du scénario ni du tempérament de Duvivier. Geneviève Guillaume-Grimaud prouve le contraire parce qu'elle veut y croire. Ainsi joue l'effet mythe-nostalgie. Mais les deux versions du film, fin optimiste rajoutée, fin tragique d'abord tournée, ont circulé ensemble à l'époque, et la version qui finissait mal n'a pas pour autant désespéré Billancourt.

Parce que Gabin, prolo en casquette, c'était aussi le légionnaire de *la Bandera* et *Pépé le Moko*, en attendant le mécano de locomotive dans *la Bête humaine*, le déserteur de *Quai des brumes*, l'ouvrier accablé par la fatalité du *Jour se lève*. Parce que, dans un cinéma qui était, alors, essentiellement un cinéma d'acteurs, même avec de grands metteurs en scène, Gabin devait arriver de toute nécessité, Front populaire ou pas. Parce que le populisme et le réalisme poétique qui allaient porter tout l'aspect crépusculaire d'une société de classes fermées (malgré 36), glissant vers la guerre et l'abîme, sont nés dès le début des années 30 avec René Clair et quelques autres, y compris les émigrés que le nazisme avait chassés d'Allemagne – avec pour conséquence, d'ailleurs, *d'alimenter un antisémitisme* déjà latent dans le cinéma français.

Tout cela, Geneviève Guillaume-Grimaud l'a entrevu sans en tirer toutes les conséquences nécessaires. Pourtant, son livre, de toute façon très utile, est passionnant lorsqu'il déraille sans l'avoir voulu : par exemple lorsque, en se penchant sur les films tournés pendant ces années-là et classés par genre, l'historienne se trouve confrontée à ce que voyaient réellement les spectateurs dits « du samedi soir », et non ce à quoi ils pouvaient rêver.

Même dans *Prison sans barreaux*, de Léonide Moguy (1937), sur la réforme des maisons de correction pour jeunes filles, le romanesque coule à pleins bords, et il y a plus d'attaque anti-bourgeoise dans *le Coupable*, de Raymond Bernard (1936, d'après François Coppée), tout juste cité, que dans les comédies de mœurs cyniques... et *divertissantes* d'Yves Mirande.

Mythe et nostalgie se lisent aussi en clair dans le catalogue (un vrai livre en fait) réalisé sous la direction de Robert Grelier, avec la collaboration de Philippe Esnault et de Jacques Poitrat, *Mémoires d'en France 1936-1939*, publié à l'occasion d'un festival international du film sur le même thème, à Villejuif. Mais, là, il n'est pas question seulement de cinéma. C'est tout le phénomène culturel qui reparaît dans une suite d'articles (certains écrits alors, d'autres réfléchissant sur les années 36), illustrés d'une façon si vivante qu'on croirait entendre les mots plutôt que de les lire. Un phénomène culturel libéré de « l'élitisme », soutenu par des intellectuels (les frères Prévert y sont, avec Aragon et André Chamson) autant que par des hommes politiques, une conquête moins connue que celle des congés payés et de la semaine de quarante heures, et dont le sens nous atteint de plein fouet parce qu'elle a vraiment amené du nouveau et préparé les lendemains de l'après-guerre.

On retrouve un écho de ces *Mémoires d'en France* à la FNAC Montparnasse, 136, rue de Rennes, qui célèbre, elle aussi, le cinquantenaire. Un dossier, préparé par ses libraires et ses disquaires, offert gratuitement (il faut l'avoir, le garder), recense tout ce qui en art, en histoire, sport, en cinéma, en littérature, en musique, en disques, etc.), a trait au Front populaire, le reflète ou y renvoie.

Au rayon des disques de variétés, le rétro est revenu en force : Damia, Fréhel, Lys Gauty, Maurice Chevalier, Ray Ventura. Et un album de deux disques, *les Succès populaires de 1936*, édité par Pathé-Marconi sous pochette ornée d'une reproduction d'une toile de Fernand Léger, *les Loisirs, hommage à Louis David*, n'a pas son pareil pour la nostalgie : *les Prénoms effacés, Mon légionnaire, Prends la route, Quand on s'promène au bord de l'eau...*

JACQUES SICLIER.

(1) *Le Cinéma du Front populaire*, par Geneviève Guillaume-Grimaud, Editions Lherminier, collection « Le cinéma et son histoire », 232 p., ill., 165 F.

« La guerre d'Espagne au cinéma » de Marcel Oms

L'historien Pierre Broué, dans sa préface, relève, en la faisant suivre d'un point d'interrogation, une phrase de Marcel Oms : *« Le vingtième siècle aura* [...] *par bien des aspects la mémoire que le cinéma lui fait. »* Et d'ajouter lui-même, en guise de conclusion : *« Le rôle du cinéma est capital dans la mystification. »*

Pierre Broué et Marcel Oms donnent ainsi le ton d'un travail à ce jour unique en son genre : le rassemblement dans un seul volume de tous les films ayant trait à la guerre d'Espagne.

Oms est d'abord un auteur engagé, il le rappelle dès la dédicace à son grand-père, à son père et à son oncle, qui ont vécu en symbiose les événements de 1936-1939 et leurs conséquences.

Par sa culture hispanisante, sa familiarité avec la langue espagnole, Marcel Oms s'est trouvé animer à Montpellier d'abord, puis à Perpignan de manière durable, des « rencontres » cinématographiques où ont défilé tous ceux qui, de l'autre côté des Pyrénées, essayaient de recoller les morceaux. Les organisateurs des Confrontations de Perpignan, ont développé une théorie du cinéma selon laquelle tout film engrange une part de vérité qui permet de mémoriser le passé. Position périlleuse, *défendable seulement* par un contact permanent avec la totalité des œuvres.

Trois grandes divisions : la guerre (1936-1939) ; la transfiguration romanesque de la guerre (1939-1960), des premiers jours de l'insurrection franquiste à la chute de la République, puis à la consolidation de l'ordre nouveau ; enfin, la dernière partie, la plus longue, « mémoire et identité », le lent, prudent réveil, et l'accès progressif à la conscience, jusqu'au retour à la démocratie et à la possibilité d'aborder de front les vrais problèmes.

Marcel Oms analyse, décortique, fait parler documentaires et films de fiction, Joris Ivens, les actualités allemandes ou italiennes, les documentaires soviétiques, et Malraux, Hemingway revu par Hollywood, ou Basilio Patino. Il maintient ce double regard jusqu'à l'ultime recours, la mort tragi-comique de Franco et après : les bouches qui s'ouvrent, à travers deux documentaires essentiels, *les Deux Mémoires*, de Jorge Semprun (1974) et *La Vieja memoria*, de Jaime Camino (1978).

On sort du livre à bout de souffle, stupéfait par tout ce qui a pu être montré et dit dans ces quatre cents pages, inconditionnellement admiratif et en même temps envahi par le doute.

Le cinéma a-t-il vraiment renouvelé notre vision de l'histoire ? Que pourront lire nos héritiers dans ces tranches de vie, façonnées ou brutes ? On croit discerner le vertige qui a dû saisir Oms, universitaire et cinéphile, devant l'immensité de la tâche, on admire d'autant plus cette étroite adhésion à l'événement et l'interprétation très personnelle qu'en donne l'auteur.

LOUIS MARCORELLES.

★ *La Guerre d'Espagne au cinéma, mythes et réalités*, de Marcel Oms, 399 pages, 48 illustrations. Editions 7e art, 157 F.

En chantant les lendemains...

En dehors de *la Marseillaise* et du *Chant du départ*, la Révolution française a suscité, pour ses fêtes, une bonne centaine de compositions plus ou moins importantes, souvent signées des noms les plus illustres de l'époque : Gossec, Cherubini, *Lesueur*, *Méhul*. *Le caractère édifiant* des paroles prête souvent à sourire mais, parfois, au détour d'une strophe, une image moins naïve émeut par la justesse de l'expression, par l'idéal qu'elle laisse entrevoir. La musique, à peine moins savante que celle qu'on jouait dans les concerts ou à l'Opéra sous l'Ancien Régime, propose rarement une esthétique révolutionnaire, *pourtant l'exaltation réitérée* des sentiments héroïques, l'emploi de masses chorales ou instrumentales parfois considérables ont contribué à l'évolution du langage musical.

A en juger par le titre d'un enregistrement paru il y a une dizaine d'années : *Chansons et musiques du Front populaire* (disques SERP : MC 7056, actuellement épuisé), les conquêtes sociales des années 30 auraient à leur tour fouetté l'imagination de musiciens français éminents : Honegger, Milhaud, Jolivet, Koechlin, Ibert, Auric, Roussel...

A bien y regarder, les contributions restent en général assez minces, d'autant que le langage musical de ces compositeurs n'étant pas exactement celui du grand public auquel ils étaient censés s'adresser, on a souvent l'impression d'un compromis entre les exigences de la modernité et le style des variétés d'alors.

Les champs du campeur, dont les poèmes de Paul Vaillant-Couturier ne manquent pas de piquant, ont inspiré à Auric une chanson dont la verve aurait pu faire sa fortune aussi bien que la fameuse valse du *Moulin rouge*. Cependant qu'Yvonne Desportes destinait principalement aux musiciens les subtilités polyphoniques d'une écriture *a cappella*. De *Jeunesse*, d'Arthur Honegger, on a retenu la phrase *« nous bâtirons des lendemains qui chantent »* (P. Vaillant-Couturier) mais la musique, entraînante sans plus, s'est laissée oublier. En revanche, *Au-devant de la vie*, de Chostakovitch connut un succès durable sur les paroles françaises de Jeanne Perret.

Les deux contributions les plus importantes aux grandes manifestations de cette période concernent cependant le *14 juillet* de Romain Rolland, repris à l'Alhambra le 14 juillet 1936 : les douze numéros de la nouvelle partition portaient les signatures les plus prestigieuses (1), et les *Fêtes de la lumière* pour lesquelles le ministère du commerce et de l'industie passa commande à une vingtaine de compositeurs, parmi lesquels Milhaud, Ibert, Schmitt, Honegger, Kœchlin (2), mais la diffusion par haut-parleurs des musiques enregistrées fut largement couverte par le bruit des feux d'artifice...

Outre Milhaud, toujours fécond, et qui, dans la seule année 1937, *composa entre autres une cantate* pour l'inauguration du Musée de l'homme, une *Fête de la musique*, une cantate de la paix, une musique de scène pour un spectacle collectif du Front populaire, *Liberté*, et un chœur, *la Main tendue à tous*, que chanta la chorale de la Fédération musicale populaire, le compositeur le plus réellement engagé fut Charles Kœchlin (1867-1950). Sans être affilié au Parti communiste, il développa dans *l'Humanité* une réflexion sur « la musique et le peuple » et écrivit un certain nombre de morceaux destinés à des cérémonies populaires et aux orchestres d'harmonie. Sans doute y a-t-il dans son œuvre injustement méconnue des pages plus importantes à redécouvrir que celles-là, mais elles portent indiscutablement la marque de leur auteur.

GÉRARD CONDÉ.

(1) Disques Chant du Monde LD X 78 586.

(2) La contribution de ce dernier a été reportée, dans l'enregistrement original, sur un disque Accord 140 056. Distribution : Musidisc-Europe.

Les festivals

RIEN ne renseigne davantage sur les goûts du public et sur les tendances de la vie musicale que ces festivals d'été. Sur le millier de concerts prévus en juillet et en août à Paris et dans les provinces les plus reculées, l'écrasante majorité revient aux récitals – le piano gagne partout en popularité – et à la musique de chambre, grâce à l'arrivée en force sur le « marché » de jeunes quatuors et de nouvelles formations françaises de qualité.

Qu'est-ce que cela prouve ? Que l'opéra, trop onéreux en cette période de crise, ne se concentre plus que dans quelques centres homologués, capitales lyriques largement subventionnées, au budget le plus *souvent en difficulté*.

Que le théâtre musical, après avoir fait les beaux jours d'Avignon, n'y survit qu'avec timidité, bien que les stages et les spectacles du Centre Acanthes d'Aix-en-Provence lui soient cette année entièrement consacrés.

Qu'il est enfin dans l'air du temps de tenter d'effacer, dans la convivialité, la frontière entre le professionnalisme lourd et l'amateurisme éclairé. Comme les *concerts de musique de chambre*, les stages, les académies, les *master classes* ont, cette année, le vent en poupe. C'est la bonne nouvelle de l'été.

A. R.

Paris - Ile-de-France

FESTIVAL ESTIVAL
15 juillet – 21 septembre

Deux mois de programmes quotidiens dans la capitale, condensés pour l'essentiel à l'auditorium des Halles, l'église Saint-Germain-des-Prés et sur les bateaux-mouches, pour fêter l'année Liszt (douze concerts en son honneur, dont *La Messe du Gran* par le chœur et la Philharmonie de Cracovie le 3 septembre), et pour saluer Maurice Ohana, décidément le compositeur français le plus joué cette année.

(Bureau du festival, 5, place des Ternes, 75017 Paris. Tél. : 42-27-12-68.)

ORANGERIE DE SCEAUX
12 juillet – 5 octobre

Petit frère hors les murs du FEP, le festival de Sceaux ajoute chaque week-end en septembre à ses habituels rendez-vous de 17 h 30 des concerts matinaux (11 heures) et attend quelques invités de marque : J. Demus le 6 ; R. Oleg et T. Parakivesco le 20.

(Culture Conseil, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. : 42-89-11-39.)

Auvergne-Centre

MUSIQUE EN BOURBONNAIS
27 juillet-31 août

Orchestres de chambre La Follia et de la Communauté européenne, P. Amoyal, A. Noras, B. Rigutto, A. Lagoya, le Trio Tchaïkovski... au château de Thoury ou à Hérisson-Châteloy.

(Office du tourisme, 03000 Moulins. Tél. : 70-44-14-14).

VOLLORE
12-27 juillet

Une fameuse brochette de jeunes interprètes français se produisent dans des églises et des châteaux : Pennetier, Kantorow, Rouvier, Pidoux, R. Pasquier, sans compter A. Bijlsma en trio le 16.

(*Concerts de Vollore*, BP 1, 63120 Courpière. Tél. : 73-53-70-49.)

LA CHAISE-DIEU
19 août-2 septembre

Sur le thème de la musique sacrée, sans doute le plus original des festivals français avec, cette année : le *Messie* de Haendel, dirigé par T. Koopman (19 août), le *Te Deum* de Charpentier, sous la gouverne de W. Christie (20), le *Requiem* de Mozart, sous la baguette de Malgoire (21), les *Vêpres* de Monteverdi, selon Corboz (22, 23) la *Passion selon saint Matthieu* de Bach, supervisée par Malgoire (24, 25), une *Neuvième* de Beethoven, par des artistes polonais (27, 30), le *Requiem* de Penderecki (29) *la Messe du Gran* de Liszt (31), avant la venue de l'Orchestre de la résidence de La Haye, dirigé les 1er et 2 septembre par A. Lombard, à cheval sur le récital d'un autre revenant : G. Cziffra.

(Bureau du festival, 43160 La Chaise-Dieu. Tél. : 71-00-01-16.)

SULLY-SUR-LOIRE
Jusqu'au 2 août

Un lieu de transit pour des artistes venus des quatre coins de l'Europe : le Quatuor Brandis de Berlin (6 juillet), le Quatuor Suk de Prague (11), la Camerata du Mozarteum de Salzbourg (12), l'Académie Franz Liszt dirigée par F. Clidat (15), le Haydn Sinfonietta de Vienne (2 août), avec d'excellents solistes et des programmes à l'avenant.

(Bureau du festival, BP 58, 45600 Sully-sur-Loire. Tél. : 38-53-05-95 et 38-62-04-88).


ANDREAS WUCKE
Jerzy Maksymiuk : son orchestre de chambre polonais donne la réplique aux meilleurs solistes.

SEMAINES MUSICALES DE TOURS
9-31 juillet

Grand rassemblement d'artistes soviétiques à l'occasion d'une académie d'été : Spivakov et ses virtuoses de Moscou (20, 24, 26, 27, 30, 31), les pianistes E. Malinin (25) et T. Nikolaeva (29), entre beaucoup d'autres.

(17, rue des Ursulines - 37000 Tours. Tél. : 47-20-99-95 et 96).

GARGILESSE
28-31 août

Concerts par les élèves de l'Académie de harpe et son animatrice Marie-Claire Jamet, avec la participation de l'ensemble de chambre du Nouvel Orchestre Philharmonique (le 29).

(Mairie de Gargilesse, 36190 Orsennes. Tél. : 54-47-83-11.)

Bretagne/Poitou-Charentes

LANNION
11 juillet - 22 août

Autour de l'orgue de Saint-Jean-du-Baly (A. Isoir, le 25) et celui de l'église de Brelevenez, quelques beaux concerts de musique ancienne et un *Requiem* de Mozart le 8 août.

(Office du tourisme, 22300 Lannion. Tél : 96-37-07-35.)

QUIMPER
3 - 21 août

A l'occasion de l'académie d'été se déplacent dans le Finistère-Sud le chœur et l'Orchestre de chambre de l'université du Yorkshire ; E. Indjic et A. Queffélec, le Quatuor Enesco, etc.

(OSCAC, 7, cité Kerguélen, *29000 Quimper. Tél. : 98-95-61-45.)*

SAINTES
Jusqu'au 16 juillet

Des sessions de formation à la musique ancienne et l'absence presque systématique du répertoire romantique, au profit du baroque et du contemporain, composent un menu sans équivalent à cette période. A noter : une dominante Monteverdi et, côté avant-garde, beaucoup d'œuvres de Celsi.

(*CIRMAR, Abbaye aux Dames*, BP 214, 17104 Saintes Cedex. Tél. : 46-92-51-35.)

Languedoc-Roussillon

MONTPELLIER
12 juillet-4 août

Relais sur les chaînes locales et nationales de Radio-France de ce mastodonte qui, pour sa seconde édition, bat tous les records de bourrage d'oreilles.

(Festival Radio-France Montpellier, BP 9156, 34042 Montpellier. Tél. : 67-52-84-84.)

LASCOURS
22-27 août

Collard, Dumay, Lodéon, Krivine et quelques autres : on dirait un film français mais la Sinfonia Varsovia est de la fête. B. Hendricks aussi.

(Château de Lascours, route de l'Ardoise, 30290 Laudun. Tél. : 66-50-39-61 et 42-27-82-57.)

SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT
6 juillet-30 août

S. Ross et G. Leonhardt pour le clavecin, M. Chapuis pour l'orgue, M.-A. Estrella pour le piano et des Tchèques, le 2 août, pour un beau programme Monteverdi. Ici, la tendance est à la musique ancienne.

(Les Amis de Saint-Guilhem-le-Désert, 165, rue Michel-Ange, 34000 Montpellier. Tél. : 67-63-14-99.)

PRADES
22 juillet-13 août

Là où jadis régnait Casals, joue un pianiste légendaire de quatre-vingt-quatorze ans : M. Horszowski, le 26 juillet, et un violoncelliste qu'il *ne faudrait pas oublier : J. Straker*, le 11 août. Beaucoup de jeunes aussi (Dumay, Pires, Henkel, Lethiec, les Pasquier) au service de la musique de chambre dans une abbaye qui semble revivre.

(*Bureau du festival, rue* Victor-Hugo, 66500 Prades. Tél. : 68-96-33-07.)

VILLEVIEILLE
28 juillet-5 août

De Bach à Brahms par Luisada, Dalberto, Duchable, l'Orchestre de chambre de Pologne, le quatuor Viotti, les Virtuoses de Moscou... un programme à cheval sur deux châteaux.

(Soirées musicales de Villevieille, BP 35, 30250 Sommières. Tél. : 66-*80-99-96.)*

FESTIVAL MÉDITERRANÉEN
3 juillet-29 août

Dominantes jazzistique (trios Escoudé-Ferré-Reinhardt le 24, Solal-Humair-Jenny-Clark le 25 juillet) et, surtout, lyrique pour cette série de manifestations itinérantes à laquelle participent les orchestres de Strasbourg et de Lyon, les chanteurs Raimondi, Hendricks, Los Angeles, etc.

(Bureau du festival, BP 4, 13129 Salin-de-Giraud. Tél. : 42-86-86-86.)

NIMES
9-10 juillet

Deux exécutions successives, dans les arènes, d'un opéra oublié de Verdi, *le Corsaire*, dans une mise en scène de Thamin, des décors de Bofill, sous la direction de Krivine. Pour dire : « J'y étais. »

(Bureau du festival, mairie, 30033 Nîmes. Tél. : 66-76-70-01.)

GÉRARD NEUVECELLE
Lodéon/Dumay/Collard : un trio doué d'ubiquité.

Midi-Pyrénées

ABBAYE DE BEAULIEU
19 juillet - 8 août

Musique d'aujourd'hui dans les vieilles pierres avec des œuvres de Gahlaar le 19, de Donatoni, Cage, Taïra le 22, de Xenakis, Donatoni Taïra le 26, de Messiaen et de Martinu le 8 août.

(Abbaye de Beaulieu, Ginals, 82330 Lexos. Tél. : 63-67-06-84.)

NAJAC ET CONQUES
15 - 29 juillet

Semaines internationales centrées sur le piano auxquelles participent : Y. Egorov le 15, les sœurs Labèque le 18, C. Collard le 20, A. Queffélec le 22, N. Freire le 24, R. Orozco le 26, M. Rudy le 28 et F.-R. Duchable le 29.

(Office du tourisme, 12270 Najac. Tél. : 65-65-80-94.)

SAINT-CÉRÉ
15 juillet - 16 août

Pas de stars du chant, des orchestres régionaux et de jeunes, et un programme lyrique des plus variés : *la Flûte enchantée, la Fille de Mme Angot, Pierrot lunaire, le Combat de Tancrède, Faust, Stabat Mater* de Rossini, *Requiem de Mozart*.

(Bureau du festival, BP 59, 46400 Saint-Céré. Tél. : 65-38-29-08.)

ABBAYE DE SYLVANES
6 juillet - 29 août

Autour de deux messes de Mozart, « en ut » le 27 et « du Couronnement » le 15 août, des programmes Paganini le 6 juillet, Caccini, Porpora, Carissimi le 10 juillet, des traditions québécoises le 13 juillet, des œuvres du Canadien français G. Tremblay dirigées par l'auteur le 20 juillet, des concerts de musique de chambre...

(Abbaye de Sylvanes, 12360 Camarès. Tél. : 65-99-51-83.)

ALBI
21 juillet - 3 août

J.-P. Wallez paye de sa personne en dirigeant trois concerts, les 21, 29, 3 août,et en participant comme violoniste à un quatrième le 24. Beaucoup de musique de chambre, de Pergolèse à Ravel, un « Musicodrame » français – Satie, Darasse, Ohana, Poulenc – le 25, un concert de l'Ensemble A Sei Voci le 23.

(Mairie, 81000 Albi. Tél. : 63-54-00-20).

CARCASSONNE
Jusqu'au 30 juillet

Très joli et fort hétéroclite programme musical dans ce haut lieu du théâtre, de *la Damnation de Faust*, de Berlioz, dirigée par Plasson le 12, au Dance Harlem Ballet de New-York les 19 et 20 ; avant le Trio Borodine le 21, le NOP dirigé par Janowski dans Mahler le 26 et les Virtuoses moscovites de Spivakov le 28.

(Théâtre municipal, BP 236, 11000 Carcassonne. Tél. : 68-25-33-13.)

SAINT-LIZIER
15-30 juillet

Orchestre de chambre national de Toulouse les 15, 17, 18 ; A. Isoir à l'orgue le 22, un récital de la soprano hollandaise E. Ameling le 25, programme Fauré le 29, dont le *Requiem* est donné en clôture le 30.

(Mairie, 09100 Saint-Lizier. Tél. : 61-65-56-66.)

COMMINGES
13 juillet - 22 août

Dans les églises et les basiliques, autour de l'académie de clavecin et d'orgue, quelques grands noms – Chapuis, Lagoya, Magaloff, Katsaris – et d'autres moins connus – dans les répertoires les plus variés.

(Bureau du festival, 31260 Mazères-sur-Sarlat. Tél. : 61-88-32-00.)

DANSE

MONTPELLIER
Jusqu'au 10 juillet

En jouant la carte de l'éclectisme, Jean-Pierre Montanari risque de perdre une réputation d'originalité mais peut gagner un large public avec le ballet de Monte-Carlo en plein « trip » romantique, J. Kylian, un habitué, avec son Nederlands Dans Theater (8-12), des danses traditionnelles japonaises et chinoises. Des chorégraphes modernes aussi : K. Crémona, D. Bagouet, K. Saporta, J. Taffanel, CH. Marciano. (Rens. : 67-66-35-00.)

AIX-EN-PROVENCE
Jusqu'au 11 juillet

Des projets de rue et des parcours *dansés* font *l'originalité* de ce festival auquel sont associés O. Duboc, R. Shang et le groupe Dunes. Côté spectacles : S. Buirge, C. Ikeda et le Momix Dance Theatre. (Rens. 42-36-23-38.)

CHATEAUVALLON
5-19 juillet

Un festival très personnalisé où se reflètent les emballements de Gérard Paquet, maître de cette colline inspirée, avec la compagnie californienne de B. Lewitzky (8-13), D. Bagouet (15), C. Marcadé (17) et la compagnie « 31 Septembre » en cours d'implantation. (Rens. 94-24-11-76.)

AVIGNON
28 juillet-6 août

La danse ne fait son entrée dans la cité des Papes que dans les derniers jours du festival. A la cour d'honneur, création de *Mammane II*, de Gallotta (28-31 juillet), la Paul Taylor Dance Company (3-6 août), et, dans différents lieux de la ville, Bouvier-Obadia et leur compagnie. Monnier-Duroure, Découflé et l'école de Kanzaki japonaise. (Rens. 90-82-65-11.)

ARLES
15-24 juillet

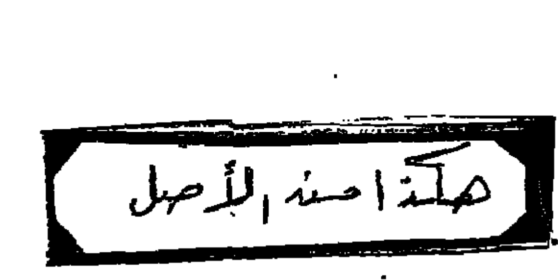
Le Théâtre antique accueille le ballet de Harlem (15-11), le Théâtre des Alyscamps abrite un tremplin de la danse le soir, à 22 h 30. (Rens. 90-96-47-00.)

MONTAUBAN
2-17 août

Compagnie de mime Magenia le 4, J.-M. Matos le 5, Compagnie A. Marty et création de *Soleil encoreles*, 8, 9, 11. (Rens. 63-63-60-60.)

REIMS
16 et 17 juillet

Deux prestations au Palais de Tau de la compagnie Icosaedre de M. Breuker, pour savoir où en est le nouvel expressionnisme allemand. (Rens. 26-40-23-26.)





festivals musicaux de l'été



Midi-Pyrénées

Provence-Côte d'Azur

LA ROQUE-D'ANTHÉRON
1er-23 août

Un unique spectacle chorégraphique de la compagnie Elinor Ambash le 2, après le récital d'A. Gavrilov qui ouvre cette grande fête du piano fréquentée par le gratin des pianistes. Cette année, T. Nicolaïeva les 3, 4 et 5, R. Lupu, N. Freire, M. Levinas, G. Benjamin (qui réalise en direct l'accompagnement du film *Lulu* de Pabst), J.-M. Luisada, J.-L. Haguenauer, M. Dalberto, B. Engerer, J. Bolet, M.-J. Pires, A. de Larrocha, V. Ashkenazy, Y. Egorov et un petit nouveau, O. Mustonen le 17. Soit quelques soirées inoubliables dans un paradisiaque théâtre de verdure.

(Bureau du festival, château de Florans, 13640 La Roque-d'Anthéron. Tél. : 42-28-52-52.)

VAISON-LA-ROMAINE
6 juillet-1er août

Dans le théâtre antique à l'acoustique *revue et corrigée, le Songe d'une nuit d'été,* de Mendelssohn, dirigé par Diederich les 13 et 15, la pianiste M.-J. Pires le 18, Vivaldi par les solistes de Moscou le 25, Liszt par F.-R. Duchable le 27, Beethoven par un orchestre roumain le 1er août.

(Bureau du festival, 12, rue Chabanais, 75002 Paris. Tél. : 42-61-81-03.)

NUITS DU SUQUET
Jusqu'au 15 juillet

N. Magaloff joue Chopin sur le parvis de l'église Notre-Dame de l'Espérance le 5. Puis s'y succèdent : F. Lodéon, la Camareta academica du Mozarteum de Salzbourg dirigée par S. Vegh le 8, J.-B. Pommier et la même formation le 10, G. Tacchino, *le* Quatuor Enesco le 12, M.-A. Estrella entouré de deux guitaristes le 15.

(La Malmaison, 47 La Croisette, BP 270, 06403 Cannes Cedex. Tél. : 93-99-04-04.)

ORANGE
12 juillet-7 août

Entre le *Tannhaüser*, du 12 juillet avec L. Rysanek, G. Bumbry, W. Johns, B. Weikl, dirigé par C. Perick et le *Macbeth* du 2 août assuré également par l'Orchestre national, cette fois sous la direction de T. Fulton, avec M. Zampieri, R. Bruson, L. Bartolini, des récitals de M. Price, S. Estes, M. Caballe, E. Gruberova, T. Berganza, G. Jones et des concerts le 25 juillet et le 7 août.

(Bureau du festival, BP 180, 84105 Orange Cedex. Tél. : 90-34-24-24.)

MENTON
31 juillet-31 août

Se succèdent sur le parvis Saint-Michel : le violoniste H. Szeryng, les pianistes A. Fischer et A. de Larrocha, les enfants Tortelier, Munchinger et son ensemble de chambre, etc., avant le récital de B. Hendricks, accompagnée par Y. Egorov le 29 et une soirée Bach avec Accardo et l'English Chamber.

(Palais de l'Europe, 06500 Menton. *Tél. : 93-35-82-22.*)

LUBERON
Jusqu'au 25 septembre

Une belle série de concerts à Fontaine-de-Vaucluse, l'abbaye de Silvacane, l'église de Roussillon autour des quatuors Sine Nomine, Novalis, Rosamonde, Enesco, Hagen, et du quintette Moragues avec, le 11, E. Balmas et J.-F. Heisser.

(Bureau du festival, rue Richard, 84220 Roussillon. Tél. : 90-75-65-35.)

CARPENTRAS
27 juillet-9 août

Quinze jours dédiés à Offenbach.

(*Bureau du festival, place* d'Inguimbert, 84200 Carpentras. Tél. : 90-63-05-72.)

VILLENEUVE-LÈZ-AVIGNON
16-31 juillet

Thématique largement espagnole pour les Rencontres de la Chartreuse avec des musiques de Castille le 16 et le 20, un groupe flamenco le 18, la Galice le 21, et le Baroque andalou le 28... sans oublier les Zaïrois le 22.

(CIRCA, La Chartreuse, BP 30, 30400 Villeneuve-lès-Avignon. Tél. : 90-25-05-46.)

AIX-EN-PROVENCE
Jusqu'au 2 août

Gildas Bourdet met en scène *Don Giovanni*, que dirige Armin Jordan, au pupitre de l'Orchestre de Lyon, et que chantent G. Quilico, J.-Ph. Laffont, S. Murphy, J. Koslowska les 8, 10, 18, 23, 26. P. Strosser monte *Idoménée* que dirige Hans Graf à la tête de l'Orchestre de chambre de Pologne avec A. Rolfe-Johnson, J. Piland, A. Putnam, S. Greenberg, M. Torzewski les 9, 11, 16, 19, 22. *Ariane à Naxos*, de Strauss, mise en scène G. Jarvefelt, est chantée notamment par M. Price et dirigée par S. Bichkov. Et outre, le *Tancrède* de Campra les 15, 17, 25, 29 juillet et 1er août, de nombreux concerts, récitals, la série « Une heure avec » les artistes, sans oublier les spectacles du Centre Acanthes.

(Palais de l'Archevêché, place des Martyrs-de-la-Résistance, 13100 Aix-en-Provence. Tél. : 42-23-11-20.)

CENTRE ACANTHES D'AIX
9-28 juillet

Autour du thème « Théâtre et musique » se retrouvent avec les stagiaires : G. Aperghis et le groupe Action instrumental de J. Zulueta *qui présente son opéra-collage sur* des musiques d'E. Satie *l'Empire de Dadi* les 27 et 28.

(Assocation Acanthes, 146, rue de Rennes, 75006 Paris. Tél. : 45-44-56-50.)

Jacques Offenbach : à Carpentras, tout un festival lui est consacré.

GOURBAT

FONDATION MAEGHT
10-18 juillet

La création de Futuriste II, de P. Henry, le 10, K. Weill le 11, Xenakis, Varèse, Cage le 15, Stravinski le 16, Barraqué le 18.

(Secrétariat des Nuits de la Fondation Maeght, 06570 Saint-Paul-de-Vence. Tél. : 93-32-81-63.)

AVIGNON
11 juillet-9 août

Au cloître des Carmes : *le Cyclope*, création d'après Euripide, musique de Betsy Jolas, mise en scène Bernard Sobel, direction Annick Minc, du 26 au 31 juillet. Chapelle des Pénitents-Blancs : *la Tour de Babel*, de G. Aperghis, après Aix, du 30 juillet au 4 août. Cinéma-musique dans la cour d'honneur : *Suite symphonique pour « Intolérance »* de Duhamel et Jansen, jouée pendant la projection du film de Griffith par l'Orchestre de l'Ile-de-France dirigé par J. Mercier les 22, 23, 24 et 25 juillet.

(Bureau du festival, 8, rue de Mons, 84000 Avignon. Tél. : 90-82-67-08.)

Rhônes-Alpes/Franche-Comté

SEMAINES MUSICALES DU MONT-BLANC
15 juillet - 21 août

J. Menuhin le 15, C. Helffer et *l'orchestre Paul Kuentz dans Bach* le 21, C. Bolling Trio le 29, concert Schubert le 4 août et Mozart-Bartok le 21.

(Office du tourisme, 74400 Chamonix. Tél. : 50-53-00-24.)

LES ARCS
21 juillet - 6 aout

Concerts *quotidiens à la carte* avec G. Poulet, A. Dumay, E. Schumsky, C. Henkel, V. Pasquier, M. Moragues et une brochette d'excellents pianistes : M. Dalbert, M. Béroff, J.-F. Heisser, J.-C. Pennetier, sans oublier le quintette à vent Moragues.

(Maison des Arcs, 94, bd Mont-*parnasse*, 75014 Paris. Tél. : 43-22-43-32.)

SAINT-DONAT
23 juillet - 11 août

Une académie de l'orgue autour de M.-Cl. Alain et des concerts de musique ancienne dont des Cantates de Bach avec la Grande Ecurie de J.-Cl. Malgoire, la participation de l'orchestre Franz Liszt de Budapest et de celui de J.-F. Paillard.

(Centre international J.-S. Bach, 26260 Saint-Donat. Tél. : 75-45-10-29).

AMBRONAY
15 septembre - 11 octobre

Encore de la musique ancienne, avec l'Academy of St. Martin in the Fields, J. Bowman, le claveciniste D. Moreney, le pianiste P. Badura-Skoda, et le 11, le *Requiem* de Campra et le *Te Deum* de Lulli dirigés par Malgoire.

(Abbaye d'Ambronay, 01500 Ambérieu-en-Bugey. Tél. : 74-38-09-87.)

BESANÇON
30 août - 26 septembre

Après la finale du concours des jeunes chefs d'orchestre, le 4 septembre, une succession de concerts quotidiens qui ne sont pas tous de première taille, sauf la venue de la Philharmonie tchèque dirigée par V. Neumann (8 septembre), les deux concerts Kodaly du 14, les deux concerts de *Dalberto* avec l'orchestre de la radio de Bâle dirigé par Rowicki les 18 et 19.

(Bureau du festival, rue Isenbart, 25000 Besançon. Tél. : 81-80-73-26).

RENCONTRES DE FRANCHE-COMTÉ
Jusqu'au 17 juillet

Phalanstère musical dans les Salines d'Arc-et-Senans avec une vingtaine de concerts non-stop autour d'A. Flammer, R. Fontanarosa, Ch. Ivaldi, A. Planès, P.-Y. Artaud...

(Centre musical de Franche-Comté, 9 *bis*, rue Charles-Nodier, 25000 Besançon. Tél. : 81-57-46-11.)

On trouvera, encarté dans la dernière *livraison du Monde de la musique* (Nº 91, juillet-août 1986), un supplément de 24 pages réunissant la quasi-intégralité des festivals de musique classique (en France et à l'étranger), de jazz et de danse. D'autre part, aux éditions du Sorbier, le *Guide 1986 des festivals et des expositions* réunit, pour 49 F, tous les renseignements nécessaires à un été culturel prospère.

JAZZ

Juillet à Paris

PARIS est sur la route des festivals. Tout le monde s'arrête. On ne l'annonce pas trop tôt, évidemment, pour ne pas gêner la suite impressionnante des programmes presque identiques que des attachés de presse présentent acrobatiquement comme absolument originaux. Mais cette halte fait l'affaire de tout le monde.

A La Villette, les 4 et 5 juillet, grand défilé de début de saison. Avec McCoy Tyner, Archie Shepp, Eddie Palmieri, Eddy Louiss, Wayne Shorter, Larry Schneider et le trio *Jenny-Clark, et les célèbres Lounge Lizards,* ces « Jean-Christian-Michel » à usage des générations présentes. On voit l'idée : programme en béton, bal, célébration de l'Independance Day, écrans vidéos géants, comme dit la publicité, ce sera « une véritable fête du jazz ».

Dans un genre assez différent mais non moins véritable, Hervé Bourde présente la cinquième édition de « Musiques et Jazz des *années 80 », au Théâtre Artistic-Athévains* (du 2 au 12). Avec Texier, Aldo Romano, Terronès (le fils), Kessler (le vélivole), Berrocal et Deshayes (les duettistes), Capon (le violoncelliste), Deschepper, Delettrez, Paban Das (musique indienne), et Barre Phillips. Musiques à suivre, sentiers plus lumineux que battus, les événements se créeront sur place, risques et périls compris.

Pour couronner dignement son premier lustre, le New Morning y va de son festival. Ce qui correspond d'ailleurs à la réalité profonde de son activité. Quatorze groupes différents en un mois, dans une salle aux dimensions aussi agréables qu'accueillantes, c'est l'aventure. Surtout lorsqu'on examine le générique : Fiesta Latina, Braxton, Chico Freeman, Randy Brecker, Don Cherry, Ray Barretto, John Scofield, Tito Puente, McCoy Tyner, Arturo *Sandoval et Chet Baker pour l'éternité...*

FRANCIS MARMANDE.

MONTRÉAL
Jusqu'au 7 juillet

Herbie Hancock, Antonio Carlos Jobim, Astor Piazzola, Wayne Shorter, Antoine Hervé, Irène Schweizer, John Thicai. Rens. (514) 871-1881 (à Montréal, Canada).

VIENNE
Jusqu'au 12 juillet

Eddie Palmieri, Ray Barretto, Xalam (2), McCoy Tyner, l'ONJ, avec John Abercrombie (3), nuit du blues (4), Lionel Hampton, Betty Carter, Hervé Sellin (7), Carla Bley et Steve Swallow (8), nuit brésilienne : Hermeto Pascoal, Caetano Veloso, Maria Bethania (9), Herbie Hancock, Gil Evans, Joachim Kuhn Trio (10), Keith Jarrett, Gary Peacock, DeJohnette, Pat Metheny avec Charlie Haden et Billy Higgins (11). *Rens. : 74-85-00-05.*

VICHY
3-5 juillet

Escoudé, Boulou Ferré, Babik, Reinhardt, Michelot, Michel Pérez, André Cecarelli, Slide Hampton, Alain Jean-Marie. Rens. : 70-32-54-28.

MONTREUX
Vingtième anniversaire
3-19 juillet

Ney Matogrosso, Eddie Palmieri (3), Chico Buarque (4), New Orleans Night (5), Big Band Night (6), Blues Night (9), Pat Metheny, Wynton Marsalis (10), David Sanborn (23), Blue Note Night : Stanley Jordan, McCoy Tyner, Waybne Shorter (14), Al Jarreau (15), Richie Cole, Manhattan Transfer (16), Miles Davis, B. B. King, *George Duke (17)*, Orchestre national de Lille, dirigé par J.-C. Casadesus, quatre-vingt-dix musiciens, avec Didier Lockwood, Astor Piazzola et Jacques Higelin, Gary Burton, George Benson (18), Tania Maria, Spyro Gyra, Chris Rean, Herbie Hancock, Sadao Watanabe, George Howard (19). Rens. : 42-71-31-25 (Paris) (19-41) 21-63-12-12 (Montreux).

SORGUES
4-6 juillet

Didier Lockwood, André Jaume, François Méchali, Henri Texier, Lavelle, Johnny Griffin. Rens. : 90-39-90-90.

MONTAUBAN
9-12 juillet

Phonolite Trio, Orpheon Celesta, Fox Troc, Bill Edgar's Swing Jazz Trio, Slapscat, Jay McShann, Doc Cheatam, Buddy Tate, Jean-Paul Amouroux, Clark Terry, Otis Rush, Guy Laffitte, Harold Ashby, Carrie Smith, Tenors *Unlimited*; François Biensan, Philippe Laudet, Ornicar; Newport Jazz Festival All Stars : Warren Vaché, Norris Turney, Scott Hamilton, Harold Ashby, George Wein, Slam Stewart, Oliver Jackson.

GUY LE QUERREC

Miles Davis.

NICE
10-20 juillet

Lionel Hampton, Miles Davis, Buddy Rich, Herbie Hancock, Spyro Gyra, John Mayall, Tania Maria, Eddie Gomez, Richie Cole, Lee Konitz, Wayne Shorter, George Wein, Scott Hamilton, Warren Vaché, Slam Stewart, Dr John, Otis Rush, Anthony Palmer, Special EFX, *Humphrey Lyttleton* Band, Momo Leiduck, Bireli Lagrene, Ray Mantilla, Dr Dixie Jazz Band, Sadao Watanabe; Malavoi, Zachary Richard, Maxim Saury, Marcia Maria, Clark Terry, Benny Powell, Marshall Royal, Jay McShann, Gus Johnson, Jimmy Owens, Hilton Ruiz, Jimmy Cobb, Doc Cheatam, Major Holley, John Lewis, Carrie Smith, Buddy Tate, Slide Hampton, Slim Gaillard, Les Haricots, Gérard Badini, Georges Arvanitas, Michel Gandry, Moustache, Dixieland All Stars. Rens. : *93-21-22-01.*

ANTIBES
19-27 juillet

Pat Metheny, *Hermeto* Pascoal (19), Tito Puente, Celia Cruz (20), Carmen McRae, McCoy Tyner, l'Orchestre national de Jazz avec John Scofield (21), George Benson (22), Ray Barretto, Bernard Lavilliers (23), Al Jarreau, David Sanborn (24), Joe Zawinul, Eddie Louiss (25), Keith Jarrett, Gary Peacok, Jack DeJohnette, McLaughlin et Mahavishnu (26), Higelin, Didier Lockwood, Paolo Conte (27).

SALON-DE-PROVENCE
12-21 juillet

Lionel Hampton, Pat Metheny, Gilberto Gil. Rens. : 90-42-12-12.

MONTPELLIER
12 juillet-4 août

Keith Jarrett, Pat Metheny, Xalam, *Marvelous Band, Ribour Trio,* Viller-Rollet-Mereu, Orphéon Celesta, Lionel Coronel, Marie-Ange Martin, Manuel Rocheman. Rens. 45-24-14-60 (Paris), 67-52-84-84 (Montpellier).

NIMES
15-22 juillet

Grand Orchestre *du* Jazz Club de Nîmes (15), Carla Bley (16), Jimmy Giuffre, André Jaume, Lee Konitz (17), Hank Jones, Philippe Lejeune (18), « Autobiography » (18), Miles Davis et Michou Bachevalier (19), Albert King, Otis Rush, John Mayall (20), George Benson, Michel Portal (21), Herbie Hancock, Branford Marsalis, Wynton Marsalis, Michel Pérez, Denis Fournier, Gérard Pansanel, Glen Ferris, Thierry Maucci, Louis Sclavis, Quatuor de saxophones de Toulouse. *Rens. : 66-21-34-02.*

RAMATUELLE
18-20 juillet

Guy Laffitte, Hank Jones, Tete Montoliu, Martial Solal.

SOUILLAC
13-20 juillet

Gérard Pompougnac, Alain Claverie, Michel Touzeau, Jean-Luc Plouteau, Tom Cat, Julien Betbeder, Jean-Claude Forenbach, Patrice Galas, Michel Bismut, René Nan, Jacques Médaille, Roger Guérin, Elizabeth Caumont, Christophe Gareau, Patrick Monod, Stéphane Huchard, Benny Bailey, Jimmy Woode, Dado Moroni. Rens. : 65-37-04-93.

SAINT-SEBASTIEN
23-27 juillet

Don Cherry, Miles Davis (24), George Benson (25), New York All Stars : Jimmy Owens, Slide Hampton, Jimmy Heath, Hilton Ruiz, *Percy Heath, Jimmy Cobb; Michel* Portal Unit : Kuhn, Jenny-Clark, Humair, Mino Cinelu (26), Vienna Art Orchestra, McCoy Tyner, Freddie Hubbard, Joe Henderson, Woody Shaw (27). Rens. : (19-34-43) 42-10-02.

VITORIA-GASTEIZ
15-19 juillet

Manhattan Transfer, Pat Metheny, Stanley Turrentine, Milt Jackson, Ray Brown, Carmen McRae, *Tania Maria,* Wynton Marsalis, Albert King. Rens. : (19-34-45) 23-24-34.

GORDES
3-10 août

Martial Solal, Daniel Humair, J.-F. Jenny-Clark. Rens. : 90-72-02-75.

LA SEYNE-SUR-MER
7-10 août

Marcel Sabiani, Stéphane Caplain, Frank Pantin, Barney Wilen, *Daniel Humair Group, Steve Lacy,* Mal Waldron, André Jaume, Joe McPhee, Pierre Favre, Jean-Marc Montera. Rens. : 94-94-18-03.

MARCIAC
14-16 août

Stuff Quarter, Guy Laffitte, Daniel Humair, Marc Hemmeler, Illinois Jacquet, *Didier Lockwood,* Gordon Beck, Dave Green, Monty Alexander, Art Farmer, Johnny Griffin, Slide Hampton, Marciac New Orleans Fanfare, Banana Jazz, Gilbert Leroux, Irakli, Saury. Rens. : 62-09-31-98.

CHANTENAY-VILLEDIEU
29-31 août

Michihiro Sato, John Zorn, George Lewis, Kenny Wheeler, Philippe Deschepper, Daunik Lazro, Tony Coe, Lol Coxhill, Begnat Achiary, Michel Doneda, Raymond Boni, Entergast Pentergast. Rens. : 43-95-99-82.

THEATRE

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), 19 h 30 ; mer., sam., mar. : la Bohème ; jeu : Don Quichotte ; ven., lun. : Salammbô.

SALLE FAVART (42-96-06-11), 19 h 30 : jeu., ven., lun. : la Flûte enchantée.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), mer., ven., lun., 20 h 30 : dim. à 14 h 30 : le Bourgeois gentilhomme ; jeu., dim., mar. à 20 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie ; sam. à 20 h 30 : le Balcon.

CHAILLOT (47-27-81-15) : clôture annuelle.

ODÉON (43-25-70-32) : relâche jusqu'en décembre.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), clôture annuelle.

TEP (43-64-80-80) : clôture annuelle.

BEAUBOURG (42-77-12-33), mar. Vidéo-musiques : tlj., à 13 h : En remontant *le Mississipi, de R. Manthoulis* ; 16 h : Aïda, de Verdi ; 19 h : le Lac des cygnes, de Tchaïkovsky ; Concerts/spectacles : sam. à 16 h, dim. à 18 h 30 : Dancing in Paris ; sam. à 14 h 45 : dim. à 17 h 15 : Performance de Y. Chuma ; cinémathèque de la danse : sam. à 18 h 30 : hommage à J. Baker.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83) : clôture annuelle.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), clôture annuelle.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), clôture annuelle.

Les autres salles

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, lun.) 21 h, dim. 15 h : Hot House.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) *(D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h 30* : les Amoureux de Molière.

BOURVIL (43-73-47-84) (D., lun.) 22 h, sam. 16 h : Pas deux comme elle ; 20 h 30 : *Y'en a marre...ez vous.*

CENTRE CULTUREL DU XVIIe (45.43.32.92) (D), 20 h 30 : Poquelin et les autres.

CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45.08.48.28) (D. soir, L., mar.) 20 h 30, dim. 16 h : Kabaret de la dernière chance.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60) (D., L.) 20 h 30 : Mort d'Oluwemi d'Ajumako (dern. le 5).

CITÉ DES SCIENCES (40.05.70.00) 16 h : Le cabinet de lecture (jusqu'au 4).

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D.) 21 h : Poil de carotte.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) (D.) 20 h 30 : Phèdre.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 16 h : Poésies avec Vicky Messica.

EDEN-THEATRE (43-56-64-37) (D., L., mar.) 21 h : Du sang sur le cou du chat.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94) (D) *22 h : Vieilles Canailles (à partir du 7 à 21 h)* ; (L., mar.) 20 h 30, sam., dim., 14 h 30 : Histoires de cœur (dern. le 6).

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.) *21 h, mat. sam. et dim. 17 h* : la Nuit du 4 août ; (dern. le 5) ; (D., L.) 19 h : Une Saison en enfer.

FONTAINE (48.74.74.40) (D) 20 h 30, sam. et *18 h : Les mystères du confessionnal* ; (D) 22 h, samedi et 15 h 30 : Les chaussures de Madame Gilles.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) *(D. soir, lun.) 21 h, mat. dim.* 15 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., lun.) 20 h 30 : The Fantasticks.

GRAND HALL MONTORGUEIL (39-52-42-79) 20 h 30 : l'École des mères.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D., lun.) 21 h : Des oiseaux par les yeux ; (dern. le 5).

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, lun.) 20 h 30, mat. dim. 15 h : la Voisine.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.). L. : *19 h : les Désirs de l'amour ; 20 h 30 : le* Rire national ; 22 h : Pas de balcon pour Roméo. *Petite salle*, 21 h 30 : Si on veut aller par là ; (dern. le 5) ; les L., mer., V. à 19 h : Pardon m'sieur Prévert.

MAISON SUISSE (Cité internationale) *(45-89-38-69) les 3, 4, 5, 20 h 30 : Exercices de style.*

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D., L.) 18 h 30 : l'Entrée en matière (dern. le 6).

MÉCÈNE *(42-77-40-25) (D., L., M.)* 20 h 30 : Oh Gino.

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, lun.) 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). (D. soir, L.) 21 h, dim. 17 h : Et Juliette.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h 30 : N'écoutez pas mesdames.

PORTE GENTILLY (45-80-20-20) (D. soir, L., mar.) 20 h 30, dim 17 h : Que leurre as-tu à ton monstre ? (dern. le 6).

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D.) 21 h : Laissez-les vivre (dern. le 5).

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79) I. du mer. au sam. 20 h 30 : l'Ecume des jours. – II. Du mer. au sam. 20 h 30 : Huis clos.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.) 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Astro Folies Show.

THÉATRE NOIR : (43-46-91-93) (D. soir. L.) 20 h 30 : dim 17 h : Jacques ou la soumission (dern. le 6).

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), *(V., dim., lun.)* 18 h 30 : le Voyage immobile (dern. le 5) ; mer., jeu., sam., 18 h 30 : Bouffonnerie épicée ; 21 h 30 : Y'a-t-il un flic dans la salle ? ; ven. 18 h 30 : Buffo ; 22 h 30 : Phèdre.

THÉATRE DU TOURTOUR (48-87-82-48) (D., lun.), 18 h 30 : Namouna.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D.) 20 h 30 : Arianne ou l'Age d'or.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.) 20 h 45, mat. dim. 15 h 30 : l'Age en question.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (mar.) 21 h 45 : En manches de chemise ; (L.) 23 h : Banc d'essai des jeunes ; (L.) 23 h : Drôle de larme.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (D.), I. 20 h 15 + sam. 18 h 30 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 + sam. 24 h : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 ; les Pieds nickelés.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

DOMINO (43-37-43-51) (L.), 22 h 30 : Viol à la tire.

L'ÉCUME (45-42-71-16) (D., L.), 21 h : R. Revraud conte... ; lun. 23 h : Et puis après ce jour.

ESPACE MARAIS *(42-71-10-19) (D., L.,* mar.), 18 h 30, dim. 20 h : Ça va, ça vient (dern. le 6).

GRENIER (43-80-68-01) (D., L., mar.), 22 h : Non je n'ai pas disparu.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D., L., mar.), 18 h 30 : D. and J. Memories ; (D.), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 + sam. 24 h : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ? ; *mar.*, mer., sam., 18 h 30 : le Voyage immobile (dern. le 5) ; sam. 16 h : la Timbale ; 22 h 30 : Phèdre.

Music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-27), 21 h : Chansons françaises ; merc., jeu., ven., sam., 19 h : le Rat dans la contrebasse.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), le 5, à 15 h : Adrienne ; à 20 h : C. Vence chante Boris Vian.

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95) (D., L.), 22 h : P. Péchin, Rachel.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37) *les mar., mer., jeu. à 22 h : les* ven., sam. à 21 h et 23 h : O. Piro Quintet.

Opérettes, comédies musicales

A DEJAZET, TLP (48-87-97-34) (L.) 20 h 30, dim. 16 h : la Petite Boutique des horreurs.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79) (D., L.) 20 h 30 : Lady Day.

THÉATRE DE L'ŒUVRE (48-74-42-52), (sam., dim., lun.) à 21 h : dim. à *16 h : Grand-Père Schlomo.*

RENAISSANCE (42-08-18-50) (D., Me. soir) 20 h 45, mer. à 15 h : le Capitaine Fracasse.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (dim., lun.) à 21 h : le Cocktail de Sergio (à partir du 8).

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : Touche pas à mon vote.

La danse

(voir théâtres subventionnés)

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50) (D., L.) 20 h 30 : le Bal des masques (dern. le 5).

En région parisienne

MAISONS-LAFFITTE, Château (39-62-01-49), le 6 à 17 h : Clavecin.

MEAUX, Académie internationale d'orgue (64-34-90-11), le 2 à 21 h : Récital d'orgue ; – Cour du vieux chapitre (64-34-90-11), les 4, 5 à 22 h 30 : Spectacle son et lumière.

MIRAMAS-LE-VIEUX, place du Château (90-58-09-94), le 11 à 22 h : Léo Ferré.

MITRY-MORY (64-34-90-11), le 4 à 21 h : Orgue.

MONTREUIL, salle Berthelot (48-58-65-33), le 5 à 18 h 30, le 6 à 16 h : Soirées bourgeoises ; le 5 à 14 h 30 : Toujours quelqu'un sous l'arbre (à 21 h : jusqu'au 4) ; le 8 à 21 h : la Grande Sauterie et le Motif.

NEUILLY, Athlétic (46-24-03-83), (D. soir, L., M.), 20 h 30, D. à 16 h : Tueurs sans gage.

ORSAY, Centre scientifique (69-41-66-12) les 5 et 8 à 21 h : Concert des professeurs.

FESTIVALS

FESTIVAL DU MARAIS PARIS (48-87-74-31)

Centre culturel Wallonie-Bruxelles (D.) 20 h 30 : les Exaltés.

Cave gothique de l'hôtel de Beauvais (D.) 20 h : Au perroquet vert.

Jeune Public, hôtel de Marle 14 h 30 : Bon voyage (dern. le 5).

Hôtel d'Aumont (D) 21 h 30 : la Tour.

Cirque d'Hiver, le 2 à 21 h : les Petits Chanteurs de Vienne (Bruckner, Strauss) ; les 3, 4, 5, 7 à 20 h 30 : la Fedelta Premiata.

Eglise Saint-Merri, le 4 à 21 h 15 : Quatuor à cordes du Mozarteum de Salzburg.

Eglise des Billettes, le 7 à 21 h 15 : Kammerchor de Mortus Musicus (Wolf, Bruckner, David).

ILE-DE-FRANCE (47-23-40-84)

COURANCES, Château et Eglise, le 6 à 15 h : Orchestre de chambre J.-L. Petit.

MAISONS-LAFFITTE, Château, le 6 à 15 h 30 : Ens. vocal M. Piquemal.

AUVERGNE

SAINT-VIDAL, XIII[e] Fêtes chorales (71-57-50-26) : **Eglise**, le 3, à 21 h : Ensemble Perceval ; le 4, à 21 h (idem) : Ensemble folklorique de Roumanie ; le 5, à 21 h (idem) : Groupe Pachacamac ; le 7, à partir de 18 h : Festival non-stop de musique latino-américaine.

BOURGOGNE

BEAUNE, Rencontres musicales (80-22-24-51) : **Cour des hospices**, le 4, à 21 h : La Grande Ecurie et la Chambre du Roy, J.-C. Malgoire (dir.) (Mozart : Requiem) ; le 5 : Academy of Ancient Music de Christopher Hogwood (Vivaldi, Purcell, Bach).

DIJON, Estivade (80-67-51-51) : **Théâtre**, les 3, 4, 5, à 20 h 30 : Compagnie de ballet du théâtre municipal ; du 8 au 19 (idem) : Subtiles Licences, théâtre de salon ; le 9, à 20 h 30 (lieu à vérifier) : Orchestre de chambre *B. Thomas. Festival « Spécial Amériques »* (80-67-17-71) : le 6, à 21 h (lieu à vérifier) : Le Concert Arban + Annapolis Brass Quintet ; le 7 (idem) : J.-L. Longnon, trio V. Martin ; **Vougeot**, le 8 : les Sacqueboutiers de Toulouse et Edward Tarr ; le 10 (idem) : Trio Mosalini, Concert Arban.

BRETAGNE

CHATEAUGIRON, Château, le 4, à 21 h : Théâtre chorégraphique de Rennes.

DINAN, X[e] Festival (96-39-22-43) : **Théâtre**, le 3, à 20 h 45 : Chants des « Bleus et des Blancs » ; **Eglise de Saint-Malo**, le 4, à 20 h 45 : Ensemble vocal le Thabor (Liszt : Christus) ; **Théâtre**, le 5, à 20 h 45 : Harpe celtique.

JOSSELIN, Ensemble Stajic : **Château**, le 5, à 21 h.

KEROUZERE, Orchestre de chambre de Vannes, Théâtre chorégraphique de Rennes : Château, le 6, à 21 h.

LOCRONAN, Festival de musique classique (98-91-70-14) : Eglise, le 6, à 21 h : Quatuor vocal russe de Nice.

CENTRE

CHARTRES, Festival d'orgue (37-21-54-03) : *Cathédrale, le 6, à 17 h :* Françoise Rieunier.

LE NOYER, XX[e] Festival de Boucard-Le-Noyer (48-58-70-06) : Théâtre, le 4, à 20 h 30 : Hatim, conte persan, par l'Atelier théâtral de Bourges ; **Eglise**, le 6, à 21 h : Orchestre et chœurs Vuillermoz (Bach, Mozart).

SULLY-SUR-LOIRE, XIII[e] Festival international (32-53-05-95) : **Château**, le 4, à 21 h : Orchestre philharmonique royal des Flandres (Berlioz, Liszt), Campo Santo d'Orléans ; **Cathédrale d'Orléans**, le 5, à 21 h 30 : Même orchestre, Chœur E. Brasseur (Verdi : Requiem) ; **Château**, le 6, à 19 h : Orchestre philharmonique de Berlin, quatuor Brandis (Mozart, Haydn, Beethoven).

TOURS, Semaines musicales (47-20-99-95) : **Salle des Tanneurs**, le 9, à 21 h : T. Koloss, S. Kratchenko.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

BAIXAS, Festival méditerranéen (42-86-82-14) : **Eglise**, le 10, à 21 h : Orchestre de chambre de Neufchâtel.

CAP D'AGDE : Eglise, le 3, à 21 h : *Ensemble vocal et Orchestre Elans.*

CASTRIES : Eglise, le 7, à 21 h : Orchestre philharmonique de Strasbourg.

PERPIGNAN : Palais, le 5, à 21 h : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France ; le 8, à 21 h (idem) : Orchestre philharmonique de Strasbourg.

CARCASSONNE, Festival de la Cité (68-25-33-13) : **Théâtre**, les 8, 9, à 21 h : *Les Inquisiteurs*, création de la Compagnie G. Vassal ; les 2, 3, à 21 h (idem) : Compagnie Antonio Gades ; le 6, à 21 h, (idem) : Orchestre de chambre de Toulouse, chœurs de Carcassonne (Mozart : Messe du Couronnement).

MONTPELLIER, VI[e] Festival international de danse (67-66-00-92) : **Cour J. Cœur**, les 4, 5, à 21 h : Compagnie K. Cremona ; les 8, 9, 10, à 21 h *(idem)* : Nederlands Dans Theater ; **Cour des Ursulines**, les 7, 8, 9, à 21 h : Ris et Danceries ; **Opéra**, le 3, à 21 h : Les Ballets de Monte-Carlo (Giselle) ; **Théâtre Grammont**, le 3, à 21 h : Vals Bloed ; les 7, 8, à 21 h (idem) : Compagnie C. Marciano.

SAINT-GUILHEM-LE-DESERT, XV[e] Festival en l'église romane (67-63-14-99) : *le 6, à 21 h 15 : S. Vartoto* (orgue) (Bach, Clérambault, Frescobaldi).

PROVENCE-COTE-D'AZUR

AIX-EN-PROVENCE, 39[e] Festival international d'art lyrique (42-23-11-20) : **Archevêché**, les 4, 8, 10, à 21 h 15 : Don Giovanni, opéra de Mozart, dir. musicale : S. Soltesz, mise en scène : G. Bourdet ; le 3, à 21 h 30 (idem) : M. Price ; **Cloître Saint-Louis**, le 5, à 21 h 30 : J. Bolet ; **Cathédrale Saint-Sauveur**, le 6, à 17 h : Chœurs The Sixteen, dir. : H. Christophers (de Vittoria, Palestrina) ; **Cloître Saint-Louis**, le 7, à 21 h 30 : Orchestre de l'Opéra de Lyon, *dir.* : S. Soltesz (Strauss) ; **Cloître Saint-Sauveur**, le 7, à 12 h : R. Cowan ; le 7, à 18 h (idem) : P. Rozario ; le 8, à 12 h (idem) : O. Baer ; le 8, à 18 h (idem) : E. Cooper ; le 9, à 12 h et *18 h (idem) : une heure avec* G. Aperghis ; le 10, à 12 h (idem) : D. Upshaw ; le 10, à 18 h (idem) : M. Torzewski ; **Archevêché**, le 9, à 21 h 15 : Idomneo, opéra de Mozart, dir. musicale : H. Graf, mise en scène : P. Strosser.

AIX dans la rue, Manufacture des Allumettes, le 3 à 19 h 30 : Compagnie Contre-Jour ; **Ecole normale**, le 3, à 21 h 45 : Batsheva Dance Company ; le 4, à 18 h + le 5, à 21 h 45 (idem) : Suzan Buirge Projet ; **Stade municipal**, les 4, 5, 6, à 19 h 30 : Dance for Liberty ; **Ecole normale**, le 7, à 21 h 45 : Compagnie de la Place Blanche ; le 8, à 21 h 45 (idem) : *Compagnie Ariadone* ; *Place des Fontêtes*, le 9, à 22 h 30 : Groupe Dune ; **Ecole normale**, le 10, à 21 h 45 : Momix Dance théâtre.

ARLES (90-96-47-00), Pegoulado avec vingt groupes folkloriques régionaux, le 4, à 21 h 30, bd Clemenceau, aux Arènes ; III[e] Rencontres de la Tradition, le 5 et le 6, théâtre des Alyscamps.

AUPS, Orchestre Provence Côte d'Azur, *dir. : Ph. Bender* (Vivaldi, Tchaïkovski).

BANDOL, Journées internationales de chant choral, le 6, à 21 h, église.

BAR SUR LOUP, Orchestre Provence Côte d'Azur, M. Damonte (mezzo) (airs d'opéra), le 5, à 21 h, place du village.

BORMES-LES-MIMOSAS, Ensemble de cuivres G. Touvron (Susato, Gabrieli, Gervaise), le 5, à 21 h, fort de Brégançon ; *Ensemble de cuivres* d'Aquitaine, le 7, à 21 h, Esplanade.

CANNES, Ballets Rosa Hightower, Orchestre Provence Côte d'Azur, le 7, à 20 h, **Palais des Festivals** ; Keith Jarrett, le 9, à 19 h 45 (idem).

CAP-D'AIL, Jeune Ballet théâtre, le 4, à 21 h 30, amphithéâtre J.-Cocteau.

CASSIS, C. Kahn, le 5, à 21 h 30, théâtre de verdure. Orchestre Palayan, le 7, à 21 h 30 (idem).

CAVALAIRE, le Loup-Garou, de R. Vitrac, le 4, à 21 h 30, théâtre de verdure ; Madame est sortie, de P. Jardin, le 5, à 21 h 30 (idem) ; les Vilains, de Ruzzante, le 6, à 21 h 30 (idem) ; l'Epreuve, de Marivaux, le 7, à 21 h 30 (idem) ; Till l'espiègle, *de Ch. de Coster*, le 9, à 21 h 30 (idem).

CHATEAUVALLON, Bella Lewitzky Dance Company, les 8, 9, 10, à 22 h, amphithéâtre.

CHATEAU-ARNOUX, Festi-jazz : M. Portal, D. Humair, Ph. Catherine, le 4, à 20 h, ferme de Font-Robert.

HYÈRES, Orchestre de chambre européen, dir. : L. Markiz (Grieg, Haydn, Danzi, Puccini), le 8, à 21 h, église.

FREJUS, Orchestre symphonique Royal Northern College of Music de Manchester (Mozart, Haydn, Schubert, Rossini), le 10, à 21 h 30, théâtre romain.

LA FONTAINE-DE-VAUCLUSE, Quatuor Sine Nomine (Haydn, Beethoven, Brahms), le 4, à 21 h, église.

ISLE-SUR-LA-SORGUE, International Magic Show, le 9, à 21 h 30, cour du lycée.

LOURMARIN, G. Magnan (Beethoven, Fauré), le 9, à 21 h 15, château.

MARSEILLE, Festival folklorique, les 4, 8, 9, à 21 h 30, école de Château-Gombert ; Journées internationales de *chant choral, le 5, à 21 h, et le 8, à* 15 h, abbaye de Saint-Victor.

MIRAMAS, la Marmite infernale, le 4, à 22 h, place du château ; C. Couture, le 5, à 22 h (idem) ; Penzer, Ich Libido, Stocks, le 6, à 22 h (idem) ; Tic-Tac ou l'Horloge de feu, le 7, à 22 h (idem) ; Vie et Mort d'Arlequin, le 8, à 22 h (idem) ; le 10 : Quatuor de la confrérie des fous.

NICE, P. Roge, J.-J. Kantorow, P. Müller, G. Deplus (Mozart, Ravel, Schumann), le 9, à 21 h, cloître de Cimiez.

LA ROQUE-D'ANTHERON, Quatuor Sine Nomine (Haydn, Beethoven, Brahms), le 5, à 21 h, abbaye de Silvacane.

ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN, Drama Group, le 9, à 21 h, château.

SALON-DE-PROVENCE, XII[e] Festival des fanfares, les 4, 5, à 21 h, place des Centuries ; Hors-Festival : Nostradamus et Catherine de Médicis, le 9, à 21 h, château de l'Emperi.

SAINT-RAPHAEL, Festival international de jazz New-Orleans, les 5, 6, à 17 h 30 et 21 h, promenade des Bains *et place Kennedy.*

SAINT-REMY-DE-PROVENCE, orchestre dirigé par B. de Vinogradw, L. Antonini (orgue) (Messiaen, Ligeti, Berio), le 10, à 21 h 30, collégiale Saint-Martin.

SORGUES, III[e] Jazz Festival international, avec D. Lockwood Quartet, le 4, à 21 h, château ; Quartet A. Jaume, Quintet H. Texier, le 5, à 21 h (idem) ; la Velle Quintet, J. Griffin Quintet, le 6, à 21 h (idem).

TOULON, Chœur madrigal de Provence, Ensemble Musica Antiqua (Monteverdi, Gastoldi, Desprez, Holborne), *le 4, à 21 h*, temple.

VAISON-LA-ROMAINE, Gala folklorique international, le 6, à 21 h 30, théâtre antique ; Soirée Béjart/W. Forsythe, le 8, à 21 h 45 (idem).

VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON, le Chant de la vie, par le théâtre Drak, le 3, à 22 h, cloître.

LORRAINE

MIRECOURT, Festival des Cordes (29-37-37-37) : Duo R. Pasquier, A. Queffelec, le 4, à 20 h 30, **église** ; Nuove *Musiche, H. Ledroit, le 5* (idem).

SAINT-DIÉ, Académie de l'orgue (29-55-17-62), **temple**, à 20 h 30 ; le 8 : J.-P. Leguay (Liszt) ; le 9 : B. Foccroule.

MIDI-PYRÉNÉES

SYLVANES, abbaye (65-99-51-83) : Duo Paganini, C. Colette, J.-M. Robert (Vivaldi, Bach, Paganini), le 10, à 21 h.

NORD

Festival de la Côte d'Opale (21-30-40-33).

BOULOGNE, le 9 : J. Hallyday.

CALAIS, le 4 : Nuit du rock anglo-français.

LILLE, Actes nord-scènes sud ; théâtre du Prato (20-52-71-24).

NORMANDIE

BAYEUX, Eté musical (31-92-33-77) : Orchestre de Normandie (Mozart), le 5, à 21 h, **cathédrale** ; Ensemble A Sei Voci, le 6, à 18 h, **chapelle des Augustins** ; Organum, drame liturgique médiéval, le 8, à 21 h, cathédrale ; *Ensemble instrumental* de Basse-Normandie (Bach), le 9, à 21 h, église Saint-Patrice.

CAUDEBEC-EN-CAUX, Monteverdi Choir (Monteverdi, Scarlatti), le 6, à 21 h, église.

FECAMP, The English Baroc Soloists, Monteverdi Choir, le 4, à 21 h, abbaye.

ROUEN, Monteverdi Choir, English Baroc Soloists (Purcell), le 8, à *20 h 30, chapelle du lycée Corneille.*

PAYS DE LA LOIRE

NANTES, I[er] Festival des arts populaires, du 3 au 6.

POITOU-CHARENTES

JARNAC (45.81.09.30) : The Scottish Ensemble (Holst, Mozart), le 3, à 21 h, **abbaye de Châtres, à Saint-Brice** ; Ensemble de cuivres G. Touvron (Bach, Monteverdi, Gervaise), le 7, à 21 h, abbaye de Marcillac.

LA ROCHELLE, Francofolies 86 (46-41-37-79) : T. Kunda, C. Nougaro, le 9, à 20 h 30, **Maison de la culture** ; V. Samson, K. Kacel, A. Souchon, W. Sheller, le 10 (idem).

SAINTES, XV[e] Festival (46-92-51-35), **abbaye aux Dames** : le 5 : Orchestre de Bordeaux-Aquitaine, Choeur du Cirmar, dir. : M. Piquemal (Puccini : Missa di Gloria) ; le 6 : Taverner Consort and Choir, dir. : A. Parrott (Monteverdi) ; le 7 : même ensemble, P. Hantaï (clavecin) (Frescobaldi, Monteverdi) ; le 8 : Ensemble baroque italien, Ensemble vocal du Cirmar (Frescobaldi, Legrenzi, Uccellini) ; *le 9 : The Tallis Scholars* (Gabrielli).

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 2 JUILLET

Tour Eiffel, salle G. Eiffel, 19 h : Groupe vocal de France (Debussy, Ravel, Poulenc, Lesur, Messiaen).

Eglise Saint-Louis en l'Isle, 21 h : Orchestre J.-L. Petit (Bach, Vivaldi).

Table verte, 22 h : J.-M. Poupelin, M. Beckonche (Bach, Schumann, Mozart, Britten) (jusqu'au 5).

Espace Kiron, 19 h : L. Colladant, H. Mackenzie (Beethoven, Wolfl).

JEUDI 3

Grand amphi Sorbonne, 21 h : Ensemble *instrumental Stajic (Requiem de* Mozart, Salieri) (dir. J. Grimbert).

Cloître des Billettes, 20 h 45 : Quintette à vent de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg (Haydn, Mozart, Ravel, Ligeti, Villa-Lobos).

Espace Kiron, 19 h : *J. Fourrier, W. Voguet* (Schumann, Brahms).

Maison Mansart, 18 h : Ensemble Arpeggione, dir. musicale I. Flory (Telemann, Haendel, Ibert).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : *T. Schorr (Bach, Couperin, Scarlatti).*

Table verte, 22 h : voir le 2.

VENDREDI 4

Espace Kiron, 19 h : L. Sorin (Debussy, Ravel, Poulenc, Chabrier).

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : Dialogues des Carmélites, opéra de F. Poulenc, dir. musicale T. Guschlbauer, mise en scène : R. Terrasson.

Cloître des Billettes, 20 h 45 : Quatuor Arcana (Ravel, Ohana, Chausson).

Table verte, 22 h : voir le 2.

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 45 : Orchestre de Chambre B. Calmel (Bach, Stamitz, Cimarosa (+ le 5).

SAMEDI 5

Cloître des Billettes, 20 h 45 : Ensemble instrumental de France P. Bride (Mozart, Rossini, Mendelssohn, Tchaïkovski).

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : Orchestre philharmonique de Strasbourg (Brahms, Ravel).

Eglise Saint-Merri, 21 h : T. Delacour (Mozart, Liszt, Messiaen).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 45 : voir le 4.

Maison Mansart, 18 h : Ensemble Mansart (Mozart).

Table verte, 22 h : voir le 2.

DIMANCHE 6

Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, 17 h : *D. Maurer (Bach, Mendelssohn,* Brahms, Dupré).

Théâtre des Champs-Elysées, 17 h : Rencontre musicale de la jeunesse Paris-Alsace (Saint-Saens, Liszt, Debussy, Fauré, Bizet).

Cloître des Billettes, 17 h : Trio Ravel-M. Lethiec (Ravel, Messiaen).

Eglise Saint-Merri, 16 h : Duo Carrière (Schumann, Liszt, Davis, Brahms).

Galerie Peinture Fraîche, 18 h : D. Verroust, *B. Vinci (De Moscheles, Kuhlau,* Dvorak, Donizetti).

Chapelle de la Salpêtrière, 16 h 30 : J. Mislin (orgue).

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : la Chanson poétique française du 12[e] au 14[e] siècle, musique élisabéthaine.

LUNDI 7

Grand amphi Sorbonne, 21 h : Orchestre et Chœur de la Sorbonne (Requiem de Salieri, Sérénade de Mozart) (dir. J. Grimbert).

Espace Kiron, 19 h : J. Mathis (Beethoven).

Tour Eiffel, salle G. Eiffel, 19 h : Groupe vocal de France (Schutz, Palestrina, Messiaen).

MARDI 8

Cloître des Billettes, 20 h 45 : D. Linhares (guitare).

Eglise de la Madeleine, 21 h : A. Queffelec (Beethoven).

Eglise Saint-Séverin, 21 h : A. Queffelec (Beethoven).

Espace Kiron, 19 h : M. Behrent, L. Pavarini (Faure, Lequeu).

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : voir le 6.

Jazz, pop, rock, folk

ARTISTIC ATHEVAINS (43-79-06-18), 20 h 30, le 3 : Trio Romano, le 4 : Quartet E. Terrones, Solo S. Kessler ; le 5 : Duo D. Deshays, Duo C. Zanessi ; le 6 : Trio J.-C. Capon : le 8 : Duo L. Coronel, Trio P. Deschepper.

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 20 h : M. Ferreira Quartet (dern. le 6) ; à 20 h 30 : Dissolvants (dern. le 6) ; le 7 à 23 h : Hot' Cha Blues Band.

DUNOIS (45-84-72-00), 20 h 30, le 3 : J. Arnals ; les 4, 5 : A. Cullaz, F. Lockwood ; le 4 : F. Laizeau ; le 5 : C. Vander ; le 6 : J. Léandre, T. Cora.

GIBUS (47-00-78-88), 23 h, le 2, Tendre To Cameo, O.X. Pow. Les 4, 5 : Vertigo.

MONTANA (45-48-93-08) (D.), 20 h 30 : Quartet Claire Lise Vincent (dern. le 5) ; à partir du 7 : D. R. Urtreger, R. Galleazzi.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : S. et N. Rahoerson.

NEW MORNING (45-23-51-41), 20 h 30, les 5, Fiesta Latina ; le 6 : Gate Mouth Brown ; le 7 : A. Braxton Quartet ; le 8 : P. Butterfield Blues Band.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : mer. Watergate Seven + One ; jeu. Fonsèque and Co ; ven. Stop Chorus ; sam. Metropolitan Jazz Band ; lun. Alligator Jazz Band ; mar. B. Waters + P. Jourdan.

OLYMPIA (42-61-82-25), 20 h 30, G. Gil (dern. le 5) ; le 8 : L. Hampton.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), (Me), du 2 au 8 à 23 h : C. Rouse, G. Arvanitas, J. Samson, C. Saudrais.

REX CLUB *(47-93-59-34)*, 20 h, *le 2* : Propaganda ; le 8 : D. Sanborn.

SUNSET (42-61-46-60), du 2 au 8 à 23 h : B. Willen, P. Petit, A McKee Sangoma.

VILLETTE (42-49-77-22), **Grande Halle** : le 6 à 18 h : Fête des musiques du Nordeste Brésilien ; *le 4 à 20 h 30* : Mc Coy Tyner Trio ; à 24 h : E. Palmieri, E. Louiss ; le 5 à 20 h 30 : W. Shorter Quartet, D. Humair, J. Lurie, L. Schneider.

ZENITH (42-45-44-44), 20 h30 : les 7, 8, 9 : R. Stewart, Electric Light Orchestra.

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 2 JUILLET

16 h, Hommage à Alexandre Trauner : Subway, de L. Besson ; 19 h, BFI : The Last Journey, de B. Vorhaus ; 21 h : la Fiancée du pirate, de N. Kaplan.

JEUDI 3 JUILLET

16 h, Hommage à Alexandre Trauner : Harehm de A. Joffé ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : BFI : Brief Ecstasy de E.T. Greville ; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Quatre saisons de l'époque Meiji (Vost anglais).

VENDREDI 4 JUILLET

16 h, Hommage à Alexandre Trauner : Don Giovanni, de J. Losey ; 19 h 15, Hommage aux cinémathèques étrangères : BFI : I know where I'm going, de M. Powell ; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : le Banquet (Vost anglais).

SAMEDI 5 JUILLET

15 h, la cinémathèque de la danse présente : Los tarantos, de F. Rovira Beleta (v.o.) ; 17 h, Hommage à Alexandre Trauner : les Routes du Sud, de J. Losey ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Montréal ; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Une sorcière innocente (Vost anglais).

DIMANCHE 6 JUILLET

Cycle : Les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, le Fantôme du Moulin-Rouge, de R. Clair ; 17 h, Au revoir Monsieur Grock, de P. Billon ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Montréal ; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Maman, marie-toi (Vost anglais).

LUNDI 7 JUILLET

Relâche.

MARDI 8 JUILLET

16 h, le Chant de l'exilé, de A. Hugon ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étranger : Montréal ; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : le Fusil de chasse (Vost anglais).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 2 JUILLET

15 h, les Rapaces, de E. von Stroheim ; 17 h 30, les Aventures de Hadji Baba, de Don Weis (v.f.) ; 19 h 15, Rétrospectives du cinéma argentin : La isla, de A. Doria (Vost anglais).

JEUDI 3 JUILLET

15 h, Sa majesté la femme, de H. Hawks ; 17 h, The Trip, de R. Corman (Vostf) ; 19 h, Rétrospective du cinéma argentin : l'Enfer tant redouté, de Rallul de la Torre (Vostf)

VENDREDI 4 JUILLET

15 h, Crépuscule de gloire, de J. von Sternberg ; 17 h, le Brave et la Belle, de B. Boetticher (v.f.) ; 19 h, Rétrospective du cinéma argentin : le temps de la revanche, de A. Aristarain (Vostf).

SAMEDI 5 JUILLET

RTL, Une journée pas comme les autres : 15 h, Adorable menteuse, de M. Deville ; 17 h 15, Journal d'un curé de campagne, de R. Bresson ; Rétrospective du cinéma argentin : 19 h 30, Camila, de M. L. Bemberg (Vo stf) ; 21 h 30, Rio-abajo, de E. Dawi (v.o.).

DIMANCHE 6 JUILLET

RTL, Une journée pas comme les autres : 15 h, Sur les quais, de E. Kazan (Vostf) ; 17 h, le Procès, de O. Welles ; Rétrospective du cinéma argentin ; 19 h 15, l'Histoire officielle, de L. Puenzo (Vostf) ; 21 h 30, El camino hacia la muerte del viejo reales, de G. Vallejos (Vostf).

LUNDI 7 JUILLET

15 h, The Narrow Trail, de L. Hillyer et W. S. Hart ; 17 h, Synanon, de R. Quine (v.o.) ; 19 h 15, la Cinémathèque créatrice présente : Dainah la métisse, de J. Grémillon.

MARDI 8 JUILLET

Relâche.

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

AIGLE DE FER (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) : Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CAMORRA (Brit., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.F. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE DÉBUTANT (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (int. – 13 ans) : Forum 1er (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (H. sp.), 14e (43-27-95-94).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-26-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-belge) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; O. Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06).

HAVRE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (*) (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (48-28-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01).

I LOVE YOU (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) (int. – 13 ans) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

OUT OF AFRICA (A.), v.o. : Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

PIRATES (A.), v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; v.f. Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; George-V, 8e (45-42-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LES PLAISIRS DE LA CHAIR (Jap.), v.o. : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), UGC Biarritz, 8e (45-52-20-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A.), v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-07) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

ROSE BONBON (A.), George V, 8e (45-62-41-46).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A.), v.o. : Élysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

SALVADOR (A.), v.o. : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SCHOOL GIRLS (A.), v.o. : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

SOLEIL DE NUIT (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais), v.o. : Republic Cinema, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A.), v.o. : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

THE SHOP AROUND THE CORNER (A.), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien), v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

YOUNG BLOOD (A.), v.o. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

Z.O.O. (Brit.), v.o. : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

ANGEL (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA BELLE DE MOSCOU (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

COMMANDO (A., v.o.) (*) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LE DIABLE AU CORPS (Fr.) : Logos, 5e (43-54-42-34).

DIVORCE A L'ITALIENNE (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FEMME PUBLIQUE (Fr.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA FUREUR DE VIVRE (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

GILDA (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

GOLDFINGER (A. v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE *LA LÉGENDE DE TARZAN*, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

JAMES BOND CONTRE Dr NO (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LADY EVE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

MASCULIN FÉMININ (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NOBLESSE OBLIGE (Ang., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

NOSFERATU (All., v.o.) (h. sp.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ON NE MEURT QUE DEUX FOIS (Fr.) : Le Club, 9e (47-70-81-47).

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (You., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) (*) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PORCHERIE (It.) : Republic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

POURQUOI PAS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE RETOUR DES MORTS VIVANTS (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

TERMINATOR (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

LES TZIGANES MONTENT AU CIEL (You., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80). – V.f. : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

XTRO (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

Les festivals

L'AGE D'OR DE LA COMÉDIE AMÉRICAINE (v.o.), 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; mer., sam. : Comment épouser un millionnaire ; jeu. : Le diable s'en mêle ; ven. : La Femme aux cigarettes blondes ; dim. : La destinée se joue la nuit ; lun. : M. Dodd part pour Hollywood ; mar. : Divorce malgré lui.

CINÉMA BRÉSILIEN (v.o.), Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; mer. : Vinicius de Moraes. Fala mangueira. Estrada da vida ; jeu. : Era uma vez Atlantida. Malandro. Coracoes a mil ; ven. : Nordeste, Corbel. Repente cancao. Courts métrages musicaux ; sam. : Ha lira do delirio. Rio zona norte ; dim. : Doces barbaros. Egungun. Ile aiye ; lun. : Bye bye Brésil. Il était une fois la chanchada. Quando a carnaval chegar ; mar. : Para viver un grande amor.

C. SAURA (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-01-51-33) ; sam. 16 h 20 : Maman a cent ans ; dim. 15 h 40, sam. 18 h 20 : Vivre vite ; ven. 22 h 40, dim. 18 h 20 : Noces de sang ; dim. 14 h : Cria cuervos.

CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN – VIVE LA REPRISE! (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : La Poursuite impitoyable ; 16 h 20 : Le Visage ; 18 h 10 : La Mort aux trousses ; 20 h 15 : La Règle du jeu ; 22 h 15 : La Reine Christine.

GENE TIERNEY (v.o.), Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; mer. : Péché mortel ; jeu. : La Main gauche du seigneur ; ven., lun. : Laura ; sam. : Les Forbans de la nuit ; dim. : Le Château du dragon ; mar. : La Route du tabac.

CINÉMA ÉGYPTIEN (v.o.), Olympic, 14e (45-43-99-41) ; mer. : Le Chant de la fidélité ; jeu. : La Chanson éternelle ; ven. : Un verre, une cigarette ; sam. : La Sangsue ; dim. : Adieu à ton amour ; lun. : Rivage de l'amour ; mar. : Le *Monstre*.

F. LANG (v.o.), Reflet-La Fayette, 9e (48-74-97-27) ; mer., lun. : La 5e Victime ; jeu., sam. : Le démon s'éveille la nuit ; ven. : Le Ministère de la peur ; dim. : L'Ange des maudits ; mar. : Furie.

GODARD Denfert, 14e (43-21-41-01) ; ven., 16 h : Je vous salue Marie ; dim., *12 h 20 : Sauve qui peut la vie* ; ven., sam., mar., 18 h : Prénom Carmen ; mer., 18 h : Masculin-Féminin.

CINÉMA JAPONAIS (v.o.), Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; mer. : Tokyo Ga ; jeu. : Le Lézard noir ; ven. : La Cérémonie ; sam. : Eijanaika ; dim., lun. : Nuages flottants ; mar. : La Pendaison.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60) ; jeu., sam., mar. : To be or not to be ; ven., dim. : La Folle Ingénue ; mer., lun. : Le ciel peut attendre.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; mer. : David et Betsabee ; jeu. : Verdict ; ven. : L'Etrangleur ; sam. : Absolute Beginners ; dim., mar. : Un homme et une femme : 20 ans déjà.

ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; lun., 16 h : La Marquise d'O ; lun., 18 h : Les Nuits de la pleine lune ; sam., 14 h : Perceval le Gallois ; lun., 14 h : Pauline à la plage.

TARKOVSKI (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; jeu., sam., lun., 22 h : Nostalghia ; mer., 17 h : *Andrei Roublev* ; dim., 17 h : L'Enfance d'Ivan + Denfert, 14e (43-21-41-01) ; mer., 22 h, dim., 19 h : Nostalghia ; dim. 21 h 20 : Solaris ; lun. 21 h : Stalker ; jeu., 21 h, dim., 16 h : Andrei Roublev ; jeu., lun., 19 h 20 : L'Enfance d'Ivan ; lun., 13 h : Le Rouleau compresseur et le violon.

F. *TRUFFAUT*, *Denfert*, 14e (43-21-41-01) ; mar., mer., 16 h : L'Argent de poche ; sam., 16 h : La Peau douce ; mar., sam., 22 h : Jules et Jim ; ven. 22 h : Tirez sur le pianiste ; t.l.j., 14 h : Les 400 coups ; sam., 12 h : L'homme qui aimait les femmes ; lun., 15 h 40 : La mariée était en noir.

VOIR ET REVOIR BERGMAN (v.o.), Olympic, 14e (45-43-99-41) ; mer., jeu., ven. : Jeux d'été ; sam., dim. : La Fontaine d'Aréthuse ; lun., mar. : L'Attente des femmes.

WOODY ALLEN (v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) : mer., jeu., ven., sam., 18 h 15 ; dim., 16 h 30 ; lun., 14 h 30 : Manhattan ; mer., sam., 20 h ; jeu., 22 h ; dim., 14 h 30 ; lun., 18 h 15 : Woody et les robots ; mer., dim., 20 h 15 ; jeu., sam., lun., 18 h 15 : Zelig ; jeu., ven., 20 h ; ven., dim., mar., 18 h : Comédie érotique d'une nuit d'été ; jeu., ven., lun., mar., 20 h 15 ; sam., 14 h 30 ; dim., 18 h 15 : Tombe les filles et tais-toi.

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85). mer., ven., sam. 19 h, jeu., dim., lun. 14 h, mar. 21 h.

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), dim. 20 h.

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) jeu. 17 h, sam. 22 h, mar. 14 h.

LES AVENTURES FANTASTIQUES (Tché., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), jeu. 16 h.

BERLIN AFFAIR (All., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 18 h 10.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), ven., lun., mar. 13 h 45.

L'ÉVEILLÉ DU PONT DE L'ALMA (Fr.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mar. 20 h 40.

LA FEMME FLAMBÉE (All., v.o.) : *Châtelet-Victoria, 1er (45-08-97-77)*, 14 h 15.

IMMACOLATA E CONCETTA (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 14 h.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 20 h 15 ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 14 h 10.

METROPOLIS (All., muet) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), sam. 15 h 30.

LA NUIT PORTE-JARRETELLES (*) (Fr.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mar. 16 h.

PARIS, TEXAS (A., v.o.), Cinoches *Saint-Germain*, 6e (46-33-10-82), 21 h 40.

LE PAYS OU RÊVENT LES FOURMIS VERTES (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 16 h.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 22 h 30.

LE PROCÈS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e *(46-33-97-77)*, 12 h.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25, ven., sam. 0 h 25.

RUSTY JAMES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), jeu., ven., lun., mar. 15 h 45.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.

LES VALSEUSES (*) (Fr.), Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., ven., sam., mar. 22 h, lun. 14 h.

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40), tls 19 h.

WITNESS (A., v.o.) ; Rialto, 19e (46-07-87-61), jeu., sam., mar. 18 h 30, ven., lun. 21 h.

LES FILMS NOUVEAUX

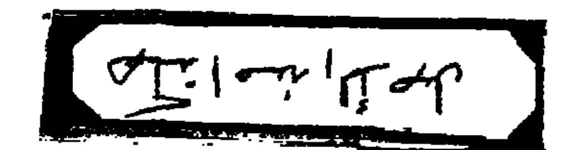
DAKOTA HARRIS, film américain *de Colin Eggleston*. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e *(43-36-23-44)* ; *UGC Convention*, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA NUIT DU RISQUE, film français de Sergio Gobbi. Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

OPERA DO MALANDRO, film franco-brésilien de Ruy Guerra. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Rex (42-35-83-93) ; Paramount Opéra (47-42-56-31) ; Pathé Clichy (45-22-46-01).

POLICE ACADEMY III, *film américain* de Jerry Paris. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; *Mistral, 14e (45-39-52-43)* ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SHOKING ASIA II (*), film allemand de Emerson Fox (v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).



RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre numéro du samedi daté dimanche-lundi.

Mercredi 2 juillet

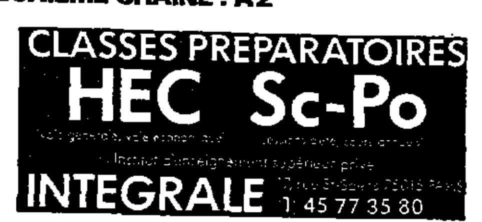
PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Feuilleton : Les aventures du jeune Patrick Pacard.
En six épisodes de G. Erhardt, d'après le roman de J. Pfaue. Avec H. Martz, P. Clémenti, J.-C. Bouillon...
Différents services d'espionnage cherchent à s'emparer d'une formule inventée par un scientifique pour résoudre le problème de la faim dans le monde. Du James Bond familial.

21 h 30 Théâtre : le Journal d'Anne Frank.
Pièce de F. Goodrich et A. Hackett, d'après *le Journal d'Anne Frank*, adaptation française de G. Neveux, mise en scène de Marie Grinevald, enregistrée au Théâtre Mogador. Avec C. Harnois, P. Guers, M. Sarcey...
L'émouvante histoire d'une petite fille juive pendant l'occupation allemande en Hollande, qui devait disparaître en déportation.

23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2



20 h 35 L'heure de vérité : Charles Pasqua.
Magazine de F.-H. de Virieu, réal. J.-L. Léridon.
Au moment où le Parlement débat des projets de loi sur la sécurité et alors qu'il s'apprête à examiner le texte sur le contrôle des étrangers, M. Pasqua est sur le devant de la scène. Interrogé par F.-H. de Virieu, Alain Duhamel, Marcel Trillat, Albert du Roy et, au standard de SVP, Jean-Louis Lescène, celui qui fut et demeure l'un des proches compagnons de Jacques Chirac s'explique sur les mesures gouvernementales, sur la cohabitation, sur les perspectives de l'élection présidentielle, etc. Pris entre la nécessité de conforter son électorat ultra-conservateur et le souci de rassurer ses modérés, il s'en tire le plus souvent par sa verve, ses bons mots et ses feintes colères. Difficile de mettre à jour sa « vérité ».

21 h 55 Sport : Basket.
France-Etats-Unis à Lyon.

23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Variétés : C'est arrivé demain.
Emission de Guy Lux, présentée par Noël Hery.
Avec Dalida, F. Hardy, M. Leeb...

21 h 45 Thalassa.
Magazine de la mer de Georges Pernoud.
Salade de crevettes. Un reportage en direct sur la pêche à la crevette en Guyane.

22 h 30 Journal.

22 h 55 Cinéma : Un divorce heureux.
Film franco-danois de Henning Carlsen (1975), avec J. Rochefort, A. Dussolier, D. Ceccaldi, B. Ogier, A.-L. Gabold, B. Lafont.
Un médecin de province prétend vivre heureusement son divorce. Il fait le pari de redonner le goût de la vie à un journaliste qui a tenté de se suicider sur son terrain de chasse. Etrange drame psychologique opposant deux hommes dont l'un perce à jour le vrai caractère de l'autre. Dommage que la mise en scène s'égare dans l'académisme.

0 h 35 Prélude à la nuit.
Quatre pièces de l'opus 7 de Weber, par Jacques Manzone et Evelyna Pitti, piano.

CANAL PLUS

20 h 55, Edith et Marcel, film de Claude Lelouch ; **23 h 55, Rendez-vous,** film d'André Téchiné ; **1 h 15, On l'appelait Milady,** film de Richard Lester.

LA « 5 »

20 h 30, Téléfilm : Olga et son fils (3e partie) ; **21 h 40, Série : L'inspecteur Derrick ; 22 h 40, Magazine scientifique : Big Bang ; 23 h 40 à 2 h 50,** rediffusions.

TV 6

20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Antipodes : la littérature latino-américaine.
21 h 30 Pulsations : Inti-Illimani, un des principaux groupes de la nouvelle chanson chilienne.
22 h 30 Nuits magnétiques : La nuit et le moment ; Dario Moreno.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 1er juin au Théâtre musical de Paris) : *Prométhée*, poème symphonique nº 5, de Liszt ; *Concerto pour piano et orchestre nº 1 en sol mineur*, de Mendelssohn ; *Symphonie nº 4 en si bémol majeur*, de Beethoven, par l'Orchestre national de France, dir. N. Marriner, sol. B.-L. Gelber, piano.
23 h Les soirées de France-Musique : Jazz-club en direct du Petit-Opportun.

Jeudi 3 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

14 h 40 Les habits du dimanche (rediff.).
15 h 25 Quarté, en direct d'Evry.
15 h 45 Croque-vacances.
Rémi ; Dare-dare motus ; Variétés ; L'invité d'Isidore et Clémentine ; Infos-magazine ; Le roi Arthur ; L'île au trésor.
17 h 20 Jeu : Boîte à mots (suite).
17 h 25 Feuilleton : Les roues de la fortune (rediff.).
18 h 15 Les Matics.
18 h 25 Minijournal.
Pour les jeunes.
18 h 35 Feuilleton : Danse avec moi (rediff.).
19 h 5 La vie des Botes.
19 h 40 Le masque et les plumes.
20 h Journal.
20 h 30 Téléfilm : Nous sommes terroristes !
Trois parties de C. Lizzani, d'après le livre Nucleo Zero de Luce d'Eramo, avec P. Bauchau, A. Murgia, M. Banti...
Les activités d'un groupe terroriste à Rome dans les années 80. Alors que les Brigades rouges et les autres organisations révolutionnaires ont été démantelées par la police, certains noyaux, tels Nucleo Zero, continuent leur action. Un sujet intéressant et un bon metteur en scène font malheureusement... un film raté. Des personnages schématiques, une action languissante et un doublage exécrable ! Dommage : on attendait vraiment mieux.
21 h 30 INA : Nuits d'été.
Graf'nitzs, *animation électronique. Ragazzi, à l'heure où les jeunes gens circulent sur la place, une approche sensible d'un village sicilien, par Vincent Martorana, un jeune réalisateur dont la famille est originaire de ce village ;* Mélodrame, *chanson enluminée en vidéo ;* Clarinette vu au cinéma : *la gamine coquine nous parle de Sissi.*
23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

14 h 20 Sports été.
Golf : Open de France ; tennis : Internationaux de Grande-Bretagne, à Wimbledon.
18 h 25 Série : Capitol.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le petit Bouvard illustré.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : le Bossu.
Film français d'André Hunebelle (1959), avec J. Marais, Bourvil, S. Selman, F. Chaumette, J. Le Poulain, P. Cambo.
Sous la Régence, un chevalier errant veut faire rendre justice à une jeune femme spoliée de la fortune de son père assassiné. L'imagination débridée mise par Paul Féval dans son roman de cape et d'épée est trop assagie dans cette imagerie pour que, malgré les exploits de Jean Marais, on recommande un film d'ailleurs souvent diffusé.
22 h 30 Magazine : Résistances.
Emission de Bernard Langlois, présenté par Michel Honorin.
Au sommaire, un dossier consacré aux droits des enfants handicapés en France. L'enquête de C. Chelly, S. Dupont Fauville, G. Chevalier et N. Beau s'appuie sur trois exemples : la vie quotidienne à l'institut médico-éducatif de Tonnerre ; l'accueil d'enfants mongoliens dans l'école primaire ordinaire de Rouen ; les méthodes de soins pratiquées à l'hôpital psychiatrique de Gentilly. Du théâtre avec un extrait d'une pièce traitant du problème du droit à la différence : Quel leurre as-tu à ton monstre ?, *par la compagnie La Mandragore. Un reportage sur le congrès de la Fédération mondiale des villes jumelées à Dakar et une enquête sur les intouchables en Inde.*
23 h 45 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

15 h Tournoi de tennis à Chartres.
17 h 30 Documentaire : La mémoire des pôles.
17 h 45 Reprise : Thalassa (diffusé le 2 juillet).
18 h 15 Cheval mon ami.
Un film destiné à mieux connaître le trotteur, une des gloires françaises.
18 h 45 Made in France.
19 h Le « 19-20 » de l'information.
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.
20 h 5 Les jeux à Auvers-sur-Oise.
20 h 35 Cinéma : Passion d'amour.
Film italo-français d'Ettore Scola (1981), avec B. Giraudeau, V. d'Obici, L. Antonelli, J.-L. Trintignant, M. Girotti, B. Blier, G. Amato.
En 1862, un jeune officier de cavalerie, transféré dans une garnison alpine, doit subir la passion ardente que lui porte la cousine du colonel, une femme épileptique et abominablement laide. D'après un récit inachevé d'un auteur italien du dix-neuvième siècle, un drame romantique du vampirisme amoureux, de la fascination morbide. Scola a bien pu dire qu'il prenait parti, comme dans ses films à sujets contemporains, pour les exclus d'un système social oppressif, on est, ici, dans le domaine des pulsions secrètes.
22 h 30 Journal.
22 h 55 Contes d'Italie : Le mariage de Catherine.
Réal. Luigi Comencini.
23 h 55 Prélude à la nuit.
Concerto pour orgue en si bémol majeur, opus 4, nº 6, *de Haendel, par Leopold Hager, soliste et chef d'orchestre.*

CANAL PLUS

14 h, On l'appelait Milady, film de Richard Lester ; **15 h 40, Justice pour tous,** film de Norma Jewison. En clair jusqu'à 20 h 35 : **18 h, Série : Dancin'Days ; 18 h 35, Top 50 ; 19 h 5, Série : Rawhide ; 20 h, Les triplés ; 20 h 5, Chansons d'été ; 20 h 35, Guyana, la secte de l'enfer,** film documentaire de René Cardona Jr ; **22 h 20, le Déclic,** film de Jean-Louis Richard ; **23 h 35, On m'appelle Providence,** film de Giulio Petroni ; **1 h, Série : Espion à la mode ; 1 h 50, Série : Hollywood blues.**

LA « 5 »

20 h 30, Téléfilm : Olga et son fils (4e et dernière partie) ; **21 h 45, Série : Tonnerre mécanique ; 23 h 25 à 3 h 5,** rediffusions.

TV 6

14 h, Tonic 6 (et à 20 h) ; **17 h, System 6 ; 19 h, NRJ 6** (et à 22 h) ; **23 h, Profil 6.** Invité : Peter Gabriel.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Ecrit pour la radio : Otages, de Pierre Peju. Avec M. Chaigneau, C. Bouchery, Y. Daouai...
21 h 30 Notes en marge : l'actualité du livre musical.
22 h 30 Nuits magnétiques : La nuit et le moment ; bruits du monde.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 2 juin au Théâtre musical de Paris) : *Symphonie nº 7 en mi mineur*, de Mahler, par l'Orchestre symphonique de la radio de Francfort, dir. E. Inbal.
23 h Les soirées de France-Musique : Simon Estes, œuvres de Mozart, Stravinski, Verdi, Wolf, Wagner, Barber.

VU

L'anti-Bond

L'espionnage n'est plus ce qu'il était. James Bond, play-boy et pourfendeur des méchants, avait déjà cédé la place à George Smiley, anti-héros d'une réalité beaucoup plus prosaïque décrite par John *Le Carré*. Et voilà que nos dernières illusions tombent avec *la Lettre du Kremlin*, film de John Huston, tourné en 1970 et présenté au « Dossiers de l'écran », mardi soir sur Antenne 2. Même les vertus qui animaient les agents secrets besogneux de Le Carré ne sont, aux yeux de Huston, que corruption, cupidité et vices sournois.

On travaille pour le plus offrant, prêt à retourner sa veste à la demande de l'Ouest, de l'Est ou de la Chine. On liquide, on tue, on torture et, chez les Mata Hari d'aujourd'hui, la drogue et les produits chimiques ont remplacé *le poison et le poignard*. Le pessimisme absolu de ce film peu connu est une démystification radicale d'un univers folklorique, un réquisitoire impitoyable dressé contre cette « sale guerre », menée par des mercenaires sans honneur.

La réalité, décrite par les invités d'Alain Jérôme, était quand même plus nuancée ! Si on pouvait regretter l'unanimité des experts réunis sur le plateau — anciens responsables de la DST et de la CIA, un transfuge bulgare, des journalistes — il était difficile de nier leurs conclusions. D'abord, l'espionnage est devenu banal. Tous les pays ont des services secrets, tous sans exception se surveillent, s'épient, se renseignent. Surtout dans le domaine technologique.

La différence entre les pays occidentaux et les pays communistes — elle est de taille ! — c'est que les premiers sont *limités par des lois démocratiques*, alors que les seconds peuvent se livrer en toute impunité à l'espionnage politique et industriel. C'est ainsi que tout le personnel diplomatique soviétique en France (780 personnes, contre 200 Français à Moscou !) doit promettre, par écrit, de coopérer avec le KGB. *« Tous les pays défendent leurs intérêts,* commente M. George Carver, ancien directeur de la CIA, *mais l'URSS pratique, en plus, la subversion, voire le terrorisme. »*

Débat sans relief, sauf la sortie intempestive, à la fin, de M. Jean Rochet, ancien directeur de la DST, accusant M. Joxe, ancien ministre de l'intérieur, d'avoir mené une *« politique de la lâcheté »* en acceptant la présence de trois terroristes sur le sol français, et affirmant que l'opération Greenpeace avait été engagée *« sur ordre du président de la République »*. Mais, déjà, le générique mettait fin au débat...

ALAIN WOODROW.

La grève de la faim des animateurs d'Ici et Maintenant

LA HAUTE AUTORITÉ DÉGAGE SA RESPONSABILITÉ

Mise en cause par les grévistes de la faim de la radio privée Ici et Maintenant, qui contestent les conditions d'émissions faite aux radios périphériques, la Haute Autorité a répondu dans un communiqué publié à Paris, le 1er juillet :

« La Haute Autorité rappelle que l'inégalité constatée résulte de la différence entre le régime juridique applicable aux radios locales privées dont elle a la charge et celui des stations périphériques, qui n'entre pas dans son domaine d'attribution. (...)

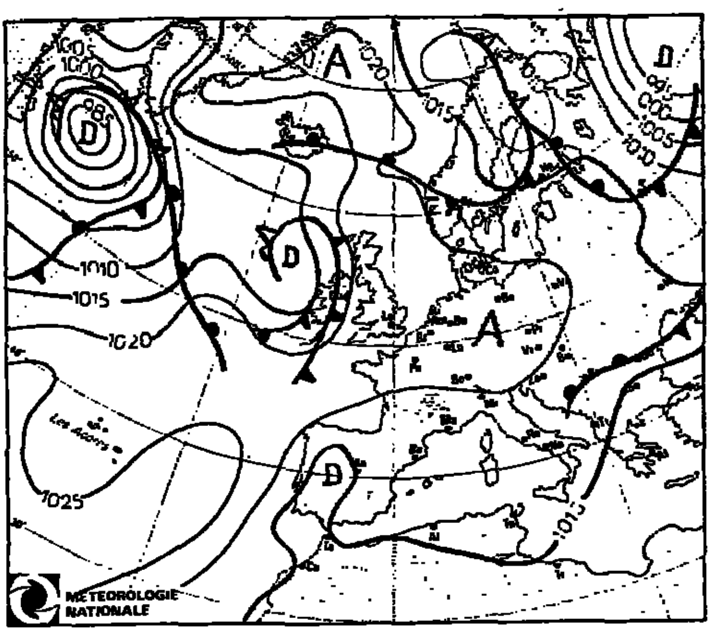
» Pour sa part, elle a toujours fermement défendu le principe de l'égalité de traitement entre les diverses radios locales privées. Ce principe même l'a conduite à demander un schéma technique global des fréquences et des puissances parisiennes à TDF. Ce schéma ne lui est pas encore parvenu. En l'absence de ce document, aucune réponse ponctuelle ne peut être apportée aux demandes d'augmentation de puissance formulées par certaines radios locales privées.

» Toute augmentation de la puissance d'une seule radio entraînerait, en effet, automatiquement un déséquilibre supplémentaire pour les autres radios existantes, sans pour autant régler la situation globale de la bande FM à Paris et dans la région parisienne. »

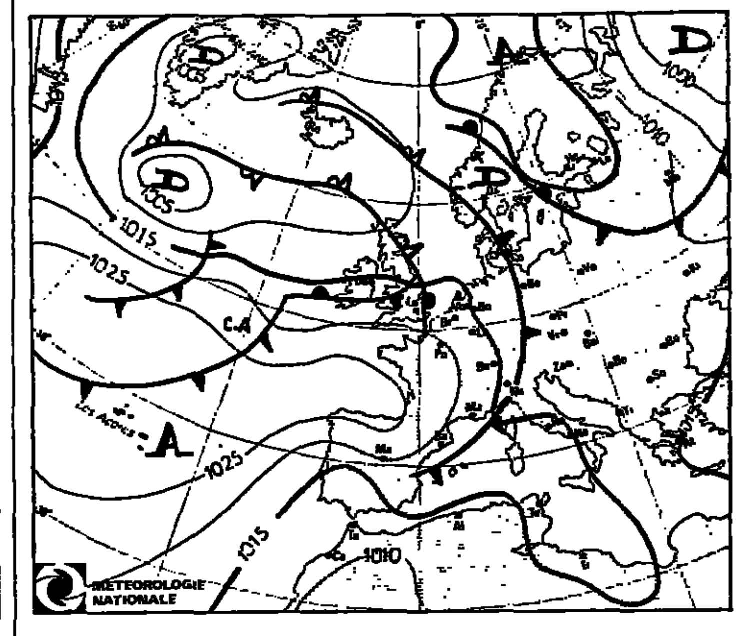
« SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 2 JUILLET 1986 A 0 HEURE UTC



PRÉVISIONS POUR LE 4 JUILLET A 0 HEURE UTC



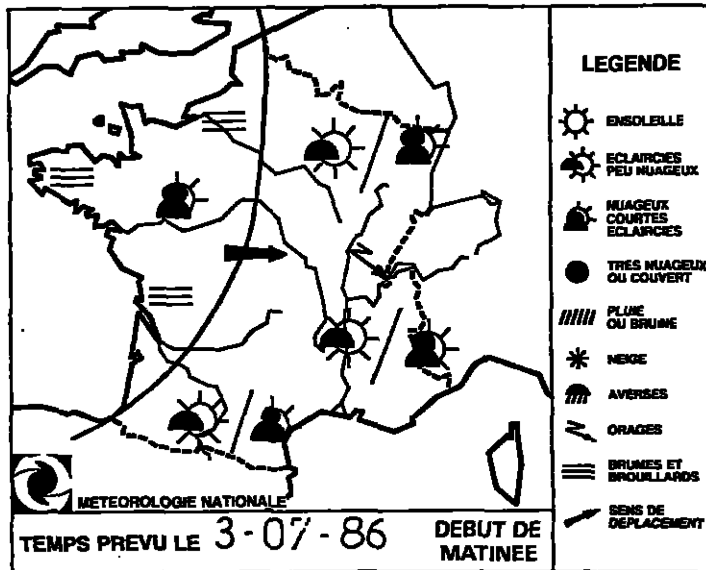
Evolution probable du temps en France entre le mercredi 2 juillet à 0 heure et le jeudi 3 juillet à minuit :

Après un affaiblissement temporaire, le champ de pression sera en hausse et permettra le retour de conditions anticycloniques. Toutefois, les régions proches de la Manche seront intéressées par la frange sud d'une perturbation qui cirulera sur les îles Britanniques.

Jeudi matin : le temps sera brumeux de la Bretagne à la Normandie à l'ouest du Bassin parisien, au Centre et aux Charentes. Sur le reste du pays, le ciel sera nuageux avec de rares orages isolés. Dans la journée, ces nuages, accompagnés d'orages locaux, régresseront vers l'est. En soirée, ils n'intéresseront plus que les régions situées du Jura à l'est du Rhône. De belles éclaircies se développeront sur les autres régions. Toutefois, le ciel se couvrira sur la Bretagne en cours de matinée, puis sur la Normandie l'après-midi, et de faibles pluies pourront se produire.

Les vents d'ouest à nord-ouest seront faibles en général, modérés près du golfe du Lion, où la tramontane soufflera.

Les températures minimales seront voisines de 10 à 12 degrés sur le quart nord-ouest, de 19 à 21 degrés près de la Méditerranée, de 15 à 17 degrés ailleurs. Les températures maximales seront fraîches, 18 à 22 degrés, de la Bretagne au Nord. Du Nord-Est à la Méditerranée, elles resteront chaudes, 28 à 30 degrés. Ailleurs, elles iront de 25 à 27 degrés.



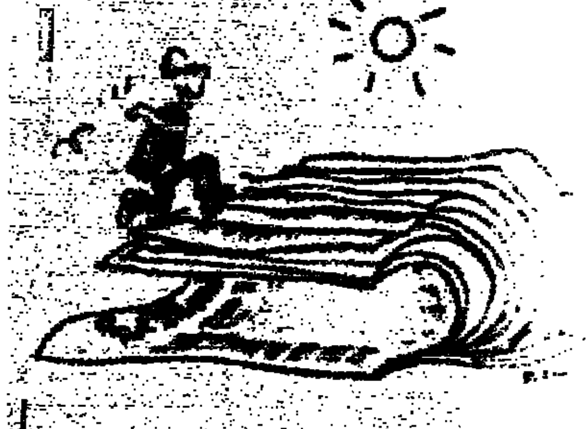
TEMPÉRATURES maxima - minima — Valeurs extrêmes relevées entre le 1-7-1986 à 6 h TU et le 2-7-1986 à 6 h TU — **Temps observé** le 2-7-1986 à 6 heures TU

Ville	Max	Min	Temps
FRANCE			
AJACCIO	28	18	S
BIARRITZ	22	15	S
BORDEAUX	28	15	N
BOURGES	28	16	S
BREST	22	12	N
CAEN	21	10	N
CHERBOURG	19	10	S
CLERMONT-FERR.	25	15	S
DIJON	29	17	S
GRENOBLE St-M-H	30	17	S
LILLE	27	16	S
LIMOGES	25	17	S
LYON	27	18	S
MARSEILLE-MAR.	30	19	S
NANCY	28	13	S
NANTES	25	16	C
NICE	27	21	S
PARIS-MONTS.	27	18	P
PAU	27	14	N
PERPIGNAN	31	19	B
RENNES	24	13	N
ST-ÉTIENNE	27	16	S
STRASBOURG	29	14	S
TOURS	25	16	N
TOULOUSE	29	15	N
Pointe-à-P.	-	-	-
ÉTRANGER			
ALGER	30	19	N
AMSTERDAM	29	15	B
ATHÈNES	27	21	S
BANGKOK	35	28	N
BARCELONE	29	18	S
BELGRADE	20	15	C
BERLIN	31	15	S
BRUXELLES	28	16	S
LE CAIRE	31	21	S
COPENHAGUE	30	15	S
DAKAR	31	29	S
DELHI	32	26	S
DJERBA	30	24	C
GENÈVE	29	14	S
HONGKONG	33	29	N
ISTANBUL	28	21	S
JÉRUSALEM	25	15	S
LISBONNE	29	16	S
LONDRES	27	13	N
LOS ANGELES	28	17	S
LUXEMBOURG	28	17	S
MADRID	30	18	S
MARRAKECH	34	24	S
MEXICO	24	13	B
MILAN	28	19	S
MONTRÉAL	24	10	C
MOSCOU	19	7	S
NAIROBI	23	14	C
NEW-YORK	27	17	A
OSLO	29	18	C
PALMA-DE-MAL.	30	18	N
PÉKIN	28	22	S
RIO-DE-JANEIRO	30	21	N
ROME	25	16	S
SINGAPOUR	31	27	N
STOCKHOLM	27	16	N
SYDNEY	14	12	P
TOKYO	26	18	P
TUNIS	31	21	N
VARSOVIE	25	12	N
VENISE	28	22	S
VIENNE	26	17	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



Le Monde CADRES

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE GESTION
Recherche pour sa filiale à Casablanca

UN DIRECTEUR DES ETUDES

Envoyer CV + Photo + Prétentions à :
LOMBARD SELECTION
25, Rue Saint-Ambroise. 75011 Paris.

Société leader dans son secteur d'activité recherche

LE RESPONSABLE de ses programmes immobiliers

pour sa filiale de promotion immobilière.

Le candidat aura une expérience d'au moins 3 ans en tant que responsable de programmes et connaîtra tous les aspects de la profession : administratif, fiscal, technique, financier, juridique, commercial.

Adr. CV, lettre manuscrite et photo s/réf. 2509 à Lévi Tournay/Asscom 31, Bd. Bonne Nouvelle 75083 Paris Cedex 02, qui transmettra.

Organisme para-public
recherche

UN(E) CHARGÉ(E) DE MISSION

pour le service de formation professionnelle de la direction de la formation et de l'insertion professionnelle.

Candidat(e) âgé(e) de 30 ans minimum. Etudes supérieures (Bac + 4) et expérience confirmée dans le montage, la gestion et l'animation de stages, en particulier pour les publics féminins,

Forte capacité de travail en équipe.

Connaissance des DOM souhaitée.

Immédiatement opérationnel(le), il(elle) devra, dans le cadre du service, assurer le montage complet d'actions de formation en direction d'un public féminin.

Contrat à durée déterminée d'un an.
140 000 F à 165 000 F/an.

Adresser dossier de candidature à :
l' ANT, 3, rue de Brissac, 75004 PARIS.

BETINA
L'INTÉRIM INSTANTANÉ

recherche

COMMERCIAUX (H./F.)

5 postes à pourvoir *début SEPTEMBRE*

NOUS OFFRONS :
- Un appui publicitaire ;
- Une dynamique d'entreprise ;
- Le soutien d'une équipe dirigeante ;
- Une rémunération motivante ;
- Une clientèle existante.

NOUS CHERCHONS :
de jeunes commerciaux BTS-DUT, 2 à 5 ans d'expérience commerciale.

Se présenter ou écrire c.v. + photo, BETINA, 26, rue Léopold-Bellan, 75002 PARIS.

Etablissement scolaire recrute
ANIMATEUR(TRICE) SURVEILLANTS(TES)
Envoyer c.v. au Foyer des PTT 36, av. du Président-Wilson, 94230 CACHAN.

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE recrute

CADRE ÉDUCATIF RESPONSABLE INTERNAT FÉMININ

Expérience souhaitée.
Logement de fonction (couple possible).

Env. c.v. au FOYER DES PTT 36, av. du Président-Wilson, 94230 CACHAN.

Société d'expertise comptable et commissariat aux comptes recherche

COLLABORATEURS CONFIRMÉS

Ecrire avec c.v., prétent. sous réf. L G à SODIP, 80, rue du Rendez-vous, 75012 PARIS.

L'Association médicale franco-palestinienne
14, rue de Nanteuil, Paris-15e.
Tél. : 45-30-12-08, recherche
BÉNÉVOLES, MÉDECINS ET INFIRMIER(E)S
pour dispensaire, camp palestinien, Beyrouth-Ouest (3 mois minimum).

secrétaires

Société SHEAFFER INTERNATIONAL recherche

SECRÉTAIRE DE DIRECTION BILINGUE ANGLAIS
STÉNODACTYLO
Travail diversifié.

Proximité gare de l'Est.

Adresser c.v., lettre manuscrite, photo et prétentions à SHEAFFER, 8, rue Martel, 75010 PARIS.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F. 23 ans, recherche emploi vendeuse en prêt-à-porter. Tél. 64-21-11-83.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'Etranger sont nombreuses et variées. Demandez une documen. (gratuite) sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291-09 PARIS CEDEX 09.

Les Editions ARGOUT étudient tous manuscrits, romans, poésies (facilités). Conseils gratuits. Téléphone 48-45-37-83.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

3e arrdt

CENTRE POMPIDOU
PLEIN CIEL - PENTHOUSE
gd living, 1 ch, terrasse 2 200 000 F — URGENT. HAMPTON 42-25-50-35.

4e arrdt

18, PL. DES VOSGES
Appt 33 m² tt cft 1 000 000 F ou tél. 48-83-41-64 h. bur.

5e arrdt

LUXEMBOURG 2 pièces tout cft, clair, calme. Prix 530 000 F. Tél. 43-25-97-16.

6e arrdt

« Comme une petite maison »
DUPLEX CHARME
living, cheminée, cuisine, salle à manger + 2 chambres, bains, calme. Prix : 1 500 000 F. SERGE KAYSER (1) 43-29-60-60.

9e arrdt

A vendre pet. studio aménagé, 43, r. Fontaine, 9e, 35-61-54-17 le soir, hors week-end.

11e arrdt

PARTICULIER VEND DUPLEX (75 m²) + TERRASSE A CHAQUE ÉTAGE, box, 5' Bastille, 5' PLACE DES VOSGES. 1 500 000, 48-05-05-70.

12e arrdt

PRÈS AVENUE DE ST-MANDÉ imm. stdg, gd liv. 35 m², 2 ch. balcon, 17 m², bns, s. d'eau, box + parking, 1 200 000 F. MICOT 43-44-43-87.

AV. DAUMESNIL, près place GD 4 p., tt confort, loi Quilliot, libre 1-11-87, 42-60-26-23.

14e arrdt

DENFERT imm. rénové, ascenseur, 2 pièces tout confort, clair, 320 000 F. T. 43-25-97-16.

15e arrdt

SUR JARDINS
Récent, magnifique studio, balcon, parking, 610 000 F. Tél. 47-34-36-17.

PASTEUR - VAUGIRARD BEAU 2 P., cuis., bains. Rare. 450 000 F - 45-28-89-04.

16e arrdt

AVENUE DE VERSAILLES 90 m², SÉJOUR + CHBRE, BALCON. IMMEUBLE RÉCENT. GARBI 45-67-22-88.

appartements achats

Recherche 1 à 3 pièces, Paris; préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e, avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. T. 48-73-20-57 même le soir.

POUR CLIENTS EN ATTENTE
SERGE KAYSER
RECHERCHE APPARTEMENTS ET MAISONS RIVE GAUCHE
Tél. (1) 43-29-60-60.

locations non meublées offres

Paris

Pour cadres supérieurs et employés GRAND LABO. PHARMACEUTIQUE recherche URGENT libre de suite ou septembre APPTS toutes catégories : studios, villas, Paris et environs, 45-03-30-33. DE 9 H 45 à 19 HEURES.

locations non meublées demandes

Région parisienne

Etude ch. pour cadres villas toutes banlieues. Loyer garanti. (1) 48-89-89-66, 42-83-57-02.

locations meublées offres

Paris

7e Champ de Mars. Splendide 3 pièces meublées, kitchenette éq., bains, w.-c., asc., interphone. S/pl. 149, rue Saint-Dominique ou 47-05-19-43.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. 45-26-18-95.

bureaux

Locations

DOMICILIATION DEPUIS 90 F ms, ST-HONORÉ 42-86-84-91, PARIS-12e 43-40-68-50, CONSTITUTION SARL 2 000 F HT.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitution de Sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
43-55-17-50

VOTRE SIÈGE SOCIAL
Constitution de sociétés et tous services. Tél. 43-55-17-50.

propriétés

RER BOISSY-ST-LÉGER
Villecresnes, superbe maison bourgeoise, parc 2 113 m², triple séjour 90 m², 4 chbres, cuis., tt cft, 240 m² hab., terrasse, billard, sous-sol complet, gren. aména., 1 985 000 F. MAS IMMOB. 43-45-88-53.

60 KM AIX-EN-PROVENCE
Mas heras 400 m² nomb. dép., VALEUR 2 100 000 F. VENDU 1 450 000 F. TÉL. 91-37-05-21.

TOURAINE, très beau moulin, proche de Tours, parfait état. 1,5 ha parc et rivières, prix intéressant : 1 500 000 F. Ecrire sous le nº 7 402 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

viagers

NEUILLY, près hôpital américain, appt 97 m² tt cft + parkg + chbre de serv., 725 000 cpt + 18 350, hme 84 ans, appt loué, revenus pour l'acquéreur. Viagers Cruz 42-66-19-00

locaux commerciaux

Locations

RÉPUBLIQUE
SUPERBES LOCAUX D'ACTIVITÉ
Société cède directement droit au bail à partir du 1er août. Locaux d'activités, 3e arrondissement, République, 1500 m², au 7e, 8e, 9e étage, grande terrasse + 22 parkings au 4e étage. Loyer annuel : 1 700 000 F H.T. Téléphoner au : 43-35-04-40.

villas

Maurepas (le Bois), ligne Montparnasse, superbe pavillon avec triple living, 4 chambres, 2 bains, garage, jardin, dans résidence, tennis et piscine. MONAL 30-50-28-15.

L'AGENDA

Enseignement

L'ANGLAIS EN ANGLETERRE
Notre hôtel de 100 chambres en bord de mer, célèbre dans le monde entier, et notre School of English tout aussi célèbre sont dans les mêmes bâtiments. A partir de £20 par jour, pension complète plus leçons.

25% RÉDUCTION pour sejours de 90 jours ou plus en hôtel.
Séjour à l'hôtel ou en famille. Ouvert toute lannée – pas limite dage.
Ecrire a:
REGENCY SCHOOL OF ENGLISH
Ramsgate-on-Sea, Kent, England. Tél: 843-59 12 12 Télex 96454 Regram ou: Mme. BOUILLON
4, rue de la Persévérance, 95 FAUBONNE. Tél: 39-59-26-33 (le soir)

Le Centre GURDJIEFF OUSPENSKI pour le développement *intérieur de l'homme*. TÉL. 64-36-61-69.

Apprenez l'anglais à Londres. Stages pendant toute l'année. Stages résidentiels d'été pour adultes 13 juillet-3 août 10 août-31 août. Logement universitaire *pour* jeunes de 10 à 15 ans. Stages de 3 semaines, résidentiels ou à la journée 13 juillet-2 août 3 août-23 août. Surveillance assurée programme d'activités sport, excursions. Logt dispon. pour les parents. THE KENSINGTON SCHOOL OF ENGLISH appr. par le Britisch Council 4, Russel Gardens, London W14 8EY Tél. 01-603 2160/3926 Télex : 28905, réf. 484.

Bijoux

ACHAT BIJOUX OR, BRILLANTS
Anciens, modernes, argenterie PERHONO, bd des Italiens Opéra, 4, Chaussée-d'Antin, Etoile, 37, av. Victor-Hugo. Ventes - Occasions - Echanges.

Moquettes

A saisir
MOQUETTE 100 % PURE LAINE
Prix posée : 99 F/m². Téléphone 46-58-81-12.

Troisième âge

S.O.S. SOLITUDE
Octog. sim. musique class. et arts, dés. conn. personne cultivée souffrant de la solitude. Tél. (1) 60-72-18-72 le matin.

Stages

Pour d'excellents résultats
ENGLISH 'ROUND THE CLOCK
Stages intensifs d'anglais. A partir de la 2e, classes préparatoires, adultes. Du 3 au 16 août en Ardèche. RENS. 45-88-01-87.

Vacances Tourisme Loisirs

Croisière en Turquie. Départ Rhodes, voilier 24 m., 3 cabines. Libre 20-7 au 10-8, 6 au 7 septembre, 5 000 F/jour. Tél. 93-39-49-82.

Appartements à louer dans le Lot et la Haute-Savoie, juillet. Tél. 65-20-10-82.

ANTIBES. Loue appt 3 p. stdg., calme. Par quinzaine 5 000 F. (1) 39-14-97-63, 93-32-76-51.

GORDES (84). A louer septembre maison dans hameau : 3 chambres, 2 terrasses, 2 salles de bains, tél., jardin. Tél. juillet : 16-90-85-46-79. Tél. août : 16-90-76-83-87.

INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4260

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III			■		■				■
IV									
V				■			■		
VI					■				
VII			■			■			■
VIII									
IX		■							
X						■			
XI					■				

HORIZONTALEMENT

I. Un spécialiste de la flûte. — II. Voiture à eau. — III. Note. Bec dans l'eau. — IV. Un spécialiste de l'eau et des rivières. — V. Partie de carte. Possessif. Démonstratif. — VI. Une crosse utile pour frapper. Un ordre auquel on est parfois obligé de se plier. — VII. Apostrophe. Demi-journée. Abréviation religieuse. — VIII. Premiers « clercs » d'études. — IX. Habituels et précis. — X. Exprime à haute voix pour être bien compris. Bande de voile. — XI. Se mit son père à dos. Période de rigueur ou moment de froid.

VERTICALEMENT

1. Petit bouc ou grosse mouche. — 2. Dessus de couche. Indéfini. — 3. Cité dans le passé. Défaut d'articulation ou mouvement aisé. Nid à « poussières ». — 4. Jeu de boules. Peut être cinglante ou très gaie. — 5. Homme fort. Note. Piqué des vers. — 6. Aspiration d'ouvrières dans leur activité. Ne court donc pas les rues. — 7. Qualifie un hareng vide d'œufs. Mis en plus. — 8. Natures ou pas en nature. Bienheureux. — 9. Note. Réserve de poudre. Cheville tordue.

Solution du problème nº 4259

Horizontalement

I. Journaux. — II. Saillie. — III. Loup. Et. — IV. Irruption. — V. Ere. Mi. — VI. T.B. Enfant. — VII. Tas. Datte. — VIII. E.V. (EV). Fugues. — IX. Alu. O.M.S. — X. Grelot. — XI. Adultères.

Verticalement

1. Juliette. GA. — 2. Or. Bavard. — 3. Usure. Leu. — 4. Rapure. Full. — 5. Ni. Pendu. OT. — 6. Alet. Fagoté. — 7. Ultimatum. — 8. Xi. Ointes. — 9. Eon. Tes. Us.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 4 JUILLET

« Hôtel du Marais illuminés », place des Vosges 21 h, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« Le Marais (nord), la place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (G. Botteau), ou 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Promenade dans le Marais illuminé », 21 h, 62, rue Saint-Antoine (M. Hager).

« Hôtels et jardins du faubourg Saint-*Germain* », *15 h, métro Solferino* (M. Pohyer).

« Saint-Médard, vieille église du quartier Mouffetard », 16 h, entrée église et « Six jardins de rêve en un seul ou grandeur et décadence d'un mécène », 15 h, 9, rue des Abondances (Paris et son histoire).

« L'île au dix-septième siècle, les salons du duc de Lauzun », 14 h 45, métro Pont-Marie (M.-C. Lasnier).

« Le Père-Lachaise écologique », 10 h 30, porte principale (V. de Langlade).

« La Bourse en activité », 11 h 15, métro Bourse (Ch. Merle).

« Salons de l'Opéra », 15 h, 3, rue Auber (C.-A. Messer).

« Le gothique souterrain de la rive gauche », 14 h 30, devant portail église Saint-Julien-le-Pauvre. Lampes de poche (M. Banassat).

« Pouvoirs et symboliques des Celtes. Le parcours initiatique des anciens druides. Géographie secrète des menhirs », 15 h, sortie métro Temple (I. Hauller).

« Le quartier des Halles aujourd'hui », 15 h, portail principal de Saint-Eustache (Approche de l'art).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 2 juillet 1986 :

DES ARRÊTÉS

● Du 11 juin 1986 modifiant l'arrêté du 20 juin 1984 modifié portant création du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré pour l'encadrement des activités physiques et sportives des personnes mentales.

● Du 20 juin 1986 modifiant l'arrêté du 23 avril 1982 relatif aux règles générales d'attribution de l'aide instituée en faveur des artisans et commerçants par l'article 106 de la loi de finances pour 1982.

EN BREF

GASTRONOMIE

NUIT AMÉRICAINE. — Pour célébrer le centenaire de la statue de la Liberté et pour commémorer l'Independence Day, l'hôtel Marriot-Prince de Galles organise le vendredi 4 juillet, à partir de 20 h 30, une « nuit américaine ». *Diner*-buffet en musique avec des spécialités traditionnelles, entre autres *old fashion chicken pie, cucumber bisque, baked burbon glazed ham, spare ribs, spinach salad,* des salades composées, des gâteaux et desserts typiques (220 F par personne avec une demi-bouteille de vin). Toute la soirée, on assistera à la retransmission télévisée des manifestations organisées à New-York. De 22 h 30 à minuit, l'émission Miss Liberty de TF 1 sera réalisée en direct du patio de l'hôtel.

★ Réservations au 47-23-55-11.

PRESSE

ENFANTS DE TOUS PAYS. — Les enfants d'immigrés occupent une place croissante dans les crèches et les écoles maternelles. Ils ont aujourd'hui de un jour à six ans. C'est la petite enfance immigrée. En l'an 2000, ils auront de quatorze à vingt ans. Comment préparer leur avenir afin que leur intégration soit parfaitement réussie ? Le mensuel *Hommes et Migrations* consacre son dossier de juin à « La petite enfance ».

★ 40, rue de la Duée, 75020 Paris. Nº 1093, 21,50 F.

LE CARNET DU Monde

Mariages

— **Anne ALSTON** et **Marc MORTUREUX**

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré le 28 juin 1986.
16, avenue Reille, 75014 Paris.

M. et Mme Liviu Alston,
6501 Marjory Lane, Bethesda,
Maryland 20817 USA.
M. et Mme Bernard Mortureux,
6, rue de Toul,
75012 Paris.

— **Anne GIREAU** et **Didier MESOGNON**

sont heureux de faire part de leur mariage qui a eu lieu dans l'intimité, le *24 juin 1986*, à Paris.

37, rue Olivier-de-Serres,
75015 Paris.

Décès

— M. Léon Bomey,
son époux,
M. et Mme André Bomey,
Marie-Jeanne et Maryvonne Bomey,
ses enfants et petits-enfants,

font part du décès de

Mme Georgette BOMEY,
née Sarazin,

le 29 juin 1986.

118, avenue Painlevé,
86100 Châtellerault.

— **Marity CLERIS**

nous a quittés, le 28 juin 1986.

Nous sommes tristes.

— *Paul Gomez*
a l'immense tristesse de faire part du décès de

Rafaël GOMEZ-LOPEZ,

survenu à Paris, le 29 juin 1986.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 3 juillet, à 14 heures, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, place Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris-7e.

Ni fleurs ni couronnes.

Dons au profit de la recherche à la Fondation pour la recherche médicale, 54, rue de Varenne, à Paris.

14, rue Berthollet,
75005 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— Christine Marty,
Véronique et Olivier,
M. et Mme Claude Marty,
Le docteur et Mme Michel Marty
et leur fils,
M. Laurent Marty
et sa fille,
Le docteur et Mme Jaeger
et leurs enfants,

ont la douleur d'annoncer le décès de

***Didier* MARTY.**

Les obsèques ont eu lieu le 30 juin 1986, au cimetière des Ulis.

Ils remercient tous ceux qui leur ont manifesté leur amitié à cette occasion.

— Hélène Reboul
et sa famille

ont la douleur de faire part du décès, le 24 juin 1986, de leur mère, sœur, grand-mère et arrière-grand-mère,

Sophie NAZAROFF,

dans sa quatre-vingt-unième année.

— *Le docteur André-Marie Saladin*

a la douleur de faire part du décès de son père,

M. André SALADIN,
avocat honoraire,
ancien bâtonnier,

survenu le 15 juin 1986.

38, boulevard Carnot,
31000 Toulouse.

— Alain et Anne Mirimanoff,
son fils et sa belle-fille,
Sandra et Julie Mirimanoff,
ses petits-enfants,
Mme Max Migraine,
sa sœur,
Francis, Patrick, Christian et Dominique Migraine,
Elisabeth Got,
ses neveux et nièces,
Les familles Staehelin et Kober,
de Bâle,
Jean-Pierre Bouyssonnie,

ont le regret de faire part du décès de

Maggy STAEHELIN,

survenu en son domicile, le 29 juin 1986, à l'âge de soixante-dix ans.

L'inhumation a lieu dans l'intimité, le 2 juillet, à la Mailleraye-sur-Seine (76).

Cet avis tient lieu de faire-part.

122, Faubourg-Saint-Honoré,
75008 Paris.

Communications diverses

— Mlle Hélène Sella qui, le 28 juin 1986, a été jugée digne du titre de docteur avec mention très honorable (*Paris-V*), remercie le directeur de thèse, M. Christos Clairis, et le jury, Mme Denise François-Geiger, M. Fernand Bentolila et M. Louis Bazin.

— L'Association pour la diffusion internationale de livres, revues et ouvrages en langue française (ADIFLOR) récupère en France des livres — en particulier des livres scolaires et des revues féminines ou enfantines — dont lui font cadeau les éditeurs. Elle les envoie dans les écoles ou les œuvres de pays lointains incapables d'assurer l'achat de publications françaises, et où il y a une véritable faim de français. Leur distribution gratuite est assurée sous le contrôle des services culturels des ambassades de France. L'ADIFLOR a donc les œuvres, les moyens de transport, les destinataires. Mais il lui manque à Paris un entrepôt commode et gardé pour stocker les dons très nombreux qu'elle reçoit. Toute aide en ce sens peut être proposée à M. Xavier Deniau (député), président de l'ADIFLOR, aux soins de l'AFAL, 103, rue de Lille, 75007 Paris.

société

LE DÉBAT AUTOUR DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE

COHABITATION ET DÉFENSE

Un début de concurrence ?

La défense cesserait-elle d'être le sujet, par excellence, d'une cohabitation harmonieuse entre le chef de l'Etat et le gouvernement ? La question mérite d'être posée après l'annonce, par les services du premier ministre, que M. Jacques Chirac présidera, le jeudi 10 juillet, un « conseil ministériel » sur la défense au camp de Suippes (Marne), à l'occasion d'une série d'exercices du corps blindé et mécanisé organisés par l'armée de terre.

Ce « conseil ministériel » interviendra près de deux semaines après la réunion, le mardi 24 juin, à l'Elysée, d'un conseil de défense présidé par M. François Mitterrand, dont les collaborateurs avaient eu soin de préciser, ensuite, qu'il avait été convoqué sur l'initiative du président de la République.

M. Mitterrand sera sur le chemin du retour de son voyage en Union soviétique le 10 juillet prochain, lorsque M. Chirac, profitant d'une série d'exercices au camp de Suippes, où lui seront présentés des matériels blindés et mécanisés, présidera un « conseil ministériel ». Au cours de ce conseil, le ministre de la défense, M. André Giraud, fera part de ses réflexions sur la préparation de la nouvelle loi de programmation militaire à ses collègues de l'économie et des finances, des affaires étrangères, de l'intérieur et du budget. Le premier ministre prononcera son premier discours de chef du gouvernement sur la défense.

En annonçant ce « conseil ministériel » sur le terrain, les services du premier ministre ont tenu à indiquer que cette réunion de Suippes était organisée *« à la suite du conseil de défense, le 24 juin, à l'Elysée et dans le cadre du processus de réflexion sur l'armée »* actuellement engagé par le gouvernement. Ce simple rappel est, de toute évidence, destiné à bien situer les responsabilités de chacun en matière de défense nationale.

S'il reconnaît au chef de l'Etat la tâche, primordiale, de convoquer les conseils de défense qui, sous sa présidence, définissent les grandes lignes de la politique de défense, M. Chirac n'en entend pas moins assurer toutes ses prérogatives de premier ministre en ce domaine. Le chef du gouvernement est, en effet responsable de la défense nationale, c'est-à-dire qu'il exerce la direction générale et la direction militaire de la défense, de même qu'il assure la coordination de l'activité en matière de défense de l'ensemble des départements ministériels.

En privé, M. Chirac n'est pas tendre pour la gestion de ce secteur de la défense depuis 1981. En particulier, il fustige volontiers la faiblesse, qu'il juge impossible à rattraper, de la loi socialiste de programmation militaire. En substance, il laisse entendre que la défense est le domaine où il est le plus sévère lorsqu'il évalue la gestion de ses prédécesseurs à Matignon. A quoi l'opposition actuelle réplique que c'est du temps où M. Chirac était, déjà, premier ministre entre 1974 et 1976 que la part de la richesse nationale consacrée, chaque année, à la défense, a commencé à décliner. Aujourd'hui, le premier ministre sait que les promesses de la plate-forme RPR-UDF sur la défense seront difficiles à tenir.

Pour autant, M. Chirac épargne, dans son diagnostic, le chef de l'Etat et il accuserait plutôt l'entourage, voire certains états-majors militaires, d'avoir sous-informé M. Mitterrand de la réalité de l'état dans lequelle se trouverait, de son point de vue de premier ministre actuel, la défense française. Ce qui pourrait, à terme, laisser prévoir, comme le bruit en court avec insistance, des mutations dans la hiérarchie.

Quoi qu'en disent les services de l'Hôtel Matignon, le « conseil ministériel » convoqué à Suippes pour le 10 juillet prochain apparaît bien comme une initiative qui tend à renforcer l'unité gouvernementale avant les ultimes discussions, en conseil de défense, pour la mise au point de la loi de programmation militaire 1987-1991 soumise au Parlement à la fin de l'année. On sait, par exemple, que le ministère de l'économie et des finances, en accord avec le ministère du budget, n'est pas en harmonie parfaite avec le ministère de la défense sur la part de la richesse nationale qu'il faut attribuer aux armées. Dans ces conditions, le « conseil ministériel » devrait être l'occasion de constituer un front face aux souhaits présidentiels.

Quatre jours après, le défilé du 14 juillet à Paris mettra en vedette le corps blindé et mécanisé, qui se sera illustré à Suippes devant le premier ministre. Le chef de l'Etat ira, dans l'après-midi, dans la Meuse, rendre un hommage à la division d'hélicoptères créée du temps de M. Charles Hernu. Cohabitationniste dans la pratique, M. Giraud mène une réflexion sur le nécessaire équilibre entre les chars et les hélicoptères...

JACQUES ISNARD.

POINT DE VUE

1987 : l'année des incertitudes

par PAUL QUILÈS (*)

DEPUIS le général de Gaulle, notre politique de défense est définie à travers des lois de programmation qui précisent pour cinq ans les objectifs et les moyens. Bien entendu, la défense du pays exige une réflexion à long terme et les lois de programmation ne peuvent à elles seules décrire la politique de défense.

Le gouvernement de M. Chirac a décidé de ne plus appliquer la loi de programmation 1984-1988 et d'en élaborer une autre. Surprenante attitude, que ne permettent pas de comprendre les réponses évasives apportées par le ministre de la défense dans son interview au *Monde* du 27 juin.

Une loi de programmation militaire ne peut à mon sens être remise en cause que pour trois séries de raisons :

1) *Parce que la nature ou la gravité de la menace a évolué.*

Sur ce point, rien de fondamentalement nouveau.

Il semble être maintenant admis en France que l'Initiative de défense stratégique (IDS), même si elle réussissait, ne rendrait pas caduque la *stratégie de dissuasion nucléaire* du faible au fort, C'est cette thèse que j'ai défendue dans ces colonnes (*le Monde* du 18 décembre 1985). Je me réjouis que les critiques de l'époque aient fait place au consensus. Il n'en demeure pas moins — contrairement à ce que suggère M. Giraud — que le président Reagan vient encore de réaffirmer que l'objet de l'IDS était bien, à terme, de faire disparaître le concept de *« destruction mutuelle assurée »*, fondement même de la dissuasion.

Quand au terrorisme, cité comme une nouvelle menace, ce n'est malheureusement pas un élément récent. Mes prédécesseurs, comme moi-même, l'avions intégré dans nos réflexions, mais l'existence du terrorisme ne semble pas un argument pour changer de loi de programmation puisque cette menace n'appelle pas de système d'arme spécifique.

2) *Parce que des bouleversements technologiques conduisent à repenser la stratégie de défense.*

On ne voit pas ce qui serait venu, *depuis trois ans, induire de tels bouleversements*, dont les effets ne se feraient sentir qu'à long terme, compte-tenu des délais de conception et de fabrication des systèmes d'armes modernes. Le ministre de la défense n'a rien évoqué de tel pour justifier la mise en chantier d'une nouvelle loi.

3. — *Parce que le volume des mesures financières consacrées à la défense doit être réajusté.*

Sur ce point, M. Giraud est évasif : oubliée la promesse d'augmenter les crédits militaires au collectif de printemps 1987 : *« souhaitable » « sans doute »*, l'objectif fixé d'atteindre rapidement 4 % du PIBM.

Le lecteur attentif aura, en revanche, relevé qu'il faudra *« ajuster la barre en fonction des contraintes économiques que le gouvernement rencontrera »*. Cette grande prudence dans la rédaction est révélatrice des intentions gouvernementales. Les promesses quelque peu aventureuses faites pendant la campagne électorale, risquent fort de ne pas être tenues.

La prétendue insuffisance des crédits

L'inadaptation de la loi de programmation militaire actuelle n'est donc nullement démontrée. Cette loi a prouvé ses mérites. Elle a permis de maintenir, en dépit de la crise économique, l'effort de défense à 3,8 % du produit intérieur brut marchand entre 1984 et 1986, contre 3,4 % lorsque M. Chirac était premier *ministre, entre 1974 et 1976, et* 3,6 % à l'époque de M. Barre. L'évocation de ces chiffres rend sans objet la polémique que M. Giraud essaye d'entretenir sur la prétendue insuffisance des crédits du budget du ministère de la défense en 1984, 1985 et 1986.

La modernisation de nos forces nucléaires s'effectue selon le calendrier prévu. Les grands programmes de matériels qui équiperont nos forces au milieu de la décennie prochaine ont été lancés : le missile Hadès — successeur du Pluton, — le char Leclerc, le porte-avions à propulsion nucléaire, le sous-marin nucléaire lance-engins de nouvelle *génération, etc.*

Des besoins nouveaux sont certes apparus dans le domaine spatial, mais ils ont été pris en compte avec les programmes de satellite d'observation (Hélios) et de communication (Syracuse II). Quant à soutenir que cela poserait des problèmes financiers insurmontables justifiant une remise en cause de la loi de programmation, cela n'est pas sérieux : notre politique spatiale militaire représentera à terme, en régime de croisière, environ 2 milliards de francs par an... A comparer aux 76 milliards de francs consacrés actuellement à l'équipement de nos forces.

Des ombres au tableau

A côté de ces mérites, il y a bien sûr quelques ombres au tableau. Certains programmes ont connu des retards, personne ne songe à le nier. Comme dans tous les pays, il existe des difficultés techniques ou financières qui peuvent retarder la réalisation d'un tel programme. Mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt : en francs constants, la loi de programmation militaire a été respectée à 97,5 % entre 1984 et 1986. Un tel taux n'a jamais été atteint auparavant. La précédente loi (1977-1982), par exemple, n'a été exécutée qu'à 94 %.

Toute loi de programmation nécessite des adaptations en cours d'exécution : j'en ai apporté, comme tous mes prédécesseurs avant moi. Adapter ne veut cependant pas dire abandonner ou remettre en cause.

Je crains que les raisons de l'abandon auquel nous assistons ne soient à rechercher ailleurs, dans les difficultés budgétaires du gouvernement par exemple. Celui-ci est tiraillé entre les promesses fiscales et les demandes des ministères « dépensiers ». En réalité, tout laisse à penser que le ministre de la défense grossit les besoins — et pour cela il doit noircir le paysage, — afin d'obtenir plus de son collègue des finances !

Il va donc falloir faire des choix. Lesquels ? Nul ne le sait ou ne veut le dire aujourd'hui. Tout au plus les lecteurs du *Monde auront-ils noté que « le ministre de la défense n'a pas à faire ses choix en fonction de données sociales »*. Il est incontestable que ce ministre est d'abord chargé, dans le cadre de la politique de défense arrêtée par le gouvernement, d'assurer l'entraînement et l'équipement des armées au moindre coût et avec la plus grande efficacité. Peut-on cependant se désintéresser des problèmes sociaux lorsque l'on est responsable de l'emploi de plus d'un million de personnes et que l'on exerce la tutelle sur un secteur économique qui pèse pour plus de 200 milliards de francs par an sur l'économie du pays ? L'unité de l'Etat et la solidarité gouvernementale rendent artificiel l'isolement des problèmes sociaux du reste de l'action gouvernementale. C'est ce que reconnaît M. Giraud, en expliquant qu'il se préoccupe, avec d'autres ministres, du terrorisme.

Les raisons de l'abandon de la loi de programmation militaire peuvent être aussi de nature politique. M. Chirac, nul ne l'ignore, est particulièrement pressé de présenter une nouvelle loi marquée de son label. Malheureusement, cette loi ne sera pas votée avant la fin de l'année, alors que le budget 1987 aura déjà été adopté par le Parlement. Sur quelles bases sera préparé ce budget ? L'ancienne loi de programmation aura été abandonnée, la nouvelle ne sera pas prête...

Dans ces conditions, 1987 risque d'être l'année des incertitudes. Cela est regrettable, car une politique de défense cohérente doit s'inscrire dans la durée, éviter les à-coups et ne pas être soumise aux aléas du calendrier de la vie politique.

(*) Ancien ministre de la défense.

ÉDUCATION

INSCRIPTIONS-MARATHONS DANS LES UNIVERSITÉS PARISIENNES

La tête et les jambes

Les inscriptions en première année universitaire ont commencé mardi 1er juillet, jour des résultats du bac. Si, en province, elles s'étalent souvent sur plusieurs jours, il n'en est pas de même dans toutes les universités parisiennes, et surtout dans certaines disciplines, comme le droit, les sciences économiques et les langues étrangères appliquées, qui sont censées offrir plus de débouchés. Résultat : le nombre de candidats dépasse largement la capacité d'accueil, et l'établissement est amené à pratiquer une sélection plus ou moins franche.

A Paris-I et à Paris-II, la « loi de l'autobus » prévaut : les premiers arrivés sont les premiers servis. A Paris-VII, tout le monde est admis aux préinscriptions, le « tri » s'opère dans un second temps, en fonction des résultats scolaires. Plus brutale, Paris-IX exige une mention assez bien pour les bacs C, D, E, S1 et S2, et 13 de moyenne pour les autres.

La méthode la plus répandue consiste à envoyer dans deux facs différentes une bonne âme pour faire la queue. Sophie est arrivée dès 23 heures pour inscrire son frère à Dauphine en première année de droit, tandis qu'un copain agissait de même à Assas au cas où il n'aurait pas obtenu de mention. Lui-même allait chercher ses résultats au lycée et rejoignait l'un ou l'autre en fin de matinée...

Que de parents et de grands-parents dans les files d'attente ! Cette grand-mère à Paris-VII attend depuis quatre heures, sur sa chaise pliante, que les portes s'ouvrent. Près d'elle, un groupe de bacheliers joue au tarot, tandis qu'ailleurs, dans un esprit convivial, les provisions sont partagées.

A Paris-IX, l'ambiance se dégrade brusquement lorsque le vigile exige la « collante » du bac pour entrer. Ceux qui ont dormi sur place dans des sacs de couchage, parfois interpellés par des *prostitué*(e)s du quartier, sont doublés par les provinciaux, les bacs G et F, qui ont obtenu leurs résultats lundi, voire samedi. « *Quelle injustice !* explose un père qui attend depuis 3 heures du matin. *Pourquoi n'avoir pas fixé les inscriptions le lendemain des résultats du bac ?* »

Ce scénario absurde se répète à Assas. Thomas a passé son bac au lycée Bergson, ses résultats sont affichés à 10 h 45. Lorsqu'il arrive à Paris-II pour s'inscrire en droit, c'est terminé. Il a beau avoir délégué un ami sur place, obtenu une mention bien, rien n'y fait. Comme beaucoup d'autres, il ne lui reste plus qu'à s'inscrire dans une autre université, ou à s'adresser au rectorat qui le dirigera vers une discipline proche de celle désirée. Au bout du compte, en raison des désistements, tous sont assurés d'obtenir une place dans une faculté de la région parisienne. Mais pas nécessairement celle qu'ils ont souhaitée.

A. La.

★ Des renseignements sur les capacités d'accueil des treize universités de la région parisienne sont communiqués par le rectorat de Paris aux numéros suivants : 46-33-05-08 pour les formations juridiques et économiques ; 46-33-06-17 pour les formations scientifiques ; 46-33-06-50 pour les formations linguistiques ; 46-33-06-56 pour les formations lettres, sciences humaines et arts ; 46-33-08-20 pour les formations médicales et odontologiques.

● *Le CNESER repousse le projet de loi sur l'enseignement supérieur.* — Le CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) a, lors de sa réunion du 1er juillet, rejeté le projet de loi Devaquet sur l'enseignement supérieur par vingt-sept voix contre vingt-quatre et deux abstentions. C'est à la demande du Conseil d'Etat (*le Monde* du 26 juin), qui la semaine dernière avait interrompu l'examen du texte, que le CNESER, dont le vote est consultatif, a examiné le projet de loi. Le Conseil supérieur de l'éducation nationale doit quant à lui se prononcer sur le texte le 4 juillet.

LE « MONDE ÉDUCATION »

Le *« Monde Education »*, publié chaque mercredi (journal daté jeudi), est suspendu pendant les vacances scolaires d'été. Sa parution reprendra normalement avant la rentrée de septembre.

POLICE

APRÈS LA SUSPENSION DE CINQ RESPONSABLES NATIONAUX

Crise au syndicat des policiers en civil

Une crise interne secoue, depuis le 27 juin, le Syndicat national autonome des policiers en civil (SNAPC), majoritaire parmi les inspecteurs et enquêteurs, avec près de 59 % des suffrages aux élections *professionnelles de 1985.*

Cinq responsables nationaux ont été suspendus de leur mandat par le conseil national du syndicat, sur l'initiative du secrétaire général, M. Gérard Munaut, qui demande à l'administration de mettre fin à leur détachement syndical. Il s'agit de MM. Jean-Louis Llorca, secrétaire général adjoint, Jean-Pierre Caillot, secrétaire national, chargé de la presse, Gérard Vauxion, trésorier national, Jean-Pierre Marre, secrétaire national, et Bernard Antenni, conseiller syndical, chargé de la constitution d'un syndicat autonome des commissaires de police.

La raison invoquée pour cette décision, sans précédent dans l'histoire du syndicat, est la participation de ces syndicalistes policiers au rassemblement du 7 juin contre la privatisation de TF 1, dans le cadre du *« comité presse-police-justice »*. A cela, les sanctionnés rétorquent que ce comité *« existe depuis 1973 et a permis aux diverses corporations — policiers, avocats, magistrats, journalistes — d'œuvrer ensemble afin que ces professions ne s'isolent pas les unes des autres et qu'elles mettent leurs force en commun dans la défense des libertés constitutionnelles et du service public »*.

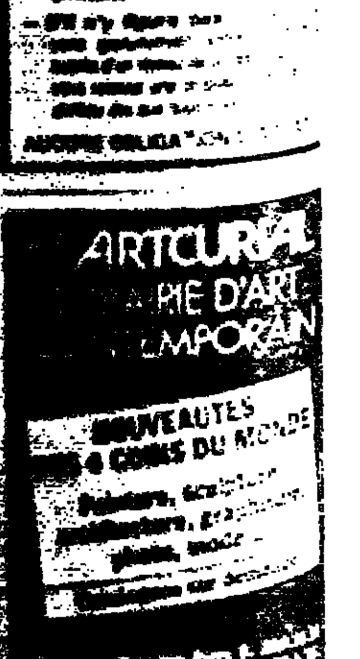
En réalité, l'enjeu de cette crise est le rapprochement du SNAPC, représentant les policiers en civil, avec la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), majoritaire parmi les policiers en tenue. Depuis mars, les deux organisations ont constitué une intersyndicale en vue de créer une organisation unifiée à la fin de l'année. Or, cette unité syndicale n'est guère appréciée par les nouveaux responsables du ministère de l'intérieur, tandis que les cinq responsables syndicaux, mis en difficulté par certains de leurs camarades, *en sont justement de* fermes partisans.

Aussi ceux-ci voient-ils, derrière la révolution de palais dont ils sont victimes, la main du ministère de l'intérieur. Contestant le rôle du secrétaire général, M. Munaut, qu'ils accusent de s'être prêté à un *« compromis avec l'administration sur le dos de policiers sacrifiés »*, ils estiment que la décision dont ils sont victimes n'est pas statutaire. Aussi refusent-ils de s'y plier, appelant à un *« débat démocratique »*, en vue d'un congrès extraordinaire du SNAPC.

E.P.

SCIENCES

● *Un Allemand à la tête du transport spatial européen.* — Le directeur de la société ouest-allemande Man Technology, M. Joerg Feustel-Buechl, succédera à l'automne au Français Michel Bignier, appelé à prendre sa retraite. A ce poste, M. Feustel-Buechl aura notamment pour tâche de suivre le développement, la production des projets spatiaux, ainsi que tout ce qui a trait aux problèmes de contrôle de qualité.



SOCIÉTÉ

L'AFFAIRE DU CARREFOUR DU DÉVELOPPEMENT

Les explications de M. Christian Nucci

M. Christian Nucci s'est expliqué, pour la première fois, le mardi 1er juillet, sur l'affaire du *Carrefour du développement*. Alors que certains socialistes estiment qu'il a fait preuve *« d'imprudence »* — pour le moins — dans la gestion de son cabinet, l'ancien ministre de la coopération, qui, samedi encore, affirmait à la convention nationale du PS, n'avoir *« rien de plus à dire »*, est sorti de sa réserve pour répondre aux questions des journalistes d'Antenne 2 et de TF 1.

« Il n'y a pas eu de fonds versés par Carrefour du développement au PS », a affirmé M. Nucci, indiquant qu'il se trouvait *« à la disposition »* des différentes juridictions chargées de l'affaire, pour que *« la vérité soit faite »*. M. Nucci a précisé que M. Yves Chalier, son ancien chef de cabinet aujourd'hui introuvable, lui avait été présenté *« par l'intermédiaire de gens travaillant avec le ministère de la défense »*. Il avait *« le profil classique »* pour ce poste et bénéficiait de la *« totale confiance »* du ministre.

M. Nucci a admis que les sommes allouées à l'association par son ministère (environ 80 millions de francs en deux ans et demi) étaient importantes, mais il *les a justifiées par le coût élevé de* l'organisation du sommet de Bujumbura, au Burundi, en décembre 1984, organisation qui a, selon lui, posé *« de nombreux problèmes »*. Il a estimé qu'il n'y avait *« rien de surprenant »* à ce qu'il possède un compte bancaire commun avec son ancien chef de cabinet. Ce compte, a expliqué l'ancien ministre, *« était approvisionné par les fonds mis à la disposition de chaque ministre par les services du premier ministre pour un certain nombre de dépenses concernant le cabinet. »*

Les déclarations de M. Nucci ne semblent pas avoir totalement satisfait certains de ses amis. Il *« s'explique, mais ne convainc pas vraiment »*, écrit *le Matin* de ce mercredi, qui juge que l'ancien ministre *« n'a pas été très clair »* sur son compte commun avec M. Chalier.

De fait, plusieurs spécialistes s'étonnent que ces fonds spéciaux, habituellement versés en liquide et conservés par chaque ministère dans un coffre-fort, aient pu se *trouver sur un compte bancaire* ordinaire (l'agence Duroc de la BNP). Ils relèvent néanmoins que cette pratique peut être admise, eu égard aux activités d'un ministère comme la coopération. Mais, comme l'a précisé l'actuel ministre, M. *Michel Aurillac, dans le Monde* du 2 juillet, il s'agissait d'un *« compte privé »* sous *« des noms personnels »* et non pas d'un *compte public portant* l'intitulé *« M. le ministre »*.

Aucune information n'a pu être obtenue sur les mouvements de *fonds sur ce compte*, auxquels la police judiciaire semble cependant s'être intéressée de près.

Le juge d'instruction chargé du *dossier*, M. Jean-Pierre Michau, a eu, mardi, un entretien d'un quart d'heure avec le *président de* l'Assemblée nationale. Il s'agissait, a-t-on indiqué dans l'entourage de M. Chaban-Delmas, d'une *« visite de courtoisie »*, normale lorsqu'un parlementaire est mis en cause.

Depuis que M. Nucci a porté plainte contre X... pour *« faux et usage de faux »*, le juge peut l'entendre, s'il le souhaite, en tant que plaignant — la levée de son immunité parlementaire n'est donc *pas nécessaire* — mais seulement sur l'objet de sa plainte. Celle-ci est intervenue à propos de l'acquisition du château d'Ortie, qui ne représente qu'une partie de l'affaire.

C'est sur cette opération, au terme de laquelle M. Chalier et Mme Marie-Danielle Bahisson — inculpée et démise de ses fonctions de sous-préfet du Cher par un décret du président de la République en date du 29 juin, — que le *juge semble orienter ses investigations*. Il reste à établir l'utilisation *par la Promotion française* de quelque cinq millions de francs de fonds publics versés par *Carrefour du développement*, outre le million de francs pour l'achat du château. Selon Me Huvelin, avocat de Mme Bahisson, M. Chalier avait affirmé à sa cliente que l'argent destiné à l'achat du château *provenait* de la fortune de sa famille en Nouvelle-Calédonie. Mme Bahisson, *elle, ne s'occupait pas des* comptes et s'était bornée, affirme-t-il, à organiser des stages de formation professionnelle jusqu'à sa nomination à Bourges.

C.L.

A SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE (Yvelines)

Le meurtre d'un homme d'affaires libyen serait apparemment d'origine crapuleuse

Après le meurtre, pendant *la nuit du lundi 30 juin au mardi 1er juillet*, d'un industriel libyen, Mohamed Bouzou (nos dernières éditions du 2 juillet) *à son domicile de Saint-Nom-la-Bretèche* (Yvelines), les policiers de Versailles, dirigés par le commissaire Alain Tourre, continuent à *entendre les témoins* : l'employée de maison de l'industriel qui se trouvait sur la pelouse de la propriété lorsqu'un commando de cinq hommes, le visage couvert de bas, a fait irruption après avoir découpé le grillage ; Fouad Bouzou, vingt ans, le fils de la victime qui se trouvait au sous-sol *de la maison*, l'amie de M. Bouzou, une jeune femme d'origine asiatique qui se trouvait au premier étage et les voisins.

Pour le moment, les policiers qui *n'excluent* cependant aucune hypothèse, selon notre correspondant Alex Leroux, estiment que l'agression est de nature crapuleuse. Les cinq hommes du commando, de type européen, qui s'exprimaient en français, étaient tous armés d'armes de poing. *Alerté par le bruit, M. Bouzou s'était* battu avec ses agresseurs avant d'être atteint par une balle au thorax.

Le frère d'un conseiller d'Idriss Ier

De notre correspondant régional

Nice. — Tout en cherchant à cerner la personnalité de M. Bouzou — qui n'avait, apparemment, aucune activité politique, — les enquêteurs du SRPJ de Versailles ont également effectué, mardi, une longue perquisition au siège de la société d'import-export qu'il dirigeait à Nice. Spécialisée dans le négoce de matériels pour le bâtiment-travaux publics (BTP), cette société semble *avoir fonctionné régulièrement* depuis sa création, en 1979, par *deux entrepreneurs niçois*, qui en sont restés les actionnaires. Selon ses proches, enfin, M. Bouzou n'avait jamais fait l'objet de menaces.

D'origine targuie, M. Mohammed Hamidu Bouzou, né le 2 décembre 1936, à Ghat, dans la région du Fezzan, avait quitté son pays pour la France, il y a une dizaine d'années, après la nationalisation de sa société d'importation de matériels français. En janvier 1981, il était devenu président-directeur général de la société Tramexport, 36, rue de la Buffa, à Nice, créée, dix-huit mois plus tôt, par les frères Jean-Baptiste et René Rossi, appartenant à une vieille *famille niçoise*, dont *il avait* fait la connaissance en Libye.

Après *avoir réalisé un excellent* chiffre d'affaires en 1981, avec un bénéfice net de 422 000 F, l'activité de la *société*, principalement orientée vers la Libye et l'Arabie saoudite, avait fortement décliné en 1982 pour se redresser en 1983 et en 1984. A *la* clôture des résultats de ce dernier exercice, le rapport de gestion présenté aux *actionnaires* préconisait une reconversion vers le *négoce de matériel agricole* et d'irrigation. La société avait lancé des actions vers d'autres pays du Moyen-Orient et d'Afrique.

D'après les documents déposés au greffe du tribunal de commerce de Nice, Tramexport a employé, durant cette période, de quatre à huit salariés et n'a jamais distribué de dividendes. M. Bouzou, marié à une Libanaise, en 1964, au Caire, et père de cinq enfants, avait-il d'autres ressources ? On l'ignore. Mais, sans mener un train de vie fastueux, il avait acquis, il y a cinq ans, une villa cossue à Saint-Nom-la-Bretèche, tout en disposant d'un grand appartement dans *un luxueux* immeuble du quartier résidentiel de Cimiez, à Nice. *Bénéficiant d'une* carte de résident, d'une validité de dix ans, *il avait sollicité* de nombreux visas pour des déplacements à l'étranger, justifiés par ses activités professionnelles. Son frère avait été l'un des conseillers du roi Idriss Ier, renversé par des officiers libyens, en 1969.

GUY PORTE.

M. Pierre Messmer : une faute politique.

M. Pierre Messmer, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, a estimé, le mardi 1er juillet, que l'affaire du Carrefour du développement représente *« non seulement (...) une faute administrative et morale, mais (...) une faute politique »*. Pour lui, cette affaire est *« doublement malheureuse »*, parce qu'*« elle fait apparaître dans une administration de l'Etat des fautes graves, commises dans la gestion des fonds publics »*, et parce que *« la défaillance s'est produite dans un secteur particulièrement sensible, celui des relations avec des pays qui ont avec nous des accords de coopération »*. *« S'il y a eu des détournements de fonds, ils ont été faits aux dépens de pays pauvres »*, a jugé M. Messmer.

De son côté, sous la plume de Jean-Pierre Ravery, *l'Humanité*, affirme, ce mercredi : *« Dans ce contexte de cohabitation, il est (...) douteux que le scandale dégénère en affaire d'Etat. Peut-être le gouvernement Chirac y trouve-t-il pour l'instant un moyen commode de détourner l'attention de l'opinion publique au moment où il décide d'imposer de nouveaux sacrifices aux salariés pour cause de déficit de la Sécurité sociale. Mais sans doute ne laissera-t-il pas les choses aller trop loin, d'autant que les services secrets pourraient effectivement avoir bénéficié d'une partie des fonds détournés. »*

Le quotidien communiste remarque à ce propos : *« Carrefour du développement a été créé fin juin 1983, trois jours après une visite au Tchad de Christian Nucci. L'ancien président de la République tchadienne, Goukouni Oueddeï, chassé l'année précédente par le poulain des Etats-Unis et de la France, Hissène Habré, s'apprêtait à tenter de reconquérir sa capitale.*

« Pendant tout le mois de juillet, l'Elysée assura que Paris n'interviendrait pas militairement et qu'il se contenterait de livrer des armes à son protégé. Mais en coulisse, des barbouzes payées au prix fort furent envoyées faire le coup de feu contre les troupes de Goukouni Oueddeï. Il est possible qu'une partie de l'argent de Carrefour du développement ait servi à financer cette opération ainsi que quelques autres. Un domaine parmi d'autres où les actes n'ont pas été conformes aux grands discours... »

APRÈS L'INCENDIE DE VILLEURBANNE

Après l'incendie qui a détruit un poste de transformation EDF à Villeurbanne, dans le Rhône, une trentaine de personnes, habitant des pavillons et appartements situés à proximité, *ont été évacuées* sur ordre de la préfecture et installées dans des hôtels réquisitionnés. Cent cinquante autres personnes, y compris les pompiers, les policiers, les agents EDF et même M. Charles Hernu, le maire de Villeurbanne, *qui ont approché* les lieux du sinistre, devront se soumettre à des examens sanguins et pulmonaires approfondis. En effet, les fumées échappées du transformateur pourraient avoir disséminé des produits toxiques tels que des furanes ou des *dioxines. Il a été conseillé* aux personnes habitant autour du lieu de l'incendie de *« se laver souvent et de ne pas manger les légumes des potagers environnants »*. Les résultats des premières analyses ne seront pas connus avant plusieurs jours.

● *Versailles : peine réduite en appel pour un insoumis.* — La cour d'appel de Versailles a été plus clémente pour M. Bruno Sanchez Martin, vingt-cinq ans, réfractaire au service national, que le tribunal de grande instance (*le Monde* du 4 juin). La septième chambre vient de le condamner à deux mois d'emprisonnement, alors qu'une peine de huit mois lui avait été infligée en première instance. M. Sanchez Martin, militant de l'insoumission, n'est pourtant pas arrivé au bout de ses mésaventures judiciaires puisqu'il sera encore jugé à l'automne, à Dijon, pour ne pas avoir rejoint, en 1984, son casernement.

● RECTIFICATIF. — A la rentrée de la conférence du stage du barreau de Paris (*le Monde* du 1er juillet), c'est Me Didier Leick (et non Lech) qui a fait l'éloge de Pierre Mendès-France et Me Dominique Tricot qui a évoqué l'affaire Dominici.

SPORTS

LES INTERNATIONAUX DE TENNIS DE WIMBLEDON

Femmes au chaudron

Tim Mayotte devait affronter Ivan Lendl, mercredi 2 juillet en quarts de finale des Internationaux de Grande-Bretagne.

Mais le champion de Roland-Garros, quelque peu décontenancé par la pugnacité de l'Américain Matt Anger, jusqu'alors surtout connu sur le circuit pour être le fiancé de l'ex-championne de Flushing Meadow, Tracy Austin, a été quatre fois en situation de devoir disputer un incertain cinquième set dans le troisième tie-break que lui a imposé son rival. Les autres quarts de finale devaient mettre en présence Zivojinovic et Krishnan, Mecir et Becker, enfin Leconte et Cash.

Mardi 1er juillet, les deux premières mondiales, Martina Navratilova et Chris Evert-Lloyd, se sont qualifiées pour les demi-finales féminines, où elles affronteront respectivement Gabriela Sabatini et Hana Mandlikova.

De notre envoyé spécial

Londres. — Le mois dernier, Hana Mandlikova nous avait beaucoup fâchés à Roland-Garros. Eh bien ! elle a l'occasion de se faire *pardonner. La Tchécoslovaque* n'a pour cela qu'à prendre une revanche sur Chris Evert-Lloyd, jeudi 3, en demi-finale des Internationaux de Wimbledon. Bien sûr, battre Mme Lloyd, c'est plus facile à écrire qu'à faire sur le court. Pourtant, c'est l'occasion ou jamais, n'en déplaise aux admirateurs inconditionnels de « *Crissie* ». *Sur l'herbe*, son jeu ne peut pas dissimuler les petites rides qu'elle masque encore si bien sur terre battue.

Petites rides ? C'est un set perdu au deuxième tour contre Pam Casale. C'est une effarante course-*poursuite* en *huitièmes* de finale contre Kathy Jordan, qui menait 5-1. C'est encore une manche perdue mardi contre Helena Sukova en quarts de finale. Et, cette fois, le vent de la défaite lui a bien soufflé aux oreilles.

Le grand sabbat des courts

Certes, elle a gagné, Evert-Lloyd. Elle disputera les demi-*finales. Mais*, pour la grande Tchécoslovaque, qui a donné trois balles de match à l'Américaine *sur* une double faute, ce fut une sorte de suicide tennistique, une manière de se jeter par la fenêtre pour en finir. Absurde dénouement ! Elle avait eu deux *balles de set dans* le jeu décisif de la première manche. Elle avait enlevé le deuxième en revenant de 4-1. Et elle servait pour égaliser 5-5 après avoir effacé trois balles de match dans l'ultime manche. Bref, Sukova avait les moyens de faire ici presque aussi bien que sa mère, Vera, en 1962. Dommage qu'elle les ait *perdus* au plus mauvais moment.

Mais Chris Evert-Lloyd *ne peut* pas être sortie indemne d'un tel combat. On l'*imagine bien* vaguement sorcière, cette Américaine aux éternels panties de dentelle. On ne serait pas autrement surpris de la savoir puisant dans des grimoires les recettes d'une éternelle jeunesse. Ou encore perçant d'*aiguilles les figurines* de ses rivales. Gagner comme cela depuis aussi longtemps, ce n'est pas tout à fait catholique. On ne peut pas tout expliquer par l'entraînement, la salle de musculation et le talent. Il doit bien y avoir derrière tout cela quelque sac à *malices*.

Mais les maléfices vieillissent *comme les petites filles*. Il lui faut remuer de plus en plus souvent et de plus en plus fort le bout du nez pour jouer ses mauvais tours aux jeunettes. Cela ne marche plus très bien. Bref, Mandlikova doit en profiter. C'est le bon moment.

D'ailleurs, on la soupçonne, elle aussi, de participer au grand sabbat des courts. Il y a un *rien* de méchanceté dans la manière dont elle bat ses adversaires, qui ne trompe pas. Il n'y a qu'à voir la cruauté de sa victoire sur Lori *McNeil pour s'en convaincre*. Elle ne lui avait rien fait, cette pauvre petite Lori. Elle lui avait tout juste pris un set parce qu'elle pensait *que c'était ce qu'elle avait* de mieux à faire ici.

Lorsque l'on a passé son enfance dans un faubourg crasseux de Houston (Texas) et *quand on* a appris à jouer au tennis grâce à un programme d'aide aux enfants noirs pauvres, on ne veut surtout pas manquer une occasion de se faire remarquer lors du plus prestigieux tournoi du monde. Alors, elle *s'est* fait remarquer : menée 5-2 dans la première manche, elle est *revenue* à 6-6 *en sauvant* une balle de set, puis elle a enlevé le jeu décisif. Belle *performance de la* soixante-dix-septième mondiale contre la troisième ! Mais cela, Mandlikova ne pouvait bien évidemment pas le supporter. Elle a marmonné on ne sait trop quelle malédiction. Et Lori a été ridiculisée : 6-0, 6-2. Elle ne savait plus que *servir* des doubles fautes et *volleyer dans le filet*, la pauvre.

A ce point, cela ne pouvait être que de la *sorcellerie, on en* conviendra. Alors, elle nous ferait un gros plaisir, Hana, en jouant jeudi le même tour à Christ Evert-Lloyd. Notre pardon est à ce prix.

ALAIN GIRAUDO.

● *Mort de l'ancien footballeur Jean Baratte.* — Le footballeur Jean Baratte est mort mardi 2 juillet, à Faumont, près de Douai. Jean Baratte, qui était né en 1923 dans la banlieue lilloise, a été sélectionné trente-deux fois dans l'équipe de France de 1944 à 1952 au poste d'avant-centre, où on l'avait surnommé le « *capitaine courageux* ». Il avait participé avec son club, le LOSC, six fois à la Coupe de France en la gagnant quatre fois. Il avait également remporté le championnat de France. Jean Baratte n'a appartenu qu'à un seul club durant sa carrière : le Lille Olympique Sporting Club.

LES RÉSULTATS DU 1er JUILLET

SIMPLE MESSIEURS

(Huitième de finale)

Haut de tableau. — Lendl (Tch., 1), b. Anger (E-U, 29), 6-7 (7-9), 7-6 (7-2), 6-4, 7-6 (12-10).

SIMPLE DAMES

(Quarts de finale)

M. Navratilova (E-U, 1) b. B. Bunge (RFA, 28), 6-1, 6-3 ; G. Sabatini (Arg., 12) b. C. Lindqvist (Suède, 17), 6-3, 6-2 ; H. Mandlikova (Tch., 4) b. McNeill (E-U, 77), 6-7 (4-7), 6-0, 6-2 ; C. Evert-Lloyd (E-U, 2) b. H. Sukova (Tch., 8), 7-6 (10-8), 4-6, 6-4.

économie

REPÈRES

Gaz : baisse des prix en France

Le prix du gaz va baisser à compter du 15 juillet de un centime par kilowatt-heure (– 4,5 %) pour les 8,6 millions de clients domestiques. *Pour* les chaufferies collectives, la baisse sera de 8,5 % le 15 juillet, et pour les mille six cents plus gros clients industriels de 10 % dès le 1er juillet. Ces diminutions de prix – la quatrième depuis octobre 1985 pour les clients domestiques et la cinquième depuis mai 1985 pour les industriels, – nécessaires à Gaz de France pour rester compétitif avec les énergies concurrentes, ont été rendues possibles par la renégociation par GDF de ses contrats d'approvisionnement. Ceux-ci prennent désormais mieux et plus rapidement en compte les évolutions des cours du *pétrole et du dollar*.

Excédent commercial : 40,3 milliards de DM en cinq mois pour la RFA

La balance commerciale de l'Allemagne fédérale est restée largement excédentaire en mai, avec un solde positif de *8,1 milliards de DM*. L'excédent de mai est inférieur de près de 2 milliards de DM au record établi en avril dernier avec 10 milliards de DM. En mai, les exportations se sont élevées à 40,6 milliards de DM, en baisse de 18,5 % par rapport à avril (49,9 milliards de DM) et de 13 % par rapport à mai 1985 (46,9 milliards de DM). Cependant, en raison de la chute des prix des produits importés, et en particulier du pétrole payé en dollars, les importations, qui ont représenté 32,6 milliards de DM en mai, ont enregistré une baisse encore plus forte : – 18 % par rapport à avril (39,9 milliards de DM) et – 17 % par rapport à mai 1985 (39,4 milliards de DM). Sur les cinq premiers mois de l'année, la RFA a réalisé un excédent commercial de 40,3 milliards de DM, contre 26,6 milliards de DM sur les cinq premiers mois de 1985. Sur l'ensemble de l'année 1985, l'excédent commercial ouest-allemand avait atteint 73,3 *milliards de DM, chiffre record.*

Etats-Unis : faible hausse des indicateurs économiques

L'indice composite des principaux indicateurs économiques aux Etats-Unis a progressé de 0,2 % seulement en mai, sa plus modeste performance de ces trois derniers mois, analogue à celle de janvier, et très inférieur à celle d'avril, elle-même révisée en baisse (+ 1,3 % au lieu de + 1,5 %). L'évolution de cet indice est censée préfigurer celle de la conjoncture à court terme (six à neuf mois). Si la Maison Blanche table encore, officiellement, sur une croissance économique de 4 % en 1986, de nombreux experts privés ramènent cette estimation à un peu plus de 2,2 %. La contre-performance enregistrée en mai sur l'indice, s'ajoutant à d'autres facteurs défavorables, rend plus plausible une nouvelle diminution du taux de l'escompte fédéral.

CONJONCTURE

APRÈS AVOIR ATTEINT 10 MILLIARDS DE DOLLARS

L'endettement extérieur de l'Etat est ramené à 2,3 milliards de dollars

En avril dernier, l'Etat a remboursé 400 millions de dollars sur l'emprunt de 4 milliards de dollars qu'il avait contracté à l'automne 1982, à une époque où les attaques contre le franc et le déficit de nos comptes extérieurs (1) avaient considérablement réduit nos réserves de devises, revenues de 38 milliards de francs fin 1981 à 20,5 milliards de francs fin septembre 1982. Juste assez pour tenir quelques mois...

A la fin du mois de mai dernier, M. Balladur avait annoncé son intention d'éteindre 1,340 milliard de dollars de dettes sur cet emprunt en renonçant à trois tirages venant à échéance les 3 juin (140 millions de dollars), 24 juin (600 millions de dollars) et 9 juillet (600 millions de dollars). *Mercredi 9 juillet*, 1,740 milliard de dollars auront donc été remboursés par l'actuel gouvernement.

M. Bérégovoy – fort de la stabilité retrouvée du franc – avait, de son côté, éteint par anticipation 1 milliard de dollars sur ce même emprunt : 400 millions en août 1985, 600 millions en décembre. Ainsi, les deux ministres auront pu rembourser 2,740 milliards de dollars en un peu moins d'un an, ramenant à 1,260 milliard de dollars la dette de l'Etat français sur l'emprunt de 4 milliards souscrit fin septembre 1982 auprès d'un consortium de banques internationales. La plus grosse ligne de crédits qui ait jamais été accordée à un Etat.

Le 25 mars 1983, M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, annonçait un ensemble de mesures destinées à accompagner une nouvelle dévaluation du franc. Ce plan avait été rendu nécessaire par le déficit persistant de nos échanges extérieurs : 23,7 milliards de francs de déficit de la balance *commerciale pour le seul premier* trimestre 1983.

Un mois et demi après l'annonce de ce plan, M. Delors faisait savoir que la France avait déposé auprès de la CEE une demande d'emprunt de 4 milliards d'ECU. Notre pays utilisait ainsi – après l'Italie en 1976 et l'Irlande – le mécanisme dit des facilités pétrolières institué par la CEE en 1975 pour venir en aide aux membres de la Communauté économique européenne éprouvant des difficultés avec leur balance des paiements du fait du premier choc pétrolier.

L'emprunt de 4 milliards d'ECU souscrit en juin 1983 par l'intermédiaire de la CEE s'était fait en quatre opérations : une euro-émission de 1,8 milliard de dollars à taux variable ; une émission euro-obligataire de 150 millions d'ECU en trois tranches ; un eurocrédit bancaire de 1,240 milliard de dollars ; une émission *à taux fixe de 350 millions de* dollars.

M. Balladur a déclaré fin mai que l'euro-émission de 1,8 milliard de dollars venant à échéance en juillet 1990 serait remboursé intégralement dès ce 8 juillet. De son côté, M. Bérégovoy avait pu procéder, en mai 1985 (opération effective en juillet), au remboursement anticipé de 650 millions de dollars sur l'eurocrédit bancaire de 1,240 milliard de dollars.

C'est dire que, mardi prochain, l'Etat aura remboursé 2,450 milliards de dollars sur l'emprunt communautaire de 4 milliards d'ECU. Resteront donc dus sur cette opération européenne 940 millions de dollars et 150 millions d'ECU, soit environ 1,1 milliard de dollars.

Un troisième emprunt avait été souscrit par l'Etat fin 1982 dans le plus grand mystère auprès de l'Arabie *saoudite. Il portait sur environ* 2 milliards de dollars, la somme exacte n'ayant jamais été précisée. Mais, en août 1985, cet emprunt était complètement remboursé, avait publiquement déclaré M. Pierre Bérégovoy.

Au total, la dette extérieure de l'Etat (2) contractée en 1982 et en 1983 au moment de nos pires difficultés, après avoir atteint les 10 milliards de dollars – emprunt saoudien compris, – sera ramenée, la semaine prochaine, à 2,350 milliards de dollars, soit environ 17 milliards de francs.

La seule faiblesse de cette opération de désendettement est que l'Etat rembourse ses emprunts *étrangers non avec des devises* gagnées par notre industrie et par nos services (le commerce extérieur est toujours déficitaire, et la balance des paiements courants est tout juste *équilibrée) mais avec des capitaux* étrangers attirés en France par les taux d'intérêt élevés qui y sont servis, rassurés aussi par la politique libérale menée par M. Balladur (3). Autant dire que nous remboursons avec des devises qui ne nous appartiennent pas...

ALAIN VERNHOLES.

(1) En 1982, le déficit du commerce extérieur avait atteint 93,5 milliards de francs en termes douaniers (103,8 milliards de francs en termes de balance des paiements).

(2) La dette extérieure de l'Etat n'est qu'une petite partie de la dette extérieure de la France, qui s'élevait fin 1985 à 65,6 milliards de dollars (dernier chiffre officiel connu).

(3) Fin mai 1986, les réserves de devises de la France étaient remontées à 160 milliards de dollars.

AGRICULTURE

PAS DE SANCTIONS AMÉRICAINES CONTRE LA CEE DANS L'IMMÉDIAT

Les mesures de représailles que les Etats-Unis devaient mettre en œuvre mardi 1er juillet à l'encontre de la CEE ont été reportées. Les deux parties ont décidé de s'accorder une seconde chance afin d'éviter que leur contentieux sur l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté ne débouche sur une guerre commerciale déclarée.

Les négociateurs américains et européens ont annoncé, à l'occasion d'une conférence à Annapolis (Maryland), que les discussions entre Washington et Bruxelles se prolongeront au-delà du 1er juillet. A cette date cruciale, les Etats-Unis et la CEE devaient, faute d'un accord, déclencher des représailles mutuelles consistant à limiter certaines importations agricoles.

Les discussions vont être « *inévitablement* » prolongées de quelques jours, et aucune action unilatérale ne sera engagée avant que les négociations en cours « *ne s'achèvent d'une façon ou d'une autre* », a affirmé M. Clayton Yeutter, représentant spécial du président Ronald Reagan pour le commerce, qui s'est déclaré « *prudemment optimiste* ».

M. Willy de Clercq, commissaire européen pour les affaires étrangères, a, pour sa part, indiqué à l'AFP que les positions de Bruxelles et de Washington restaient « *diamétralement opposées* » sur le fond.

Les deux hommes devaient poursuivre leurs tractations dans l'avion qui les amenait à Paris, mercredi 2 juillet. MM. Yeutter et de Clercq ont indiqué qu'ils recherchent une solution « *temporaire* », faute de s'accorder sur l'interprétation de la règle du GATT (accord général sur le commerce et les tarifs) qu'invoquent les Etats-Unis pour justifier leurs demandes.

Washington considère que l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE et l'application du régime de préférence communautaire vont léser les exportateurs américains de produits agricoles à hauteur de quelque 600 millions de dollars par an. Les Etats-Unis souhaitent donc obtenir réparation.

Pour la CEE, au contraire, ces deux pays vont ouvrir leurs frontières plus largement en entrant dans la Communauté et, pour les pays tiers, les gains l'emporteront largement sur les pertes.

Dans l'entourage de M. Yeutter, on indiquait que le président Reagan dispose d'un texte « *prêt à signer* » proclamant les représailles contre la CEE dans l'hypothèse d'un constat d'échec des négociations.

M. Paul Luyten, haut responsable à la Commission européenne, a affirmé que la CEE « *n'a pas à payer* » pour son régime de préférence douanière, pas plus que les Etats-Unis ne le font pour leurs relations commerciales privilégiées avec le Canada et Israël.

Les représailles envisagées par les Etats-Unis portent sur les exportations européennes de vin blanc de jus de fruit, de bière et de chocolat. Les contre-mesures européennes s'appliqueraient surtout aux livraisons américaines de tourteaux, de maïs, de blé et de riz. – *(AFP.)*

PÊCHE

● **Un thonier français libéré sous caution par les Espagnols.** – Le thonier français *le Henry*, arraisonné le 28 juin par un patrouilleur espagnol (*le Monde* du 1er juillet), a été autorisé à quitter l'Espagne après paiement d'une caution d'un million de pesetas (50 000 F). Il était accusé de pêcher hors saison. Le tribunal maritime de San-Sebastian n'a pas tranché l'affaire de fond. – *(AFP, AP, Reuter.)*

TRANSPORTS

● **Des charters pour les DOM-TOM.** – La compagnie française de charters Minerve est autorisée à desservir San-Francisco et Tahiti au départ de Paris. Cette libéralisation, réalisée au détriment de la compagnie UTA, devrait s'accompagner de la remise en cause du monopole d'Air France entre les Antilles et la métropole. En effet, Minerve annonce qu'elle a donné son accord au cahier des dispositions communes qui réglementera la desserte des départements d'outre-mer. Elle pense s'associer avec le voyagiste Nouvelles Frontières pour organiser, d'ici quinze jours, des vols entre Paris, Pointe-à-Pitre et Fort-de-France.

● **Commandes d'avions en série.** – L'année 1986 promet d'être bonne pour les constructeurs d'avions, au moins au niveau des commandes. *Celles-ci se multiplient.* C'est d'abord McDonnell Douglas qui a reçu de SAS la commande de quatorze appareils MD-87 (110 sièges) et MD-81 (133 sièges) livrables entre 1988 et 1991, pour la somme de 3,4 milliards de couronnes danoises (2,8 milliards de francs). La compagnie américaine *USAir, elle, achète sept* Boeing-737-300 (138 passagers) équipés de réacteurs franco-américains CFM-56, pour la somme de 175 millions de dollars (1,2 milliard de francs). Enfin, la compagnie française UTA manifeste l'intention d'acquérir deux Boeing 747-400, version pilotée en équipage à deux et à rayon d'action allongé (13 000 km) du Jumbo. Le montant du contrat s'élèverait à 260 millions de dollars (1,8 milliard de francs).

LE PLAN DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Des réactions mesurées

Dans l'ensemble, M. Séguin a réussi son opération : les réactions syndicales aux mesures qu'il a annoncées mardi 1er juillet sont positives ou du moins équilibrées.

● **Pour FO**, M. Bergeron, secrétaire général, s'est déclaré « *satisfait de l'orientation générale* », malgré l'augmentation des cotisations, en raison du caractère « *immédiat* » des mesures et de l'examen « *approfondi* » des comptes, et surtout parce que le gouvernement « *a décidé d'écarter un système à deux vitesses* ».

● **La CFDT**, en « *désaccord avec le mixage des contributions* » décidé, qui fait peser sur les salariés « *l'effort le plus important* », « *constate avec intérêt que le gouvernement a décidé de ne pas s'engager dans la recherche d'une diminution des prestations* » et juge que « *le renforcement des attributions de la commission des comptes et la création d'une commission de sauvegarde de l'assurance-vieillesse vont dans le bon sens* ».

● **La CGC** « *approuve les mesures provisoires prises* » et même le prélèvement sur les revenus « *à condition qu'il s'agisse d'une mesure provisoire non reconductible* ». Elle aussi « *note avec satisfaction* » les commissions annoncées et « *attend avec impatience la mise en œuvre des réformes structurelles* ».

● **La CFTC** « *se félicite de la confirmation d'une prochaine concertation mais regrette que les majorations de cotisations portent davantage sur les salaires que sur l'ensemble des revenus* » et, « *attentive à la confirmation de la priorité à la politique familiale* », attend les décisions.

● **Pour la CGT**, en revanche, Mme Thérèse Poupon, secrétaire de la confédération, dit que celle-ci « *est consciente des besoins de financement, mais* (que) *ces nouvelles ponctions sur le pouvoir d'achat auront des conséquences négatives sur l'emploi, et donc sur les recettes de la Sécurité sociale* », et demande de mettre à contribution ceux « *dont l'essentiel des revenus est fait de dividendes* ».

● **La CGPME** « *prend acte* » des « *inévitables décisions* », « *accueille favorablement* » les mesures sur les commissions, mais souhaite que les nouvelles recettes n'amènent pas à « *éluder l'examen des réformes structurelles* ».

Parmi les politiques, M. Jacques Barrot, président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée, trouve que la « *trêve* » obtenue par M. Séguin doit « *être mise à profit pour engager des réformes de fond* », notamment « *un financement qui ne pénalise pas l'emploi* » et qu'il faut « *séparer les branches pour garantir la politique familiale* ».

– M. Bérégovoy s'est dit « *très choqué* » de l'augmentation des cotisations, et estime que les mesures « *ne se justifient pas* ». La veille, il avait réclamé que soit publiée chaque mois la trésorerie de la Sécurité sociale, qui seule « *donne une idée exacte de l'évolution des recettes et des dépenses* ».

– Mme Dufoix, pour sa part, a souligné que « *l'équilibre 1987 n'est pas acquis d'avance* ». En revanche, elle juge « *très pessimistes* » les prévisions de déficit pour 1986.

– M. Claude Poperen, membre du bureau politique du PCF, trouve les décisions « *ni originales ni efficaces, mais intolérables* ». « *La maladie dont souffre la protection sociale s'appelle chômage.* »

PRÉCISION. – Après la publication dans *le Monde* du 2 juillet d'un article consacré au changement d'administrateur général au Commissariat à l'énergie atomique, le CEA nous précise que le nombre de tucistes n'a pas dépassé 450 en 1985.

M. Séguin, professeur, polémiste et politique

M. Philippe Séguin, en présentant le mardi 1er juillet son programme pour la Sécurité sociale, a joué à la fois le professeur, le polémiste et le politique avec un sens certain du théâtre. Professoral, il a longuement exposé, la règle à la main, s'aidant de tableaux et de graphiques, la situation financière de la Sécurité sociale, présentant les problèmes branche par branche et s'attachant à remonter jusqu'aux années 60 pour retracer l'évolution. Il a ainsi rappelé le développement des hôpitaux depuis le début des années 70 et la phase d'« *humanisation* », ou l'accroissement du nombre de personnes âgées et le vieillissement de la population pour illustrer les défis posés à l'assurance-vieillesse et la « *dérive* » des dépenses.

Polémiste, il a criblé de flèches la gestion socialiste, notamment « *le transfert de charges de l'assurance-chômage vers la branche vieillesse, baptisé abaissement de l'âge de la retraite* », et qualifié de « *non-sens gériatrique* ». Il a en particulier réservé ses traits les plus acérés à M. Pierre Bérégovoy, accusé d'avoir pratiqué un « *rosissement systématique des comptes* », d'avoir fait une présentation « *ultra-optimiste* », et de « *regonfler l'exécution budgétaire en décalant les paiements à la Sécurité sociale* ».

En revanche, si Mme Georgina Dufoix a fait de « *la cavalerie* » en retardant le paiement des allocations familiales et en décalant le versement du dernier acompte mensuel aux hôpitaux, M. Séguin a reconnu qu'elle avait eu « *parfaitement conscience de la situation* » en réclamant un relèvement de la cotisation vieillesse. Elle avait d'ailleurs dû « *limiter le déficit annonçable devant les pressions de son prédécesseur* ».

Le professeur s'est parfois un peu confondu avec le polémiste, par exemple quand M. Séguin a affirmé que « *avant 1981, le départ en retraite se produisait déjà à soixante ans pour près de 90 % de la population* », ou il a oublié les augmentations de cotisations intervenues pour la vieillesse en 1970 et en 1974.

Cependant, la critique des prédécesseurs permettait aussi à M. Séguin de faire passer le maintien de certaines initiatives des socialistes, comme le budget global hospitalier, ou le mode de fixation des retraites, le ministre des affaires sociales voulant aller plus loin dans ce sens.

En fait, M. Séguin a multiplié les allusions et les clins d'œil destinés aux partenaires sociaux. Il a ainsi reconnu « *la relative brièveté de la concertation* » justifiée par la poursuite de discussions sur d'autres terrains, glorifié la Sécurité sociale, affirmé son « *attachement à la pérennité du système* » et son « *allergie* » à une « *sécurité sociale à deux vitesses* ». Il a souligné que « *la transformation des retraites par répartition dans des mécanismes de capitalisation est une fausse solution* ». Il n'a pas manqué une occasion de faire appel à la concertation et aux rôles des partenaires sociaux. Enfin, il a voulu donner le maximum d'assurances sur la présentation des comptes – précisant que la nouvelle commission se préoccuperait aussi des « *flux entre les régimes* » qui préoccupent les salariés : une façon de prévenir les rappels insistants faits sur ce sujet par les syndicats.

GUY HERZLICH.

AFFAIRES

Après la décision du Conseil constitutionnel

LES SOCIALISTES DEMANDENT UN DÉBAT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR LA PRIVATISATION

Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale estime que les *« strictes réserves d'interprétation »* dont le Conseil constitutionnel a assorti sa décision de valider la loi d'habilitation en matière économique et sociale (*le Monde* du 28 juin), placent le gouvernement *« sous haute surveillance »* et justifient les questions posées par les orateurs du PS lors des débats parlementaires. *« Toutes les questions que nous avions posées sont reprises dans les réserves du Conseil constitutionnel »*, a déclaré, mardi 1er juillet au cours d'une conférence de presse, M. Jean Le Garrec, député du Nord, ancien secrétaire d'Etat chargé des nationalisations.

Les socialistes estiment, en outre, que les considérations développées par le Conseil constitutionnel tendent, notamment, à faire inscrire dans l'ordonnance sur la privatisation les principes de composition de la commission d'experts qui sera chargée d'évaluer les sociétés transférées au privé. M. Le Garrec a souligné que le Conseil recommande le choix d'*« experts compétents, totalement indépendants des acquéreurs éventuels »*.

Le groupe socialiste demande donc au président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, M. Michel d'Ornano (UDF-PR), de réunir celle-ci pour entendre le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, M. Edouard Balladur. Il demande aussi l'inscription à l'ordre du jour de la présente session extraordinaire d'une question orale avec débat, qui permettrait aux socialistes de faire valoir leurs *« interrogations »*, au premier ministre et au ministre d'Etat de *« fournir les informations nécessaires sur la préparation de l'ordonnance »*.

LE RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD MULTIFIBRE

Premiers dérapages

La France a mis une réserve officielle à la négociation de l'accord *bilatéral menée le vendredi 27 juin* entre la CEE et Singapour, dans le cadre du renouvellement de l'AMF (accord multifibre) (1), qui expire fin juillet. Elle estime que cet accord dépasse de 0,5 à 1 point le mandat de négociation de la Commission européenne qui lui a été confié le 11 mars par le conseil des ministres. On s'inquiète particulièrement à Paris du dérapage qui pourrait se produire dans les négociations avec Macao, ajournées une première *fois et qui devraient* reprendre ce mercredi, et surtout avec Hongkong, le premier fournisseur de textile-vêtement de la Communauté. Ces craintes sont encore avivées par l'accession à partir du 1er juillet de la Grande-Bretagne, pays libéral, à la présidence du Conseil de la Communauté européenne.

Les négociations bilatérales, moins spectaculaires que les discussions multilatérales, sont pourtant au moins aussi fondamentales, car elles précisent, pays par pays, et produit par produit, les quotas d'exportations. Le mécanisme de l'AMF veut en effet que les négociations bilatérales accompagnent les négociations multilatérales, chacune servant de monnaie d'échange à l'autre.

Or, ces discussions donnent lieu à des calculs fastidieux, qui s'accommodent mal de négociations rapides. Ainsi, la Commission n'a pas respecté le premier des deux butoirs mis au mandat qui lui a été donné. Ce mandat prévoyait un taux maximal de progression annuelle des exportations de 0 à 1 point pour les quatre pays fournisseurs dominants (Hongkong, Corée du Sud, Singapour et Taiwan) et de 1 à 2 points pour les autres fournisseurs AMF. Le deuxième butoir prévoyait que la progression annuelle totale des importations communautaires en provenance des pays AMF ne devait pas dépasser 6 % (*le Monde* du 11 mars).

Or la commission a, une première *fois, franchi la barre de 1 à 2 points* dans les négociations avec Singapour. Un dérapage limité, dans la mesure où le pays n'est pas un exportateur dominant (il ne représente que 1 % des importations totales de textiles de la Communauté), mais qui pourrait servir de précédent.

Le scénario se reproduit en effet aujourd'hui avec Macao, un fournisseur déjà plus important. Mais le pire reste à venir : les négociations avec Hongkong, pays dominant, qui représente à lui seul 16 % du marché. Selon son mandat, la Commission devrait donc négocier avec lui un taux de croissance des importations inférieur à 1 %. Un seuil qui risque d'autant moins d'être respecté que la Grande-Bretagne, qui désormais préside la Commission, *serait particulièrement favorable à* un assouplissement des conditions faites à son ancienne colonie.

Argument avancée par Londres : le mandat donné à la Commission prévoit que les pays exportateurs qui ont ouvert leur marché peuvent recevoir des conditions plus favorables que les autres. *Ce qui est effectivement* le cas pour Hongkong, Singapour ou Macao, dont les protections à l'importation sont négligeables, par rapport à celles des Coréens, des Indiens ou des Pakistanais. Mais leur marché intérieur est autrement petit : 5,3 millions d'habitants pour Hongkong, 2,5 millions pour Singapour et 0,3 million pour Macao, et ne constituent donc pas un débouché suffisant aux exportations textiles communautaires.

En règle générale, comment vérifier que les accords conclus ne dépassent pas le cadre fixé par les Etats membres de la Communauté ? Une solution serait d'attendre la fin des négociations bilatérales pour en faire l'addition. Mais ne sera-t-il pas alors trop tard pour faire machine en arrière, sans heurter les susceptibilités nationales des pays en développement ?

DOMINIK BAROUCH.

(1) Les accords multifibres sont des accords internationaux instaurant des quotas à l'exportation de produits textile-habillement.

ENTREPRISES

Yamaha prend le contrôle de MBK

La firme japonaise Yamaha va porter sa participation dans le capital de MBK-Industries (ex-Motobécane) de 10 % à plus des deux tiers, à l'occasion d'un doublement du capital du numéro deux français des deux roues, qui sera porté à 100 millions de francs. La société belge d'Icteren (le distributeur de Yamaha en Belgique) et deux sociétés régionales de Picardie (la Société de développement régional et Picardie Investissement), qui détenaient respectivement 10 % et 60 % du capital de MBK, participent également à *l'opération. Par contre, Sonauto* (distributeur de Yamaha en France) et Fichtel und Sachs (fournisseur allemand d'équipements automobiles), précédemment actionnaires chacun à 10 % de MBK, ne suivent pas l'augmentation de capital. Selon M. Anatole Temkine, le président du conseil d'administration de MBK (cette structure remplace le directoire et le conseil de surveillance), cette plus grande concentration du capital devrait servir le développement de MBK. Le président de Yamaha Europe, M. Hisahiro Okawa, prend la direction générale de la société.

Forte augmentation des bénéfices de l'UAP en 1985

L'UAP, premier groupe français d'assurance, présidé par Mme Yvette Chassagne, a réalisé, en 1985, un chiffre d'affaires consolidé (primes émises) de 33,7 milliards de francs (+ 14,1 %). Son résultat consolidé atteint 1 790 millions de francs, contre 1 320 millions *de francs en 1984, et aurait* dépassé 2 milliards de francs en se fondant sur les critères comptables de l'exercice précédent. Les plus-values réalisées à l'occasion d'arbitrages dans le portefeuille sont passées de 1,1 milliard de francs en 1984, à plus de 2 milliards de francs en 1985, soit moins de 10 % des plus-values latentes recelées par ce portefeuille.

La valeur des capitaux propres réévalués (part des actionnaires) est passée de 9,4 milliards de de francs fin 1982, à 23,2 milliards de francs au 30 juin 1986, équivalant prati*quement à la capitalisation* boursière à la même date (23,5 milliards de francs). Les investissements se sont élevés à 13 milliards de francs en 1985, dont 8,3 milliards de francs de création d'épargne nette.

CEA-Industries se porte bien

A l'issue de son deuxième exercice, CEA-Industries, filiale à 100 % du Commissariat à l'énergie atomique dont elle regroupe les participations industrielles, se porte bien, malgré un contexte difficile pour les activités nucléaires. Son chiffre d'affaires consolidé pour 1985 atteint 28,3 milliards de francs, *dont l'essentiel est fourni par le* secteur du cycle du combustible (77 %), le reste se partageant entre les centrales et les services nucléaires (14 %), les services en informatique (5,5 %) et les techniques biomédicales (2,1 %). Le résultat net consolidé avant impôt s'élève à 2,13 milliards de francs et devrait permettre la distribution d'un dividende de 46 millions de francs. La part du chiffre *d'affaires réalisée à l'exporta*tion représente 38 %, grâce notamment à la bonne santé de la COGEMA, numéro un mondial du cycle du combustible.

GTE reprend le britannique Rotaflex (éclairage)

GTE Corporation, fabricant américain d'équipements téléphoniques, électriques et électroniques, a pris le 1er juillet, le contrôle de la société britannique Rotaflex, spécialiste de l'éclairage industriel. Il détient 58 % du capital de cette société grâce à l'appui des administrateurs de Rotaflex qui l'ont aidé à réussir une offre publique d'achat de 58,3 mil*lions de livres (650 millions de* francs). GTE a réalisé en 1985 1,9 milliard de dollars de chiffre d'affaires dans l'éclairage (marque Sylvanio). Les ventes de Rdtaflex ont atteint 50 millions de livres en 1985.

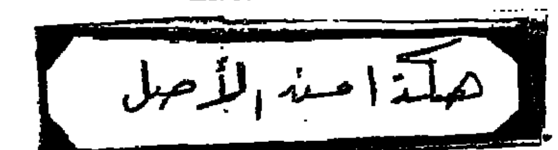
ÉTRANGER

LE MEXIQUE AURAIT PAYÉ LES 600 MILLIONS DE DOLLARS D'INTÉRÊTS ÉCHUS

Le ministère mexicain des finances a officiellement fait savoir que Mexico payait, le mardi 1er juillet, au titre des intérêts échus de sa dette extérieure (dont le total est évalué à 97 milliards de dollars), 600 millions de dollars. En revanche, la déclaration rendue publique à cette occasion dément les informations selon lesquelles le Mexique aurait dû rembourser à ses créanciers plus de 1,6 milliard de dollars à cette date. Ce total comprend, selon le texte officiel, un montant de 950 millions correspondant à deux remboursements du principal, dont l'échéance tombait au 1er octobre 1985, mais pour lesquels le Mexique, en raison du tremblement de terre, a obtenu deux ajournements successifs de six mois.

A propos du récent voyage à *Washington* du ministre des finances, M. Gustavo Petricioli, qui s'est entretenu dans la capitale américaine avec le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, le président de la Réserve fédérale, M. Paul Volcker, le directeur général du Fonds monétaire, M. Jacques de Larosière et d'autres personnalités officielles ainsi qu'avec les représentants des grandes banques créancières, le communiqué déclare que le Mexique *« cherche à conclure* (avec ses créanciers) *un accord qui ne comprenne pas seulement l'octroi de crédits supplémentaires ; il entend également obtenir des concessions visant à réduire les pressions que le poids de la dette extérieure fait peser sur l'économie »*. L'idée serait de limiter les versements à un montant compatible avec un taux de croissance de 3 % à 4 % et de les faire varier en fonction de l'évolution du prix du pétrole. Le Mexique exprime l'espoir de conclure avec *le FMI* et les banques créancières un accord d'ici un mois.

● **M. Berber Conable, président de la Banque mondiale.** — M. Berber Conable, qui fut jusqu'à l'année dernière, et pendant vingt ans, un membre influent du Congrès américain, a pris, mardi 1er juillet, ses nouvelles fonctions de président de la Banque mondiale.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

PALAIS DE LA NOUVEAUTÉ

EXERCICE 1985

L'assemblée générale s'est tenue le 25 juin 1986 et a approuvé les comptes de l'exercice 1985.

Comptes sociaux :

Le bénéfice net est de 10,5 millions de francs, contre 8,8 millions l'an dernier

Le *dividende net est fixé à 18 F* par action (+ avoir fiscal de 9 F) ; celui de l'exercice 1984 avait été de 16,50 F (+ avoir fiscal de 8,25 F).

Comptes consolidés :

Au niveau consolidé, le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé en 1985 à 4 463 millions de francs, contre 3 961 millions de francs pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 12,7 %.

Le résultat courant avant impôts se monte à 77 millions de francs, contre 43,1 millions en 1984.

Le bénéfice net est de 26,3 millions de francs après 42,9 millions de francs d'impôts sur le bénéfice, contre 20,2 millions de francs l'an dernier après 20,1 millions de francs d'impôts.

La société anonyme du Palais de la nouveauté est un holding exploitant 26 magasins populaires (dont 24 à l'enseigne Monoprix), 8 hypermarchés Super M, 10 cafétérias et 6 stations-service.

La surface totale de vente est de 103 510 m².

L'effectif employé par la société et ses filiales est de 4 969 personnes.

ELM LEBLANC

L'assemblée générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1985, s'est réunie le 30 juin 1986 sous la présidence de M. Marcel Leblanc, président-directeur général.

Elle a approuvé à l'unanimité toutes les résolutions présentées par le Conseil et a décidé la distribution d'une *somme* de 11 068 560 francs à titre de dividende, soit 12 francs par action (contre 7,10 francs), assorti d'un avoir fiscal de 6 francs formant un *revenu* brut de 18 francs.

Ce dividende, contre coupon n° 24, sera payable à partir du 18 juillet.

Dans son allocution, M. Marcel Leblanc a notamment déclaré :

« Au cours de l'exercice 1985, votre société a maintenu la progression de son activité à un niveau élevé, le chiffre d'affaires global hors taxes augmentant encore de plus de 25 % comme en 1984...

» L'essentiel de cette augmentation provient du développement en volume des ventes, tant en France qu'à l'exportation.

» Malgré la crise du bâtiment, le marché intérieur de nos produits s'est amélioré au cours de l'exercice. Nos ventes à destination de l'étranger ont progressé de 33,6 % en 1985. Le chiffre d'affaires exportation a triplé en trois ans.

» Cette croissance a nécessité l'adaptation de l'outil industriel aux nouvelles cadences de production et l'extension de l'usine de Drancy. Les investissements courants avec les nouveaux bâtiments devenus opérationnels début 1986, représentent un volume de 31,5 millions de francs contre 22,3 millions de francs en 1984.

» La situation financière de la société autorise en outre une distribution d'actions gratuites. Cette nouvelle opération, la sixième depuis l'introduction en Bourse de E.L.M. Leblanc en 1973, s'effectuera par une augmentation de capital avec incorporation de réserves. Si l'assemblée générale le décide ainsi, tout actionnaire bénéficiera gratuitement d'une action nouvelle pour dix actions détenues, avec jouissance au 1er janvier 1986. Après cette opération, le nombre de titres E.L.M. Leblanc sera de 1 014 618...

» *Le* cours de votre titre est passé de 240 francs le 2 janvier 1985 à 485 francs le 30 décembre 1985...

» Commencée en 1984, la commercialisation de la chaudière murale à condensation E.L.M. Leblanc, dans ses différents modèles, s'est rapidement développée en 1985, en bénéficiant de l'action publicitaire de la campagne réalisée par Gaz de France dans le cadre des économies d'énergie. »

A ce sujet, le président rappelle que le contrat d'approvisionnement de gaz, signé entre la France et la Norvège il y a quelques semaines, prévoit dès 1993, la livraison de quantités importantes de gaz à la France, confortant ainsi le développement de ce mode d'énergie pour de nombreuses années.

Le rapport précise que, en 1985, le chiffre d'affaires net hors taxes, atteint 637 371 601 francs, à comparer à 507 450 808 francs en 1984, soit une progression de 25,6 %.

Les ventes d'appareils et de pièces détachées réalisées en métropole durant l'exercice 1985 sont de 339 153 149 francs, contre *271 377 532 francs en 1984, soit* + 25 %. Cette hausse, supérieure à celles enregistrées en 1983 (+ 8,5 %) et en 1984 (+ 11,4 %), confirme l'amélioration du marché français en 1985 et la bonne position de votre société, malgré une concurrence toujours très vive.

Le total du chiffre d'affaires exportation se monte à 206 520 024 francs en 1985, à comparer à 154 539 049 francs *en 1984* (+ 33,6 %).

En 1985, les ventes à l'exportation représentent 37,8 % des ventes totales, contre 36 % en 1984 et 30 % en 1983.

Le chiffre d'affaires du service après-vente en France atteint 91 698 428 francs contre 81 534 227 francs en 1984, soit + 12,5 %.

Les investissements de l'exercice atteignent 31,5 millions de francs à comparer à 22,3 millions de francs en 1984, soit une augmentation de plus de 40 % due pour l'essentiel à la réalisation d'une extension de l'usine de Drancy.

Le programme d'investissements a été conçu en vue de l'amélioration de la productivité et du maintien d'un haut niveau de qualité.

La capacité d'autofinancement en très forte progression entre 1984 et 1985 (de 34 967 196 francs à 50 512 584 francs) a largement excédé les besoins en *investissements*, permettant une nouvelle diminution de la charge financière nette (0,75 % du chiffre d'affaires).

Perspectives

Le chiffre d'affaires des quatre premiers mois de 1986 est supérieur d'environ 25 % à celui de la même période de 1985.

Cette augmentation permet *de prévoir* une évolution favorable pour le présent exercice et confirme l'efficacité de la politique de gestion rigoureuse menée par les cadres, la maîtrise et l'ensemble du personnel.

COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 24 juin 1986, sous la présidence de M. Paul Granet, président du conseil d'administration.

M. Granet a souligné les inquiétudes que suscite la situation actuelle de la CNR.

L'aménagement du Rhône est pratiquement terminé, à l'exception de la chute de Loyettes. La réalisation du nouveau projet, qui tient largement compte des préoccupations de l'environnement, est subordonnée à une décision du gouvernement.

Par ailleurs, après l'annulation de la liaison Niffer-Mulhouse, on peut s'interroger sur l'avenir du canal Saône-Rhin.

Le *redéploiement de la société, qui n'est concevable qu'à moyen terme, reste* subordonné à sa survie à court terme.

Dans l'immédiat, le risque grandit de voir la CNR réduite à une société d'exploitation, le département équipement et bureau d'études, faute d'activité, disparaissant.

La CNR, dès *lors*, changerait de nature. M. Granet pense que les *élus* régionaux et locaux doivent prendre la mesure de ce problème – la CNR étant partie intégrante du patrimoine lyonnais.

Au cours de l'année 1985, l'activité d'équipement a été concentrée principalement sur la chute de Sault-Brénaz. A la fin de l'année, le génie civil du barrage était pratiquement terminé, celui de l'usine réalisé aux trois quarts, les équipements électromécaniques en cours de montage. La mise en eau devrait avoir lieu au cours de l'été 1986.

Parallèlement, a été poursuivi le programme entrepris depuis plusieurs années pour améliorer les conditions d'exploitation des ouvrages de production d'énergie, ainsi que l'exercice de la navigation sur le Rhône. C'est ainsi qu'à Donzère-Mondragon une nouvelle passe a été ouverte à la navigation en mai 1986.

La production annuelle d'énergie a atteint 14,5 milliards de kilowatt-heures, soit 22,8 % de la production hydraulique française, et 4,4 % de la production nationale d'énergie électrique.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1985 qui font ressortir un bénéfice net de 7 916 935,18 F.

Elle a décidé d'affecter le bénéfice comme suit :

Réserve légale	43 085 F
Réserve des plus-values de cession à long terme	5 683 853,18 F
Dividende	1 488 000 F
Précompte sur la distribution du dividende	701 997 F

Le dividende par action souscrite avant l'entrée en vigueur de la loi 80-3, du 4 janvier 1980, est de 0,62 F, l'avoir fiscal s'élève à 0,31 F. Compte tenu du revenu des parts de production attribué aux collectivités locales actionnaires, soit 5,58 F, le rapport des actions des catégories A et B est de 6,20 F, contre 6,04 F l'année précédente.



HAUSSMANN FRANCE

Société d'investissement à capital variable

Créée à l'initiative de la banque Worms, la SICAV Haussmann France s'est ouverte au public le 26 juin.

Cette nouvelle SICAV, qui complète la gamme des SICAV et fonds communs de placement gérés et diffusés par la banque Worms, consacrera l'essentiel de ses investissements à des valeurs françaises et se fixe pour objectif de mettre à profit les opportunités particulières offertes par le marché de Paris :

– Opérations financières : offres publiques d'achat ou d'échange, introductions en Bourse, privatisations, conversions de titres, etc.

– Titres nouveaux : titres participatifs, certificats d'investissement, obligations à bons de souscription d'actions, options négociables, lorsque leur marché aura commencé à fonctionner, etc.

– Sociétés en mutation : affaires en situation de redressement, ou pour lesquelles *des changements d'actionnariat seraient de nature à entraîner des modifications* de structure.

Parmi les premiers actionnaires de la SICAV, outre la banque Worms, figurent :

- Al Saudi Banque ;
- la banque de Boston SA ;
- la Banque de financement de participations (FIPART) ;
- la Banque de la mutuelle industrielle (BMI) ;
- la Banque de l'union occidentale française et canadienne (BUOFC) ;
- le COGEPA ;
- le Groupe des Populaires d'assurances-vie (GPA Vie) ;
- la Mutuelle d'Ivry ;
- l'Union des assurances de Paris Incendie-Accidents.

Le conseil d'administration de la SICAV est présidé par M. Dominique Bazy, directeur général d'Athéna-France. La direction générale est confiée à M. Jacques de Beaupuy, *directeur de la gestion de patrimoines à la banque Worms.*

Les ordres de souscription et de rachat d'actions Haussmann France sont reçus aux sièges et guichets des établissements suivants : Al Saudi Banque, 49, avenue George-V, 75008 Paris. Tél. 47-23-00-55 ; Athéna Finance, 33, avenue du Maine, 75015 Paris. Tél. 45-38-70-25 ; Banque de Boston SA, 104, avenue des Champs-*Elysées, 75008 Paris. Tél. 45-62-33-23 ; Banque de financement de participations* (FIPART), 140, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris. Tél. 45-62-82-00 ; Banque de la mutuelle industrielle (BMI), 55, rue La Boétie, 75008 Paris. Tél. 45-63-11-78 ; Banque de l'union occidentale française et canadienne (BUOFC), 47, avenue George-V, 75008 Paris. Tél. 47-20-12-00 ; Banque Worms, 45, boulevard *Haussmann, 75009 Paris. Tél. 42-66-90-10.*

Le portefeuille d'Haussmann France étant constitué à plus de 50 % de valeurs françaises, les compagnies d'assurances peuvent détenir des actions de cette SICAV en représentation de leurs provisions techniques correspondant à leurs activités en France. Les caisses de retraite et des fonds de la participation des salariés peuvent y souscrire.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

Electricité de France. Obligations 11,70 %, octobre 1979.

Les intérêts courus du 25 juillet 1985 au 24 juillet 1986 sur les obligations Electricité de France 11,70 % octobre 1979 seront payables, à partir du 25 juillet 1986, à raison de 210,60 francs par titre de 2 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 7 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 23,40 francs (montant global : 234 francs).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 35,08 francs, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de finances pour 1984, soit 2,34 francs, faisant ressortir un net de 173,18 francs. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

A compter de la même date, les 79 579 obligations comprises dans la série de numéros 369 387 à 453 046 sortis au tirage du 23 mai 1986 cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 2 000,00 francs, coupon n° 8 au 25 juillet 1987 attaché.

Ci-après, sont rappelées les séries de numéros d'obligations sortis aux tirages antérieurs :

- Amortissement 1981 : 630 078 à 652 960.
- Amortissement 1982 : 224 434 à 253 041.
- Amortissement 1983 : 1 216 408 à 1 244 964.
- Amortissement 1984 : 309 468 à 346 386.
- *Amortissement 1985 : 274 505 à 309 467 et 346 387 à 369 386.*

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sont effectués sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (trésoreries générales, recettes des finances, trésoreries principales et perceptions, à la Caisse nationale de l'énergie, à Paris, 18 bis, rue de Berri, à la Caisse nationale ainsi qu'aux caisses régionales de crédit agricole mutuel, aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires désignés ci-après : Crédit lyonnais, Société générale, Banque nationale de Paris, Banque Paribas, Crédit du Nord, Crédit commercial de France, Crédit industriel et commercial et banques affiliées, Société générale alsacienne de banque, Société marseillaise de crédit, Banque de l'union européenne, Banque Indosuez, Caisse centrale des banques populaires et toutes les banques populaires de France.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE - Obligations 14,70% juillet 1983

Les intérêts courus du 25 juillet 1985 au 24 juillet 1986 sur les obligations CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE 14,70 % juillet 1983 seront payables, à partir du 25 juillet 1986, à raison de 661,50 F par titre de 5 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 3 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 73,50 F (montant global : 735 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 110,20 F, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de Finances pour 1984, soit 7,35 F, faisant ressortir un net de 543,95 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE - Obligations 17,50 % juillet 1981

Les intérêts courus du 25 juillet 1985 au 24 juillet 1986 sur les obligations CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE 17,50 % juillet 1981 seront payables, à partir du 25 juillet 1986, à raison de 787,50 F par titre de 5 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 5 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 87,50 F (montant global : 875 F).

En cas d'option pour le *régime* du *prélèvement* d'impôt *forfaitaire*, le complément de prélèvement libératoire sera de 131,19 F, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de Finances pour 1984, soit 8,75 F, faisant ressortir un net de 647,56 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

***SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION ET DE CONTROLE* DE PARTICIPATION (SAPAR) – Obligations à taux variable juillet 1985**

Les intérêts courus du 16 juillet 1985 au 15 juillet 1986 sur les obligations SAPAR à taux variable juillet 1985 seront payables, à partir du 16 juillet 1986, à raison de 430,50 F par titre de 5 000 F nominal, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 47,84 F (montant global : 478,34 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 71,72 F, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de Finances pour 1984, soit 4,78 F, faisant ressortir un net de 354 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

Il est rappelé qu'en application de l'article 94-2 de la loi n° 81-1160 du 30 décembre 1981 et du décret n° 83-359 du 2 mai 1983, relatif au régime des valeurs mobilières, l'emprunt ci-dessus mentionné n'est pas matérialisé par la création de titres ; en conséquence, le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.

SIPAREX

SIPAREX a réalisé en 1985 un bénéfice net de *17,4* millions de francs contre 16,5 millions en 1984.

Ce résultat, d'un niveau élevé pour la troisième année consécutive et nettement supérieur à ceux des années antérieures (9,2 millions de francs en 1982, 7,5 millions de francs en 1981), s'explique par la maturité du portefeuille de participations et par les importantes plus-values de cession qui en ont résulté.

L'Assemblée générale ordinaire de la société, qui s'est tenue le 10 juin dernier, a décidé de porter le dividende de 11,6 millions de francs à 12,6 millions de francs cette année.

Cette distribution pourra s'effectuer en actions de la société.

En 1985, SIPAREX a réalisé des opérations en fonds propres dans neuf entreprises, pour un montant de 15,5 millions de francs, auquel il convient d'ajouter 19 millions de francs apportés par d'autres partenaires financiers dans le cadre de pools d'actionnaires dont elle a été *chef de file.*

Le premier semestre de l'année 1986 a été très actif, puisque huit opérations nouvelles ont été effectuées, correspondant pour la société à un investissement de *19* millions de francs.

En outre, d'importantes plus-values de cession de participations ont été réalisées, permettant de porter le total des plus-values dégagées depuis 1983 à 49 millions de francs, chiffre particulièrement élevé, à rapprocher d'un portefeuille de titres de participations comptabilisés en valeur nette au bilan de 1985 pour 73 millions de francs.

Plusieurs introductions en Bourse seront réalisées dans les prochains mois, qui viendront confirmer le rôle joué par SIPAREX dans le développement du second marché, et contribuer de façon importante au résultat de l'exercice en cours. On rappellera que sept sociétés dont SIPAREX est ou a été actionnaire ont été introduites en Bourse depuis la création de la société.

MATIÈRES PREMIÈRES

L'INDUSTRIE DES MÉTAUX NON FERREUX EN 1985

Une adaptation douloureuse à la crise

La mine, la métallurgie, la transformation et la récupération sont-elles *« quatre industries-clés pour la France »*, comme le suggère le rapport annuel de la Fédération des minéraux et métaux non ferreux, présenté le mercredi 2 juillet ? Au moment où ce secteur évolue dans un environnement économique défavorable (crise de surproduction, stagnation de la demande, chute des prix des matières premières minérales), la question embarrasse tout à la fois les professionnels et les pouvoirs publics. Signe de ce malaise diffus, le groupe d'experts (1) chargé depuis octobre 1985 d'évaluer les nouvelles priorités de l'industrie des « non-ferreux » semble piétiner. Son rapport, dont la remise était prévue pour juin, ne sera rendu public qu'à l'automne ; les travaux effectués ne permettent encore de fixer aucune orientation originale.

Cette indécision tranche avec les choix très nets opérés au milieu des années 70. A une époque où les risques de pénurie sur certaines substances minérales (cuivre, titane, cobalt) paraissaient réels, la France se préoccupait surtout de la sécurité des approvisionnements. L'incitation financière à la recherche et à l'investissement miniers, la création de filières à travers le « plan métaux » et la mise sur pied d'un stock stratégique témoignaient de ce souci. Mais la surabondance générale devenue flagrante au lendemain du second choc pétrolier (1979) a rendu de tels dispositifs moins nécessaires. Au moment où la profession considère encore les industries minières et métallurgiques de transformation et de recyclage comme des secteurs clés, d'autres discutent sur l'intérêt de maintenir en l'état ces « quatre fers au feu » ; à la lumière d'un exercice 1985 difficile.

Malgré d'énormes surcapacités mondiales, et une dégradation brutale des cours, l'industrie minière française a maintenu sa présence sur les cinq continents, dans une vingtaine de pays. *Mais, événement naguère inconcevable*, la société Penarroya a cédé sa découverte de Neves Corvo (un très riche gisement de cuivre situé au Portugal) au groupe anglais Rio Tinto Zinc, les dirigeants ayant jugé cette possession non rentable en raison des bas prix du métal.

Les dépenses consacrées à la recherche et à l'investissement par les opérateurs français sont, de surcroît, tombées en 1985 autour de 2 milliards de francs, contre 3,6 milliards en 1977 (francs constants). Assurer une base arrière sur le territoire national (2 % de la superficie de l'hexagone est exploitée et fournit 15 % des besoins du pays) ; conserver une vitrine de savoir-faire pour gagner des marchés à l'étranger (ingénierie) ; n'exploiter que les meilleurs gisements. Voilà les prospecteurs miniers mis « au pain sec », privés de grands projets...

A l'autre bout de la filière, l'industrie de la récupération a connu à son tour les affres de la surproduction. Alors que le taux de récupération du plomb dans les batteries atteignait 90 % au début de la décennie, il n'est plus que de 66 % ; la chute des cours a découragé les affineurs, qui préfèrent vendre leurs déchets (plomb, cuivre, aluminium) au plus offrant. Cette véritable mine (l'affinage fournit 30 % des besoins *français en métaux) est aussi pillée* par les Japonais et les Allemands de l'Est (en 1985, les ventes de déchets français à l'étranger ont représenté près de 1,3 milliard de francs, contre 800 millions de francs en 1982.

Des obstacles proprement français

La métallurgie et la première transformation des non-ferreux ont connu pour leur part le casse-tête de l'ajustement de l'offre à la demande, dans un marché mondial pléthorique et hyper-concurrentiel. Mais, de l'avis des professionnels, cette adversité extérieure (marquée par la contraction des échanges) a été accentuée par des obstacles proprement français. *« La survie du secteur exige un environnement économique et réglementaire qui soutienne sa compétitivité »*, remarque la Fédération des minerais et métaux non ferreux. Elle souhaite ainsi voir la taxe professionnelle ramenée à 2,5 % de la valeur ajoutée, contre plus de 4 % en 1985. *« Nous voulons bénéficier de conditions comparables à celles de nos concurrents sur les coûts de l'énergie et des transports »*, ajoute un responsable de la fédération.

C'est dans cet esprit que son président, M. Gérin-Jean, s'oppose à l'application d'une taxe aux industriels qui émettent de gros déchets de soufre dans l'atmosphère. Créée en 1985 pour financer l'Agence de l'air, cette mesure coûterait 2,6 millions de francs par an à l'usine de Noyelles-Godault (plomb-zinc) (2).

Dans le contexte *libéral actuel*, la profession des non-ferreux a semble-t-il compris qu'elle n'obtiendrait rien des pouvoirs publics pour financer des installations victimes du retournement des prix mondiaux. Elle se bat dès lors pour une mise sur pied d'égalité *avec la concurrence étrangère*. A-t-elle choisi les bonnes armes ? Si Pechiney bénéficie pour l'électricité de conditions particulières, négociées avec EDF, il est vrai qu'il fait figure d'exception. Les coûts des transports peuvent en *outre dépasser de 3 à 15 % ceux des* pays voisins. On saura bientôt si, dans l'esprit du gouvernement, l'industrie des non-ferreux mérite un accroc à la doctrine ambiante du laisser-faire.

En 1985, ce secteur, qui compte 43 400 actifs pour 146 entreprises, a réalisé un chiffre d'affaires de 50 milliards de francs, dont 38 milliards à l'exportation. Son déficit commercial s'élevait à 5,14 milliards de francs. Au cours des quatre premiers mois de 1986, il s'est encore creusé...

ERIC FOTTORINO.

(1) Présidé par le directeur d'ERAP, M. Boisson, ce groupe a été formé par le Commissariat général du Plan. *Son rapport devra fixer les nouveaux impératifs de la politique industrielle française dans le domaine des matières premières minérales.*

(2) Elle n'a encore jamais été levée à ce jour.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 1er juillet =

Calme + 0,07 %

La Bourse de Paris a connu le 1er juillet une séance calme, l'indicateur instantané se maintenant avec peine au niveau modeste de hausse observé le matin (+ 0,15 %). Peu avant le coup de cloche final, il gagnait seulement 0,07 %, dans un marché peu animé, au volume d'activité réduit à la portion congrue.

Du côté des valeurs en hausse, on pointait Télémec Electrique, Bis, Roussel-Uclaf, CNI, Raffinage, et aussi SBE, SEB, Source Perrier. Au chapitre des replis figuraient Ciments Français, Cofimeg, Imétal, SAT, Luchaire et Poliet.

Autour de la corbeille, les observateurs notaient la grande sélectivité du marché. Les investisseurs concentraient leurs achats sur les titres les plus en vue, délaissant le reste de la cote. Les opérateurs étrangers continuaient d'alimenter un léger courant d'achat. Quant à la suspension du titre Générale de Fonderie, décidée pour le 30 juin et le 1er juillet, elle a été motivée par les perspectives de restructuration de la société. Celle-ci devrait en effet vendre sa division chauffage (qui représente 30 % du chiffre d'affaires) pour la somme de 140 millions de francs, à la firme Nord-Est. Parallèlement, la direction de la Générale de Fonderie serait en train de négocier la cession de sa division appareils sanitaires. Elle ne détiendrait plus alors que deux divisions (Electricité et carrelage).

Sur le marché obligataire, la tendance était plus ferme qu'à la corbeille, malgré l'incertitude *concernant l'évolution immédiate* des taux d'intérêt.

Sur le MATIF, le contrat à échéance Mars gagnait 0,40 %, à 112,50 ; lingot : 77 950 F (– 200 F) ; napoléon : 521 F (inchangé).

NEW-YORK, 1er juillet ↑

Nouveau record

L'indice Dow Jones a battu le 1er juillet un nouveau record, une demande de dernière heure lui permettant de rester au-dessus de la barre des 1 900 points. La veille, des prises de bénéfices l'avaient empêché de se maintenir à ces niveaux. Mardi 1er juillet, il terminait ainsi à 1 903,54 (+ 10,83 points), dans un marché assez actif – 147,6 millions de titres étaient échangés, contre 135,13 millions le 30 juin. Les hausses prévalaient une nouvelle fois : 870 valeurs progressaient, 656 se repliaient, 932 restaient inchangées.

Autour du « Big Board », les observateurs expliquaient que la faible augmentation de l'indice des principaux indicateurs économiques en mai (+ 0,2 %) rendait plus probable un abaissement du taux d'escompte de la Réserve fédérale. Cette mesure est en effet attendue pour stimuler l'économie américaine. Quand interviendra-t-elle ? Alors que les optimistes estiment qu'elle sera prise avant le long week-end de la fête nationale, certaines ventes bénéficiaires ont montré que ce sentiment n'était pas généralement partagé. Parmi les valeurs les plus actives, on notait Bell South (4,184 millions d'échanges), Union Carbide (2,626 millions), Illinois Power, Sanders et IBM.

VALEURS	Cours du 30 juin	Cours du 1er juillet
Alcoa	38 1/8	38 1/4
A.T.T.	25 3/8	25 3/8
Boeing	63 1/4	64 3/8
Chase Manhattan Bank	44 3/8	45 1/8
Du Pont de Nemours	83 1/4	83
Eastman Kodak	58 1/2	58 3/8
Exxon	60 7/8	61 3/8
Ford	55 1/2	56 1/2
General Electric	80 3/4	82 1/8
General Motors	77 1/8	78 3/8
Goodyear	32 7/8	32 7/8
I.B.M.	147 1/8	148 5/8
I.T.T.	54 1/4	53
Mobil Oil	31 1/2	31 3/8
Pfizer	71 3/4	72 5/8
Schlumberger	34 1/8	33 7/8
Texaco	31 3/4	31 1/2
U.A.L. Inc.	54 7/8	54 3/8
Union Carbide	21 1/8	23
U.S. Steel	20 1/2	20 3/4
Westinghouse	53 1/8	53 3/4
Xerox Corp.	55 3/4	58 3/4

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,9950 F ↑

Après son repli de la veille, le dollar s'est légèrement redressé mercredi 2 juillet pour des raisons techniques, malgré l'annonce d'une très faible hausse des indicateurs économiques en mai.

FRANCFORT	1er juillet	2 juillet
Dollar (en DM)	2,185	2,19

TOKYO	1er juillet	2 juillet
Dollar (en yens)	163	163,30

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (2 juillet) .... 7 3/16 %
New-York (1er juillet) .... 6 7/8 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	30 juin	1er juillet
Valeurs françaises	135,1	135
Valeurs étrangères	107,4	106,9

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	355,6	354,9

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

Industrielles	1 892,72	1 903,54

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 367,1	1 373,7
Mines d'or	202,5	204,2
Fonds d'Etat	90,34	90,43

TOKYO

	1er juillet	2 juillet
Nikkei Dow Jones	17 571,10	17 622,7
Indice général	1 354,94	1 355,68

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 1er juillet
Nombre de contrats : 5 103

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Juillet 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	–	111,30	111,75	112,40	112,55
Précédent	–	110,75	111,30	112	112,05

AUTOUR DE LA CORBEILLE

RECUL DU BÉNÉFICE D'ATOCHEM. – Le groupe chimique Atochem, filiale d'ELF-Aquitaine, a vu son bénéfice net consolidé (part du groupe) décroître en 1985 à 40 millions de francs, contre 176 millions de francs en 1984. Dans le même temps, le chiffre d'affaires d'Atochem a progressé de 3,75 %, pour s'établir à 23,77 milliards de francs. Pour 1986, a indiqué le 30 juin M. Puéchal, PDG du groupe, le chiffre d'affaires devrait être « sévèrement amputé », par la répercussion de la baisse du prix du brut sur les produits dérivés du pétrole, et par la poursuite de la baisse du « billet vert ».

SICAV COURT TERME : *REDISTRIBUTION DES* ACTIFS. – Les encours de SICAV CT ont augmenté en juin de 3,4 milliards de francs, à 179,3 milliards de francs. Les SICAV monétaires ont augmenté de 21,8 milliards, à 68 milliards. Celles recherchant la régularité ont reculé de 10,3 milliards en juin, à 98,7 milliards. Les SICAV « sensibles » ont, elles, reculé de 8,1 milliards, à 112,6 milliards.

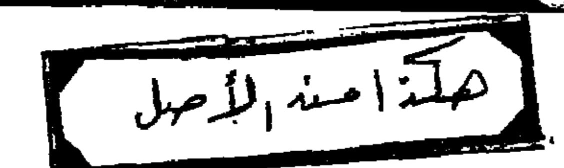
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,9960	6,9990	+ 5	+ 17	+ 25	+ 50	+ 100	+ 180
$ can.	5,0714	5,0773	– 62	– 43	– 107	– 78	– 391	– 316
Yen (100)	4,2696	4,2742	+ 87	+ 102	+ 172	+ 198	+ 517	+ 578
DM	3,1913	3,1941	+ 64	+ 76	+ 133	+ 152	+ 373	+ 425
Florin	2,8330	2,8353	+ 16	+ 23	+ 39	+ 52	+ 158	+ 198
F.B. (100)	15,5987	15,6228	– 32	+ 29	– 49	+ 77	– 125	+ 192
F.S.	3,9117	3,9155	+ 53	+ 71	+ 128	+ 153	+ 369	+ 437
L (1 000)	4,6454	4,6536	– 219	– 181	– 389	– 343	– 1064	– 971
£	10,7459	10,7575	– 286	– 247	– 528	– 469	– 1381	– 1197

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 7/8	7 1/8	6 7/8	7	6 3/4	6 7/8	6 11/16	6 13/16
DM	4 3/8	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 9/16	4 11/16
Florin	6 3/8	6 5/8	6 1/4	6 3/8	6 1/16	6 3/16	5 3/4	5 7/8
F.B. (100)	6 1/2	7 1/2	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8
F.S.	3 1/4	3 3/4	5	5 1/8	5	5 1/8	4 15/16	5 1/16
L (1 000)	10	12	11 5/8	12 5/8	11 5/8	12 1/8	11 1/2	11 7/8
£	10 1/4	10 1/2	10 1/16	10 3/16	9 15/16	10 1/16	9 11/16	9 13/16
F. franç.	7	7 1/2	7 5/16	7 9/16	7 5/16	7 9/16	7 5/16	7 9/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS — 1er JUILLET

Cours relevés à 17 h 31

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1560	4,5 % 1973	1555	1575	1560	– 0 32
4410	C.N.E. 3 %	4280	4300	4350	+ 1 63
1145	B.N.P. T.P.	1158	1155	1155	– 0 25
1140	C.C.F. T.P.	1149	1152	1145	– 0 34
2660	Electricité T.P.	2650	2650	2647	– 0 11
1698	Renault T.P.	1715	1760	1760	+ 2 62
2227	Rhône-Poul. T.P.	2460	2450	2450	– 0 40
1362	St-Gobain T.P.	1361	1351	1351	....
1362	Thomson T.P.	1363	1354	1350	– 0 95
390	Accor	412 30	425	424	+ 2 83
1720	Agence Havas	1670	1630	1650 c	– 0 40
745	Air Liquide	770	767	767	– 0 38
2190	Alcatel	2160	2100	2090	– 3 24
1340	Als. Superm.	1350	1400	1400	+ 3 70
340	A.L.S.P.I.	340	331	331	– 2 64
410	Alsthom	403 50	405	405	+ 0 37
1580	Arjom. Prioux	1730	1775	1775	+ 2 60
183	Aussedat-Rey	191 50	191	191	– 0 26
1300	Aux. Entrepr.	1400	1405	1405 c	+ 1 06
1180	Avions Dassault	1240	1240	1240 c	+ 2 36
615	Bail-Equipem.	606	616	615	+ 1 65
1090	Bail-Investiss.	1100	1110	1110	+ 0 90
1000	Cie Bancaire	1060	1070	1072	+ 1 13
590	Bazar H.-V.	561	568	567	+ 1 06
520	Béghin-Say	519	....	....	....
300	Berger (Me)	290	298	298	+ 2 75
570	Bic	590	590	590	....
1210	B.I.S.	1265	1290	1290 c	+ 4 05
2250	Biscuit (Géné.)	2250	2250	2250	....
1800	Bongrain S.A.	1745	1730	1730	– 0 85
1110	Bouygues	1172	1160	1158	– 1 19
3620	B.S.N.	3785	3822	3822	+ 0 97
1150	Carnaud	1175	1155	1155	– 1 70
2800	Carrefour	2948	2860	2860	– 2 98
1540	Casino	1500	1425	1425	– 5
1220	Casino A.D.P.	1245	1245	1245	....
845	Cedis	898	920	919	+ 2 33
1490	Cetelem	1491	1498	1498	+ 0 46
1520	C.F.A.O.	1621	1570	1578 c	– 0 46
430	C.F.D.E.	497	520	525	+ 5 63
970	C.G.I.P.	1000	1010	1008	+ 0 80
1020	Chargeurs S.A.	1074	1074	1070	– 0 37
53	Chiers-Châtill.	56	55 90	55 90 c	+ 3 23
655	Ciments franç.	640	608	611	– 4 53
480	Club Méditerr.	537	530	534	– 0 55
225	Codetel	234 50	232	232	– 1 06
390	Colimeg	408	398 10	390	– 4 41
755	Coles	806	802	804	– 0 24
265	Compt. Entrepr.	269 90	270	270	+ 0 03
515	Compt. Mod.	535	534	548	+ 2 42
1410	Créd. Foncier	1560	1599	1602	+ 2 69

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
495	Crédit F. Imm.	509	499	495	– 2 75
1820	Crédit Nat.	1900	1899	1900	....
335	Creusot	320 50	317	319	– 0 46
1990	Damart S.A.	1910	1920	1920	+ 0 52
3190	Darty	3199	3220	3220	+ 0 65
265	Dév. R.d.C. (Li)	265	253	253	– 4 52
415	D.M.C.	442	452	452	+ 2 26
1990	Docks France	2120	2100	2130	+ 0 47
1210	Dumez	1300	1310	1300	....
1250	Eaux (Gén.)	1288	1290	1288	....
2610	Ecco	2850	2890	2890 c	+ 2 53
285	Elf-Aquitaine	301	284	285 c	– 0 85
280	– (certific.)	290	272	276 c	– 0 70
1800	Epeda-B-Faure	1947	1900	1900	– 2 41
2530	Essilor	2640	2680	2680	+ 1 51
445	Esso S.A.F.	464	461	457 c	– 0 41
2660	Eurafrance	2828	2828	2815	– 0 45
1400	Eurocom ★	1461	1457	1469	+ 0 54
1870	Euromarché	2250	2160	2160	– 4
1340	Europe n° 1	1384	1401	1390	+ 0 43
1450	Facom	1470	1490	1490	+ 1 36
765	Fichet-bauche	770	785	785	+ 1 94
275	Finextel	299	295	294 80	– 1 40
300	Fives-Lille	304 10	300	300	– 1 34
26	Fonderie (Géd.)	35	....	....	....
185	Fraissinet (Me)	192	193	193	+ 0 52
300	Francarep	320	315	315 c	+ 3 61
1000	Fromageries Bel	1030	1020	1020	– 0 97
1000	Gal. Lafayette	990	925	925	– 6 56
380	Gascogne	370	373	373	+ 0 81
300	Géophysique	295	285 80	285 80	– 3 11
1070	Gerland	1200	1200	1200	....
325	GTM-Entrepose	379	376	371	– 2 11
835	Guyenne-Gasc.	650	640	641 c	– 0 48
2880	Hachette	2700	2800	2800	+ 3 70
625	Hénin (La)	645	650	655	+ 1 55
72	Imétal	66	64	64	– 3 03
845	Imm. Plaine-M.	832	852	852	+ 2 40
3800	Inst. Mérieux	4065	4160	4160	+ 2 33
700	Interbail	655	693	693	+ 5 80
1750	Intertechnique	1820	1850	1850	+ 1 64
720	J. Lefebvre	758	760	756	– 0 39
1360	Lab. Bellon	1514	1515	1515	+ 0 06
1240	Lafarge-Coppée	1300	1319	1320	+ 1 53
1420	Lebon	1430	1448	1445	+ 1 04
3780	Legrand	3900	3950	3950 c	+ 2 09
1080	Lesieur	1050	1050	1050	....
630	Locafrance	653	653	653	....
1090	Locindus	1041	1060	1060	+ 1 82
1080	L. Vuitton S.A ★	1106	1110	1112	+ 0 54
620	Luchaire	679	656	656	– 3 38
1130	Lyonn. Eaux	1355	1355	1363	+ 0 59

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
210	Maisons Phénix	247	240	240	– 2 83
620	Majorette (Ly)	615	550	550	– 10 56
103	Manurhin	104 50	111 80	110	+ 5 28
345	Mar. Wendel	350 10	354	353	+ 0 82
1450	Martell	1391	1382	1382	– 0 64
2060	Matra	2295	2305	2328	+ 1 43
2970	Merlin-Gerin	3220	3090	3090	– 4 03
2580	Michelin	2830	2900	2900	+ 2 47
5250	Midi (Cie)	5680	5680	5680	....
480	Midland Bk S.A.	470	482 50	465 c	+ 0 54
525	Min. Salsig. (Me)	518	518	518	....
48	M.M. Penarroya	46	45	45	– 2 17
1960	Moët-Hennessy	2068	2086	2086 c	+ 1 58
825	Mot. Leroy-S ★	838	846	850	+ 1 43
87	Moulinex	80 20	81 95	81 90	+ 2 11
955	Navig. Mixtes	999	999	997	– 0 20
164	Nord-Est	178	178 50	179 60	+ 0 89
500	Nordon (Ny)	490	484	494 c	+ 1 83
475	Nouvelles Gal.	476	467	467	– 1 89
915	Occident. (Gén.)	991	985	983	– 0 80
1480	Omn.F.Paris	1549	1500	1500	– 3 16
215	Olida-Caby	201 10	201	201	– 0 04
400	Opfi-Paribas	420	439	435	+ 3 57
3250	Oréal (L')	3420	3485	3480	+ 1 75
1010	Paris-Réescomp	1045	842	842 •	+ 3 98
950	Pechelbronn	1050	1085	1085	+ 3 33
1400	Penhoet	1441	1433	1433	– 0 55
1090	Pernod-Ricard	1099	1128	1135	+ 3 27
114	Pétroles B.P.	112	112	111	– 0 89
865	Peugeot S.A.	895	891	891	– 0 44
65	Poclain	66 80	66	66 10	– 1 04
1470	Poliet	1550	1501	1510	– 2 58
585	P.M. Labinal	630	629	640 c	+ 3 76
1980	Presses Cité	1960	1908	1945	– 0 76
1600	Préfabail Sic.	1650	1560	1560 c	– 0 37
425	Primagaz	426	426	426	....
490	Printemps	553	551	552 c	+ 1 54
1560	Promodès	1650	1651	1651	+ 0 06
230	Prouvost S.A.	249	249 10	249 10	+ 0 04
895	Radiotechn.	900	904	903	+ 0 33
153	Raff. Dist. Total	140 50	145	145	+ 3 20
1840	Redoute (La)	1785	1775	1775	– 0 56
1250	Roussel-Uclaf	1535	1559	1580 c	+ 2 65
1070	Roussel-C.N.I.	1199	1210	1180 c	+ 1 87
4130	R. Impériale (Ly)	4230	4200	4200	– 0 70
250	Sade	265	264	264	– 0 37
2710	Sagem	2858	2825	2825	– 1 15
655	St-Louis B.	625	620	629	+ 0 64
1960	Salomon	2035	2000	2000	– 1 71
1050	Salvepar	1100	1179	1179	+ 7 18
660	Sanofi	719	712	718	....
436	S.A.T.	460	444	444	– 3 47

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
680	Saupiquet (Ns)	720	706	706	– 1 94
825	Schneider	629	630	632	+ 0 47
113	S.C.O.A.	112 90	113 30	113 50	+ 0 53
77	S.C.R.E.G.	59	50	50	– 15 25
500	Seb	525	540	540	+ 2 85
495	Sefimeg	515	480	499	– 3 10
1820	S.F.I.M.	1838	1839	1839	+ 0 05
73	S.G.E.	79 50	80	80	+ 0 62
510	Signaux Ent. El.	530	535	535	+ 0 94
970	Silic	931	965	965 c	+ 7 63
555	Simco-U.P.H.	594	584	584	– 1 68
350	Skinner (Li)	355	357	357	+ 0 56
1200	Skis Rossignol	1260	1275	1275	+ 1 19
940	Siminco	945	951	951	+ 0 63
255	Sodero (Ns)	268	269	269	+ 0 37
2080	Sodexho	2070	2070	2070	....
440	Sogerap	450	440	440	– 2 22
1140	Sommer-Allib.	1240	1250	1250	+ 0 80
680	Source Perrier	713	730	730	+ 2 38
1280	Sovac	1365	1350	1350	– 1 09
480	Strafor	503	502	503	....
345	Synthelabo ★	392	383 80	384 c	– 0 14
535	Talcs Luzenac	511	510	516	+ 0 97
2920	Tél. Elect.	3000	3100	3100 c	+ 4 58
1170	Thomson-C.S.F.	1275	1309	1305	+ 2 35
370	Total (CFP)	361	357	357	– 1 10
85	– (certific.)	83	85	85	+ 2 40
2580	T.R.T.	2620	2620	2660	+ 1 52
860	U.F.B.	821	840	830	+ 1 09
1020	U.I.S.	1050	1067	1070	+ 1 90
650	U.C.B. ★	731	728	732	+ 0 13
490	Valéo	514	501	501	– 2 52
81	Vallourec	86	86 10	86 50	+ 0 58
4950	V. Clicquot-P.	4640	4720	4720	+ 1 72
835	Via Banque	847	843	843	– 0 47

Étrangères

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
820	Elf-Gabon	775	775	775	....
92	Amax Inc.	91	92	93	+ 2 19
430	Amer. Express	437	442	441	+ 0 91
177	Amer. Teleph.	182	178 30	179 30	– 1 48
77	Anglo Amer. C.	77 10	79 50	79 50	+ 3 11
425	Amgold	392 50	397	397	+ 1 14
900	BASF (Akt)	828	811	818	– 1 20
930	Bayer	940	915	915	– 2 65
146	Buffelsfont.	148 50	140 80	140 80	– 5 18
26	Charter	28 20	28 50	28 60	+ 1 41
300	Chase Manh.	310 50	306	306	– 1 44
200	Cie Pétr. Imp.	196	195	195 c	– 0 51
46	De Beers	44 90	44 60	44 60	– 0 66
2500	Deutsche Bank	2483	2463	2451	– 1 28
42	Dome Mines	39 20	39 10	38 90	– 0 76

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
98	Driefontein Cnl	95	93 30	93 30	– 1 78
615	Du Pont-Nem.	588	590	589	+ 0 17
430	Eastman Kodak	416	412	414 c	– 0 48
27	East Rand	28 40	27 05	26 90	– 5 28
270	Electrolux	274	273 60	273 60	– 0 14
255	Ericsson	252	245	245	– 2 77
430	Exxon Corp.	426 50	422	422	– 1 06
385	Ford Motors	391 70	390 80	390 80	– 0 22
56	Freegold	54 50	55	56 10	+ 2 93
78	Gencor	78 30	79 60	79 60	+ 1 66
585	Gén. Electr.	575	572	572	– 0 52
435	Gén. Belgique	441	441 10	441 10	+ 0 02
565	Gen. Motors	545	545	545	....
45	Goldfields	47	48 70	48 90	+ 4 04
43	Gd Metropolitain	43 90	44	44	+ 0 22
60	Harmony	54 40	54 20	54 20	– 0 36
36	Hitachi	36 50	36 15	36 25	– 0 68
835	Hoechst Akt.	848	830	830	– 2 12
103	Imp. Chemical	108	106	107	– 0 92
94	Inco. Limited	91 90	91 40	91 40	– 0 54
1030	IBM	1043	1032	1035	– 0 76
320	ITT	373	375 50	372 c	– 0 26
169	Ito-Yokado	165 50	165	164 80	– 0 42
62	Matsushita	62 80	61 80	61 80	– 1 59
725	Merck	726	736	736 c	+ 1 37
790	Minnesota M.	805	795	795	– 1 24
220	Mobil Corp.	220 80	220 80	221	+ 0 09
31750	Nestlé	32260	32490	32490	+ 0 71
152	Norsk Hydro	159 40	156 50	156 50	– 1 81
141	Ofsil	133 50	127 50	127 50	– 4 49
1240	Petrofina	1319	1300	1300	– 1 44
490	Philip Morris	526	529	529	+ 0 57
152	Philips	149 50	147	147	– 1 67
510	Quilmès	508	508	507	– 0 19
475	Randfontein	450	450	450	....
565	Royal Dutch	580	584	582	+ 0 35
68	Rio Tinto Zinc	65 50	64 10	64 70 c	– 1 22
80	St Helena Co	74 50	75 50	75 50	+ 1 34
230	Schlumberger	238 50	240	239 50	+ 0 41
84	Shell transp.	84 50	84 35	84 35	– 0 17
2000	Siemens A.G.	1972	2000	1980	+ 0 40
143	Sony	141	140 50	140	– 0 70
157	T.D.K.	155 40	155 10	154	– 0 90
17	Toshiba Corp.	18 35	18 15	18 16	– 1 06
1390	Unilever	1371	1370	1370	– 0 07
340	Unit. Techn.	345	342	342	– 0 86
395	Vaal Reefs	380	393	393	+ 3 42
405	Volvo	374	382 50	382 50	+ 2 27
188	West Deep	179	176 80	176 80	– 1 22
405	Xerox Corp.	396 90	396	396 c	+ 0 02
1 17	Zambia Corp.	1 24	1 23	1 22	– 1 61

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	7765	..
Emp. 8,80 % 77	122 90	0 984
9,80 % 78/93	105 35	9 532
8,80 % 78/86	100 70	4 870
10,80 % 79/94	109 60	8 908
13,25 % 80/90	111 65	1 053
13,80 % 80/87	108 06	9 792
13,80 % 81/89	113 80	6 352
16,75 % 81/87	110 40	13 538
16,20 % 82/90	124 90	7 545
16 % juin 82	126 75	1 008
14,60 % fév. 83	125	5 240
13,40 % déc. 83	131 20	7 085
12,20 % oct. 84	120 50	8 924
11 % fév. 85	123 40	3 948
10,25 % mars 86	114 30	3 148
ORT 12,75 % 83	1675	..
OAT 10 % 2000	118 75	0 986
OAT 9,80 % 1997	114 20	5 452
OAT 9,80 % 1996	111 85	4 108
Ch. France 3 %	164	..
CNB Bques janv. 82	103 70	0 029
CNB Paribas	104 20	0 029
CNB Suez	104 20	0 029
CNI janv. 82	103 65	0 029
PTT 11,20 % 85	116 60	6 048
CFF 10,30 % 86	119 50	0 686
CNE 11,50 % 85	114 10	0 822
CNT 9 % 88	105 10	1 908
CRH 10,90 % déc. 85	115 70	4 946

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	397	413
A.G.F. (St Cent.)	7000	7200
André Roudière	243	241
Applic. Hydraul.	565	585
Arbel	150	144
Artois	270	271
Avenir Publicité	1730	1800
Bain C. Monaco	450	450
Banque Hypoth. Eur.	460	....
B.G.I.	390	400
Blanzy-Ouest	461	....
B.N.P. CI	484	484
B.N.P. Intercontin.	380	385
Bénédictine	4200	4180
Bon-Marché	505	626 d
Cdif	990	....
Cambodge	385	350 40
C.A.M.E.	234 50	235 50
Campenon Bern.	228 50	249 80 d
Carbone-Lorraine	609	605
C.E.G.Frig.	462	480 50
Centen. Blanzy	1948	....
Centrest (Ny)	240	227 o
Cerabati	79 80	....
Chambourcy (M.)	976	1030 d
Champex (Ny)	170	158 c
C.I.C. (Financ. de)	286	282
C.I. Maritime	416	410
Cimen-Sintra	960	....
Citram (B)	281 60	....
Clause	836	801
Cofradel (Ly)	965	980
Cogifi	555	559
Comiphos	406	....
Cie Industrielle	3440	3450 c

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Comp. Lyon-Alem.	430	435
Concorde (La)	1080	1160
C.M.P.	26 30	....
Crédit (C.F.B.)	580	....
Créd. Gén. Ind.	1400	1400
Crédit Lyonnais C.I.	725	726
Cr. Universel (Cie)	665	665
Créditel	199 90	198
Darblay S.A.	432	459 d
Darty Act. d. p.	2400	2421
De Dietrich	1500	....
Delalande S.A.	1035	1035
Delmas-Vielj. (Fin.)	1180	1200
Didot-Bottin	510	506
Drag. Trav. Pub.	42	40 30 e
Eaux Bass. Vichy	1630	1630
Eaux Vittel	1040	....
Economats Centre	585	....
Electro-Banque	430	440
Electro-Financ.	991	980
Elf-Antargaz	344	345
E.L.M. Leblanc	579	580
Ernli-Bretagne	276	270
Entrepôts Paris	610	....
Epargne (B)	2369	....
Europ. Accumul.	95	93
Eternit	2300	2300
Exar	3250	3360
Finalens	230 40	235
FIPP	221 50	....
Finac	999	959
Foncière (Cie)	475	....
Fonc. Agache-W.	847	843
Fonc. Lyonnaise	3900	3860
Foncina	475	....
Forinter	1200	1175
Fougerolle	144	144 10
France I.A.R.D.	420	415
France (La)	8410	8100 c
From. Paul Renard	525	530
GAN	13460	13350
Gaumont	436 80	431
Gaz et Eaux	2510	2430
Géveiot	247	....
Gr. Fin. Constr.	551	550
Gds Moul. Paris	388	388
Groupe Victoire	3780	3537
G. Transp. Ind.	500	500
Hutchinson	800	810
Immindo S.A.	474 40	....
Immoinvest	328 10	325 c
Immobail	528	530
Immobanque	785	785
Immob. Marseille	7880	7880
Immofice	592	590
Invest. (Sté Cent.)	3210	3210
Jaeger	288 80	277
Lafitte-Bail	630	635
Lambert Frères	108	112
Lille-Bonnières	875	871
Locabail Immob.	885	885
Loca-Expansion	380	375
Locafinancière	520	517
Locatel	390	390
Louvre (Sté)	2008	....
Machines Bull	52 50	51 30
Magasins Uniprix	165 10	180 30 d
Magnant S.A.	141 20	146
Maritimes Part.	390	....
M. H.	....	....
Métal Déployé	477	....
Mors	170	171
Naval Worms	114 90	115

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Navig. (Nat. de)	180	....
OPB Paribas	385	390
Optorg	178	185
Origny-Desvroise	239	249
Palais Nouveauté	948	945
Paribas-CIP	984	989
Paris France	279	279
Paris-Orléans	324	314
Part. Fin. Gest. Im.	1700	1812
Pathé-Cinéma	317 20	340 d
Pechiney (cert. inv.)	230	226
Piles Wonder	1005	1005
Piper-Heidsieck	732	745
P.L.M.	191	200
Porcher	292	290
Providence S.A.	1603	1576
Publicis	1515	1525
Raff. Souf. R.	223	....
Rhône-Poul. (c. inv.)	420	421 50
Ricqlès-Zan	137	135 50
Rochefortaise S.A.	175	180
Rochette-Cenpa	73 50	73 50
Rosario (Fin.)	190	190
Rougier et Fils	70 10	70 10
Sacer	178	....
Saclor	18	19 25
SAFAA	802	802
Safic-Alcan	629	611
SAFT	1515	1550
Saga	285	281
Salins du Midi	510	512
Santa-Fé	181	182
Satam	120	124 80
Savisem	69 90	68
Saunier-Duval	47	49
Savoisienne (M)	152	152
SCAC	400	398
Senelle Maubeuge	540	531
S.E.P. (M)	237	237
Serv. Equip. Véh.	73 90	73 90
Sicli	89	82 50
Sicotel	453	....
Siméis	344 80	350
Siph (Plant. Hévéas)	348 20	362 d
SMAC Acieroïd	69 40	....
Sté Générale-CIP	1040	1075
Sofal financière	2150	2230
Sofio	340	....
Soficomi	816	849
S.O.F.I.P. (M)	159	....
Sofragi	1100	1056
Soudure Autog.	505	505 c
Sovabail	810	811
Speichim	124 80	119 80
S.P.I.	648	650
Spie Batignolles	626	669 d
Suez (Fin. de)-CIP	1176	1130
Stemi	558	....
Taittinger	1945	1900
Testut-Aequitas	441	441
Tour Eiffel	547	550
Ufiner S.M.D.	580	580
Uniball	860	870
U.A.P.	2790	2800
Un. Imm. France	593	580
Un. Ind. Crédit	1400	1400
Usinor	4 14	4 88 d
U.T.A.	1960	1960
Vicat	585	627 d
Vinax	200	195 c
Waterman S.A.	480	467
Brass. du Maroc	134 40	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	1080	....
Akzo	470	....
Alcan Alum.	216 40	207 50
Algemene Bank	1645	....
American Brands	630	640
Am. Petrofina	334	....
Arbed	440	....
Asturienne Mines	138	....
Bco Pop Espanol	254	250 c
Banque Morgan	650	640
Banque Ottomane	1090	....
B. Régl. Internat.	27000	28000
Br. Lambert	550	524
Canadian-Pacific	85 95	86 55
Commerzbank	895	931
Dart. and Kraft	464	463
De Beers (port.)	41 70	....
Dow Chemical	413	393 50
Dresdner Bank	1342	1340
Gén. Belgique	441	441 10
Gevaert	880	....
Glaxo	105	104
Goodyear	232	225 20
Grace and Co	385	....
Gulf Oil Canada	76	76
Honeywell Inc.	540	522
I.C. Industries	343	348 c
Int. Min. Chem	250	254
Johannesburg	551	....
Kubota	14 50	14 30
Latonia	282	282
Mannesmann	642	643
Midland Bank Plc	58 20	57
Mineral-Ressourc.	56 05	55
Noranda	90 55	91 80
Olivetti	40 10	44
Pakhoed Holding	150	145 10
Pfizer Inc.	509	507
Procter Gamble	575	574
Ricoh Cy Ltd	36 50	36
Rolinco	245 80	245 80
Robeco	285	282 60
Rodamco	402 50	403
Saipem	28	28 50
Shell fr. (port.)	84	....
S.K.F. Aktiebolag	305	326
Sperry Rand	515	....
Steel Cy of Can.	120	....
Stilfontein	39 50	....
Swedish Match	360	....
Tenneco	278	....
Thorn EMI	47 50	....
Thyssen c. 1 000	500	....
Toray indust. inc	26	25 40
Vieille Montagne	880	....
Wagons-Lits	873	880
West Rand	16 70	16

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Anrep	18 50	....
C.E.M.	....	....
Cochery	82	....
Coparex	400	....
Dubois Inv. (Casto.)	690	690
Hydro-Energie	302	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	490	525
Révillon	324	....
Rorento N.V.	140 90	140 50
Sopalem	212	152 40 o
S.P.R.	250	....
Ufimex	420	....
Union Brasseries	139 50	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1580	1570
Alain Manoukian	695	700 c
Asystel	319	310
BAFIP	700	685
B.I.P.	1420	1460
Bolloré Technologies	839	843 c
Buitoni	536	535
Câbles de Lyon	812	812
Calberson	546	551
Cardif	1785	1810
Cap Gemini Sogeti	1945	1945
C.D.M.E.	805	799
C. Equip. Elect.	236	238
C.G.I. Informatique	498	480
C. Occid. Forestière	138	138
Defsa	188	199
Dauphin O.T.A.	1751	1760
Deveniay	1330	1350
Deville	907	943
Drouot-Assurances	535	547
Editions Belfond	290	290
Elect. S. Dassault	918	....
Expand	387	395
Filipacchi	870	886
Gaintoli	400	400
Guy Degrenne	954	948
I.C.C.	312	....
IM Informatique	450	445
Loca-Investissement	395	400
Manutan	545	555
Merlin Immobilier	505	510
Métallurg. Minière	187 10	175 c
M.M.B.	597	573
Molex	330	346
Moulin-Delmas	669	671
Om. Gest. Fin.	379	387
Pearnaille-R.D.	3676	3676
Petit Bateau	218 60	....
Pocafiger	416	432
Rizal	940	....
St-Gobain Emballage	1230	1280
S.C.G.P.M.	169	170
Segin-Matra	882	856
S.E.P.	1150	1110 c
S.E.P.R.	1325	1300
S.M.T. Goupil	328	328
Sofibus	391	375 30 o
Supra	810	815
Valeurs de France	334	334

SICAV (sélection) — 1/7

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	674 22	657 78
Actions France	442 08	422 03
Actions sélectives	581 34	554 98
Aedificandi	648 19	618 80
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1102 57	1075 68
A.G.F. 5000	506 74	494 38
A.G.F. ECU	1149 40	1138 02
A.G.F. Interfonds	438 40	427 71
A.G.F. OBLIG.	1191 38	1185 45
Agimo	643 67	627 97
Altefi	223 32	213 19
A.L.T.O.	201 73	192 58
America-Valor	785 71	769 63
Amérique Gestion	431 20	411 65 ♦
Arbitrages court terme	......	......
Argonautes	390 11	372 42 ♦
Associc	1233 90	1233 90
Aurecic	1201 48	1166 49
Bourse-Investiss.	442 82	422 74
Bred Associations	2849 76	2841 83
Capital Plus	1619	1619
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	860 91	821 87 ♦
Conversimmo	380 90	376 87
Cortal court terme	11833 65	11833 65
Cortexa	951 48	908 33 ♦
Credinter	446 56	432 58
Croiss. France	269 97	258 34
Croiss. Mercure	2614 09	2537 94
Croiss. Immobil.	620 93	592 77
Croiss. Prestige	343 22	327 66
Démeter	12716 21	12716 21 ♦
Drouot-France	601 28	574 01 ♦
Drouot-Investiss.	1030 68	983 94 ♦
Drouot-Sécurité	239 08	228 34 ♦
Drouot-Sélection	151 35	144 49 ♦
Ecuric	1170 87	1153 57
Elicop Sicav	10866 58	10839 48
Energie	235 76	225 07
Eparcic	2819 70	2814 07
Eparcourt Sicav	7965	7945 14
Epargne Associations	24836 06	24786 98 ♦
Epargne-Capital	7871 09	7793 16
Epargne-Croiss.	1508 45	1440 05
Epargne-Industr.	710 55	678 33
Epargne-Inter	638 24	609 30
Epargne-Long-Terme	1722 33	1676 23
Epargne-Oblig.	199 98	194 63
Epargne-Unie	1167 61	1114 86 ♦
Epargne-Valeur	417 25	398 33
Eparoblig	1303 37	1300 77 ♦
Eurocic	9915 84	9769 30
Euro-Croissance	538	511 69 ♦
Eurodyn	948 81	949 81 ♦
Francilac Plus	26527 79	26265 14
Finord Placement	62264 26	61954 48
Finord Terrestrial	1158 59	1141 47
Finord Valorisation	13182 36	12904 27
Foncier Investiss.	1088 86	1082 40 ♦
Foncival	278 08	263 58
France-Garantie	308 86	308 24 ♦
France-Investiss.	557 88	532 38
France-Net	126 14	123 90 ♦
France-Obligations	480 12	455 58
Francic	368 05	357 33

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Associations	1263 36	1263 35
Fructicapi	302 97	298 49
Fructidor	260 03	256 19
Fructifrance	729 09	711 31
Fructivar	79068 46	78871 28
Fructi ECU	565 83	557 47
Fructi-Première	13289 71	13093 31
Futuroblig	1092 62	1091 53 ♦
Gestion	58789 13	58642 52 ♦
Gestion Associations	149 08	145 80 ♦
Gestion Mobilière	692 10	660 72
Gest. Rendement	487 97	465 84 ♦
Gest. Sél. France	722 75	689 58 ♦
Haussmann Associat.	1266 75	1266 75
Haussmann court terme	1110 28	1110 28 ♦
Haussmann Epargne	1374 19	1374 19
Haussmann Europe	1832 60	1749 50
Haussmann Oblicroiss.	1300 56	1300 55
Haussmann Obligation	1535 01	1485 40 ♦
Horizon	1199 05	1164 13
I.M.S.I.	604 76	577 34 ♦
Indo-Suez Valeurs	754 20	720 ♦
Ind. française	14074 91	13796 93
Interoblig.	12225 41	11756 20
Intersélect France	438 83	418 93
Intervaleurs Indust.	618 02	590 55 ♦
Invest. net	14572 23	14543 14 ♦
Invest. Obligataire	17477 45	17442 58 ♦
Japacic	164 16	148 87 ♦
Jeune épargne	218 36	215 13 ♦
Laffitte-crt-terme	60434 22	60434 22
Laffitte-Expansion	820 84	783 62
Laffitte-France	323 92	309 23
Laffitte-Japon	317 98	303 51
Laffitte-Oblig.	153 43	146 47
Laffitte-Rend.	209 87	200 18
Laffitte-Tokyo	1189 34	1135 41
Lion-Associations	11789 18	11789 18 ♦
Lion-Institutionnels	25021 71	24959 31 ♦
Lionplus	73551 41	72823 18 ♦
Livret portefeuille	579 51	562 63
Méditerranée	150 43	143 61 ♦
Mondiale Investissem.	459 48	438 64 ♦
Monecic	5988 42	5988 42
Mone J.	50468 87	50468 87 ♦
Multi-Obligations	458 29	437 60 ♦
Mutuelle Unie Sél.	155 20	148 15 ♦
Natio.-Assoc.	6781 40	6767 86
Natio.-Epargne	13558 40	13481 78
Natio.-Inter.	1094 82	1065 52
Natio.-Obligations	648 87	634 16
Natio.-Patrimoine	1360 62	1324 20
Natio.-Placements	64072 79	64072 79
Natio.-Revenus	1123 60	1112 48
Natio.-Sécurité	52301 29	52301 29
Natio.-Valeurs	712 81	680 49
Nord-Sud Développ.	1192 55	1190 17 ♦
Oblicop Sicav	1450 06	1421 63
Oblifion	1126 56	1096 41 ♦
Optimandor	581 88	555 30
Orient-Gestion	152 62	145 70 ♦
Paramérique	522 22	498 54 ♦
Parourope	831 41	793 71 ♦
Paribas Epargne	15219 90	15189 52 ♦
Paribas Gestion	630 26	604 57 ♦

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Parnasse-Valor	1094 05	1092 98
Patrimoine-Retraite	1635 45	1603 38
Plain Placements	270 83	269 28
Pierre Investiss.	725 79	692 88
Placement crt-terme	68926 96	68926 96
Placement J	52633 49	52633 49
Priv'Association	22367 61	22367 61
Province Investiss.	494 06	471 65 ♦
Rentacic	171 59	169 05
Revenus Trimestriels	6111 32	6050 81
Revenu Vert	1211 52	1210 31 ♦
St-Honoré Assoc.	13994 58	13924 96
St-Honoré Bio-aliment.	701 87	670 04
St-Honoré Pacifique	487 84	465 72 ♦
St-Honoré P.M.E.	402 70	384 44
St-Honoré Réel	10923 49	10879 97
St-Honoré Rendement	12072 96	12012 89
St-Honoré Technol.	716 89	684 38 ♦
St-Honoré Valor	12287 28	12189 76
Sécuricic	10958 11	10947 16
Sécur. Mobilière	436 13	415 40 ♦
Sél. court terme	12027 08	11937 55
Sicavdam (Cardes BP)	789 24	777 58
Sicav-Associations	1328 14	1323 49
S.F.I. fr. et étr.	583 27	548 88
Sicavimmo	780 34	764 60 ♦
Sicav 5000	326 23	317 50 ♦
Slivafrance	511 27	487 59 ♦
Slivam	397 05	388 42 ♦
Slivarente	215 26	209 50 ♦
Slivinter	392 39	381 89 ♦
S.I.-Est	1280 62	1232 10
S.I.G.	898 01	856 90
S.N.I.	1142 63	1109 35
Sollinvest	541 76	519 87 ♦
Sogepargne	407 74	393
Sogerac	52085 10	50569 08
Sogevar	1013 35	967 40
Sogiter	1260 87	1203 79
Soleil Investiss.	508 74	485 67
Technocic	1199 80	1164 86
U.A.P. Investiss.	399 31	381 20
Uni-Associations	110 63	110 63 ♦
Unifrance	429 83	410 34 ♦
Unifoncier	1256 08	1199 12 ♦
Uni-Garantie	1429 30	1401 25 ♦
Unigestion	871 82	832 38 ♦
Uni-Japon	1396 18	1332 87 ♦
Uni-Régions	2469 83	2357 83 ♦
Unisarte	2286 74	2191 24 ♦
Univar	197 19	187 18 ♦
Univers-Obligations	1593 99	1541 58 ♦
Valorem	487 77	476 87
Valoblig	60133 85	59638 27
Valorg	1422 31	1420 89
Valrest	76283 61	76225 90

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
♦ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Agence Havas	326	313
Inst. Mérieux	455	427
Presses Cité	378	370
Souscription		
Colimeg	8	5
Crédit F. Imm.	....	....
Pétroles B.P.	13	17 80
Sade	....	....
Simco	11	10

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 1/7	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 011	6 970	6 670	7 070
ECU	6 853	6 856	....	....
Allemagne (100 DM)	319 100	319 270	310	330 500
Belgique (100 F)	15 612	15 611	15	15 850
Pays-Bas (100 fl.)	283 300	283 450	274	293
Danemark (100 krd)	86 050	86 080	82 500	90
Norvège (100 k)	93 470	93 440	91	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 758	10 740	10 400	11 150
Grèce (100 drachmes)	5 008	4 994	4 900	5 700
Italie (1 000 lires)	4 646	4 652	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	390 480	391 800	379 500	399 500
Suède (100 krs)	98 500	98 450	95	101
Autriche (100 sch)	45 430	45 420	44 500	46 450
Espagne (100 pes.)	4 996	5 003	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 688	4 683	4 600	5 400
Canada ($ can 1)	5 049	5 055	4 850	5 300
Japon (100 yens)	4 278	4 274	4 110	4 310

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 1/7
Or fin (kilo en barre)	77900	77800
Or fin (en lingot)	78150	77950
Pièce française (20 fr)	521	521
Pièce française (10 fr)	390	.....
Pièce suisse (20 fr)	516	528
Pièce latine (20 fr)	450	445
Souverain	572	567
Pièce de 20 dollars	2900	2940
Pièce de 10 dollars	1480	1480
Pièce de 5 dollars	880	.....
Pièce de 50 pesos	2970	2950
Pièce de 10 florins	478	471
Or Londres	345 50	346 65
Or Zurich	347 50	348
Or Hongkong	344 30	345 70
Argent Londres	5 04	.....

Le Monde

La Commission informatique et libertés émet des réserves sur la carte d'identité infalsifiable

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) vient, une nouvelle fois, de prouver son indépendance. L'avis qu'elle a adopté, mardi 1er juillet, sur le projet de décret *« relatif à la création d'un système de fabrication et de gestion informatisée des cartes nationales d'identité »* se démarque en effet sur plusieurs points des intentions du gouvernement. Il est *« favorable »* mais *« sous réserve »* qu'il soit tenu compte des observations de la commission.

La CNIL a mis en évidence les ambiguïtés et les zones d'ombre de ce projet (*le Monde* du 28 mai), qui va bien au-delà de la première tentative, avortée, en 1980, de créer une carte d'identité infalsifiable. Le gouvernement, cette fois-ci, recherche l'utilisation par les services de police du *« système de gestion informatisée »*, autrement dit du fichier national ainsi constitué à d'autres fins que le seul établissement administratif des cartes nationales d'identité.

Avant sa délibération, la CNIL avait déjà obtenu deux modifications du projet de décret. D'abord, qu'il ne soit plus question d'une lecture *« magnétique »* de la carte, ce qui aurait permis d'y inscrire, à l'insu de son détenteur, des informations non décelables à l'œil. On s'en tiendra donc à une lecture *« optique »*, clef d'accès au système de gestion informatisée. Ensuite, que les informations stockées lors de l'établissement de la carte ne comportent plus la mention des documents prouvant la nationalité française (nature, date et autorité de délivrance), et que l'on s'en tienne aux seuls documents d'état civil. La CNIL avait invoqué le principe de non-discrimination entre les Français, quelle que soit leur origine. On risquait sinon de constituer ainsi un sous-fichier des Français fraîchement naturalisés...

Adopté par onze voix pour, une abstention et une voix contre (il y avait quatre absents), l'avis de la CNIL est le fruit du travail de M. Jacques Thyraud, premier vice-président et sénateur (RI) de Loir-et-Cher. M. Thyraud a été fermement soutenu dans ses recommandations par M. Jacques Fauvet, président de la CNIL. Celles-ci sont au nombre de huit.

● **Facultative** – La CNIL rappelle, en préambule, que *« la carte nationale d'identité reste facultative, et que la preuve de l'identité peut être apportée par tous moyens »*, ce que lui confirma M. Robert Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité lors de son audition le 24 juin.

● **Policiers et gendarmes** – Le projet de décret voulait étendre l'interrogation directe du système de gestion informatisée aux *« autorités judicaires, services de la police nationale, services de la gendarmerie nationale »*. La CNIL n'est pas d'accord et entend *« réserver l'accès »* à la banque de données aux *« seules personnes habilitées »*, c'est-à-dire aux seuls services chargés d'établir les cartes nationales d'identité et d'en certifier l'authenticité.

● **Perte ou vol.** – La CNIL demande que soit dissocié du fichier national le recensement des *« cartes perdues, volées ou usurpées »*, et ainsi constitué *« un fichier spécifique (...) auquel auront accès les autorités de police et de gendarmerie »*. Elle recommande, de plus, que les informations mémorisées dans ce fichier se limitent aux nom, prénoms et numéro de la carte *« sans qu'elles puissent être dissociées dans l'interrogation, afin de ne causer aucun trouble à la victime, porteuse d'un nouveau titre »*.

● **Conservation.** – La CNIL demande au gouvernement de réduire la durée de conservation des informations dans le système de gestion informatisée. Celui-ci proposait trente ans, alors qu'une carte d'identité n'est valable qun dix ans ! La CNIL suggère une durée de quinze ans, *« étant entendu qu'un nouvel examen de cette situation pourrait avoir lieu avant l'expiration de ce délai »*.

● **Destruction.** – Les membres de la CNIL se souviennent, pour certains, de l'Occupation et savent quelle aurait pu être l'utilité de fichiers informatisés dans la répression conduite par le régime de Vichy. Aussi demande-t-elle que, *« quelle que soit l'architecture du système qui sera retenu, et notamment si un système de fabrication décentralisé est choisi, toutes mesures de sécurité soient prises pour opérer la destruction des fichiers en cas de crise grave »*.

● **Contrôles d'identité.** – Le gouvernement, soumettant actuellement à l'Assemblée nationale un projet de loi généralisant les contrôles d'identité, la CNIL veut éviter un recension informatique des contrôles d'identité. Il y a, sinon, le risque de fabriquer des suspects en puissance, par exemple si une personne a été contrôlée plusieurs fois de suite en un même lieu, dans les jours précédant un attentat. Aussi rappelle-t-elle que *« les contrôles d'identité ne peuvent être mémorisés sur fichiers »* s'ils ne sont suivis d'aucune procédure judiciaire à l'encontre de la personne contrôlée. Elle demande donc que *« le décret mentionne qu'il ne peut être fait usage de la carte nationale d'identité, en particulier de la zone de lecture optique, pour la constitution ou l'enrichissement de tous fichiers »*.

● **Personnes recherchées.** – Le projet de décret prévoit que la *« lecture automatisée de la carte nationale d'identité »* serve de clef d'accès à la consultation du ficher des personnes recherchées (FPR). Or ce fichier, qui en 1982 comportait quatre cent mille références (moins de personnes, en réalité en raison des *alias*), recense vingt et une catégories d'individus, dont bon nombre sont loin d'être de grands délinquants. Il comprend, par exemple, les malades mentaux graves, les déserteurs, les débiteurs du Trésor (impôts mais aussi contraventions impayées), les personnes recherchées par la justice comme simples témoins, les adultes qui ont disparu sans laisser d'adresse à leur famille, etc. Or ce fichier n'a encore jamais été soumis à l'examen de la CNIL. Celle-ci demande donc que son utilisation, avec accès par la carte d'identité, soit *« subordonnée à l'apurement de ce fichier tel qu'il résultera de l'avis de la Commission »*. Celle-ci examinera le FPR en septembre.

● **Empreintes digitales.** – L'une des dispositions les plus curieuses du projet de décret consistait dans le relevé d'*« une empreinte digitale »* lors de la constitution du dossier de demande de carte, qui serait conservée par le *« service gestionnaire de la carte »*. La CNIL ne comprend pas la finalité ainsi recherchée, à moins que l'on ne veuille, par ce biais, constituer un fichier national des empreintes. Aussi a-t-elle décidé de *« surseoir à statuer »*, en estimant qu'il y avait lieu *« à complément d'informations »* sur ce point. M. Thyraud était, à l'origine, partisan d'aller plus loin en demandant déjà la suppression de cette disposition, *« excessive par rapport à la finalité recherchée »*.

La CNIL demande enfin que lui soient fournies toutes les indications utiles sur le choix du matériel et la conception technique du dispositif lorsqu'il aura été déterminé. La réflexion de la CNIL vise, au total, à dissocier un objectif légitime – l'instauration d'une carte d'identité sinon infalsifiable, du moins plus difficilement imitable – d'ambitions policières qui lui paraissent suspectes – la constitution d'un fichier national d'identité consultable par tous les policiers et les gendarmes. Elle est, en ce sens, fidèle à sa mission de protection des renseignements à caractère personnel afin que l'informatique ne porte pas atteinte aux libertés individuelles. Son avis est consultatif, mais, depuis sa création en 1978, le gouvernement s'est toujours plié à ses recommandations.

EDWY PLENEL.

Bourse de la matinée

EN HAUSSE

La Bourse de Paris a de nouveau gagné du terrain le 2 juillet, à la séance du matin ; l'indicateur instantané s'inscrivait en hausse de 0.39 %.

Les plus fortes progressions étaient enregistrées par Moteurs Leroy Somer (+ 3,52 %), Dumez (+ 2,69 %), UCB (+ 1,50 %), Carrefour (+ 1,39 %) et Source Perrier (+ 1,36 %). En repli, on notait Elf (– 1,75 %), Accor (– 0,94 %), Club Méditerranée (– 0,74 %) et Louis Vailtar (– 0,69 %).

A LA BOURSE DE PARIS

Valeurs françaises négociées dans la matinée du 2 JUILLET

Indicateur de séance (%) : + 0 39

VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	424	424	420
Agence Havas	1650	1650	1660
Air Liquide (L')	767	767	767
Alsthom	405	410	410
Bancaire (Cie)	1072	1075	1085
Bongrain	1730	1745	1740
Bouygues	1158	1155	1150
B.S.N.	3822	3820	3819
Carrefour	2860	2890	2900
Chargeurs S.A.	1070	1072	1074
Club Méditerranée	534	530	530
Dumez	1300	1330	1335
Eaux (Gén.)	1288	1290	1288
Elf-Aquitaine	285	285	280
Essilor	2680	2710	2710
Lafarge-Coppée	1320	1322	1325
Michelin	2900	2930	2925
Midi (Cie)	5680	5660	5670
Moët-Hennessy	2086	2086	2088
Navig. Mixtes	997	1005	1005
Oréal (L')	3480	3480	3505
Pernod-Ricard	1135	1140	1150
Peugeot S.A.	891	891	891
Sanofi	719	723	723
Source Perrier	730	740	740
Télémécanique	3100	3130	3120
Thomson-C.S.F.	1305	1315	1308
Total-C.F.P.	357	357	365 50
T.R.T.	2660	2660	2685
Valéo	501	503	503

FEU VERT DES POUVOIRS PUBLICS POUR LES LICENCIEMENTS CHEZ BOUSSAC

Après des semaines de laborieuses négociations, la direction de la société Compagnie Boussac-Saint Frères (la filiale industrielle du groupe Boussac) a mis au point avec le ministère des affaires sociales et le l'emploi un plan social concernant la suppression immédiate de 1460 emplois, 919 autres personnes devant être touchées par des mutations internes ou des cessions d'affaires. Le ministère a en particulier obtenu une amélioration des congés de conversion (880 salariés), portés de quatre à six mois, voir huit mois dans les zones défavorisées (sur le site de La Madeleine dans le Nord, de Beauval dans la Somme et dans les Vosges). Boussac a finalement également accepté de porter l'aide au reclassement individuel de 20 000 F à 25 000 F par personne, cette somme s'ajoutant aux indemnités de licenciement. La compagnie consacrera également 32 millions de francs à des opérations d'aide à la création d'emplois sur les sites concernés. Les 580 salariés qui ne sont pas touchés par les congés de conversion ou par l'aide au reclassement individuel pourront bénéficier des conventions avec le Fonds national pour l'emploi (préretraite) ou avec l'Office national de l'immigration (aide au retour), ces deux conventions devant être signées ce mercredi 2 juillet.

CONSTANTIN COSTA-GAVRAS RÉÉLU A LA TÊTE DE LA CINÉMATHÈQUE FRANÇAISE

Le cinéaste d'origine grecque Constantin Costa-Gavras a été réélu à la tête du conseil d'administration de la Cinémathèque française, apprend-on mardi auprès de cette instance. Le nouveau bureau de la cinémathèque se compose dorénavant de deux vice-présidents – Anatole Dauman, Patrick Brion, – trois secrétaires généraux : Jean-Michel Arnold, Jean Rouch et Claude Jaeger, et de deux trésoriers, André La porte et Jack Gajos. Bernard Latarget continue d'assurer les fonctions de délégué général.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Quand Jean-Marie Le Pen chapardait des gâteaux...

Depuis une semaine, maintenant, l'Assemblée nationale débat des dossiers de la sécurité : le terrorisme d'abord, l'application des peines ensuite, maintenant la lutte contre la criminalité et la délinquance, avant de s'intéresser aux contrôles d'identité. Les positions des uns et des autres sont de plus en plus claires. Les socialistes et les communistes, face au « rouleau compresseur » des accusations de « laxisme », doivent de plus en plus élever la voix pour faire entendre que leur soucis de « prévention » ne remet pas en cause leur reconnaissance de la nécessité de la « sanction ».

Le garde des sceaux maintient un discours qui ne peut que satisfaire les sentiments « sécuritaires » de l'électorat de droite alors qu'il propose des textes qui, en général, vont bien moins loin dans ce domaine, que le programme électoral du RPR et de l'UDF. La majorité a de plus en plus de mal à cacher les divergences, en son sein : face aux prises de positions « libérales » du ministre, de certains membres du RPR et surtout de l'UDF, on entend, de mieux en mieux, les discours très durs des députés de base.

Le Front national, s'il apporte le soutien de ses voix au gouvernement, tape de plus en plus fort, pour souligner que celui-ci ne répond pas aux souhaits de ses électeurs. La majorité lui ayant laissé le soin de répondre aux motions de procédure de la gauche, les amis de M. Jean-Marie Le Pen, et celui-ci personnellement, ont pu largement se faire entendre au Palais-Bourbon sur un registre qui, il est vrai, ne se distingue que de peu de certaines interventions d'élus du RPR et le l'UDF.

M. **Emmanuel Aubert** (RPR, Alpes-Maritimes), rapporteur de la commission des lois pour le texte sur la délinquance et la criminalité, a pourtant tenté de cadrer le débat, mardi 1er juillet : il ne s'agit pas d'une *réforme globale, mais de « parer au plus pressé »* pour faire face *« à la crise »* de la justice et de l'institution pénitentiaire. Le développement de la procédure de *« comparution immédiate »* a justement pour objectif de tenter de limiter l'encombrement des tribunaux et des prisons, mais elle ne doit pas se faire au détriment des droits de la défense. Il proposera même des amendements accentuant encore les possibilités d'action de celle-ci, même s'il n'a pas voulu aller aussi loin que l'espérait le garde des sceaux, lequel aurait souhaité que fussent davantage prises en compte les remarques de la plupart des conseils de l'ordre et des associations d'avocats. Pour justifier sa position, il a fait remarquer que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette procédure rapide dans les grands tribunaux, et particulièrement à Paris, ne doivent pas camoufler son intérêt, y compris pour le prévenu, puisqu'elle permet la limitation de la mise en détention provisoire. M. **Albin Chalandon** a d'ailleurs pris l'engagement *« de prendre les moyens nécessaires dès le budget de 1987 »* pour régler les difficultés matérielles rencontrées notamment à Paris, Lyon et Marseille.

« Un nécessaire rééquilibrage »

Le député RPR réfute ainsi l'accusation de la gauche selon laquelle la répression prévaut sur la prévention. Comme le ministre de la justice il voit, dans l'ensemble de ces textes *« un nécessaire rééquilibrage »*. Les socialistes refusent tout autant l'accusation inverse. M. **Gilbert Bonnemaison** (PS, Seine-Saint-Denis) a même perdu sa placidité coutumière, pour faire remarquer que lui n'avait pas changé de discours : *« depuis 1982, je dis qu'il faut un équilibre entre répression et prévention, alors que vous, messieurs de la droite, vous avez, avant 1975, donné la priorité à la prévention avant de ne mettre en œuvre que la répression avec M. Peyrefitte, et, maintenant, de prétendre vouloir rééquilibrer »*.

M. **Jean-Pierre Michel** (PS, Haute-Saône) va même plus loin dans la réplique en expliquant que le projet gouvernemental sur la comparution directe met tellement à mal les droits de la défense qu'il est contraire à la Constitution, et que l'allongement de la période de sûreté, pendant laquelle un condamné ne peut être libéré, n'est qu'*« un gage donné à l'opinion publique »*. Or, pour lui, si celle-ci approuve une telle politique, c'est parce qu'elle est *« mal formée, mal informée »*, et que *« les progrès ont toujours été le fait de politiques responsables cherchant à surmonter l'instinct de vengeance »*.

M. Chalandon a voulu, lui aussi, justifier son projet, par un souci d'améliorer le fonctionnement de la justice et la protection des prévenus. Mais, s'il a annoncé qu'il voulait *« développer la diversification des peines »* pour que la prison ne soit pas la seule réponse à la délinquance, il a aussi tenu un discours très ferme, notamment sur le rôle de l'immigration clandestine dans l'accroissement de la criminalité.

Les députés de la majorité ne peuvent qu'apprécier de tels propos, au moins si l'on en croit M. **Christian Demuynck** (RPR, Seine-Saint-Denis), qui a affirmé que *« nos compatriotes en ont assez de voir qu'il ne fait pas bon être honnête en France »*, et qu'*« une société où la liberté est menacée par l'insécurité n'est pas respectée »*.

Des remarques que ne désavouent pas le Front national, ses orateurs allant simplement un peu plus loin. M. **Edouard Frédéric-Dupont** (FN, Paris) demande tout simplement le rétablissement de la peine de *« relégation dans un île lointaine »*. M. **Jean-Marie Le Pen** fut, bien bien entendu, le plus brillant dans cette démonstration. Voulant piéger la gauche, il commença par affirmer que *« la sécurité est le premier des droits de l'homme et du citoyen »*. Mais la majorité fut aussi accusée pour laisser les magistrats être formés dans une école *« où sévit la pensée marxiste »*, pour avoir, elle aussi, avant 1975, atténué la sévérité de la sanction et pour ne pas imposer le rétablissement de la peine de mort.

Le président du Front national adore raconter des petites histoires. Pour prouver l'intérêt de la sanction et son caractère dissuasif, il fit un aveu : à neuf ans, il s'était laissé aller à *« dérober, sur la plage de la Trinité, des piles de gâteaux dans la voiture du pâtissier »*. Heureusement pour lui, *« son marin-pêcheur de père »* ne badinait pas avec l'honnêteté : non seulement il l'a roué de coups, mais il a demandé à son instituteur *« socialiste »* de le mettre à genoux dans sa classe, toute la journée, avec un panneau *« voleur »* sur le dos. Voilà pourquoi M. Le Pen, et ses petits camarades ne se sont pas laissés entraîner sur le triste chemin de la délinquance... Faut-il rétablir pour tous les châtiments corporels ?

THIERRY BRÉHIER.

UN VIOLONISTE FRANÇAIS LAURÉAT DU CONCOURS TCHAIKOVSKI

Raphaël Oleg, un jeune violoniste français, a *remporté*, mercredi 2 juillet à Moscou, le premier prix de violon du concours Tchaïkovski. Il partage son prix avec le soviétique Ilya Kaler. A la seconde place de cette épreuve de réputation internationale, on trouve un autre Soviétique, Makson Fedorov, et un jeune chinois, Xue Chei. Le troisième prix allant à l'Australienne Jane Peters et le quatrième à la Roumaine *Christina* Anghelescu.

Les choix du jury ont été annoncés par le professeur Viktor Tretyskov, qui a souligné le niveau exceptionnel des candidats.

LE BON BOCK DÉVASTÉ

Un incendie a dévasté le restaurant, Le Bon Bock, rue Dancourt à Montmartre, détruisant un ensemble *unique de deux cents toiles des* peintres mineurs qui gravitaient autour du Bateau-Lavoir, rassemblées grâce aux différents propriétaires, qui, depuis 1879, s'étaient succédé à la direction de cet établissement.

Dès son ouverture, Le Bon Bock fut considéré comme une « petite Athènes », où les habitants du quartier ont pu côtoyer les représentants *du monde littéraire*, Francis Carco, Roland Dorgelès, ceux de la peinture, Modigliani et Picasso ou encore ceux du théâtre, Charles Dullin, André Barsacq, et aujourd'hui Claude Régy, Peppé Barra ou Roberto de Simone.

Avec la démolition du cirque Medrano, l'incendie du Bateau-Lavoir, puis celui de ce restaurant, c'est encore un peu de la mémoire de la capitale qui disparaît.

A. D.

Le musée du Jeu de paume va fermer ses portes

Il n'est pas courant de célébrer publiquement la fermeture d'un musée. Pourtant, mardi 1er juillet, un impressionnant triumvirat, composé de MM. Hubert Landais, directeur des musées de France, de Michel Laclotte, conservateur chargé de l'élaboration du futur musée d'Orsay, et de Jacques Rigaut, président de l'établissement public d'Orsay, donnait, sous une tente dressée dans le jardin des Tuileries, une conférence de presse pour annoncer la clôture imminente du célébrissime musée du Jeu de paume. Ses sept cents œuvres vont devoir, en effet, traverser la Seine dès le 18 août pour s'installer dans l'ancienne gare d'Orsay.

Comme son jumeau élevé côté Seine, le bâtiment fut conçu pour abriter une orangerie. Napoléon III la transforma en jeu de paume pour son fils, le prince impérial. Le nom lui resta. Par la suite, agrandi plusieurs fois, il accueillit de nombreuses expositions de peinture. En 1921, Marcel Proust vint y admirer, au prix d'une crise d'asthme, le fameux *Petit pan de mur jaune* de Vermeer. L'année suivante, une partie des collections du musée du Luxembourg trouva là un refuge. Pendant la dernière guerre, les Allemands y entassèrent les œuvres pillées, à destination du Grand Reich. *En 1947, il fut enfin transformé en* temple de l'impressionnisme et *devint dès lors le musée le plus fré*quenté du monde au mètre carré.

En 1985, plus de sept cent mille visiteurs sont venus admirer, l'*Olympia*, de Manet, *les Baigneuses*, de Renoir, *les Femmes au jardin*, de Monet ou la chambre de Van Gogh à Arles. Avec ses 1 545 m² réservés à l'exposition et ses 35 m² destinés à l'accueil du public, le Jeu de paume n'est plus conçu pour recevoir tant de monde. Après une rénovation complète, il sera consacré aux expositions temporaires, comme l'Orangerie l'était avant de recevoir la donation Walter-Guillaume.

Jacques Rigaut a annoncé d'une voix ferme que le musée d'Orsay ou les derniers boulons sont actuellement vissés, serait inauguré par le président de la République la première semaine de décembre 1986, conformément au programme annoncé. L'enveloppe financière définie en 1982 – 1 082 millions de francs – ne sera pas dépassée et cinq cent trente-cinq nouveaux postes seront créés pour l'occasion, sans parler des quatre-vingt- cinq employés contractuels et des quatorze pompiers. Parmi les quelque mille deux cents toiles accrochées en permanence, Michel Laclotte nous a promis quelques heureuses surprises : des œuvres d'artistes étrangers, mais aussi un ensemble inédit de l'époque nabi de Bonnard.

E. de R.

Le numéro du « Monde » daté 2 juillet 1986 a été tiré à 466 302 exemplaires

A B C D E F G